

RAPPORT
ANNUEL
2012





Société anonyme au capital de 1 449 044 392,50 €
 Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps
 92500 Rueil-Malmaison – France
 552 037 806 RCS Nanterre
 www.vinci.com

MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 27 FÉVRIER 2013 SOUS LE N°D.13-0085

Le présent document de référence, établi sous la responsabilité du président-directeur général en date du 26 avril 2013, annule et remplace la version du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le n° D.13-0085 le 27 février 2013 qui comportait, en note 15.2 des annexes aux comptes consolidés, un montant erroné parmi les informations financières sur les sociétés mises en équivalence, identifié postérieurement à l'approbation de ces comptes par l'assemblée générale du 16 avril 2013. En effet, pour l'année 2012, contrairement à ce qui a été indiqué dans le deuxième tableau de la note, l'endettement financier net des sociétés mises en équivalence des activités contracting et immobilier est de 651,1 millions d'euros et non pas de 174,7 millions d'euros. A l'exception de cette précision qui a été apportée en note de bas de page, aucune autre modification n'a été apportée à la rédaction du document de référence.

Ci-dessous le tableau tel que présenté désormais page 229 dans le document de référence 2012 disponible sur le site internet de VINCI www.vinci.com

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Concessions	Contracting et immobilier	Total	Concessions	Contracting et immobilier	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	543,5	1 708,2	2 251,7	502,0	1 670,6	2 172,6
Résultat opérationnel	114,4	127,3	241,7	75,6	134,7	210,3
Résultat net	3,5	78,6	82,1	(17,2)	67,6	50,5
Bilan						
Actifs non courants	2 818,0	1 805,3	4 623,3	2 118,6	1 485,6	3 604,2
Actifs courants	652,4	1 090,5	1 742,9	544,4	1 051,4	1 595,8
Capitaux propres	310,8	(629,6)	(318,8)	197,5	(609,5)	(412,0)
Passifs non courants	(2 976,8)	(1 192,1)	(4 168,9)	(2 141,5)	(918,3)	(3 059,8)
Passifs courants	(804,5)	(1 074,0)	(1 878,5)	(719,1)	(1 009,0)	(1 728,1)
Endettement financier net	(2 705,2)	(174,7) ^(*)	(2 879,9)	(1 994,1)	(516,6)	(2 510,8)

(*) Complément d'information inséré le 26 avril 2013 : Pour l'année 2012, contrairement à ce qui est indiqué, l'endettement financier net des sociétés mises en équivalence des activités contracting et immobilier est de 651,1 millions d'euros et non pas de 174,7 millions d'euros. L'endettement financier net total des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 est donc de 3 356,3 millions d'euros au lieu de 2 879,9 millions d'euros.

Sommaire



01	Profil
02	Album 2012
12	Message du P-DG
13	Gouvernance
14	Instances de direction
16	Stratégie et perspectives
18	Développement durable
30	Bourse et actionnariat
32	Concessions
34	Les concessions de VINCI dans le monde
36	VINCI Autoroutes
50	VINCI Concessions
66	Contracting
68	VINCI Energies
80	Eurovia
92	VINCI Construction

109	Informations générales et éléments financiers
110	Rapport de gestion du Conseil d'administration
179	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
194	Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration
195	Comptes consolidés
276	Comptes sociaux
293	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
298	Responsables du document de référence
299	Table de concordance du document de référence

Repères

38,6 Mdse€

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾

20,7 Mdse€

Capitalisation boursière au 31 décembre 2012

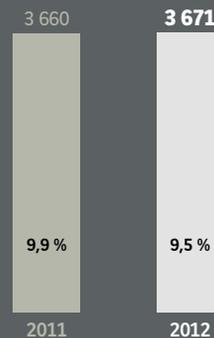
Chiffre d'affaires

(En M€)

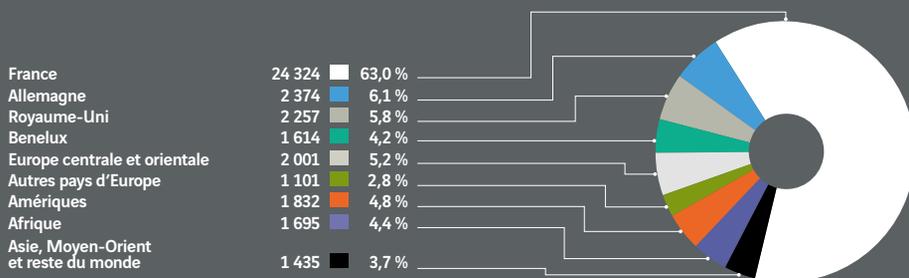


France
 International
 Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires

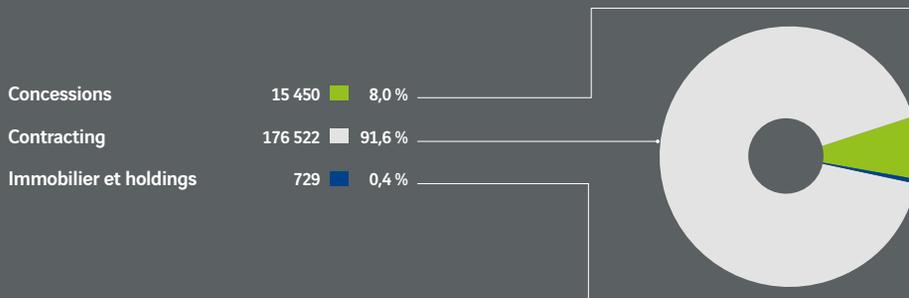
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA ⁽²⁾)Chiffre d'affaires par zone géographique ⁽¹⁾

(En M€ et en %)



Effectifs au 31 décembre



1 917 M€

Résultat net part du Groupe

265 000

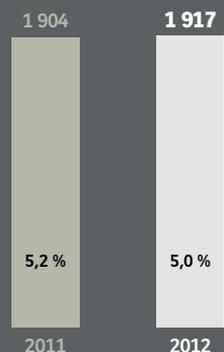
chantiers⁽²⁾

192 701

salariés dans le monde⁽³⁾

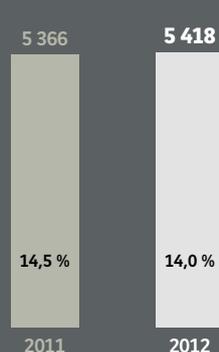
Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA⁽³⁾)



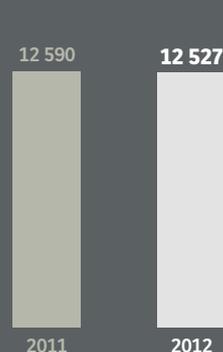
Capacité d'autofinancement⁽⁴⁾

(En M€ et en pourcentage du CA⁽³⁾)



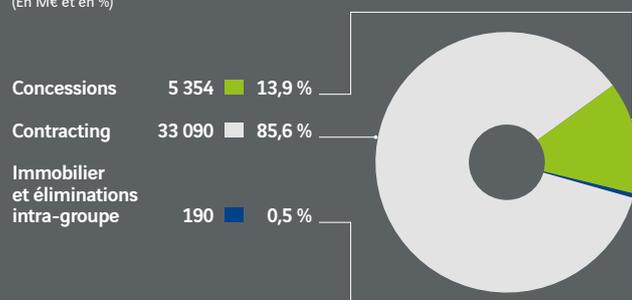
Endettement financier net au 31 décembre

(En M€)



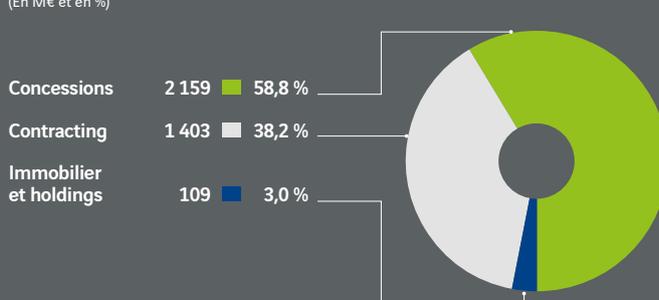
Chiffre d'affaires par branche⁽¹⁾

(En M€ et en %)



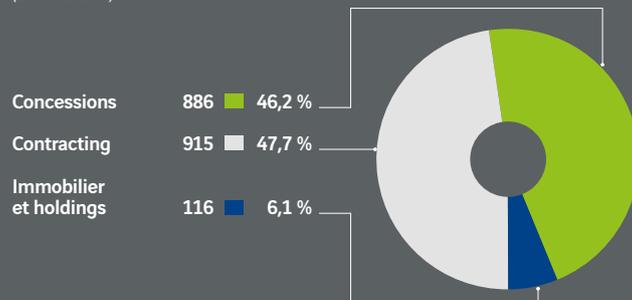
Résultat opérationnel sur activité par branche

(En M€ et en %)



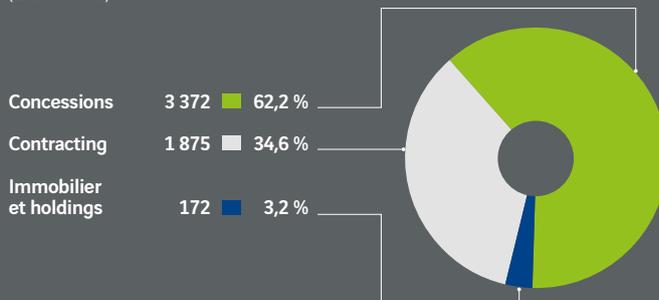
Résultat net part du Groupe par branche

(En M€ et en %)



Capacité d'autofinancement par branche⁽⁴⁾

(En M€ et en %)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Estimation.

(3) Au 31 décembre 2012.

(4) Avant impôts et coût de l'endettement.

Profil

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant près de 193 000 collaborateurs dans une centaine de pays.

Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et ne se limite pas à ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés et pour la société.

Album 2012

L'année en faits
et en images

Formation à la conduite d'engins

Avant de rejoindre les chantiers, les futurs terrassiers suivent six semaines de formation théorique assurées par les organismes locaux puis quatre semaines de formation pratique consacrées pour l'essentiel à l'apprentissage de la conduite d'engins – dont 70 h en conditions de chantier sur les sites de plusieurs hectares spécialement aménagés sur chaque plate-forme de formation. Quand ils abordent la pratique, les stagiaires sont encadrés à la fois par un formateur de métier et par un tuteur issu de l'une des entreprises du groupement. Au-delà du chantier, les très importants efforts de formation engagés localement profiteront durablement aux territoires.



Dominique Morin

directeur régional
Pôle Emploi
Poitou-Charentes



LGV SEA : chantier social à grande vitesse

« Dans le cadre du projet de la LGV SEA, Pôle Emploi est le point d'entrée pour les recrutements locaux. Pour sélectionner les profils correspondant le mieux à la demande, nous collaborons étroitement avec COSEA. Pôle Emploi a mis en place une organisation spécifique. La cellule de coordination régionale a été installée dans les locaux du constructeur et travaille main dans la main avec ses équipes de ressources humaines. Parallèlement, pour recruter sur l'ensemble de la région et être au plus proche des demandeurs d'emploi, d'autres équipes sont réparties géographiquement tout le long de la ligne. »

Avant d'être l'un des plus importants chantiers d'infrastructure ferroviaire de notre époque (302 km de ligne à grande vitesse, 415 ouvrages d'art, 240 ouvrages hydrauliques), la LGV SEA Tours-Bordeaux est d'abord un grand chantier social. Le concessionnaire constructeur s'est engagé à recruter et former localement 1 200 personnes (l'effectif dépassera en fait 1 400), dont 400 issues de dispositifs d'insertion. Pour y parvenir, un partenariat public-privé sur mesure s'est mis en place, associant services de l'État, conseils régionaux et généraux, collectivités locales, chambres consulaires et entreprises d'insertion, aux côtés du groupement constructeur COSEA.

Fin 2012, un millier de personnes avaient déjà été recrutées, dont deux tiers correspondant aux critères des clauses d'insertion sociale. Neuf plates-formes de formation ont été créées le long du tracé – cinq pour le terrassement, quatre pour le génie civil. Durant leurs neuf premiers mois d'activité, entre mars et décembre 2012, elles ont accueilli près de 900 stagiaires.

De sa propre initiative, COSEA a créé, en association avec la Fondation VINCI pour la Cité puis rejoint par LISEA, la société concessionnaire, un fonds de solidarité dédié au projet. Doté d'un budget de 310 000 euros par an, Sillon solidaire soutient les associations qui luttent contre l'exclusion dans les territoires traversés par la LGV, en conjuguant aide financière et parrainage des collaborateurs des deux groupements. 2012 a vu aussi la création d'un observatoire socio-économique dont LISEA assure la direction opérationnelle. Sa mission sera d'évaluer sur 10 ans, après la mise en service de la ligne, les retombées socio-économiques du projet sur les territoires concernés.



**Leary
Myers**

chairman of National
Water Commission (NWC)

Réseaux d'eau potable : accompagner les pays en développement



« Depuis 1999, VINCI Construction Grands Projets a mené une dizaine de projets pour le compte de NWC en Jamaïque. NWC alimente aujourd'hui en eau potable près de 73 % de la population du pays ; notre objectif est d'atteindre 85 % d'ici cinq ou six ans. Je connaissais la renommée de l'entreprise avant de prendre mes fonctions, et si j'ai pu depuis tisser avec elle d'excellentes relations de travail, c'est parce que c'est une entreprise responsable, qui connaît bien notre pays et l'environnement dans lequel elle évolue. Ce que nous attendons d'un partenaire, et qui nous satisfait dans notre collaboration avec VINCI, c'est d'abord la qualité des travaux effectués, le respect des délais et du budget. Ce que nous souhaitons aussi, c'est que le savoir-faire de notre partenaire soit partagé avec les sous-traitants locaux, pour qu'ils puissent assurer l'entretien et la maintenance des installations réalisées dans le cadre des contrats que nous attribuons. »

VINCI Construction Grands Projets intervient sur un nombre croissant de réalisations dans les métiers de l'eau à l'international, en particulier dans les pays en développement. Depuis 1999, l'entreprise participe au programme de rénovation des systèmes et usines de traitement et de distribution de l'eau potable en Jamaïque, et réalise des travaux importants de remplacement et de mise à niveau des compteurs. Au total, près de 120 km de canalisations d'eau potable ont été posés dans le pays, plus de 2 000 km de réseaux ont été audités, plus de 95 000 compteurs d'eau installés ou remplacés, tandis que les travaux sur les systèmes d'eau potable ont concerné une production de 375 000 m³/jour. Près d'un million d'usagers ont bénéficié de ces travaux, dont plusieurs milliers qui n'avaient pas jusqu'alors accès à l'eau courante. Le service d'alimentation en eau potable, limité à quelques heures par jour auparavant, fonctionne désormais jusqu'à vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour plusieurs réseaux de l'île. En 2012, dans le prolongement d'une première phase du projet d'amélioration de la distribution d'eau récemment achevée dans la capitale, Kingston – opération désignée « projet de l'année » en Jamaïque, toutes ingénieries confondues, par la Jamaican Institution of Engineer –, VINCI Construction Grands Projets s'est vu confier une nouvelle phase de travaux. Ce contrat prévoit le remplacement des canalisations de transfert de la capitale, la réhabilitation d'une grande station de traitement sur la côte nord-est de l'île, d'importants travaux de réparation dans deux autres stations de traitement, la rénovation de deux réseaux de distribution d'eau en zone rurale et la seconde tranche de la campagne d'installation et de remplacement de compteurs dans toute l'île. Un nouveau contrat a également été signé à Port Antonio pour la fourniture et la pose de canalisations urbaines pour l'eau potable, les eaux usées et le drainage, ainsi que pour des travaux de dragage et d'aménagement côtier. Cette confiance renouvelée témoigne d'une bonne connaissance des problématiques locales, d'une expertise technique et d'un travail mené en étroite collaboration avec le client. VINCI Construction Grands Projets est intervenu par ailleurs en 2012 sur des projets d'amélioration des réseaux d'eau potable à Djibouti, au Pakistan, au Sri Lanka et au Vietnam.





Alain Masson

vice-président de
Brest métropole océane,
chargé du
développement durable
et des grands projets



« Depuis que le tramway est en service, nous sommes fiers et satisfaits du devoir accompli. En dépit des inconvénients inhérents à ce type d'aménagement, le chantier s'est déroulé dans les délais et le budget annoncé et, il faut le souligner, sans aucun accident grave. Au-delà des temps forts qu'ont été la soudure du premier et du dernier rail, et bien sûr l'arrivée de la première rame, ce qui me frappe, c'est le changement extraordinaire qui touche certains endroits caractéristiques de la ville. Je pense en particulier au quartier de Pontanézen. Entre le passage du tram et l'opération de renouvellement urbain, on n'a plus l'impression de vivre dans le même quartier ! C'est l'avantage de ce type de projet, qui nous amène à repenser une portion de ville dans son ensemble. Par ailleurs, l'arrivée du tramway participe à une perception plus positive de la ville pour les habitants comme pour les personnes de passage. Et elle contribue au dynamisme de notre agglomération. »

Tramway de Brest : moteur d'embellissement urbain

En 2010, Eurovia et ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, en groupement avec deux entreprises locales, ont su convaincre Brest métropole océane de leur confier la réalisation complète de la première ligne de tramway de l'agglomération. En 36 mois, jusqu'à 70 équipes pendant les périodes les plus intenses de travaux ont construit une ligne de 14,3 km qui relie les principaux pôles d'habitation et d'activité entre les communes de Guipavas et de Guesnou à l'ouest et celle de Plouzané à l'est. Eurovia et ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires ont assuré l'intégralité des travaux de ce projet structurant pour la ville : déconstruction de l'existant, déviation des réseaux, construction de la plate-forme, travaux d'infrastructures de façade à façade, pose et réglage des voies, installation de la ligne aérienne de contact, revêtements, création de parkings-relais, implantation de la signalisation, aménagement des 27 stations et autres équipements. Pendant trois ans, il a tout à la fois fallu réduire au maximum l'impact du chantier pour les riverains et les commerces et « tenir le tempo » pour respecter la date d'inauguration fixée au 23 juin 2012 avant même le premier coup de pioche. L'engagement a été tenu et c'est peu dire que, le jour venu, l'accueil des Brestois à ce nouveau mode de transport doux a été à la hauteur de leur attente.





Raymond Vial

président de la chambre d'agriculture de la Loire



« La collaboration entre le monde agricole et ASF n'allait pas de soi au départ. Les premiers contacts étaient tendus, mais chacun a fini par se dire que, l'autoroute étant inéluctable, il fallait travailler en bonne intelligence. Tout le monde a beaucoup travaillé sur le terrain, au cas par cas, en mettant de l'huile dans les rouages pour trouver la solution adaptée pour chaque exploitation impactée par l'autoroute. Cette concertation a permis de réaliser tout un ensemble d'opérations d'aménagement foncier. Dans le département de la Loire, 200 ha de terrains agricoles ont ainsi été stockés et redistribués – la plupart des agriculteurs retrouvant l'équivalent de ce qu'ils ont perdu, soit en surface, soit en valeur agronomique. »

Autoroute A89 et gouvernance partagée

Comme le veut la tradition, ce sont d'abord les riverains – à pied, en vélo ou en trottinette – qui ont découvert, en décembre 2012, la nouvelle et dernière section de l'autoroute A89, lors des journées portes ouvertes qui ont précédé son inauguration, le 19 janvier 2013. La mise en service de cette section de 53 km entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny marque l'achèvement de ce grand axe transversal de 500 km qui permet de relier Bordeaux aux portes de Lyon en 5 h 15 mn. La dernière section a représenté un investissement de 1,5 milliard d'euros pour VINCI Autoroutes, et 8,5 millions d'heures de travail pour les 2 000 entreprises de toute taille – dont celles de VINCI – qui ont participé à sa réalisation.

Des premières études à la mise en service, le projet a fait l'objet d'une collaboration volontariste entre les acteurs publics et privés qui en ont assuré la gouvernance partagée : services de l'État, élus et collectivités locales, concessionnaires de réseaux, organisations professionnelles agricoles, entreprises de construction, associations et société civile, représentants des clients. Le dialogue permanent avec les parties prenantes a concerné en particulier le volet environnemental. De la définition des mesures de préservation de la biodiversité à la formation environnementale de l'ensemble des équipes de chantier, les associations de protection de la nature ont été associées à tout le processus de conception et de construction de l'autoroute. Elles participent aussi au dispositif de suivi, encadré par une convention, qui permettra de vérifier dans le temps l'efficacité des mesures prises pour préserver la biodiversité.





Marc Sohet

vice-président
Engineering,
GSK Vaccines



Réseaux à fortes contraintes pour GSK Vaccines

« Ce que GSK Vaccines attend de ses fournisseurs, c'est qu'ils tiennent leurs engagements en termes de planning, de qualité des travaux et de performances pour l'ensemble des systèmes et équipements fournis. Chacune avec ses compétences, les différentes entités de VINCI s'attachent à répondre à ces attentes (le *what*), et elles le font avec une efficacité sur le plan de l'innovation technologique et une maîtrise dans la réalisation de projets techniques complexes (le *how*) qui leur donnent un réel avantage compétitif. Cet atout ainsi que le haut niveau de communication existant sur le plan technique, commercial et stratégique font du groupe VINCI un partenaire privilégié de GSK Vaccines tant dans le domaine du génie civil, de l'électricité et du conditionnement d'air que dans le clean piping^(*). Le groupe VINCI couvre ainsi une grande partie des besoins liés à la construction de nouveaux laboratoires. »

En 2012, VINCI Energies Belgique a reçu de GSK Vaccines la commande des lots E&I (électricité et instrumentation) et clean piping^(*) du projet WN 158, une unité de production de nouveaux vaccins construite au cœur du complexe bâti pour GSK à Wavre (Belgique). La configuration du bâtiment, qui regroupe la production de différents vaccins sur deux étages, impose de respecter des standards extrêmement élevés en matière de stérilité et entraîne des contraintes particulières pour la réalisation des travaux, qui sont assurés par Cegelec Building Project (électricité courants forts et courants faibles) et Cegelec Ensysta (clean piping). Toutes les installations techniques sont ainsi intégrées dans les faux plafonds afin que les opérateurs n'aient pas à pénétrer dans les locaux stériles pour effectuer des manipulations. En phase d'exécution, compte tenu de la densité des installations, cette particularité a nécessité une parfaite coordination des entreprises. Les travaux comprennent en effet, pour la partie électrique, l'installation de 16 000 m de chemins de câbles, 4 400 appareils d'éclairage, 1 650 détecteurs d'incendie, 54 tableaux, 1 UPS de 400 Kva, à quoi s'ajoutent les réseaux structurés en fibre optique et cuivre, et les équipements de contrôle d'accès et de mesure de l'environnement en zone propre. Pour la partie clean piping, on compte 29 000 m de tuyaux, 1 800 vannes manuelles, 500 vannes pneumatiques, 13 cuves de préparation reliées à leurs unités de contrôle thermique, etc. Pour maîtriser le volet technique qui se double d'un défi de délai (16 mois de travaux), un directeur de projet a été nommé, qui supervise et coordonne les 181 collaborateurs des deux entreprises mobilisés sur l'opération et tient lieu d'interlocuteur unique du client sur la totalité des aspects de la prestation.

^(*) Ingénierie, mise en œuvre et tests des tuyauteries (eau courante, eau purifiée, vapeur propre, air comprimé propre).

Message du président-directeur général



« **Les ressorts de nos marchés gardent toute leur force** et nos métiers sont au cœur des enjeux de demain. »

Xavier Huillard

2012 a été un nouvel exercice tonique pour VINCI. En fin d'année, notre stratégie de développement a franchi une étape importante avec le projet de reprise des aéroports du Portugal jusqu'alors gérés par l'État, dont le hub de Lisbonne. Avec cette opération qui devrait se finaliser vers le milieu de l'année 2013, VINCI Airports devient un acteur international de premier rang sur un marché stimulé par la croissance continue du transport aérien. Et notre Groupe donne une nouvelle impulsion forte à son essor dans les concessions, sept ans après être devenu le premier opérateur autoroutier européen avec la constitution de VINCI Autoroutes.

Les chiffres clés de l'année 2012 illustrent une fois encore la solidité de notre modèle, avec une progression de 4,5 % de notre chiffre d'affaires et une légère amélioration de notre résultat opérationnel sur activité et de notre résultat net malgré un environnement économique difficile, notamment en Europe.

En France, la montée en puissance du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui atteindra son plein régime en 2013, a confirmé la mobilisation exceptionnelle dont notre Groupe est capable, en mettant en synergie tous ses pôles de métiers. Sur nos autoroutes, notre rôle d'investisseur au service du bien public s'est illustré dans les centaines de chantiers environnementaux du Paquet vert autoroutier et dans l'achèvement de l'A89 près de Lyon, tandis que les synergies opérationnelles entre nos réseaux ont permis de continuer à faire progresser notre rentabilité en dépit de l'atonie du trafic. Dans les métiers du contracting, nos entreprises ont globalement bien résisté en France et en Europe dans un environnement économique plus tendu qu'en 2011. Elles ont développé aussi leurs positions sur les marchés extra-européens, grâce à la fois au dynamisme de leurs réseaux locaux et aux nouveaux contrats significatifs remportés dans le domaine des grands projets.

En parallèle à notre développement dans les concessions et en application de notre stratégie de croissance équilibrée entre nos deux branches d'activité, nous avons poursuivi notre politique d'acquisition dans les métiers du contracting. La reprise de GAG Groupe a fait de VINCI Energies un acteur majeur de ses métiers en Allemagne, détenant en particulier de solides positions dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie. Hors de l'Union européenne, nos développements en Inde, avec l'acquisition de deux entreprises – de travaux routiers et d'automatismes industriels –, et au Canada, où l'acquisition de Carmacks permet à Eurovia d'étendre ses positions à la province de l'Alberta, illustrent notre volonté d'accélérer notre déploiement à l'international en abordant de nouveaux territoires de croissance.

Notre carnet de commandes, qui atteignait en fin d'année 31,3 milliards d'euros, soit une progression de 2 % sur un an, nous incite à la confiance. Il nous donne aussi la visibilité permettant d'engager à temps les mesures d'adaptation nécessaires sur les marchés les plus impactés par une conjoncture économique qui sera probablement encore difficile en 2013.

Sur le long terme, les ressorts de nos marchés gardent toute leur force. Le développement urbain, la mobilité, la transition énergétique sont les grands enjeux de demain. Nos métiers sont au cœur de ces enjeux, et le profil de notre Groupe est pleinement en phase avec l'évolution de nos marchés vers des projets de plus en plus globaux et complexes. Notre ambition est d'approfondir ce modèle pour que VINCI soit un groupe toujours plus international, plus créatif dans ses offres et global dans ses solutions, partenaire de ses clients et proactif dans le dialogue avec les parties prenantes de ses projets, afin de bâtir les équipements et les infrastructures du monde de demain.

Gouvernance

Conseil d'administration

Xavier Huillard

président-directeur général de VINCI

Yves-Thibault de Silguy

vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI

Élisabeth Boyer

superviseur poste central d'exploitation de Cofiroute,
présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais

Robert Castaigne

ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total

François David⁽¹⁾

président d'honneur de Coface SA

Patrick Faure⁽¹⁾

président de Patrick Faure et associés

Dominique Ferrero

conseiller du président de Natixis

Jean-Pierre Lamoure

président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT

Jean-Bernard Lévy

président-directeur général de Thales

Michael Pragnell⁽²⁾

président du conseil d'administration de Cancer Research UK

Henri Saint Olive

président du conseil d'administration de Banque Saint Olive

Pascale Sourisse

directeur général du développement international de Thales

Qatari Diar Real Estate Investment Company

société de droit qatari, dont le représentant permanent est M. Abdul Hamid Janahi

Personnes dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 16 avril 2013

Yannick Assouad

directeur général de la branche Aircraft Systems de Zodiac Aerospace

Graziella Gavezotti

directeur général Europe du Sud d'Edenred

Comité d'Audit

Il aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

Composition :

Henri Saint Olive (président)
Robert Castaigne
Michael Pragnell
Pascale Sourisse

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur, formule des recommandations sur la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux et veille au respect des règles de gouvernance.

Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Patrick Faure
Dominique Ferrero

Comité de la Stratégie et des Investissements

Il aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine les projets de contrats d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la Société.

Composition⁽³⁾ :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Élisabeth Boyer
Jean-Pierre Lamoure
Le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company

Comité des Rémunérations

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

Jean-Bernard Lévy (président)
Robert Castaigne
François David

⁽¹⁾ Les mandats de MM. François David et Patrick Faure prennent fin à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2013.

⁽²⁾ Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 16 avril 2013.

⁽³⁾ Membres permanents. Le comité de la Stratégie et des Investissements est également ouvert à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.

Instances de direction



1



2



3



6



7



8



11



12

Comité Exécutif 2013

Le comité Exécutif assure la direction générale de la Société. Il s'est réuni 22 fois en 2012.

1
Xavier Huillard
président-directeur général de VINCI

2
Christian Labeyrie
directeur général adjoint
et directeur financier de VINCI

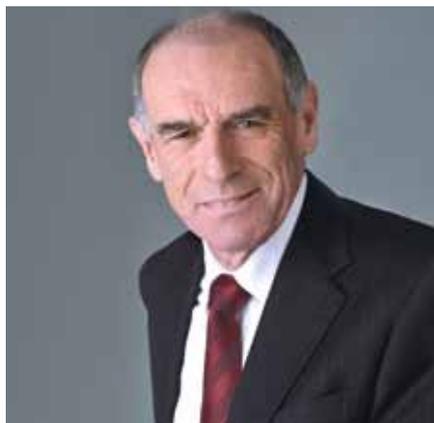
3
Richard Francioli
directeur général adjoint de VINCI,
en charge du contracting

4
Jean Rossi
président de VINCI Construction

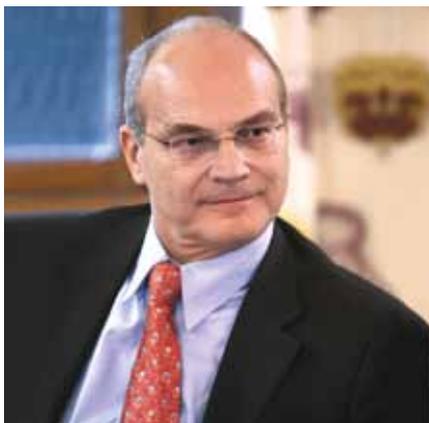
5
Jacques Tavernier
président-directeur général d'Eurovia

6
Louis-Roch Burgard
président de VINCI Concessions

7
Pierre Coppey
président de VINCI Autoroutes



4



5



9



10



13

8
Bruno Dupety
directeur général délégué de VINCI Construction

9
Yves Meignié
président-directeur général de VINCI Energies

10
Jean-Luc Pommier
directeur du développement de VINCI

11
Franck Mougin
directeur des ressources humaines
et du développement durable de VINCI

12
Pierre Duprat
directeur de la communication de VINCI

13
Patrick Richard
directeur juridique de VINCI,
secrétaire du Conseil d'administration

Comité d'Orientation et de Coordination 2013

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2012.

Hervé Adam
directeur général de VINCI Energies France

Pierre Anjolras
directeur général délégué d'Eurovia

Renaud Bentégeat
administrateur délégué de CFE

Gérard Bienfait
président de VINCI Construction France

Alain Bonnot
président de VINCI Construction Grands Projets

Dominique Bouvier
président-directeur général
d'Entrepose Contracting

Philippe Chavent
président de Sogea-Satom

Serge Clément
président-directeur général de VINCI Park

Dominique Collomp
directeur général adjoint d'Eurovia

Philippe-Emmanuel Daussy
président-directeur général d'Escota

Arnaud Grison
directeur général de VINCI Facilities

Jean-Pierre Lamoure
président d'honneur
de Soletanche Freyssinet

Olivier de la Roussière
président de VINCI Immobilier

Bernard Latour
directeur général de VINCI Energies
International

Patrick Lebrun
directeur général adjoint de VINCI Energies

Sébastien Morant
directeur général adjoint exploitation ASF

Christophe Pelissié du Rausas
directeur général adjoint de VINCI Concessions,
en charge de la maîtrise d'ouvrage

Loïc Rocard
directeur général de Cofiroute

Fadi Selwan
directeur général adjoint de VINCI Concessions,
en charge du développement

John Stanion
chairman & chief executive, VINCI plc

Jérôme Stubler
directeur général de Soletanche Freyssinet

Guy Vacher
directeur général délégué d'Eurovia

Stratégie et perspectives

Conjuguer croissance et résilience

La stratégie de VINCI repose sur la triple complémentarité de ses activités de concessions et de contracting (énergies, travaux routiers, construction) :

- complémentarité des cycles d'exploitation : longs dans les concessions ; de court et moyen termes dans le contracting ;
- complémentarité financière : intensité capitalistique forte et revenus récurrents dans les concessions ; activités de projets à faible engagement de capitaux et trésorerie d'exploitation structurellement positive dans le contracting ;
- complémentarité des expertises : montage et financement de projets, maîtrise d'ouvrage et exploitation dans les concessions ; capacité à concevoir et réaliser des ouvrages clés en main dans la construction.

Ce modèle stratégique est le moteur historique du développement de VINCI. Il est générateur de croissance dans un contexte économique porteur, et de résilience lorsque la conjoncture est moins favorable.

VINCI se caractérise aussi par une culture managériale conjuguant décentralisation, autonomie des filiales opérationnelles, responsabilité de l'encadrement et fonctionnement en réseau. Ces principes fondamentaux favorisent à la fois la performance individuelle et collective, et donnent aux entreprises du Groupe une réactivité exceptionnelle sur leurs marchés.

Dans un environnement économique incertain, la priorité du Groupe consiste d'abord à consolider les bases de son modèle stratégique. Son déploiement sur un grand nombre de métiers et sur un nombre croissant de marchés et de territoires conforte sa robustesse. En outre, la visibilité offerte à moyen terme par les carnets de commandes des activités de contracting permettra à celles-ci d'engager en temps opportun les mesures d'adaptation aux évolutions de la conjoncture – la forte réactivité des entreprises du Groupe renforçant cette capacité d'anticipation. Simultanément, l'application rigoureuse des principes de gestion inscrits dans les réflexes managériaux du Groupe – au premier rang desquels la sélectivité dans les prises d'affaires, la maîtrise des frais de structures et la recherche permanente de gains de productivité – préservera la compétitivité et les marges des entreprises du Groupe.

Développement équilibré des deux branches d'activité

Appuyé sur ces fondamentaux, le projet stratégique de VINCI consiste à développer de manière équilibrée ses deux grandes branches d'activité. Les grandes opérations de croissance externe menées au cours de la période récente illustrent cette stratégie. Après avoir accédé à une nouvelle dimension dans les concessions avec l'acquisition d'ASF en 2006 puis la constitution de VINCI Autoroutes,



01

01 Avec la reprise en cours d'ANA, concessionnaire des 10 principaux aéroports du Portugal, VINCI donne une nouvelle impulsion au développement de sa branche concessions.

le Groupe a mis l'accent au cours des dernières années sur le développement du contracting avec les opérations importantes qu'ont été les acquisitions de Soletanche Bachy, d'Entrepose Contracting et de Taylor Woodrow dans la construction, d'ETF (travaux ferroviaires) et de Tarmac (carrières) dans les travaux routiers, puis d'Etavis, de Cegelec et de GA Groupe dans les métiers des énergies pour ne citer que les principales. Avec la reprise en cours d'ANA, concessionnaire des 10 principaux aéroports du Portugal (voir p. 56), VINCI engage une nouvelle étape majeure dans le développement de sa branche concessions.

Outre de telles opérations structurantes, les deux branches d'activité poursuivront leur dynamique de développement. Dans le contracting, les opérations de croissance externe concerneront en priorité les métiers de VINCI Energies ainsi que les activités à fort contenu technique et à vocation mondiale que sont le génie civil spécialisé et la réalisation d'infrastructures pétrolières et gazières. Simultanément, dans tous les pôles du contracting, VINCI poursuivra la densification de ses réseaux locaux sur les marchés les plus porteurs, tout en renforçant ses compétences et ressources en management et réalisation de grands projets.



Europe les métiers et marchés les plus porteurs, et en recherchant des relais de croissance hors de l'Union européenne. Cette stratégie se poursuivra à la fois par des acquisitions ciblées et grâce à la dynamique de développement organique du Groupe, en jouant des complémentarités entre ses réseaux d'implantations locales, ses métiers de spécialité déployés à l'échelle internationale et ses divisions dédiées aux grands projets. Les contrats significatifs remportés récemment en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et sur le continent américain illustrent cette dynamique.

Promouvoir une culture partenariale au service des projets

Au grand international comme sur les marchés historiques en Europe, l'intensification des synergies au sein des pôles de métiers et entre eux constitue un levier significatif de développement. Au-delà des synergies commerciales usuelles, l'élaboration d'offres communes et la capacité à intégrer tous les savoir-faire requis par les projets permettent aux entreprises du Groupe d'aborder ensemble des marchés qui leur seraient inaccessibles séparément – par exemple dans le domaine des grands équipements énergétiques et miniers. Dans ce contexte, VINCI accentuera son positionnement d'assembleur d'expertises. Déjà à l'œuvre sur une proportion importante de grands projets d'infrastructures et de bâtiments en France, ce positionnement sera déployé plus largement en termes de couverture géographique comme de dimension des projets.

Simultanément, en réponse aux attentes de ses clients et aux évolutions de la société civile, VINCI approfondira sa démarche d'ouverture et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets, réaffirmée en 2012 et baptisée « Ensemble ». Les engagements formalisés et publiés sous la forme d'un nouveau Manifeste par le Groupe en 2012 (voir p. 20) sont une avancée significative dans cette voie.

Des marchés porteurs à long terme

Le profil de métiers et le modèle stratégique de VINCI sont totalement en phase avec les tendances profondes de ses marchés. Le développement urbain, la montée en puissance des questions de mobilité, les besoins croissants en infrastructures d'énergie et les exigences toujours plus grandes en matière de performance énergétique généreront à long terme de très importants programmes d'investissements, tant en construction neuve qu'en rénovation, dans les pays émergents comme dans ceux aux économies matures. Le recours croissant aux partenariats public-privé, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, permettra également à VINCI de faire la différence.

Dans les métiers des concessions, la priorité à court terme sera l'intégration d'ANA et la structuration du développement de VINCI Airports dans sa nouvelle dimension. Le Groupe se développera également dans ses autres domaines d'activité – infrastructures routières et ferroviaires, stationnement, stades et grands équipements publics – par l'obtention de nouvelles concessions (*greenfield*) ou l'acquisition de concessions existantes (*brownfield*). Les services optimisant l'attractivité et la performance opérationnelle des infrastructures en exploitation contribueront également à soutenir l'activité.

Accélérer le déploiement à l'international

Les acquisitions réalisées en 2012 en Inde (NAPC, Vasundara) et au Canada (Carmacks), s'ajoutant aux importantes opérations déjà citées en Allemagne et au Portugal, témoignent de la volonté de VINCI d'accélérer son développement international en ciblant en

Dates clés

1891

Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899

Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).

1908

Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1946

La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.

1966

La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970

La SGE participe à la création de Cofiroute.

1984

La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988

Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.

Années 1990

Plusieurs opérations de croissance externe au Royaume-Uni, en Allemagne et en Europe centrale donnent à la SGE une dimension européenne.

1996

La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

1999

Acquisition de Sogeparc, leader français du stationnement.

2000

Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPE amicale sur Groupe GTM : la fusion SGE-Groupe GTM donne naissance à VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002

VINCI entre au CAC 40.

2006

VINCI acquiert ASF, premier concessionnaire autoroutier français.

2007

VINCI acquiert Soletanche Bachy et Entrepouse Contracting.

2010

VINCI acquiert Cegelec et Faceo.

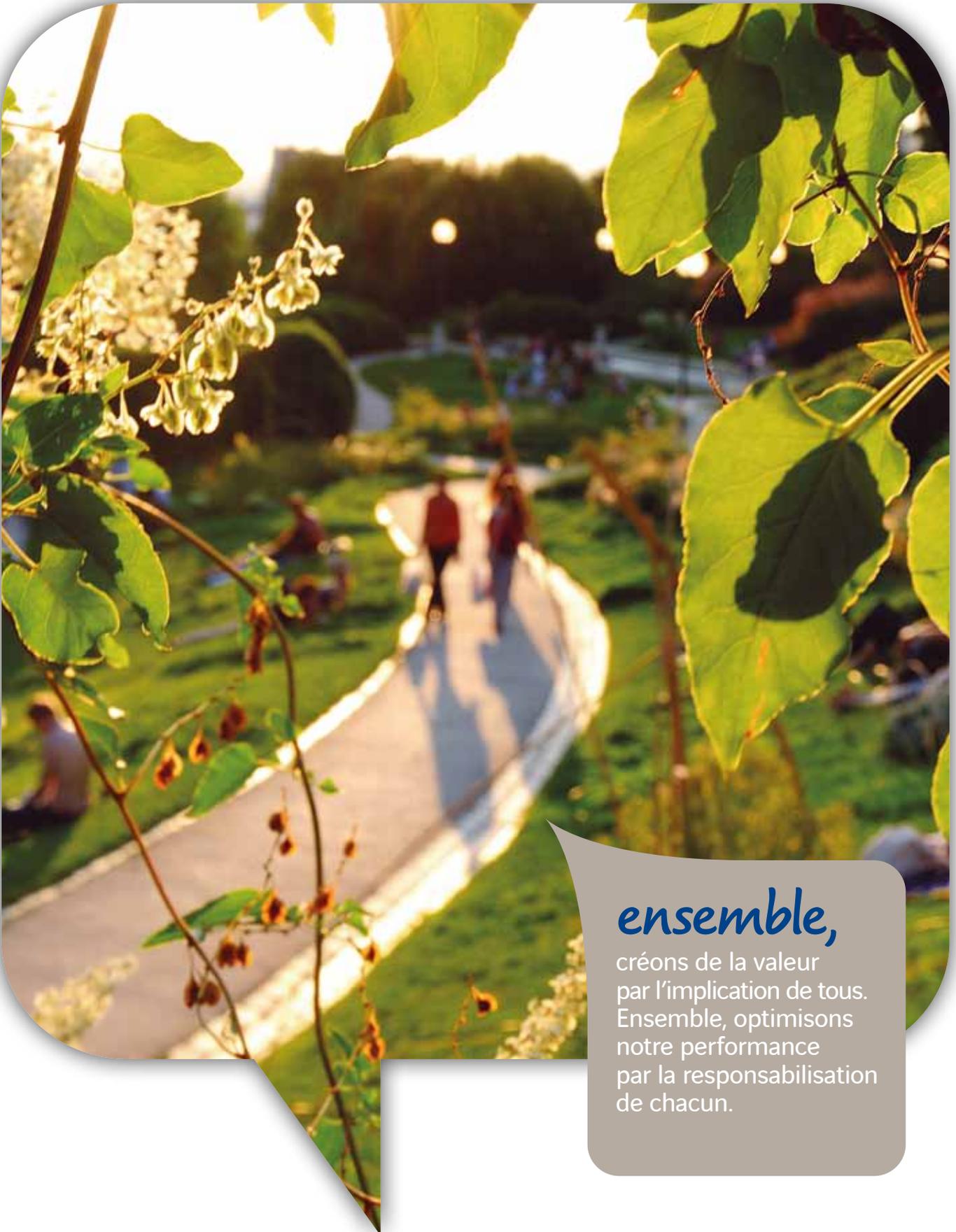
2011

VINCI remporte le contrat de concession de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, le plus important de son histoire.

2012

VINCI est désigné pour l'acquisition d'ANA, concessionnaire des aéroports du Portugal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (*)



ensemble,

créons de la valeur
par l'implication de tous.
Ensemble, optimisons
notre performance
par la responsabilisation
de chacun.

NOS ENJEUX

Sur nos chantiers et dans nos activités d'exploitation, nous sommes confrontés à de nombreux défis.

Comment imaginer la ville de demain et faire face à l'urbanisation croissante ? Comment adapter le bâti, le quartier, la ville et ses infrastructures pour améliorer leurs performances énergétiques ? Comment répondre à la demande exponentielle d'énergie de la part des pays émergents et aider les pays développés à assurer la transition énergétique ? Comment inventer de nouvelles formes de partenariat entre acteurs publics et privés, dans lesquelles chacun trouve non seulement son compte mais aussi une nouvelle légitimité ? Comment développer le dialogue entre toutes les parties prenantes associées à un projet, pour que chacun soit acteur de la transformation d'une ville ou d'un territoire ? Comment concrétiser la solidarité des entreprises de VINCI avec les populations les plus démunies des territoires dans lesquels elles sont fortement ancrées ? Comment assurer la sécurité de tous les collaborateurs des entreprises du Groupe et de leurs sous-traitants ? Comment mieux partager, partout dans le monde, les fruits de la croissance entre collaborateurs ? Comment lutter contre toute forme de discrimination et garantir l'égalité des chances ? Autant de questions qui appellent des réponses techniques solides, économiquement réalistes et responsables sur un plan sociétal.

NOS PRINCIPES

Parce que nos réalisations sont d'utilité publique, parce qu'elles transforment souvent radicalement les villes et les territoires, nous poursuivons une politique de développement durable à la fois exigeante et pragmatique. Elle se conforme à deux principes directeurs. Le premier est de tout mettre en œuvre pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement tout en optimisant les bénéfices de nos opérations pour les parties prenantes. Le second est de contribuer le plus en amont possible à inventer les nouvelles solutions d'utilité publique dans une économie de la rareté.

1 Notre objectif est la performance globale

La performance de nos entreprises ne se limite pas à leurs résultats économiques et financiers : notre objectif est la création de valeur globale. Notre métier d'aménageur de la Cité et des territoires nous fait obligation de nous

interroger sur la finalité et l'utilité sociale de nos réalisations en répondant aux attentes des utilisateurs et de la collectivité. Les enjeux du changement climatique doivent nous inciter à développer la valeur environnementale de nos projets. Notre performance s'apprécie aussi en termes d'intégration des projets et des chantiers dans leur tissu local, et de contribution au développement socio-économique des territoires.

2 Nous croyons aux principes humanistes

Pour VINCI, une réussite économique durable est indissociable d'un projet humain ambitieux. Nos valeurs d'humanisme sont ancrées dans notre culture de bâtisseurs. La confiance, le respect, la solidarité, la primauté donnée aux hommes sur les systèmes, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et du travail collectif, principe fondateur du chantier, sont au cœur de notre identité de groupe d'entrepreneurs. Ces principes guident nos actions et nos comportements, inspirent notre management et nos organisations.

3 Notre modèle managérial est le garant de notre cohésion

Par-delà la diversité de ses métiers, de ses territoires d'intervention et de ses collaborateurs, VINCI se caractérise par un mode de management qui est le garant de sa cohésion et le moteur de son développement. Ce modèle repose sur la décentralisation des organisations, l'autonomie des unités opérationnelles et la responsabilisation des managers. La confiance dont ces derniers bénéficient est indissociable de principes intangibles de loyauté et de transparence. Ce modèle favorise la performance de chaque collaborateur dans le cadre de règles du jeu claires. La valorisation de l'initiative individuelle va de pair avec la mise en réseau des équipes et des compétences, favorisant la transversalité entre métiers et le fonctionnement en mode projet.

Notre modèle managérial promeut ainsi la responsabilisation de tous les salariés et mise sur l'intelligence humaine plutôt que sur les logiques de système.

4 Nous sommes un groupe multi-local et multi-culturel

VINCI est présent à travers plus de 2500 entreprises dans une centaine de pays. Notre développement international s'est accéléré au cours de la période récente et s'accroîtra encore au cours des prochaines années. Cette dynamique repose sur un ancrage

fort et durable dans les pays où nous sommes présents, favorisé par le recrutement de managers locaux et le respect de la culture de chaque pays. Partenaires du développement local, nos entreprises participent directement et indirectement à la création de richesses et d'emplois. Elles contribuent à la solidarité économique et sociale des territoires dans lesquels elles exercent leurs activités.

5 Notre modèle est inscrit dans le long terme

Si le groupe VINCI a été fondé en 2000, son histoire s'enracine dans des entreprises et une culture qui ont vu le jour il y a plus d'un siècle. Nos métiers de concessionnaire et de constructeur sont eux-mêmes inscrits dans le long terme. Nous concevons, réalisons et gérons des infrastructures et des équipements faits pour durer. Nos contrats de concession nous engagent pour plusieurs dizaines d'années au service des territoires. Nous investissons directement et indirectement, en France et à l'international, dans le cadre de ces contrats, des sommes très importantes – environ 2 milliards d'euros en 2012 – pour créer de nouveaux équipements et infrastructures ou pour améliorer ceux qui existent. C'est le sens que nous donnons à notre positionnement de groupe privé d'utilité publique.

6 Nous avons le sens du partenariat

Parce que nos réalisations impliquent de multiples acteurs dans notre univers professionnel, dans celui de nos clients et, au-delà, dans la société, le sens du partenariat est inscrit dans notre culture. Cette manière de faire est en phase avec l'évolution de nos marchés et de nos clients, qui attendent de nous des réponses globales. Notre dimension d'intégrateur de solutions est ainsi un facteur différenciant dans un contexte de renforcement de la concurrence à l'échelle internationale. Ces évolutions nous incitent à renforcer les synergies opérationnelles entre nos entreprises, pour développer la valeur ajoutée de nos projets et préserver notre leadership. Dans le même temps, la montée en puissance de parties prenantes plus diverses, plus globalisées, plus impactantes pour nos projets, amplifie la nécessité d'un dialogue ouvert et transparent avec tous nos partenaires.

(*) Ces pages constituent la première section du rapport de développement durable de VINCI. La seconde partie (pp. 138-168) présente de manière exhaustive les données sociales, sociétales et environnementales du Groupe, conformément à la législation en vigueur.

Plus universels dans leur champ d'application comme dans leur contenu, les engagements du nouveau Manifeste explicitent les convictions et principes d'action qui fondent la démarche d'entreprise responsable et partenaire de VINCI.

NOTRE ORGANISATION

1 Un réseau impliquant les forces vives du Groupe

Supervisée par le comité Exécutif de VINCI, la politique de développement durable est mise en œuvre par une délégation dédiée, structure légère travaillant en collaboration avec l'ensemble des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe, ainsi qu'avec de nombreuses parties prenantes externes. Cette politique est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international Développement durable d'une trentaine de membres, qui fixe les objectifs et détermine les grands programmes. D'autres organisations – clubs, groupes de travail ou coordinations thématiques – complètent le dispositif.

2 Auto-évaluation des entreprises

Une politique de développement durable n'est efficace que si les entités opérationnelles se l'approprient dans leur activité. S'inspirant de la démarche ISO 26000, VINCI a développé l'outil d'autodiagnostic développement durable Advance, en phase de déploiement depuis 2012 en France et à l'international. Sur la base d'une plate-forme numérique, cet outil conçu pour s'adapter à l'environnement opérationnel des entreprises du Groupe permet à celles-ci de passer en revue, dans plusieurs langues, une quinzaine de thèmes sociaux, sociétaux et environnementaux. Les entreprises peuvent ainsi mesurer leur avancement sur chacun des thèmes, hiérarchiser leurs priorités en fonction de leurs enjeux, puis élaborer les plans d'actions correspondants. Des animateurs sont formés au sein des entreprises pour accompagner la démarche et assurer le suivi de ces plans d'actions.

3 Notation extra-financière et relations avec les investisseurs socialement responsables

VINCI répond depuis 10 ans aux questionnaires des agences de notation extra-financières, notamment ceux de Vigeo, pour l'indice ASPI Eurozone®, et de SAM, pour l'indice DJSI. La note globale de VINCI dans ce dernier indice est demeurée stable en 2012, à 70/100. Le Groupe maintient son ambition d'atteindre, en matière sociale, la note de 75/100 à l'horizon de trois ans. VINCI entretient également des relations directes avec les investisseurs socialement responsables (ISR), qui peuvent étayer leurs évaluations sur la base d'échanges

ensemble !

Acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, VINCI conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures et des Équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec ses partenaires publics et privés comme une condition nécessaire de son activité, et publie un nouveau Manifeste dont les engagements répondent à cet objectif.

- 1 Ensemble pour concevoir et construire !**
Nos infrastructures et nos Équipements sont le service de qualité et de bon sens. Nous nous soucions avant tout de la mobilité et du confort de nos clients. Nous nous engageons à travailler l'écologie et la construction dans le respect de nos clients, pour mieux concevoir et construire nos infrastructures.
- 2 Ensemble dans le respect des principes éthiques !**
L'éthique est au cœur de nos activités. Nous nous engageons à travailler dans le respect de nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et nos collaborateurs. Nous nous engageons à avoir une totale transparence sur nos activités et sur nos résultats.
- 3 Ensemble pour la croissance verte !**
Nous participons à la réduction progressive de la teneur en CO2 des infrastructures que nous construisons, et nous nous engageons à améliorer la performance énergétique et environnementale de nos infrastructures. Nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon de 2020, à accompagner nos clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement plus responsable.
- 4 Ensemble dans l'engagement citoyen !**
Nous sommes au service de nos clients. C'est pourquoi nous nous engageons à travailler dans le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Nous nous engageons à soutenir l'engagement citoyen de nos clients, en particulier au travers des fondations de VINCI.
- 5 Ensemble vers le « zéro accident » !**
Nous sommes au service de nos clients. C'est pourquoi nous nous engageons à travailler dans le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Nous nous engageons à avoir une totale transparence sur nos activités et sur nos résultats.
- 6 Ensemble pour la diversité et l'égalité des chances !**
Nous sommes au service de nos clients. C'est pourquoi nous nous engageons à travailler dans le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Nous nous engageons à avoir une totale transparence sur nos activités et sur nos résultats.
- 7 Ensemble pour des parcours professionnels durables !**
Nous sommes au service de nos clients. C'est pourquoi nous nous engageons à travailler dans le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Nous nous engageons à avoir une totale transparence sur nos activités et sur nos résultats.
- 8 Ensemble pour partager les fruits de notre performance !**
Nous sommes au service de nos clients. C'est pourquoi nous nous engageons à travailler dans le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Nous nous engageons à avoir une totale transparence sur nos activités et sur nos résultats.

« Je m'engage à mobiliser l'ensemble des managers de VINCI pour faire appliquer ces engagements et pour les placer au cœur du dialogue social, au plus près du terrain. Le Groupe sera vigilant sur le respect et l'impact de ce Manifeste par un reporting indépendant, et en publiera régulièrement les résultats en toute transparence. »
Xavier Hulfard, président-directeur général

ensemble

VINCI

4 Des textes de référence qui structurent notre démarche

La *Charte éthique et comportements* formalise les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs. Présenté et développé dans les pages qui suivent, le Manifeste des engagements du Groupe (*ci-dessus*) structure et explicite les convictions et les principes d'action qui fondent sa démarche de développement durable vis-à-vis de l'ensemble de ses salariés comme de ses clients, partenaires et parties prenantes.

ENGAGEMENT N° 1

ensemble POUR CONCEVOIR ET CONSTRUIRE

Nous nous engageons à favoriser l'écoute et la concertation dans la conduite de nos projets, pour mieux y associer nos partenaires.

1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

Sur la plupart de nos marchés, la demande de nos clients évolue vers des projets de plus en plus globaux et complexes. Répondre à cette demande implique non seulement de travailler pour nos clients mais aussi avec eux et tous leurs partenaires, pour co-construire les solutions intégrées dont ils ont besoin. Dans un contexte où l'adhésion de la société civile et de l'opinion est déterminante pour la réussite des projets d'infrastructures et d'équipements publics, la capacité de VINCI à organiser la gouvernance collective des projets en associant tous les acteurs concernés (élus, services publics, acteurs économiques, associations, utilisateurs, riverains, etc.) devient un atout essentiel.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

Cette démarche partenariale est déjà déployée sur un certain nombre de projets, notamment les grandes opérations dont VINCI assume la responsabilité globale, depuis le financement et la conception jusqu'à la réalisation et l'exploitation : infrastructures routières, aéroportuaires, ferroviaires et grands équipements publics réalisés et gérés dans le cadre de partenariats public-privé. Cette démarche s'étend également aux activités de travaux réalisées à l'échelle de chaque entreprise, dans un contexte où la demande des maîtres d'ouvrage inclut de façon croissante la prise en charge des relations avec les parties prenantes concernées par les projets et chantiers. Pour la rendre visible et s'engager davantage en facilitant son appropriation par les collaborateurs, VINCI a donné un nom à cette démarche : « Ensemble ».

Les faits marquants 2012

• **Partnership for leadership.** La convention 2012 des cadres dirigeants de VINCI, intitulée *Partnership for leadership*, a porté sur la nécessité d'aller plus loin dans le « travailler-ensemble » avec les multiples partenaires des projets du Groupe. Au travers d'exemples – de succès et d'échecs –, les participants ont analysé en profondeur les attentes des parties prenantes puis les bonnes pratiques de dialogue permettant d'établir une relation durable avec les clients, les acteurs du territoire et les utilisateurs finaux. Des projets significatifs en cours (notamment, en France, l'aéroport

du Grand Ouest, la LGV SEA Tours-Bordeaux et des opérations de réhabilitation lourde de bâtiments en site occupé ; en Russie, le premier tronçon de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg) ont fait l'objet de présentations approfondies.

• **Un outil de cartographie des parties prenantes.** VINCI a développé l'outil Internet Reflex à l'intention des managers opérationnels, afin d'aider ceux-ci à prendre en compte et intégrer le plus en amont possible les attentes des parties prenantes de leurs projets. L'outil se présente sous la forme d'une série de questions qui permettent de cartographier les parties prenantes et leurs motivations puis d'élaborer un plan d'actions en fonction des attentes de chacune. Cet outil est accessible depuis le premier trimestre 2013 sur l'intranet du Groupe.

• **Charte de la sous-traitance.** Les entreprises de VINCI sont des contributeurs importants au développement des territoires par leur activité comme par celle qu'elles confient à des entreprises partenaires. VINCI et ses filiales souhaitent construire et pérenniser des relations de travail respectueuses et équitables avec les sous-traitants et fournisseurs. Ces relations sont encadrées par une charte élaborée en 2012 et déployée en 2013, qui fixe des principes clairs et précis régissant tous les types de relations avec les entreprises extérieures (sous-traitants et fournisseurs), quelle que soit la position dans laquelle interviennent les sociétés du Groupe (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprise générale). La charte prolonge et complète les pratiques déjà instituées par les contrats-cadres, notamment ceux signés avec les entreprises de travail temporaire, qui intègrent des critères de responsabilité sociale comme la santé et la sécurité, la formation et l'égalité des chances.

Perspectives

La démarche de dialogue avec les parties prenantes a vocation à être étendue à des projets de toute taille et à être systématisée à l'international en étant adaptée aux réalités locales. De même, l'enjeu sera de s'adapter à la diversité des parties prenantes en utilisant des outils permettant un dialogue à la fois local et global, sur le modèle de la concertation de proximité pratiquée de longue date par les entreprises du Groupe dans l'environnement des chantiers. C'est le sens de la plate-forme collaborative en cours de développement par VINCI, qui a pour vocation de susciter et gérer le dialogue autour de ses projets et des enjeux associés à ses métiers.

ENGAGEMENT N° 2

ensemble DANS LE RESPECT DES PRINCIPES ÉTHIQUES

Nous nous engageons à une totale transparence sur nos pratiques et celles de nos sous-traitants.

1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

Nous intervenons dans une centaine de pays dans le monde, à travers un très grand nombre de contrats mis en œuvre par près de 193 000 collaborateurs, dont une part importante se renouvelle chaque année. L'éthique est au cœur de ces contrats, elle est la base de la relation de confiance avec nos clients ; il est donc essentiel que nos collaborateurs partagent et appliquent partout où ils se trouvent les règles qui garantissent le respect de cette éthique. De plus, notre position d'acteur majeur du secteur nous impose d'élever sans cesse le niveau d'exigence et de transparence éthique, au-delà même des critères des législations en vigueur.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- **Charte éthique.** Dans un groupe décentralisé qui intègre plusieurs milliers de nouveaux collaborateurs chaque année, il était important de formaliser l'ensemble des règles de conduite qui s'imposent à toutes les entreprises et à tous les collaborateurs. C'est l'objet de la *Charte éthique et comportements* publiée par VINCI en 2010. Elle a déjà été diffusée à plus de 6500 managers et peut être consultée et téléchargée par tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

Les règles qu'elle contient ne sont pas nouvelles. Elles figurent régulièrement dans les directives générales adressées aux dirigeants des pôles de métiers de VINCI. Chaque pôle s'est organisé pour s'assurer de leur respect en déployant son système de contrôle interne. Elles sont relayées à tous les niveaux hiérarchiques dans les entités opérationnelles, en particulier auprès de chaque nouveau responsable lors de sa prise de fonction. La charte explicite ces règles pour l'ensemble des collaborateurs et aussi pour les partenaires externes.

Ces règles ont été approuvées par le comité Exécutif de VINCI.

- **Référent éthique.** VINCI a nommé également un référent éthique. Sa mission est de veiller, en liaison avec les directions opérationnelles ou fonctionnelles, à la bonne compréhension de la charte. Il peut être consulté directement, en toute confidentialité, par tout collaborateur qui rencontre des difficultés ou s'interroge sur la délimitation ou l'application de ces règles.

Les faits marquants 2012

- Fin 2012, le taux d'adhésion à la *Charte éthique et comportements*, deux ans après sa mise en place, approchait 95 % de la population cible. L'objectif est d'atteindre les 100 %.
- Le référent éthique est saisi régulièrement et traite la totalité des cas qui lui sont présentés selon des modalités claires et explicites : confidentialité, instruction de la saisine, investigation interne et externe en cas de besoin. Parallèlement, des moyens de contrôle interne et des plans d'audits globaux sécurisent le dispositif général. L'action coordonnée du référent éthique et du contrôle interne est renforcée si nécessaire par le recours à un tiers extérieur.
- Chaque division du Groupe a mis en place des modules de formation à l'éthique pour les personnes exposées.
- Le club Éthique et Conformités, associant les directeurs juridiques du Groupe et le référent éthique, a poursuivi ses travaux. Sa mission est de favoriser les échanges de bonnes pratiques sur ce thème, d'assurer une veille juridique et réglementaire, et de réaliser une revue de cas concrets.
- Certaines sociétés de VINCI exercent leurs activités dans des secteurs qui appliquent des procédures spécifiques en matière d'éthique, et se dotent alors de *compliance officers* spécialisés.

Perspectives

VINCI participe aux côtés d'autres grands groupes, de syndicats professionnels et de l'organisation Transparency International aux travaux de l'OCDE sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales. Une étude de Transparency International sur les pratiques des plus grands groupes mondiaux a permis de passer en revue les actions et méthodes de VINCI dans ce domaine. Les pistes de progrès identifiées concernent la diffusion de la charte, son actualisation régulière ainsi que le reporting des formations éthiques. Concernant le volet « droits humains », la démarche d'autodiagnostic développement durable Advance a mis en évidence la nécessité de formaliser une politique dans ce domaine. Les travaux engagés en 2013 auront notamment vocation à produire un guide pratique.

ENGAGEMENT N° 3

ensemble POUR LA CROISSANCE VERTE

Nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2020, à accompagner nos clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement éco-responsable.



1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

Nos métiers sont très étroitement liés aux défis de la croissance verte, et notre dimension de major mondial nous confère une responsabilité particulière dans ce domaine. Dans tous les pays où elles sont présentes, nos entreprises s'efforcent d'atteindre les meilleurs standards environnementaux pour réduire l'impact de leurs activités.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- Dans leurs activités de travaux comme d'exploitation, les sociétés de VINCI ont mis en place des plans d'actions visant à limiter les consommations de ressources naturelles et à pratiquer partout où cela est possible la valorisation et le recyclage des déchets. Le questionnaire d'autodiagnostic développement durable Advance guide chaque entité dans l'évaluation des impacts environnementaux et dans l'identification des points de progrès.
- VINCI a mis en place depuis 10 ans un dispositif de reporting environnemental qui couvre la quasi-totalité de son chiffre d'affaires et dont une sélection d'indicateurs fait l'objet chaque année depuis 2007 d'un rapport des commissaires aux comptes (voir p. 177).
- Les entreprises de VINCI déploient des systèmes de management environnemental, principalement du type ISO 14001, qui couvrent aujourd'hui la moitié du chiffre d'affaires du Groupe.
- VINCI quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre, selon la norme ISO 14064 et à l'échelle de son périmètre mondial.
- VINCI développe depuis plusieurs années avec le monde scientifique des outils d'éco-conception intégrant l'analyse du cycle de vie (ACV) des ouvrages et des infrastructures. Adaptés aux grandes réalisations, en particulier dans le domaine des infrastructures de transport, ils permettent d'évaluer le bilan environnemental de chaque volet d'un projet et de ses variantes, et d'orienter ainsi les choix de conception en interaction avec le maître d'ouvrage.
- Dans le domaine du bâtiment, VINCI a développé en France l'éco-engagement Oxygen, qui couvre tous les stades d'un projet (conception, chantier, utilisation) et inclut des engagements de performances énergétiques et environnementales.

Les faits marquants 2012

- Les émissions de gaz à effet de serre de VINCI (scopes 1 et 2) intégrant les nouvelles filiales du Groupe se sont élevées en 2012 à 62 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires, soit une baisse de 13 % par rapport à 2009, première année de réalisation du bilan.
- Lors de l'enquête annuelle du Carbone Disclosure Project (CDP), VINCI a obtenu la note de 80/C, en progression de cinq points par rapport à 2011.
- En France, le comité de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a reconnu VINCI pour son engagement volontaire en faveur de la biodiversité. Cette reconnaissance vise à mobiliser les acteurs publics et privés autour d'un programme d'actions 2012-2015. Les principales initiatives du Groupe dans ce domaine ont été la création de la Fondation LISEA pour la biodiversité ; le déploiement d'un plan biodiversité dans les carrières d'Eurovia (voir p. 87) ; la poursuite du Paquet vert autoroutier, programme de requalification environnementale des réseaux de VINCI Autoroutes (voir p. 45).
- Entrepote Contracting (VINCI Construction), qui réalise en Papouasie-Nouvelle-Guinée un pipeline de 450 km, a soutenu l'expédition scientifique la « Planète revisitée », menée dans le triangle de Corail, zone de l'océan Pacifique qui présente la plus grande biodiversité marine au monde.
- L'outil de bilan carbone CO₂NCERNED s'est enrichi d'un module dédié aux infrastructures ferroviaires.
- 229 projets ont fait l'objet d'une étude en éco-conception. 18 sont réalisés dans le cadre de l'éco-engagement Oxygen.

Perspectives

L'objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2020 implique que les entreprises du Groupe identifient, quantifient et définissent des pistes de progrès en associant à leur démarche leurs clients, fournisseurs et sous-traitants, ainsi que les utilisateurs finaux des infrastructures. Les entreprises du Groupe accentueront aussi leurs efforts en matière de certification environnementale de leurs activités, de formation de leurs salariés (en particulier à la préservation de la biodiversité sur les chantiers) et d'intégration de critères environnementaux dans leurs contrats. Afin d'accompagner les travaux sur la transition énergétique, elles poursuivront le développement de méthodes de conception, de techniques de construction et d'offres de services qui réduisent et garantissent les consommations d'énergie et de ressources tout au long du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures.

ENGAGEMENT N° 4

ensemble DANS L'ENGAGEMENT CITOYEN

Nous nous engageons à soutenir l'engagement citoyen de nos salariés, en particulier au travers des fondations du Groupe dans le monde entier.



1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

VINCI revendique son rôle d'acteur privé au service de l'utilité publique, au plus proche des territoires. Ce positionnement traduit la volonté du Groupe d'être un partenaire durable de la vie de la Cité et des communautés pour lesquelles il bâtit et gère de nombreux équipements. Ce partenariat s'exprime dans la démarche d'engagement citoyen de VINCI, qui permet aux salariés et aux entreprises du Groupe de s'impliquer dans la société civile au-delà de l'exercice de leurs missions professionnelles, grâce au mécénat de compétences.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- VINCI a orienté ses actions de mécénat et d'engagement citoyen sur trois grands thèmes, l'insertion dans la Cité, l'environnement (voir p. 23) et la culture, en y associant de manière systématique le mécénat de compétences des salariés et des entreprises du Groupe. En 2012, le montant total consacré à ces trois thèmes est supérieur à 10 millions d'euros.
- Pionnière de ces actions citoyennes et engagée aux côtés des acteurs de la lutte contre l'exclusion, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui a fêté en 2012 son dixième anniversaire, a soutenu au total 1 200 projets. Depuis sa création, en 2002, 1 500 parrainages ont accompagné les projets soutenus pour un montant de près de 20 millions d'euros. Sur le même modèle que la Fondation VINCI en France, des fondations ont vu le jour en République tchèque, en Allemagne et en Grèce. La Fondation VINCI anime également le programme Cité solidaire dans les quartiers sensibles.
- En Afrique, le programme Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient depuis 2007 des actions de solidarité lancées par les agences et les équipes de chantier de Sogea-Satom (VINCI Construction). Les projets concernent la construction d'équipements médicaux ou scolaires, la réhabilitation d'équipements hydrauliques, mais aussi la création de micro-entreprises qui génèrent de l'activité et de l'emploi pour les populations locales.
- De nombreuses actions sont engagées à l'échelle locale, en France et à l'international, à l'initiative des filiales du Groupe. Au Cambodge, Cambodia Airports (VINCI Airports)

est le partenaire historique de l'association Artisans d'Angkor, qui redonne vie aux techniques ancestrales de l'artisanat khmer, tout en faisant vivre environ 5 000 familles dans la région des temples d'Angkor.

- VINCI Autoroutes a créé en 2011 la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, qui soutient, avec un budget annuel de 2 millions d'euros, des programmes de recherche, des initiatives associatives citoyennes et des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière en direction du grand public.

Les faits marquants 2012

- Durant l'année, la Fondation VINCI a soutenu 165 projets mettant en œuvre 242 parrainages avec un montant de 2,6 millions d'euros de subventions. Elle a étendu son programme Cité solidaire à quatre nouvelles villes : Grenoble, Le Havre, Rennes et Champigny-sur-Marne. Deux nouvelles fondations ont vu le jour, en Belgique et en Slovaquie.
- 27 projets ont été soutenus en 2012 dans le cadre du programme Issa pour un montant total de 440 000 euros.
- Outre son partenariat avec les Artisans d'Angkor, Cambodia Airports a soutenu un programme de fouilles archéologiques réalisé par l'Inrap sur le site de l'aéroport de Siem Reap, très proche des temples d'Angkor.
- Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le fonds Sillon solidaire a été créé à l'initiative de COSEA, le groupement constructeur, avec la Fondation VINCI, rejoints ensuite par LISEA, la société concessionnaire. Doté d'un budget de 310 000 euros par an, il a soutenu, avec le parrainage de 35 collaborateurs, 31 associations qui luttent contre l'exclusion dans les territoires traversés par le chantier.
- La Fondation VINCI Autoroutes a lancé en 2012, auprès des salariés, un appel au parrainage d'initiatives associatives et citoyennes. 11 projets ont été retenus pour un montant de 70 000 euros, dédiés notamment à la sensibilisation des jeunes et des enfants, à la prévention des conduites à risque sur la route ainsi qu'à la formation et à l'aide à la mobilité responsable.

Perspectives

L'ambition du Groupe est à la fois de renforcer et d'approfondir la dynamique du mécénat de compétences et du mécénat social engagée avec la Fondation VINCI pour la Cité en France et de l'élargir à l'international. VINCI réfléchit aussi à la création d'un incubateur social permettant d'accueillir les initiatives des salariés ou des entreprises du Groupe qui souhaitent développer des projets d'utilité sociale – notamment pour favoriser l'insertion par l'emploi dans les territoires ou pour mettre leur expertise technique à disposition dans des situations de post-urgence ou de reconstruction (intervention sur des infrastructures endommagées par des catastrophes naturelles, etc.).

ENGAGEMENT N° 5

ensemble VERS LE « ZÉRO ACCIDENT »

Nous refusons de considérer les accidents du travail comme une fatalité, et nous nous engageons sur l'objectif du « zéro accident ».



1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

La sécurité est la priorité absolue, qu'il s'agisse de nos collaborateurs ou de nos partenaires et sous-traitants. La responsabilité de nos managers est de créer les conditions qui garantissent l'intégrité physique et la santé de toutes les personnes présentes sur nos chantiers et nos sites.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- Progressivement, chaque pôle du Groupe a déployé son propre système de prévention, adapté à ses activités. Des réseaux de « préventeurs » sont aujourd'hui actifs partout dans le monde, sous l'égide d'une coordination Santé-Sécurité présidée par un membre du comité Exécutif de VINCI, qui rend compte au Conseil d'administration sur ce sujet. Pour marquer l'engagement de la Direction, chaque accident mortel fait l'objet d'une restitution au siège par la ligne managériale concernée, devant le président-directeur général et des membres du comité Exécutif. Au niveau local, chaque responsable est formé au management de la sécurité et en assume la responsabilité. Les résultats obtenus font partie des critères d'appréciation de la performance des managers.
- À l'échelon opérationnel, les politiques de prévention se déclinent en de multiples actions : programmes de sensibilisation impliquant tous les collaborateurs d'une entreprise ; quarts d'heure sécurité associant sur les chantiers les salariés, les sous-traitants et les personnels intérimaires ; challenges prévention ; formations adaptées aux chantiers à nationalités multiples.

Les faits marquants 2012

- 63 % des entreprises de VINCI n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt en 2012.
- Le taux de fréquence des accidents du travail à l'échelle du Groupe est passé en cinq ans de 11,14 à 8,60.
- VINCI Construction a déployé un programme de formation au management de la sécurité suivi en 2012 par ses 500 principaux managers dans le monde. Il sera étendu en 2013 au management intermédiaire, soit 2000 personnes. Une démarche similaire a été engagée par VINCI Energies, qui a créé des modules de formation adaptés à chaque niveau de responsabilité, du directeur au responsable de chantier.

- Pour éviter les accidents graves, il faut travailler le plus en amont possible sur les situations dangereuses, décrypter les comportements et s'enrichir des meilleures pratiques des groupes les plus avancés. Eurovia, accompagné de Dupont de Nemours, a déployé en 2012 dans ses entités opérationnelles une démarche d'analyse des « presque accidents ».
- VINCI Autoroutes a lancé la démarche « Sécurité 100 % chantiers », qui vise à atteindre le « zéro accident » lors des travaux dont l'entreprise assure la maîtrise d'ouvrage, au même titre que dans ses activités d'exploitation. VINCI Autoroutes agit aussi pour faire évoluer les comportements vis-à-vis du risque routier et faire progresser la connaissance dans ce domaine à travers la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable (voir p. 46).
- VINCI Construction France a lancé dans son réseau de centres de formation interne CESAME les premières sessions du « Socle des savoirs sécurité », nouvelle formation qui sera systématiquement dispensée à tous les nouveaux arrivants dans l'entreprise, quel que soit leur poste, dans les trois mois suivant leur embauche.

Perspectives

Le seul objectif possible demeure le « zéro accident ». Y parvenir implique, au-delà du respect de la loi, d'amplifier les démarches volontaristes déjà engagées. La montée en puissance d'une politique de management de la sécurité impliquant fortement l'encadrement aidera à identifier, parmi toutes les actions de prévention déjà mises en œuvre, les meilleures pratiques et à mieux les partager, en s'appuyant notamment sur le dispositif du Prix de l'Innovation VINCI. Des progrès pourront être réalisés également en associant plus étroitement les représentants des salariés à la politique de prévention du Groupe, et en renforçant les exigences vis-à-vis des entreprises partenaires et sous-traitantes, via notamment les clauses dédiées à la sécurité dans les contrats.

VINCI entend ne pas limiter son engagement à la sécurité mais l'appliquer aussi à la santé au travail, en collaborant avec le monde scientifique et avec des ergonomes pour faire progresser la connaissance sur les risques professionnels et la qualité de vie au travail. VINCI poursuivra également ses efforts de sensibilisation des utilisateurs de ses infrastructures, en lien avec les autorités en charge de la sécurité.

ENGAGEMENT N° 6

ensemble POUR LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Nous nous engageons à féminiser notre encadrement et à l'ouvrir plus largement aux personnes de toute origine.

1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

Le brassage des origines et des expériences fait partie intégrante de notre culture. Dans tous les pays, nos entreprises ont pour ambition que leurs équipes reflètent la diversité des sociétés qui les entourent. Cet état d'esprit va de pair avec une politique volontariste de management de l'égalité des chances, dont le principe est de combattre toute forme de discrimination à l'embauche et dans les relations de travail – notamment vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et des personnes issues de toute origine. VINCI entend créer ainsi un environnement professionnel permettant à chacun, avec ses différences, de s'épanouir et de contribuer aux performances de l'entreprise.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- Depuis 2004, VINCI s'est engagé dans une politique active de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche et dans les relations du travail. Cette démarche a été formalisée par un comité Égalité des chances puis débattue par les cadres dirigeants du Groupe lors de leur convention annuelle. La diversité est depuis reconnue comme un levier de performance et un atout stratégique.
- En 2006, dans son premier Manifeste, qui rassemblait ses engagements sociaux et sociétaux, VINCI s'est engagé à faire réaliser par un organisme indépendant un audit de sa politique d'égalité des chances. Un dispositif a été mis en place avec l'appui de Vigeo, relayé ensuite par des auditeurs internes. En cinq ans, plus de 120 audits ont été réalisés au sein de VINCI, permettant à la fois de guider la démarche de progrès de chaque entité auditée et de partager les bonnes pratiques au sein du Groupe, notamment par l'intermédiaire du *Guide pour l'action en diversité*.
- La diffusion de cette politique est facilitée par la mise en place, depuis 2011, d'un réseau Diversité au sein des pôles de métiers et des entreprises du Groupe, composé de 75 animateurs.
- L'association Trajeo'h favorise le reclassement et le maintien dans l'emploi de salariés du Groupe en situation d'inaptitude, ainsi que le recrutement des personnes handicapées.

Outre la région Rhône-Alpes, elle a étendu son activité aux régions Île-de-France, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les faits marquants 2012

- Entre 2006 et 2012, les effectifs féminins de VINCI sont passés de 18 800 à 25 903.
- Les personnes de plus de 50 ans ont représenté 11 % des embauches durables en 2012.
- Les collaborateurs en situation de handicap étaient au nombre de 3 980 à fin 2012 ; l'activité confiée à des entreprises employant majoritairement des personnes handicapées a représenté 5,5 millions d'euros dans l'année.
- VINCI a organisé à l'échelle du Groupe, en avril, une journée « Diversité : témoignages et perspectives », qui a réuni plus de 200 managers et responsables des ressources humaines.
- En 2012, Trajeo'h a permis l'établissement de 173 prédiagnostics, le reclassement de 92 personnes handicapées et a ouvert une nouvelle délégation en Haute-Normandie.
- Concernant la féminisation des effectifs :
 - « Capital Filles » a pour objectif de faire découvrir les métiers traditionnellement masculins et leurs perspectives à des jeunes lycéennes. 65 mairaines du Groupe les accompagnent dans leur choix d'orientation scolaire ;
 - « Les Ambassadrices » : 24 femmes salariées de VINCI vont à la rencontre d'étudiantes et d'étudiants pour partager leur expérience professionnelle et leur parcours. Les échanges sont l'occasion de remettre en question de nombreuses idées préconçues liées au genre ;
 - au sein du Laboratoire de l'égalité, VINCI participe aux travaux sur les stéréotypes, qui analysent les idées reçues dans le monde du travail, l'éducation et les médias, et les rendent visibles.

Perspectives

VINCI poursuit sa politique volontariste de féminisation sur trois axes : l'attractivité du Groupe, le recrutement et le développement professionnel. L'objectif est d'atteindre en 2015 une proportion de 20 % de femmes managers. L'intégration de la diversité dans les pratiques managériales s'effectuera par la sensibilisation et la féminisation de tous les managers. Dans une perspective de croissance internationale, VINCI s'emploiera à développer l'encadrement local et à promouvoir les managers de toutes origines et communautés.

Enfin, les efforts de reclassement et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap seront poursuivis, avec le déploiement de Trajeo'h sur toute la France.

ENGAGEMENT N° 7

ensemble

**POUR
DES PARCOURS
PROFESSIONNELS
DURABLES**

Nous nous engageons à proposer des perspectives de formation et de mobilité à tous nos collaborateurs, dans une logique d'employabilité durable.



1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

Parce que, dans nos métiers et notre culture, nos équipes sont au cœur de la réussite de nos projets, parce que nous exerçons des activités à fort taux de main-d'œuvre et à haute intensité managériale, nous privilégions l'emploi durable et la construction de parcours professionnels qui permettent à chaque collaborateur d'exprimer pleinement sa capacité d'initiative, contribuant ainsi à son épanouissement professionnel comme à la performance de l'entreprise.

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- Notre politique de ressources humaines vise à proposer à chaque collaborateur un parcours lui permettant de progresser dans l'entreprise. Dans chaque pôle de métier, les centres de formation interne, dont les ressources ont été sensiblement renforcées au fil des années, permettent de développer des parcours de formation qui accompagnent l'évolution des métiers et contribuent au partage d'une même culture technique et managériale au sein de chaque entreprise. En France, les accords collectifs signés ces dernières années sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences accompagnent cette démarche.
- Les évolutions de carrière sont favorisées par une culture de management qui privilégie la responsabilité et valorise l'initiative. Ainsi, un compagnon peut accéder rapidement à des fonctions de chef d'équipe puis de chef de chantier. Cette pratique de « l'ascenseur social », fondée sur la reconnaissance du mérite individuel plutôt que du diplôme, peut porter les collaborateurs les plus performants à des fonctions de top management au sein du Groupe.

Les faits marquants 2012

- La part des emplois durables au sein de VINCI était de 88 % en 2012. Au cours des cinq dernières années, l'effectif total du Groupe a augmenté de plus de 21 %, atteignant 192 701 collaborateurs au 31 décembre 2012. Le nombre d'heures de formation dispensées est supérieur à 3 millions.
- VINCI est reconnu comme un employeur attractif par les publics qui sont au cœur de ses objectifs de recrutement. Au classement Universum 2012, effectué par enquête

auprès de 31 000 étudiants des grandes écoles d'ingénieurs en France, VINCI a été placé dans le « top 10 » des employeurs idéaux.

- Nouvelle filiale de VINCI, ViE accompagne les entreprises du Groupe dans leurs démarches d'insertion. En 2012, pour sa première année pleine d'activité, ViE est intervenu sur le volet social de 87 chantiers, représentant au total 1,35 million d'heures de travail, et a accompagné directement 712 personnes en parcours d'insertion.
- La démarche Skillup, école de chantier privilégiant une pédagogie fondée sur le visuel et le concret, vise à développer les connaissances et les compétences du personnel d'exécution et de l'encadrement. Trois nouveaux chantiers de VINCI Construction Grands Projets, au Turkménistan, en Malaisie et au Chili, ont mis en place en 2012 cette démarche, qui a concerné 343 personnes.
- En accompagnement des évolutions de ses métiers, VINCI Autoroutes a mis en place des parcours de formation pour favoriser l'acquisition de nouveaux savoir-faire et réussir la démarche de mobilité des salariés vers une autre filière ou une autre région. Au total, plus de 500 collaborateurs, issus principalement de la filière péage, ont changé d'activité depuis 2008, dont 94 en 2012.
- Dans le cadre de l'Académie VINCI, deux nouveaux programmes, destinés aux managers, ont été créés en 2012 : le « VINCI Executive Program », qui vise à favoriser les synergies entre les différents métiers du Groupe et à accélérer son internationalisation, et « HR by VINCI », qui a pour objectif d'accompagner le développement professionnel des managers de la fonction ressources humaines dans un esprit de renforcement des transversalités.

Perspectives

Les directions des ressources humaines accompagnent le Groupe dans la réponse à deux enjeux majeurs : l'internationalisation croissante de l'activité et le développement des transversalités, dans le contexte d'évolution des marchés vers des projets de plus en plus globaux et complexes. VINCI poursuivra le déploiement de nouveaux outils de management, notamment en matière de classification des postes et de systèmes d'information.

ENGAGEMENT N° 8

ensemble
POUR PARTAGER
LES FRUITS
DE NOTRE
PERFORMANCE

Nous nous engageons, partout où cela est possible, à ce que 100 % des salariés de VINCI bénéficient d'un dispositif de partage de notre réussite économique.



1

POURQUOI CET ENGAGEMENT ?

La performance économique de VINCI doit bénéficier de manière équilibrée à ses actionnaires et à ses salariés. À côté de l'intéressement et de la participation aux résultats, l'actionnariat salarié permet d'associer les collaborateurs à la performance de VINCI, en cohérence avec les valeurs du Groupe résumées dans sa signature : « Les vraies réussites sont celles que l'on partage. »

2

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Les grandes avancées

- VINCI a créé en 1995 un plan d'épargne salariale, Castor, ouvert initialement aux salariés français. Ce plan et ses diverses déclinaisons se sont accompagnés dès l'origine d'une politique d'abondement avantageuse, qui favorise l'épargne la plus modeste, afin d'associer le plus largement possible les collaborateurs à la réussite du Groupe. La politique d'épargne salariale a été déployée dans un second temps à l'international, en l'adaptant aux spécificités réglementaires de chaque pays concerné. Cette politique d'épargne salariale et la confiance des salariés dans la dynamique de développement et la pérennité du Groupe ont suscité au fil des années une forte adhésion – stimulée par le parcours boursier exceptionnel du titre VINCI tout au long des années 2000. Les salariés de VINCI sont devenus ainsi, collectivement, son premier actionnaire, contribuant à la stabilité de son actionnariat. La présidence du conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (Castor et autres fonds d'actionnariat) est exercée par un représentant des salariés actionnaires, qui siège au Conseil d'administration de VINCI.
- Outre l'épargne salariale, VINCI favorise la participation des salariés aux résultats de leur entreprise au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays. En France, cela se traduit par le développement de l'intéressement et de la participation.

Les faits marquants 2012

- Fin 2012, 112 000 salariés, soit près de 60 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI via ses dispositifs d'épargne salariale, et détenaient chacun en moyenne un portefeuille de 17 000 euros. Collectivement, les salariés du Groupe détenaient 9,9 % de son capital. 97,3 millions d'euros d'abondement ont été versés dans l'année.
- À l'international, un dispositif spécifique d'épargne salariale a été ouvert en 2011-2012 à 45 000 nouveaux salariés dans 14 pays (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse). La participation s'est établie à près de 25 %.
- Le Cercle des actionnaires salariés de VINCI, créé en 2011, comptait 10 800 membres à fin 2012 (voir p. 143).
- À l'échelle du Groupe, la masse salariale s'est élevée à 6 milliards d'euros, soit 15 % du chiffre d'affaires. Les sommes versées au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement et de la couverture sociale se sont élevées à 306,4 millions d'euros.
- En France, 92 % des salariés ont bénéficié de dispositifs d'intéressement et/ou de participation, auxquels s'est ajoutée une prime de partage des profits de 367 euros bruts par salarié.

Perspectives

Malgré la diversité des cadres juridiques et fiscaux des pays concernés, le déploiement international du dispositif d'épargne salariale sera étendu en 2013 à cinq nouveaux pays : l'Autriche, le Brésil, le Chili, l'Indonésie et le Luxembourg. À l'issue de cette opération, 80 % des salariés du Groupe auront eu accès à un dispositif d'épargne salariale. VINCI poursuivra dans le même temps la mise en œuvre de son modèle de partage de la performance via les divers instruments de sa politique de rémunération et de couverture sociale.

INNOVER POUR DEMAIN



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Avec un budget de 47 millions d'euros en 2012 (+ 57% en cinq ans) et 249 chercheurs (en équivalent temps plein) dans ses équipes, VINCI se situe dans le peloton de tête des entreprises de son secteur en matière de recherche & développement. Le Groupe est intervenu en 2012 dans environ 50 programmes de recherche et 12 pôles de compétitivité. 41 nouvelles inventions ont été brevetées, portant à 1 791 le patrimoine de brevets actifs dans le monde.

La politique de recherche & développement recouvre les grands enjeux qui sont au cœur des métiers du Groupe : l'éco-conception, la performance énergétique, la durabilité des infrastructures, les nouveaux services de mobilité. Elle est animée par un comité qui réunit les directeurs scientifiques et techniques des différents pôles, dont la mission est notamment de faciliter les échanges entre pôles et de développer les travaux collaboratifs. Dans le même temps, les pôles et entreprises de VINCI mènent une politique d'innovation tournée vers leurs marchés et l'optimisation des solutions proposées à leurs clients, qu'il s'agisse de méthodes de conception, de techniques de construction ou de produits et procédés exclusifs, tels ceux développés par Eurovia dans l'industrie routière et par Soletanche Freyssinet dans les métiers du génie civil spécialisé.



INNOVATION PARTICIPATIVE

En cohérence avec son modèle de management décentralisé, VINCI développe son potentiel d'innovation en encourageant au plus près du terrain les initiatives concrètes de ses entreprises et de ses équipes. C'est l'objectif du Prix de l'Innovation VINCI, organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés. Englobant non seulement les aspects technologiques mais aussi toutes les innovations qui nourrissent la démarche de progrès du Groupe – notamment en matière de sécurité, de développement durable et de conditions de travail –, le Prix de l'Innovation VINCI a suscité au cours de sa dernière édition, en 2011, la participation de 5 100 collaborateurs qui ont déposé par équipes 1 717 dossiers, dont 113 ont été primés lors d'une première série de concours régionaux, puis 17 lors du palmarès final. Un club Valorisation a été constitué pour accélérer la diffusion de ces innovations dans le Groupe. En fin d'année, les appels à projets ont été lancés pour l'édition 2013.

RECHERCHE COLLABORATIVE SUR L'ÉCO-CONCEPTION ET LA VILLE DURABLE

La Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, créée en 2008 par VINCI et ParisTech, et dotée d'un budget de 3 millions d'euros sur cinq ans, a poursuivi ses travaux de recherche répartis sur une vingtaine de programmes, concernant principalement la qualité environnementale des bâtiments et des quartiers, les stratégies de gestion énergétique des bâtiments et les impacts environnementaux des transports. En 2012, les travaux ont abouti à la création d'outils d'évaluation de la biodiversité en ville, d'éco-conception du stationnement en milieu urbain et de réhabilitation de parcs de bâtiments. VINCI et ParisTech ont également organisé la première université de la Chaire et plusieurs rencontres thématiques associant enseignants, collaborateurs de VINCI et partenaires extérieurs (www.chaire-eco-conception.org).

La Fabrique de la Cité, instance de réflexion prospective et d'échanges créée à l'initiative de VINCI, a poursuivi ses travaux réunissant des acteurs de tous les horizons impliqués dans les problématiques d'aménagement urbain et de mobilité. Les principaux thèmes abordés en 2012 ont concerné l'adhésion des citoyens, le rôle des villes dans la transition énergétique, le financement des infrastructures urbaines ainsi que l'ouverture des données et leur utilisation en temps réel pour une meilleure mobilité urbaine (www.lafabriquedelacite.com).

Le club Ville et Territoires, qui réunit des chercheurs et des dirigeants opérationnels de VINCI, s'est consacré notamment à l'analyse, en collaboration avec des représentants du ministère français en charge de l'écologie, des projets lauréats du concours ÉcoQuartiers France. Le partenariat initié l'année précédente avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a produit ses premiers travaux communs sur la mesure de la valeur globale d'un projet, associant ainsi les impacts positifs et négatifs en matière d'aménagement urbain. Enfin, VINCI Concessions a renouvelé pour trois ans son soutien à la Chaire d'économie des partenariats public-privé de l'université Paris 1 Sorbonne.

Bourse et actionnariat

Rendement d'un investissement en actions VINCI sur dix ans

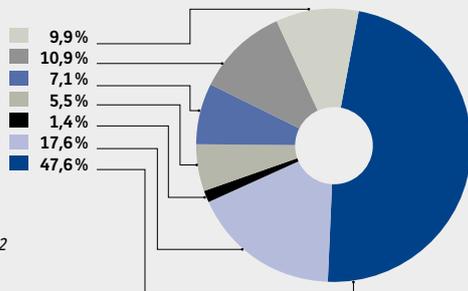
Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2003 se retrouverait à la tête d'un capital de 4 044 euros au 31 décembre 2012, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de 15 % par an.



Répartition de l'actionnariat (*)

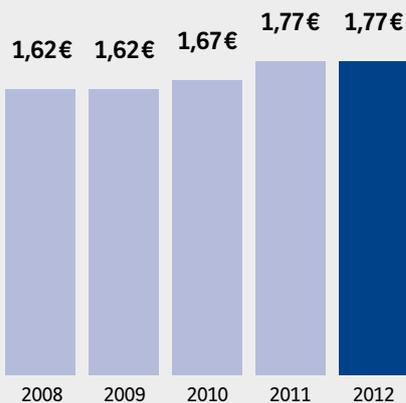
Salariés (FCPE)	9,9%
Actionnaires individuels	10,9%
Autodétention	7,1%
Qatari Diar Real Estate Investment Company	5,5%
Financière Pinault	1,4%
Investisseurs institutionnels - France	17,6%
Investisseurs institutionnels - étranger	47,6%

(*) Estimation réalisée sur la base d'un relevé des détenteurs de titres au porteur (TP) à fin 2012 et d'une enquête d'actionnariat.



Un dividende par action stable

Le dividende proposé à l'assemblée générale du 16 avril 2013 au titre de l'exercice 2012 est de 1,77 euro par action, stable par rapport à celui de 2011.



Un rebond de l'action VINCI en 2012...

Après une année 2011 marquée par une forte baisse des marchés boursiers, le cours de l'action VINCI a clôturé l'année 2012 à 35,96 euros, en hausse de 6,5 % sur un an. Le titre renoue ainsi avec la croissance, de façon moins marquée que le CAC 40, qui a progressé de 15,2 % sur la même période et enregistre sa meilleure performance depuis 2009.

À fin décembre 2012, la capitalisation boursière de VINCI atteignait près de 21 milliards d'euros, positionnant le Groupe au 17^e rang du CAC 40.

... et une progression de plus de 150 % sur dix ans

Entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2012, le cours de l'action VINCI a connu une progression de 168 %, alors que l'indice CAC 40 affichait, sur la même période, une hausse de 20 %. Ainsi, un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2003 se retrouverait à la tête d'un capital de 4 044 euros au 31 décembre 2012, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés, soit un rendement annuel moyen de 15 %. Durant la même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par plus de 4,5.

Dividende : 1,77 euro par action

Depuis l'acquisition d'ASF, en 2006, la politique de VINCI en matière de dividende consiste à distribuer 50 % de son résultat net consolidé. Ainsi, le Conseil d'administration du 5 février 2013 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 16 avril 2013 un dividende total de 1,77 euro par action, stable par rapport à l'exercice précédent. Celui-ci représente un rendement de 5 % par rapport au cours du 31 décembre 2012. Déduction faite de l'acompte de 0,55 euro versé le 15 novembre 2012, le solde du dividende, qui sera réglé le 22 mai 2013, ressort à 1,22 euro par action.

Un actionnariat stable et diversifié

Au 31 décembre 2012, 66,5 % du capital de VINCI était détenu par plus de 500 fonds d'investissement essentiellement situés en France, en Europe et en Amérique du Nord. À la même date, Qatari Diar Real Estate Investment Company, entré au capital de VINCI en 2010, en détenait 5,5 %. Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent environ 110 000 collaborateurs de VINCI, détenaient quant à eux 9,9 % du capital, constituant collectivement le premier actionnaire du Groupe. Enfin, les actionnaires individuels, au nombre de 260 000, représentaient 10,9 % du capital au 31 décembre 2012.

Actionnaires individuels

Une relation de dialogue et de proximité

Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration, a continué d'aller à la rencontre des actionnaires individuels. Il a notamment animé quatre réunions en 2012, à Toulouse, Caen, Reims et Nice.

Pour la 13^e année consécutive, VINCI était présent au salon Actionaria, qui s'est tenu à Paris les 23 et 24 novembre 2012.

À cette occasion, les représentants du Groupe ont informé les visiteurs sur l'actualité et la stratégie de VINCI. Ils leur ont également présenté le programme et les avantages du club des Actionnaires et remis un questionnaire afin de mieux connaître leurs attentes.

Un programme varié d'événements

En 2012, outre l'assemblée générale et le salon Actionaria, 22 manifestations, dont des rencontres avec la Fondation VINCI pour la Cité et plusieurs visites du Stade de France ont été proposées aux actionnaires. 4 500 d'entre eux en ont bénéficié.

Cours de l'action et volumes moyens de transactions

Capitalisation au 31 décembre 2012 : 20,7 milliards d'euros sur la base d'un cours de 35,96 euros par action, soit la 17^e capitalisation du CAC 40 et la 15^e en tenant compte de la pondération du flottant. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, l'action VINCI a enregistré une hausse de 6,5 %, alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Euro Stoxx 600 Construction & Materials progressaient respectivement de 15,2 %, 13,8 % et 15,4 %. En 2012, 3 millions de titres ont été échangés sur le marché en moyenne chaque jour (Euronext + MTFs).



« Redécouvrez votre ville », un succès renouvelé en 2012

En 2011, VINCI a lancé à l'intention du club des Actionnaires un nouveau concept de visites, baptisé « Redécouvrez votre ville », mettant l'accent sur le rôle joué par les entreprises de VINCI dans l'aménagement urbain des grandes agglomérations françaises. En 2012, 14 croisières ont été organisées dans ce cadre pour près de 1 600 actionnaires à Paris, Bordeaux, Lyon et pour la première fois à Marseille.

Le club des Actionnaires de VINCI comptait 20 273 membres au 31 décembre 2012, soit une progression de 4 % sur un an.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2012, en participant à plus d'une centaine d'événements, les dirigeants de VINCI ont établi environ 800 contacts avec près de 400 investisseurs institutionnels et avec les analystes financiers qui couvrent le titre.

En plus des réunions et conférences téléphoniques organisées à l'occasion de la publication de ses résultats, VINCI a consacré 25 journées à des road-shows en Europe et en Amérique du Nord, et a participé à neuf conférences organisées par de grandes institutions financières, principalement à Paris et à Londres. Il s'y ajoute des rendez-vous individuels au siège du Groupe et des conférences téléphoniques tout au long de l'année.

Ces initiatives permettent d'entretenir un lien continu et étroit avec la communauté financière. Dans un souci de transparence, elles sont l'occasion, pour les dirigeants de VINCI, de présenter l'actualité du Groupe, ses performances, sa stratégie de développement et sa gouvernance.

En juillet 2012, VINCI a organisé, pour les investisseurs institutionnels et les analystes financiers *sell-side* qui suivent la valeur, une journée de présentation sectorielle consacrée à Soletanche Freyssinet (VINCI Construction).

Site Internet de VINCI et publications actionnaires

Le site Internet de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ».

Les actionnaires disposent d'une ligne de publications dédiées, accessible en format papier ou dans la rubrique « Actionnaires » du site Internet.

www.vinci.com

Service Actionnaires de VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Actionnaires individuels
Numéro Vert : 0 800 015 025

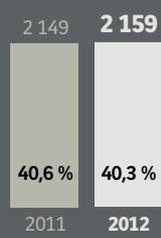
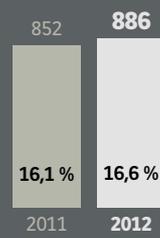
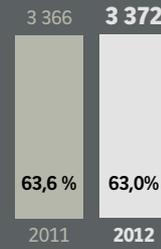
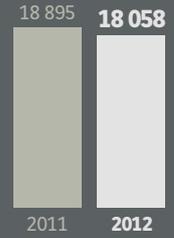
Investisseurs institutionnels
Tél. : 01 47 16 45 07 / 33 46

Concessions

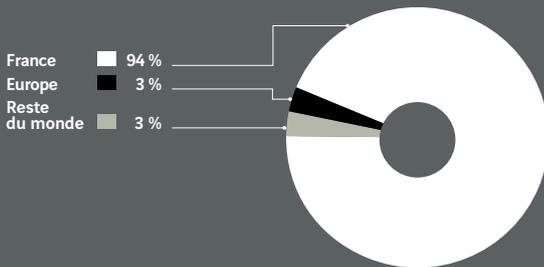
VINCI Autoroutes Page 36

VINCI Concessions Page 50

Avec un réseau de 4 385 km, VINCI Autoroutes est concessionnaire de la moitié du réseau autoroutier concédé français. VINCI Concessions développe et gère un portefeuille unique de concessions d'infrastructures de transport et d'équipements publics dans une vingtaine de pays.

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾
(En M€)**Résultat opérationnel sur activité** ⁽²⁾
(En M€ et en pourcentage du CA ⁽³⁾)**Résultat net part du Groupe** ⁽²⁾
(En M€ et en pourcentage du CA ⁽³⁾)**Capacité d'autofinancement** ⁽³⁾
(En M€ et en pourcentage du CA ⁽³⁾)**Endettement financier net** ^{(2) (4)}
(En M€)**Chiffre d'affaires par zone géographique** ⁽¹⁾

(En %)

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.⁽²⁾ Y compris ASF Holding et Cofiroute Holding.⁽³⁾ Avant impôts et coût de l'endettement.⁽⁴⁾ Au 31 décembre.

Les concessions de VINCI

dans le monde

Ouvrages	Description	Pays	Taux de détention	Date de fin de contrat
Infrastructures autoroutières et routières				
Réseau concédé				
Réseau ASF (hors tunnel du Puymorens – 5 km)	2 709 km	France	100%	2033
Réseau Cofiroute (hors tunnel Duplex A86 – 11 km)	1 100 km	France	83%	2031
Réseau Escota	459 km	France	99%	2027
Arcour (A19)	101 km	France	100%	2070
Openly à Lyon	10 km	France	100%	2013 ⁽¹⁾
Voie express R1 (PR1BINA)	52 km	Slovaquie	50%	2041
Autoroute A4 (A-Modell)	45 km	Allemagne	50%	2037
Autoroute A5 (A-Modell) ⁽²⁾	60 km	Allemagne	50%	2039
Autoroute A9 (A-Modell) ⁽²⁾	46,5 km	Allemagne	50%	2031
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50%	2042
Réseau routier du district d'Hounslow	432 km de chaussées et 763 km de trottoirs	Royaume-Uni	50%	2038
Réseau routier de l'île de Wight	821 km de chaussées et 767 km de trottoirs	Royaume-Uni	50%	2038
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg ⁽²⁾	43 km	Russie	39%	2040
Autoroute Athènes-Tsakona ⁽²⁾	365 km	Grèce	30%	2038
Autoroute Maliakos-Kleidi ⁽²⁾	240 km	Grèce	14%	2038
Voie express Fredericton-Moncton	200 km	Canada	25%	2028
Trans Jamaican Highway	34 km	Jamaïque	13%	2030
Ouvrages routiers de franchise				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles (11 km)	France	83%	2086
Tunnel du Puymorens	Tunnel dans les Pyrénées (5 km)	France	100%	2037
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille	France	33%	2025
Tunnel du Prado Sud ⁽²⁾	Tunnel à Marseille	France	59%	2054
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse-continent	Grèce	57%	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37%	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35%	2016 ⁽³⁾
Coentunnel ⁽²⁾	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	28%	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	19%	2032
Infrastructures ferroviaires				
Liefkenshoek ⁽²⁾	Liaison ferroviaire souterraine (16 km) à Anvers	Belgique	37%	2050
Rhônexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35%	2038
GSM-Rail ⁽²⁾	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30%	2025
LGV SEA ⁽²⁾	Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (302 km)	France	33%	2061
Parkings				
VINCI Park	1,5 million de places dont 0,4 million en concession ou en pleine propriété	Monde	100%	⁽⁴⁾
Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur	Bâtiment de 60 000 m ²	France	100%	2040
Truck Étape	Deux centres routiers sécurisés pour poids lourds	France	100%	
Aéroports				
France	Rennes, Dinard	France	49%	2025 ⁽¹⁾
France	Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Quimper	France	99%	de 2013 à 2023 ⁽¹⁾
France	Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir	France	85%	2066
France	Ancenis	France	100%	2018 ⁽¹⁾
Cambodge	Phnom Penh, Siem Reap, Sihanoukville	Cambodge	70%	2040 ⁽³⁾
Stades et équipements publics				
Stade de France	80 000 places	France	67%	2025 ⁽⁵⁾
Stade du Mans (MMArena)	25 000 places	France	100%	2043
Stade de Nice (Allianz Riviera) ⁽²⁾	35 000 places	France	50%	2040
Stade de Bordeaux ⁽²⁾	40 000 places	France	50%	2045
Arena de Dunkerque ⁽²⁾	10 700 places	France	50%	2040
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100%	2027
Éclairage public de la ville de Goussainville		France	100%	2027

(1) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

(2) En construction ou à construire.

(3) Date estimée de fin de contrat.

(4) 26,4 ans : durée résiduelle moyenne pondérée par la valeur actuelle nette de chacun des contrats pour les 353 000 places en concession.

(5) Voir note H de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

Europe

Allemagne ●●●

Toll Collect (péage autoroutier)
14 000 places de stationnement
A4 - Autoroute A-Modell
A5 - Autoroute A-Modell
A9 - Autoroute A-Modell

Belgique ●●●

Liaison ferroviaire Liefkenshoek
à Anvers
56 000 places de stationnement

Espagne ●

65 000 places de stationnement

France ●●●●●●●

Réseau ASF
Réseau Cofiroute
Réseau Escota
Tunnel Duplex A86
Arcour (A19)
Openly à Lyon
Tunnel du Prado-Carénage
Tunnel du Prado Sud
Truck Étape
Rhônexpress
450 000 places de stationnement
Stade de France
Stade du Mans
Stade de Nice
Stade de Bordeaux
Arena de Dunkerque
9 aéroports : Chambéry,
Clermont-Ferrand, Dinard, Grenoble,
Nantes (3), Quimper, Rennes
Car Rental Center de
l'aéroport Nice-Côte d'Azur
GSM-Rail
LGV SEA Tours-Bordeaux
Éclairage public de Goussainville
Éclairage public de Rouen

Grèce ●●

Pont Charilaos-Trikoupis
Autoroute Athènes-Tsakona
Autoroute Maliakos-Kleidi

Luxembourg ●

53 000 places de stationnement

Pays-Bas ●

Coentunnel

Portugal ●●

Deux ponts sur le Tage

République tchèque ●

39 000 places de stationnement

Royaume-Uni ●●●

Contournement de Newport
Ponts sur la Severn
122 000 places de stationnement
Réseau routier du district d'Hounslow
Réseau routier de l'île de Wight

Russie ●●●

900 places de stationnement
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg

Slovaquie ●●

3 000 places de stationnement
Voie express R1 (PR1BINA)

Suisse ●

6 000 places de stationnement

Turquie ●

International

Cambodge ●

3 aéroports

Canada ●●●

Autoroute Fredericton-Moncton
Pont de la Confédération
138 000 places de stationnement

Colombie ●

États-Unis ●●●
566 000 places
de stationnement

Inde ●

Jamaïque ●●
Trans Jamaican
Highway

Pérou ●

 Infrastructures ferroviaires

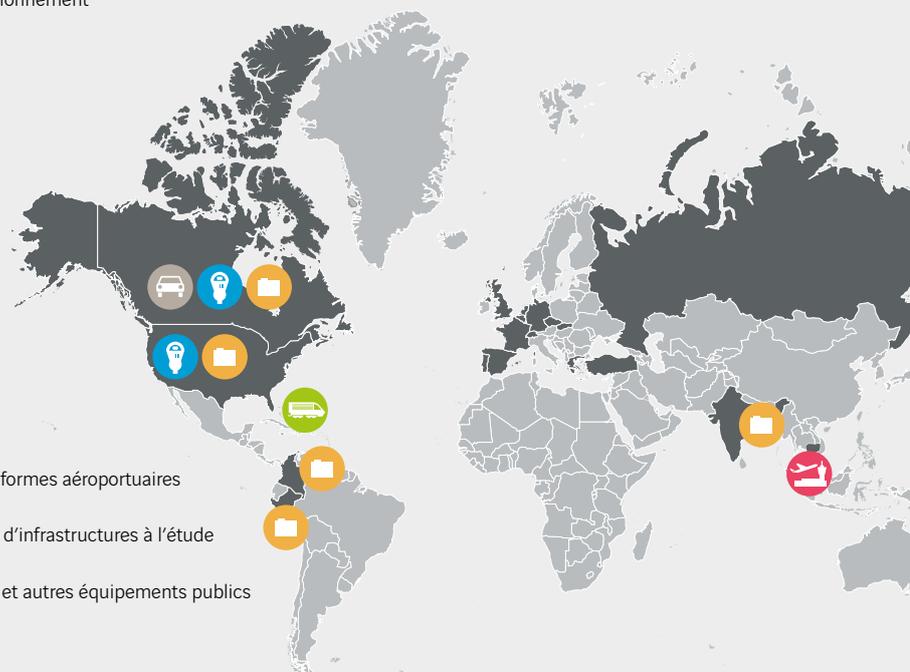
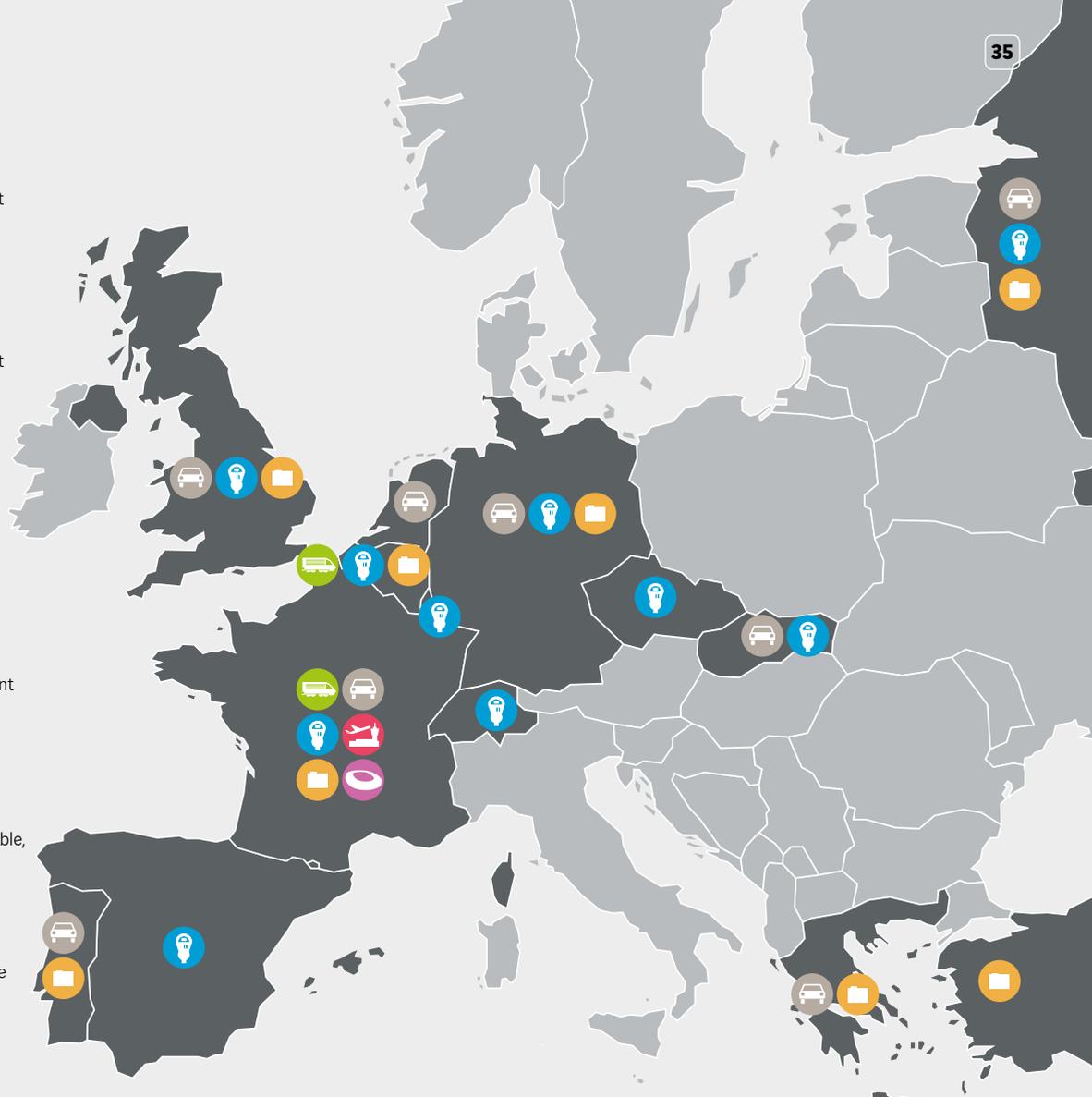
 Infrastructures autoroutières et routières

 Stationnement

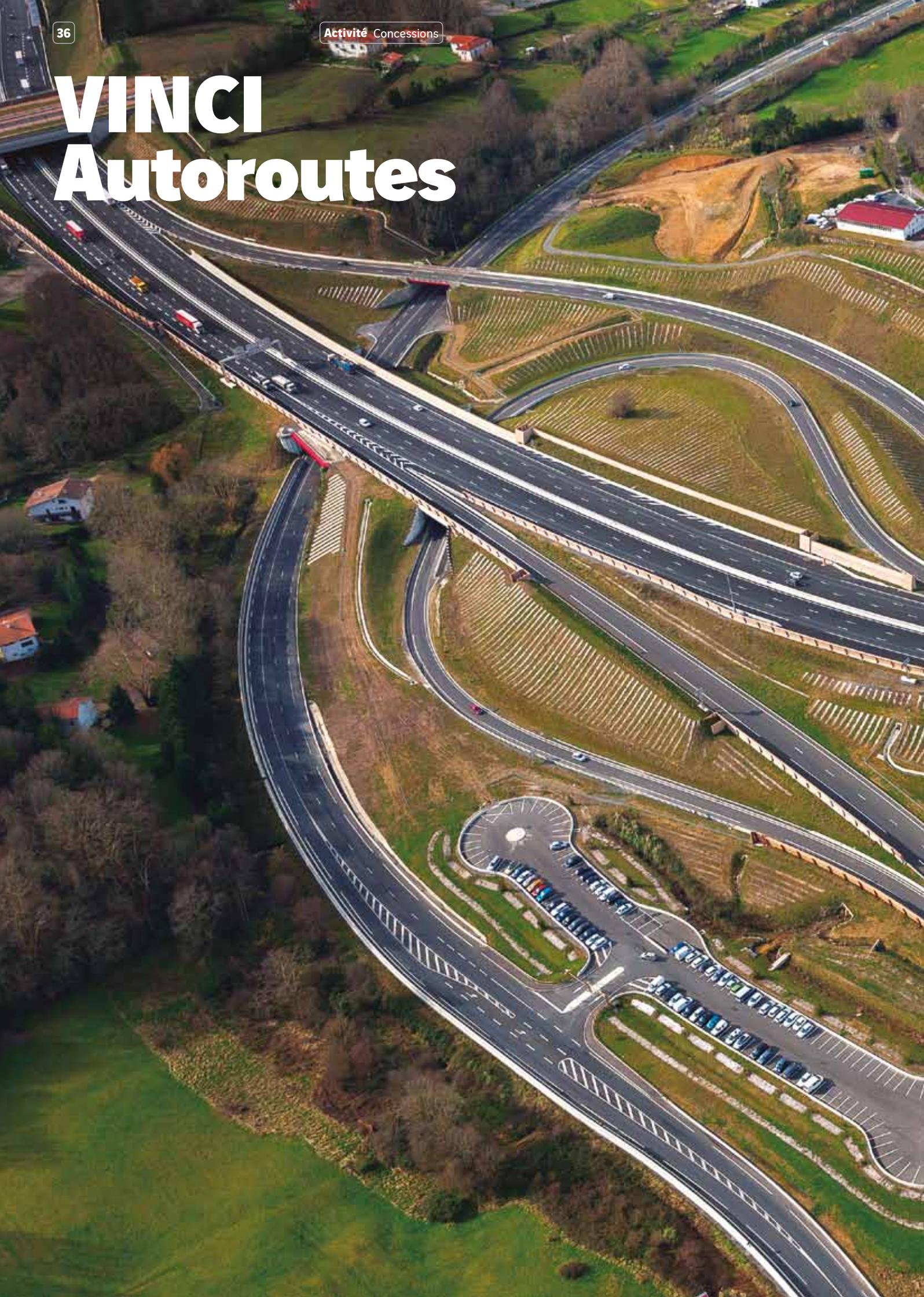
 Plates-formes aéroportuaires

 Projets d'infrastructures à l'étude

 Stades et autres équipements publics



VINCI Autoroutes



Profil

Avec un réseau de 4 385 km, VINCI Autoroutes est le premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe. Le réseau de ses quatre sociétés concessionnaires – ASF, Cofiroute, Escota et Arcour – couvre l'ouest et le sud de la France, et représente la moitié du réseau national concédé.

VINCI Autoroutes accueille chaque jour 2,2 millions de clients et compte 1,7 million d'abonnés au télépéage. 46 milliards de kilomètres sont parcourus chaque année sur son réseau, correspondant à près de 800 millions de transactions.

VINCI Autoroutes investit massivement – 6,5 milliards d'euros au cours des six dernières années – dans l'extension et la modernisation de l'infrastructure autoroutière, pour améliorer la sécurité et réduire son empreinte environnementale. Créateurs d'activité à court terme, ces investissements qui favorisent l'accessibilité des territoires et la mobilité soutiennent la croissance. Ils vont de pair avec une politique de services qui améliore la fluidité, le confort et par conséquent la sécurité sur autoroute, renforçant ainsi l'attractivité des réseaux de VINCI Autoroutes.



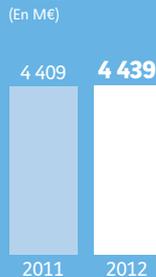
Trafic

	2012 (en millions de kilomètres parcourus)	Évolution 2012/2011 à réseau stable
ASF	28 290	- 1,5 %
Escota	6 636	- 1,2 %
Cofiroute	10 802	- 2,4 %
Arcour	267	+ 0,7 %
Total	45 995	- 1,7 %

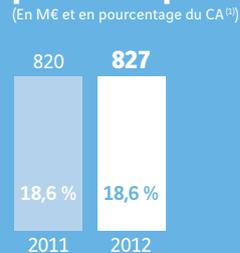
Les concessions autoroutières de VINCI en France



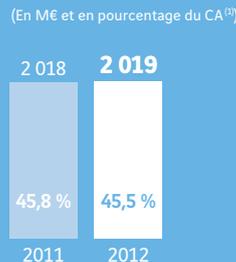
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾



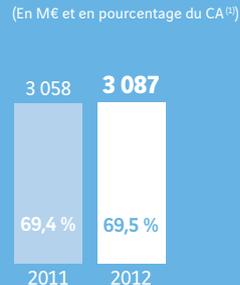
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾



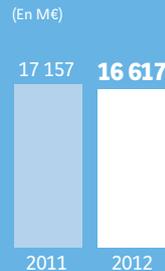
Résultat opérationnel sur activité



Capacité d'autofinancement ⁽³⁾

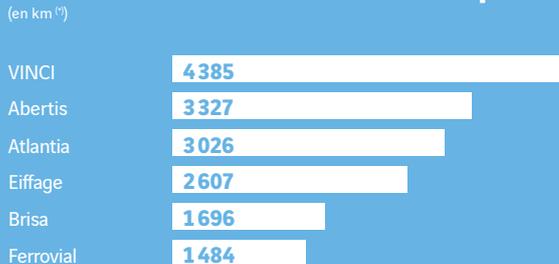


Endettement financier net ^{(2) (4)}



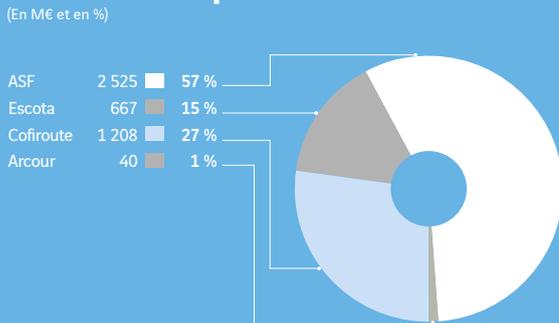
(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
 (2) Y compris ASF Holding et Cofiroute Holding.
 (3) Avant impôts et coût de l'endettement.
 (4) Au 31 décembre.

Réseaux autoroutiers concédés en Europe



(*) Sources : études internes, communication des sociétés.

Chiffre d'affaires par réseau ⁽¹⁾



Jean-Bernard Devernois

président de la chambre
de commerce et d'industrie
Roanne Loire Nord

« Pour pouvoir légitimement revendiquer sa position de porte ouest de l'agglomération lyonnaise, Roanne devait disposer d'une **liaison efficace**. L'A89 la lui a fournie. »

En janvier 2013, le dernier tronçon de l'autoroute A89 à l'approche de l'agglomération lyonnaise a été inauguré. Cet axe transversal dont la construction a débuté en 1990 met Lyon à 5 h 15 mn de Bordeaux et établit un trait d'union entre des régions qui ont la volonté de développer leur potentiel, comme le Roannais.

L'A89 établit désormais une liaison autoroutière directe entre Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lyon. Quels sont les enjeux de cette liaison pour un territoire tel que le Roannais ?

Roanne a connu une période florissante dans la première moitié du XX^e siècle, bénéficiant de sa situation à un double carrefour : sur la N7 et sur la ligne ferroviaire PLM (Paris-Lyon-Méditerranée). Dans les années 1960-1980, le passage de l'A6 puis de la ligne de TGV par Mâcon lui a fait perdre un peu de cette position. Cette période est aussi celle où la ville a dû engager sa reconversion industrielle sur fond de crise des secteurs textile et mécanique, et de mondialisation. Depuis, les activités de Roanne se sont rééquilibrées. Elles se sont diversifiées et fortifiées. La surreprésentation de l'industrie a été corrigée par l'arrivée de services, et les entreprises roannaises ont gagné en valeur ajoutée en attaquant leurs marchés par le haut. Restait la question de l'accessibilité. Pour pouvoir légitimement revendiquer sa position de porte ouest de l'agglomération lyonnaise, Roanne devait disposer d'une liaison efficace. L'A89 la lui a fournie, avec un tracé magnifique, roulant et sûr.

Quels impacts immédiats et à moyen terme attendre d'un tel ouvrage sur le tissu économique régional ?

Les entreprises roannaises vont attirer plus facilement des cadres, ce qui contribuera à consolider la tertiarisation de la région. La mobilité renforcée bénéficiera également à notre tissu universitaire. Les paysages de la région ont été révélés par le tracé. L'activité touristique, couplée à notre tradition gastronomique, saura en tirer parti. Pour la région lyonnaise, l'A89 ouvre des débouchés vers l'ouest du pays, qu'elle a malaisément exploités jusqu'ici faute d'une infrastructure suffisante. Elle facilitera l'implantation d'entités décentralisées sur un foncier roannais attractif.

On désigne souvent l'A89 comme l'autoroute de la concertation. C'est aussi votre point de vue ?

Cette expression me paraît tout à fait justifiée. Il y a eu d'abord une étroite concertation entre les politiques, le réseau consulaire et les entreprises du territoire. Dans le Roannais, toutes les parties prenantes, y compris les associations de défense de l'environnement, ont considéré que, si elle était bien réalisée, l'autoroute était un véritable atout. Ensuite ASF a joué un rôle majeur en faisant le travail nécessaire pour intégrer le territoire et prendre en compte toutes ses composantes, afin que chacun s'agrège au projet.

Performances solides et investissements soutenus

En 2012, VINCI Autoroutes a continué à investir dans l'extension et la modernisation de ses réseaux, et a poursuivi sa politique de développement des services tout en optimisant ses performances opérationnelles.

Performances économiques

En dépit d'une conjoncture qui s'est traduite par une baisse de trafic sans précédent sur l'ensemble du réseau autoroutier français, le chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes a enregistré en 2012 une progression de 0,7 % à 4,4 milliards d'euros.

La conjoncture économique tendue, les conditions climatiques défavorables du premier semestre et le maintien durable à un niveau élevé du prix des carburants ont pesé sur le trafic. Celui-ci s'est contracté de 1,4 % pour les véhicules légers et de 3,5 % pour les poids lourds – la stagnation économique en France et la récession dans le sud de l'Europe affectant à la fois les échanges nationaux et internationaux. Dans ce contexte, la légère progression des recettes de péage a résulté pour 0,2 % de la montée en charge, conforme aux prévisions, du trafic dans le Duplex A86 en Île-de-France, mis en service en 2011, et pour 2,1 % de l'effet des augmentations tarifaires contractuelles, qui sont notamment la contrepartie des importants investissements inscrits dans les contrats de plan des sociétés concessionnaires.

Outre les gains de productivité générés par l'automatisation du péage, qui concerne désormais 95 % des transactions, le travail engagé depuis plusieurs années pour développer les synergies opérationnelles

entre les réseaux de VINCI Autoroutes – mené de pair avec un investissement continu pour optimiser le service autoroutier – a permis de faire progresser le taux de capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement de 69,4 % en 2011 à 69,5 % en 2012. Les efforts déjà engagés dans les domaines de la gestion du péage, des achats et des systèmes d'information trouvent leur prolongement dans la convergence croissante des organisations et des méthodes d'exploitation entre réseaux. Cette convergence permettra au cours des prochains exercices de continuer à optimiser la performance opérationnelle de VINCI Autoroutes sur le plan économique mais aussi en matière de service apporté aux clients.

Investissements et endettement

Les investissements de VINCI Autoroutes en 2012 se sont maintenus à un niveau très élevé, atteignant au total 1,1 milliard d'euros. Aux investissements contractuels dans l'extension et la modernisation des réseaux se sont ajoutés ceux engagés au titre du Paquet vert autoroutier (voir p. 45), qui s'achèvera, conformément aux engagements pris vis-à-vis du concédant, au printemps 2013. Tous programmes confondus, les travaux confiés par VINCI Autoroutes aux entreprises du secteur de la construction mobilisent environ 7 500 personnes chaque année, soit l'équivalent des effectifs de la société. Répartis sur l'ensemble des réseaux, ces emplois constituent une contribution significative au soutien de l'activité économique dans les territoires.

La qualité des performances opérationnelles et la résilience du modèle économique de VINCI Autoroutes sont accompagnées d'une gestion prudente de la dette, dans le respect de la politique du groupe VINCI. ASF a signé en juillet 2012 une ligne de crédit syndiqué de 1,8 milliard d'euros à cinq ans, qui a pris le relais d'une ligne venant à échéance en décembre 2013. Au 31 décembre 2012, l'endettement net des sociétés autoroutières, incluant leurs holdings, s'élevait à 16,6 milliards d'euros, au lieu de 17,2 milliards au 31 décembre 2011.

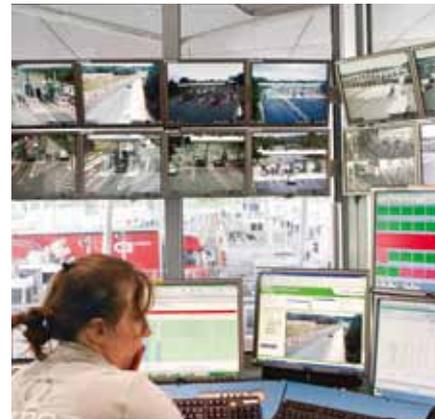
Infrastructure Liaisons nouvelles

A89. L'inauguration, le 19 janvier 2013, de la section de 53 km Balbigny – La Tour-de-Salvagny a marqué l'aboutissement du vaste chantier de l'autoroute A89 Bordeaux-Lyon (voir p. 8). Au terme de 16 ans de travaux financés par ASF, cet axe transversal de 500 km reliant la façade atlantique au couloir rhodanien est désormais intégralement en service, mettant l'agglomération lyonnaise à 5 h 15 mn de Bordeaux. La construction de la dernière section a représenté 1,5 milliard d'euros d'investissement pour ASF et quatre ans de travaux, incluant la construction de 5 échangeurs et une bifurcation, 8 viaducs (2 150 m de longueur cumulée), 108 ouvrages d'art courants et 3 tunnels bitubes (5 700 m cumulés). L'année 2012 a été consacrée principalement, après l'achèvement des travaux de génie civil et de construction routière, au déploiement des équipements de sécurité et d'exploitation, en particulier dans les 3 tunnels, et à la préparation de la mise en service. L'exploitation de la nouvelle section, qui bénéficie des retours d'expérience des nombreux tunnels autoroutiers construits et gérés par VINCI, est assurée par des équipes constituées intégralement grâce à la mobilité interne.

01 Le déploiement de nouveaux équipements (détection automatique d'incidents, vidéo, etc.) contribue à assurer la sécurité des déplacements des clients.

02 322 aires sur les 444 que compte le réseau de VINCI Autoroutes ont été rénovées dans le cadre du Paquet vert autoroutier.

01



02



Tout au long de sa réalisation, le projet a fait l'objet d'une collaboration volontariste avec les parties prenantes, concernant en particulier la préservation de la biodiversité. Entre autres mesures conçues et mises en œuvre avec les associations locales de protection de la nature, deux programmes innovants ont porté sur la sauvegarde des écrevisses à pattes blanches (dont plusieurs centaines, issues de spécimens prélevés dans les ruisseaux locaux, ont été élevées en habitat artificiel puis réintroduites dans le milieu naturel) et celle des chauves-souris, pour lesquelles deux passerelles expérimentales ont été construites au-dessus de l'autoroute.

A9 Montpellier. Confirmé en 2011 à l'issue d'une procédure de consultation publique, le déplacement de l'A9 pour contourner Montpellier constitue l'un des principaux investissements des prochaines années sur les réseaux de VINCI Autoroutes. Il consiste à construire une nouvelle section de 12 km et à réaménager 13 km de sections existantes. Les études, acquisitions foncières et travaux préliminaires ont débuté en 2012 en vue d'une mise en service de la nouvelle section dédoublée au 31 décembre 2017.

Élargissements

A63. ASF a achevé début juillet 2012, avec une avance significative sur les délais contractuels, l'élargissement à deux fois trois voies d'une section de 18 km (Ondres-Biarritz) de l'autoroute de la Côte basque. L'engagement des travaux sur un second tronçon de 22 km entre Biarritz et la frontière espagnole est subordonné à des négociations en cours entre l'État et les collectivités locales concernant l'échangeur de Saint-Jean-de-Luz. Le réaménagement des deux sections représente un investissement total de 700 millions d'euros.

A9. ASF a poursuivi l'important chantier d'élargissement de l'A9 à l'approche de la frontière espagnole. L'avancement des travaux sur une première section de 14 km (Perpignan Nord-Perpignan Sud) a permis l'ouverture partielle d'une troisième voie sur 10 km ; la mise en circulation complète à deux fois trois voies aura lieu en juin 2013. Concernant la seconde section (Perpignan Sud-Le Boulou), l'achèvement en 2012 des études et procédures préalables permettra de lancer en 2013 les premières phases de travaux.

A50. Lancé début 2011, le chantier d'élargissement d'une section de 21 km entre La Ciotat et Bandol, représentant un investissement de 91 millions d'euros, a été mené à terme en moins de deux ans par Escota.

Réseau Cofiroute. Des études sont en cours concernant l'élargissement de sections à fort trafic : sur l'A71 entre

les bifurcations avec l'A85 et l'A20 (5 km) ; sur l'A10 entre l'échangeur de Chambray et la bifurcation avec l'A85 (6 km), et entre les bifurcations avec l'A19 et l'A71.

Aménagements

Les sociétés de VINCI Autoroutes ont engagé ou poursuivi les travaux d'amélioration de leurs réseaux, qui ont concerné notamment en 2012 :

- sur le réseau ASF, la construction d'un nouvel échangeur au nord d'Angers sur l'A11 ;
- sur le réseau Cofiroute, la refonte de l'échangeur de Gagnolle au niveau d'Angers (A11) ;
- sur le réseau Escota, l'aménagement sur l'A50 de la bifurcation avec l'A52, et, sur l'A8, de l'entrée ouest de Nice.

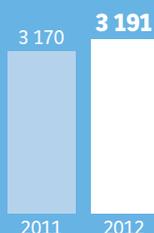
Par ailleurs, Escota a achevé en 2012, à l'exception des derniers travaux de finition, le programme de mise aux nouvelles normes de sécurité de l'ensemble des tunnels de son réseau, qui a représenté un investissement de près de 400 millions d'euros sur une décennie.

01 Escota a achevé le programme de mise aux nouvelles normes de sécurité de l'ensemble des tunnels de son réseau.

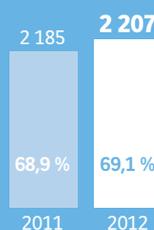
02 Maillon le plus visible du dispositif de sécurité, les « hommes en jaune » participent aux actions de sensibilisation menées régulièrement sur les aires du réseau.

Groupe ASF (ASF et Escota) (En M€ et en pourcentage du CA^(*))

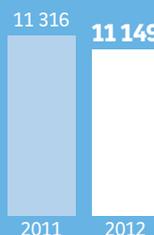
Chiffre d'affaires^(*)



Capacité d'autofinancement^(**)



Endettement financier net^(***)



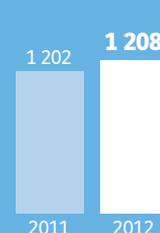
(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Avant impôts et coût de l'endettement.

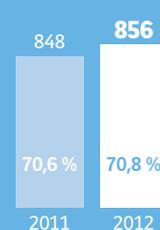
(***) Au 31 décembre.

Cofiroute (En M€ et en pourcentage du CA^(*))

Chiffre d'affaires^(*)



Capacité d'autofinancement^(**)



Endettement financier net^(***)



Le Paquet vert autoroutier en exemples

Sept zones de protection des eaux ont été mises en œuvre par ASF sur l'A10 à proximité de zones de captage d'eau potable, principalement en Charente-Maritime. Les bassins réalisés permettent de recueillir les eaux de ruissellement et les pollutions accidentelles, qui sont traitées ensuite dans des unités spécialisées. **Deux parkings de covoiturage** de 75 places chacun ont été mis

en service en 2012 par Cofiroute aux portes de la région Île-de-France, aux barrières de péage d'Ablis (A11) et d'Allainville (A10). 605 places auront été créées sur les réseaux à fin décembre.

70 échappatoires pour sangliers ont été conçues et installées par Escota le long de son réseau, avec la collaboration d'associations de chasseurs.

Ces trappes unidirectionnelles facilitent le retour dans le milieu naturel des animaux ayant réussi à pénétrer dans l'emprise grillagée de l'autoroute.

01



Enfin, Cofiroute et ASF ont lancé les premiers travaux liés à la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux (voir p. 62), dont le tracé présente 24 points d'interaction avec l'autoroute A10. Des travaux similaires ont été engagés aux interfaces entre le réseau Cofiroute et la future LGV Bretagne-Pays de la Loire.

02



Paquet vert autoroutier

Plus de 40 % des investissements programmés dans le cadre du Paquet vert autoroutier ont été réalisés en 2012. Ce dispositif innovant qui renouvelle le principe de l'adossement a permis, en contrepartie de l'allongement d'un an des contrats de concession des sociétés signataires, d'engager un vaste programme de requalification environnementale des sections les plus anciennes de leurs réseaux. Inédit par son cadre contractuel, le Paquet vert autoroutier l'est également par son ampleur et sa rapidité d'exécution. Entre sa signature, au premier trimestre 2010, et son achèvement, au printemps 2013, VINCI Autoroutes aura financé, étudié, mis en œuvre et mené à terme un programme d'investissement de 750 millions d'euros.

Décliné en cinq volets (protection de la ressource en eau ; protection des riverains de l'autoroute contre le bruit ; préservation de la biodiversité ; écorénovation des aires de repos et de services ; réduction des émissions de CO₂), le Paquet vert autoroutier s'est concrétisé par 1 800 chantiers sur l'ensemble des réseaux de VINCI Autoroutes.

Ouvrages hydrauliques, murs antibruit, franchissements pour animaux, stations d'épuration et équipements de collecte sélective des déchets sur les aires, parkings de covoiturage, voies de télépéage évitant de marquer l'arrêt : répartis sur l'ensemble du réseau de VINCI Autoroutes, ces travaux ont permis de rapprocher les sections les plus anciennes des normes environnementales appliquées aux plus récentes. Ils ont induit l'emploi direct de 6 000 personnes et autant d'emplois indirects durant les trois années de travaux.

La démarche environnementale de VINCI Autoroutes ne concerne pas seulement l'infrastructure autoroutière mais aussi l'activité d'exploitation. Toutes les directions régionales des sociétés concessionnaires sont certifiées ISO 14001. Outre les efforts pour réduire l'impact environnemental de leurs activités, les sociétés de VINCI Autoroutes consacrent d'importants moyens à l'entretien du patrimoine naturel que constituent leurs 20 000 ha d'espaces verts, en pratiquant une gestion responsable de ce patrimoine.

Sécurité

Sécurité sur les réseaux

Assurer la sécurité des déplacements de ses clients est la mission prioritaire de VINCI Autoroutes, qui structure toute son activité d'exploitation. Maillon le plus visible du dispositif, les 2 300 collaborateurs de la filière viabilité-sécurité (les « hommes en jaune ») assurent une présence permanente sur les réseaux. En 2012, ils ont réalisé 27 230 balisages pour travaux, 77 708 enlèvements d'objets sur les voies et 61 775 interventions auprès de conducteurs en panne ou lors d'accidents. Ils s'intègrent dans une chaîne d'information et d'intervention

coordonnée par les PC, qui permet de réagir en un minimum de temps à chaque événement en mobilisant les moyens appropriés, en liaison avec les services publics en charge de la sécurité. Cette organisation humaine et technique montre notamment son efficacité lors des campagnes de viabilité hivernale, qui mobilisent chaque année 2 000 salariés et 403 engins de salage et de déneigement.

Contribuent également à la sécurité des déplacements des clients, outre les campagnes d'entretien courant qui maintiennent l'infrastructure aux meilleurs standards de fonctionnement, le déploiement de nouveaux équipements (vidéo, détection automatique d'incidents, panneaux d'alerte, etc.) ainsi que les dispositifs de régulation de la vitesse en fonction du trafic, déployés en lien avec l'État sur les axes les plus fréquentés et dans les zones périurbaines.

Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable

La Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable s'est fixé pour objectif de faire évoluer les comportements vis-à-vis du risque routier et de faire progresser la connaissance dans ce domaine. En application de cette double mission, la Fondation a mené au cours de sa deuxième année d'existence de nombreuses actions de sensibilisation, à la fois dans le cadre de campagnes nationales (« Journées sécurité poids lourds », « Journée nationale du sommeil », opération « Sécurité pour les motards » lors du grand prix de France moto, opération « Adoptez le réflexe éthylotest », campagne pour la sécurité des « hommes en jaune », etc.), d'opérations régionales et locales menées en lien avec les entités opérationnelles de VINCI Autoroutes et d'animations sur le réseau (Étapes estivales et hivernales en particulier). Dotée d'un budget d'intervention de 2 millions d'euros par an, la Fondation soutient aussi des projets associatifs et

citoyens parrainés par des collaborateurs de VINCI Autoroutes et contribuant à lutter contre l'insécurité routière. Dans le domaine de la recherche sur le risque routier, la Fondation a publié les résultats complets d'une vaste enquête scientifique pilotée par l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches sur la somnolence au volant (responsable de 40 % des accidents mortels sur autoroute). Quinze ans après une première étude sur le même sujet, les données recueillies ont mis en évidence le creusement du déficit de sommeil chez les conducteurs français, plus particulièrement avant les départs en vacances. La Fondation VINCI Autoroutes a par ailleurs conçu, en partenariat avec l'association Ferdinand, présidée par le comédien Patrick Chesnais, une plate-forme multimédia collaborative, « Roulons autrement », spécialement destinée à la sensibilisation des jeunes. Depuis le 15 janvier 2013, celle-ci est accessible à l'adresse www.roulons-autrement.com, et via les médias sociaux Facebook et Twitter.

Sécurité des personnels

VINCI Autoroutes mène une politique volontariste de prévention des accidents du travail, qui mobilise fortement le management et implique l'ensemble des personnels d'exploitation, via notamment les visites prévention, les quarts d'heure sécurité et l'analyse systématique des situations à risque. Ces efforts ont permis une amélioration des résultats en matière de sécurité, avec un taux de fréquence des accidents du travail, toutes entités d'exploitation confondues, de 9,85 en 2012, contre 11,63 en 2011. ASF a ainsi atteint le taux de fréquence le plus bas de son histoire.

01 Radio VINCI Autoroutes fait référence par la précision et la réactivité de son info-traffic.

02 201 voies de télépéage à 30 km/h sont en service sur le réseau de VINCI Autoroutes.

03 Téléchargée près de 450 000 fois depuis son lancement en 2011, l'application VINCI Autoroutes pour smartphone est utilisée régulièrement par plus de 300 000 clients.

04 La Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a mené de nombreuses actions de sensibilisation. Au cours de l'opération « Adoptez le réflexe éthylotest », 100 000 éthylotests ont été distribués gratuitement.

01



02



03



04



VINCI Autoroutes agit avec la même détermination en qualité de maître d'ouvrage des milliers de chantiers réalisés sur ses réseaux par des entreprises partenaires. Lancée en mars 2012, la démarche « Sécurité 100 % chantiers » vise à atteindre le « zéro accident » dans les activités de travaux comme dans l'exploitation autoroutière. 350 collaborateurs de VINCI Autoroutes assurant des missions de maîtrise d'ouvrage ont suivi durant l'année une formation spécifique. VINCI Autoroutes a introduit dans ses contrats de nouvelles règles encadrant le management de la sécurité sur les chantiers, assorties de pénalités en cas de non-respect, ceci pour améliorer la sécurité des personnels comme des clients quand il s'agit de travaux réalisés sous circulation.

Services

Télépéage et téléassistance

VINCI Autoroutes mène une politique active de développement du télépéage, synonyme pour les clients de gain de temps et de gestion simplifiée de leurs déplacements. Soutenues par une communication simple et efficace, les offres commerciales de télépéage de VINCI Autoroutes ont permis la vente de 364 000 nouveaux badges en 2012. Un record a été atteint durant l'été avec 45 127 badges vendus au cours du seul mois de juillet. En fin d'année, le parc de badges en service pour les véhicules légers atteignait 1,7 million d'unités, soit une progression de 12 % sur un an.

L'attractivité du télépéage est renforcée par les nouvelles voies à 30 km/h sans arrêt au péage. Alliant des avantages en termes de confort, de fluidité du trafic, d'économie de carburant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le télépéage à 30 km/h est en cours de généralisation sur les principales barrières du réseau de VINCI Autoroutes. La création de voies dédiées s'accompagne d'importants travaux d'aménagement des barrières de péage afin d'assurer une sécurité optimale pour les clients comme pour les personnels d'exploitation. Fin 2012, 201 voies dédiées étaient en service sur le réseau de VINCI Autoroutes, et 136 millions de passages avaient été enregistrés durant l'année.

Le développement du télépéage, destiné à une clientèle d'abonnés, va de pair, dans les programmes de modernisation des gares, avec l'installation de voies automatiques de nouvelle génération, équipées de bornes

tous paiements reliés aux services de téléassistance de VINCI Autoroutes. 15 centres de téléopération, totalement intégrés dans l'organisation de l'exploitation, couvrent les réseaux de VINCI Autoroutes et emploient au total près de 200 collaborateurs formés à cette activité. L'automatisation croissante du péage a permis de faire évoluer le métier traditionnel de receveur en cabine vers les fonctions associées à la relation client ainsi qu'à la maintenance technique des équipements de péage, contribuant ainsi à préserver l'emploi.

Sur 100 transactions enregistrées en 2012 sur les réseaux de VINCI Autoroutes, 42 ont été réalisées par télépéage, et 53 concernent les autres voies automatiques.

Aires

La requalification environnementale, dans le cadre du Paquet vert autoroutier, de 322 aires sur les 444 que compte le réseau de VINCI Autoroutes s'accompagne de travaux qui améliorent sensiblement la qualité de service : nouveaux bâtiments sanitaires équipés de chasses d'eau et de systèmes automatiques de désinfection, espaces verts réaménagés et mobilier de pique-nique renouvelé, cheminements repensés et accès facilités pour les personnes à mobilité réduite. Ces multiples aménagements, réalisés simultanément sur une grande partie des sites, ont permis d'améliorer la qualité de l'accueil des clients lors de leurs pauses sur les réseaux de VINCI Autoroutes.

Sur les aires de services, VINCI Autoroutes a poursuivi l'élargissement des offres proposées à ses clients, au rythme du renouvellement des contrats d'exploitation des installations commerciales. Les clients retrouvent désormais sur l'autoroute des marques de centre-ville qui font partie de leur univers familier, telles que McDonald's, Hippopotamus, Paul ou Flunch. VINCI Autoroutes rénove aussi les bâtiments et optimise la sécurité des espaces extérieurs, notamment avec la séparation des flux de véhicules légers et de poids lourds.

VINCI Autoroutes multiplie les animations sur les aires de ses réseaux durant les périodes de vacances pour inciter les voyageurs à marquer des pauses régulières et favoriser leur détente. Les Étapes estivales 2012 ont mobilisé sur une cinquantaine d'aires un millier d'équipiers pour organiser 2 800 journées d'animation sur les thèmes de l'environnement, du sport, de la culture et de la sécurité, avec la participation de Radio VINCI Autoroutes et de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.



01

Des animations ont été organisées sur le même principe à l'occasion des vacances de Pâques, de la Toussaint et de Noël – l'occasion, pour VINCI Autoroutes, de présenter les équipements utilisés dans le cadre de la viabilité hivernale et de sensibiliser les automobilistes aux bons gestes de la conduite en hiver.

Enfin, VINCI Autoroutes développe ses capacités d'accueil des poids lourds sur les aires. 334 places supplémentaires ont été créées en 2012 (sur l'A8, l'A63 et l'A85), dont une cinquantaine dans un nouveau parking sécurisé dédié aux poids lourds à Labenne (A63), dans les Landes. L'information sur la disponibilité des places de poids lourds sur les aires, via des panneaux déployés progressivement sur les réseaux en amont des aires, permet aux chauffeurs et à leurs employeurs de mieux organiser les temps de travail et de repos.

01 Durant les périodes de départs en vacances, VINCI Autoroutes multiplie les animations sur les aires de ses réseaux pour inciter les voyageurs à faire une pause.

Information et service clients

Radio VINCI Autoroutes, créée en 2011, a donné sa pleine mesure en 2012. Les synergies de coûts générées par le rapprochement des anciennes radios de Cofiroute et d'ASF-Escota ont été réinvesties dans l'enrichissement de la programmation, dans les ressources d'animation de l'antenne et dans le développement de l'information et des services. Couvrant les 4 363 km d'autoroutes en service, Radio VINCI Autoroutes est à la fois une radio généraliste proposant des programmes de qualité, avec une ligne éditoriale et sonore harmonisée tout au long des réseaux, et une radio autoroutière qui fait référence par la précision et la réactivité de son info-traffic. L'architecture des lobes de diffusion et des décrochages régionaux a été conçue pour proposer l'information la plus proche de l'auditeur, en l'accompagnant selon une logique d'axe tout au long de son trajet. La collaboration étroite entre les journalistes et les équipes d'exploitation, qui partagent la même culture et ont accès aux mêmes outils de suivi du trafic, permet d'optimiser la rapidité de diffusion de l'information, en particulier lors des signalements d'incidents.

L'application VINCI Autoroutes pour smartphone contribue à la sécurité sur les réseaux en permettant de s'informer en temps réel sur les conditions de circulation sur l'axe emprunté (trafic, bouchon, zone de travaux, etc.) et de signaler soi-même un événement – l'information étant diffusée après vérification sur les autres médias autoroutiers. L'application VINCI Autoroutes informe également l'utilisateur sur les services disponibles sur les prochaines aires, lui permet d'évaluer ces services et de consulter les avis déposés par la communauté. Outil innovant d'aide à la mobilité, enrichi dans sa version 2012 de nouvelles fonctionnalités, l'application VINCI Autoroutes a été saluée par la profession autoroutière et plébiscitée par les utilisateurs. Téléchargée près de 450 000 fois depuis son lancement en 2011, elle est utilisée régulièrement par plus de 300 000 clients.

Le 3605, complémentaire des médias radio et Internet, est le nouveau service clients de VINCI Autoroutes, lancé en octobre 2012. Numéro unique et facile à mémoriser, il permet de joindre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 un conseiller de VINCI

Autoroutes pour préparer son voyage en prenant connaissance de la météo et du trafic sur son trajet, demander conseil sur le choix d'un itinéraire, s'informer sur le télépéage et le coût d'un trajet ou encore signaler un incident. Le 3605 est animé par des salariés de VINCI Autoroutes issus pour la plupart de la filière péage, formés à ces activités et disposant d'outils développés spécifiquement pour cet usage. Dès les premières semaines de son lancement – relayé par Radio VINCI Autoroutes –, le 3605 a reçu et traité plusieurs centaines d'appels par jour (37 135 au total durant les trois premiers mois de fonctionnement).

International

Allemagne

La société Toll Collect, dont Cofiroute est actionnaire à hauteur de 10 %, a développé et exploite depuis le 1^{er} janvier 2005 le système de péage pour poids lourds couvrant l'ensemble du réseau autoroutier allemand (12 800 km) – système utilisant une technologie satellitaire couplée à des liaisons GSM, via des équipements embarqués à bord des véhicules. Après l'extension du dispositif à l'Autriche en 2011, en partenariat avec l'opérateur autoroutier Asfinag, Toll Collect a étendu sa couverture en Allemagne, à la demande de l'État fédéral, à 1 135 km de routes nationales. Le montant des taxes prélevées en 2012 pour le compte de l'État allemand s'est élevé à 4,4 milliards d'euros. Fin 2012, l'arbitrage permettant de solder le différend entre le Bund et Toll Collect, lié au retard de démarrage du projet, n'était pas rendu.

États-Unis

En Californie, Cofiroute USA exploite la 91 Express Lane, voie autoroutière urbaine à péage de 35 km équipée d'un système de modulation tarifaire totalement automatisé et sans barrière ; des discussions sont en cours pour étendre le contrat d'exploitation à une autoroute voisine, dans le comté de Riverside. Dans le Minnesota, Cofiroute USA gère dans l'agglomération de Minneapolis (autoroutes I-394 et I-35W) un système innovant de péage sur les voies HOT (*high occupancy and toll*), gratuit pour les véhicules pratiquant le covoiturage et payant pour les autres.

VINCI Autoroutes a également participé à des projets autoroutiers développés par le Groupe en Russie (autoroute Moscou – Saint-Petersbourg, voir p. 59) et dans plusieurs autres pays où des appels d'offres sont en cours.

Perspectives

En fin d'exercice, le manque de visibilité sur la conjoncture économique en France et en Europe ne permettait pas d'anticiper avec précision l'évolution du trafic en 2013. Celui-ci bénéficiera de la montée en charge du dernier maillon de l'A89 vers Lyon et des infrastructures les plus récentes (Duplex A86 en Île-de-France, A19). Ainsi, compte tenu de l'effet attendu des mises en service et des lois tarifaires contractuelles, les recettes de péage pourraient progresser légèrement en 2013. Par ailleurs, la dynamique des synergies entre les réseaux de VINCI Autoroutes, génératrice d'économies d'échelle et d'optimisation de la performance opérationnelle, devrait permettre de maintenir le taux d'Ebitda sur chiffre d'affaires à un niveau proche de celui atteint en 2012. Conformément aux engagements inscrits dans leurs contrats de plan, les sociétés de VINCI Autoroutes prévoient de consacrer environ 850 millions d'euros en 2013 à l'élargissement et à la modernisation de leurs réseaux. Améliorant la sécurité, la fluidité et le confort des déplacements ainsi que l'empreinte environnementale de l'autoroute, ces investissements sont créateurs de valeur à long terme pour les collectivités.

Dans le même temps, VINCI Autoroutes poursuivra sa politique de développement du service autoroutier. Ses investissements dans le télépéage de nouvelle génération, les services d'information autoroutière, l'accompagnement des déplacements et la qualité de l'accueil sur les aires renforcent l'attractivité de ses réseaux – et les avantages de l'autoroute par rapport aux autres réseaux routiers.

VINCI Concessions

Hall 4



Embarquement
Portes 21 à 53
Boarding
Gates 21 to 53





Profil

En France comme à l'international, VINCI Concessions accompagne ses clients concédants dans la conception, le financement, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance de leurs grands équipements publics. Son expertise se fonde sur la proximité quotidienne de ses équipes d'exploitation avec les clients utilisateurs, qui lui permet de mieux comprendre leurs attentes et d'y répondre au travers de services innovants et dans le respect des standards de qualité les plus exigeants. Cette orientation centrée sur le client final, qui irrigue la démarche de VINCI Concessions à toutes les étapes des projets et du cycle de vie des ouvrages, est complétée par une prise en compte permanente de l'ensemble des parties prenantes, destinée à mieux insérer les ouvrages dans leur territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique et social.

Aéroports. Avec l'acquisition d'ANA^(*), VINCI Airports renforcera sa présence sur le marché des concessions aéroportuaires. Gérant 23 aéroports dans le monde (10 au Portugal, 10 en France, 3 au Cambodge), la filiale accueillera plus de 40 millions de passagers par an, dont 15 millions sur le hub de Lisbonne.

Infrastructures routières. VINCI Concessions exploite ou réalise actuellement dans sept pays de l'Union européenne ainsi qu'en Russie et au Canada plus de 1 000 km d'autoroutes et d'ouvrages de franchissement, avec le souci permanent d'en optimiser l'exploitation pour mieux satisfaire les usagers.

Stationnement. Leader mondial du stationnement, VINCI Park déploie l'offre la plus complète du marché. La société est présente dans 13 pays, principalement en Europe et en Amérique du Nord, avec 1 514 000 places en ouvrages (réparties en 2 600 parcs) ou sur voirie, au travers de près de 2 500 contrats de concession ou de prestation de services.

Infrastructures ferroviaires. VINCI Concessions est concessionnaire en France de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, du réseau de communication GSM-Rail, de la liaison centre-ville - aéroport Rhônexpress à Lyon, et en Belgique de la liaison souterraine Liefkenshoek dans le port d'Anvers.

Stades. En France, VINCI Stadium, futur exploitant dans le cadre de contrats de partenariat des nouveaux stades de Nice, Bordeaux et de l'Arena de Dunkerque, développe un réseau d'enceintes sportives et culturelles unique en Europe. Il est également concessionnaire et exploitant du Stade de France, à Saint-Denis, et du MMArena, au Mans.

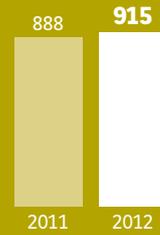
(*) Sous réserve de la réalisation des conditions telles que prévues dans le contrat de cession d'actions et notamment de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires des autorités communautaires.





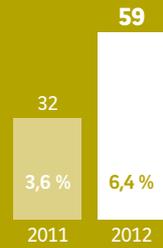
Chiffre d'affaires (*)

(En M€)



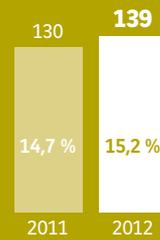
Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA (**))



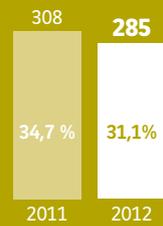
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA (**))



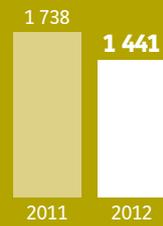
Capacité d'autofinancement ()**

(En M€ et en pourcentage du CA (**))



Endettement financier net (*)**

(En M€)



(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

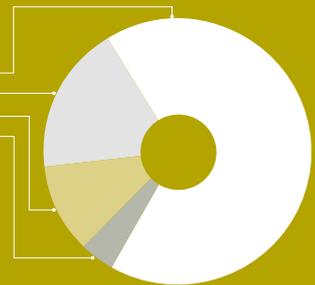
(**) Avant impôts et coût de l'endettement.

(***) Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par domaine d'activité (*)

(En %)

- VINCI Park 67 %
- VINCI Airports 18 %
- VINCI Stadium 11 %
- Autres concessions 4 %



Chiffre d'affaires par zone géographique (*)

(En %)

- France 68 %
- Europe 18 %
- Reste du monde 14 %



VINCI Park et Buzzcar se sont associés pour promouvoir une utilisation raisonnée de la voiture. Innovation lancée initialement à Lille et Tourcoing et en cours d'extension à d'autres grandes villes en France, la plate-forme communautaire Buzzcar réunit propriétaires de voitures et conducteurs autour d'un service simple et sûr de location de voiture entre particuliers.

Vous conseillez sur la question des transports des comités dédiés à l'innovation et aux technologies de plusieurs grandes villes dans le monde. Selon vous, qu'est-ce qui caractérisera la mobilité de demain ?

Elle sera multimodale. La plupart des habitants des pays riches sortent de chez eux et montent immédiatement dans une voiture. Pourtant, ils vivent de plus en plus dans des zones urbaines où la voiture n'est pas toujours le moyen le plus efficace ni le plus rapide pour se déplacer. En revanche, c'est assurément le plus cher : environ 6000 euros par an, et la facture ne cessera d'augmenter. À l'avenir, nous pourrions choisir le mode de transport en fonction du trajet à parcourir : marche à pied, vélo, métro, bus, train, et de temps en temps la voiture, que nous ne paierons que quand nous l'utiliserons. Le véhicule aura, de plus, la taille et les caractéristiques adaptées à chaque circonstance : une place ou six ; camion ou scooter.

Vous avez créé, il y a plus de dix ans aux États-Unis, la société Zipcar, qui a été pionnière dans les services d'auto-partage. Quelle est la filiation avec le service Buzzcar en France ?

Avec Zipcar, l'auto-partage est associé à la location de véhicules faisant partie d'un parc. Quand nous avons créé ce service, les clients nous demandaient souvent : « Pourquoi est-ce que je ne peux pas profiter d'une voiture en bas de chez moi, dans mon quartier, dans ma ville ? » C'était un problème économique : nous n'étions pas assurés d'avoir un retour sur investissement suffisant par véhicule pour pouvoir offrir ce service partout. Avec Buzzcar, ce sont les particuliers qui louent leur propre voiture : c'est la surcapacité des voitures des autres qui est exploitée. Le véhicule d'un particulier est inutilisé 95 % du temps en moyenne. Si un voisin le lui loue une fois par mois, c'est tout bénéfice pour lui. L'auto-partage peut voir le jour partout, en ville ou en dehors... Quant au choix de la France, il est lié au fait que ce pays est plus avancé que les États-Unis sur l'approche multimodale des transports.

Vous vous êtes associée à VINCI Park pour le développement de Buzzcar. Qu'est-ce qui a présidé à ce choix ?

Les parkings de VINCI Park sont partout, et ils sont pleins de voitures qui sommeillent. Il est donc assez naturel de penser à eux dès qu'il s'agit de location de voiture. J'ai aussi été sensible au fait que VINCI Park ait engagé une réflexion pour développer une offre mettant en œuvre les nouvelles mobilités qui sont en train d'émerger. Peu de grandes entreprises liées au secteur de l'automobile partagent ma vision prospective des transports. Enfin, j'avoue avoir été très impressionnée par la qualité d'accueil et de services de leurs parkings !

« Les véhicules des particuliers sont inutilisés 95 % du temps. Exploitions ces surcapacités en **développant l'auto-partage !** »

Robin Chase

fondatrice et dirigeante
de Buzzcar

Nouvel élan dans le déploiement d'un modèle

Appliqué initialement aux infrastructures routières et au stationnement, étendu plus récemment aux infrastructures ferroviaires, le modèle de concepteur-constructeur-exploitant de VINCI Concessions prend une nouvelle dimension avec le renforcement de sa présence sur les marchés des aéroports et des stades, et la conquête de nouveaux territoires à l'international.

VINCI Airports

En 2012, VINCI Airports a accueilli 9,6 millions de passagers, soit une croissance de 12 % par rapport à 2011, et a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 170 millions d'euros, en progression de 17,8 %. L'acquisition par VINCI Concessions de l'opérateur portugais ANA (*) témoigne de la volonté du Groupe de faire du secteur aéroportuaire un objectif prioritaire de son développement. Concessionnaire de 23 aéroports accueillant plus de 40 millions de passagers par an et représentant plus de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires, VINCI Airports disposera ainsi de bases lui permettant de déployer à l'international son modèle d'exploitant aéroportuaire au service des territoires, des compagnies aériennes et des usagers.

Portugal

En application de son objectif stratégique de développement dans les concessions aéroportuaires, VINCI s'est porté candidat en 2012 à la reprise d'ANA, société concessionnaire des aéroports du Portugal, dans le cadre de sa privatisation. Au terme de ce processus, le Groupe a été choisi le 27 décembre par le gouvernement portugais pour l'acquisition de l'opérateur national. Concessionnaire pour une durée de 50 ans, ANA gère les 10 principaux aéroports du pays, situés à la fois sur le continent (Lisbonne, Porto, Faro et Beja) et sur les îles des Açores (Ponta Delgada, Horta, Flores et Santa Maria) et de Madère (Funchal et

Porto Santo). Les activités d'ANA recouvrent la gestion de ces plates-formes et de leurs espaces commerciaux, ainsi que des services d'assistance au sol.

Ces 10 plates-formes ont accueilli en 2012 plus de 30 millions de passagers, et ont enregistré au cours des 10 dernières années une croissance du trafic supérieure à 4 % par an en moyenne. L'aéroport de Lisbonne, hub de la compagnie nationale TAP, draine à lui seul un trafic de 15 millions de passagers par an. Il concentre 25 % du trafic entre l'Union européenne et le Brésil, et occupe aussi une position stratégique pour les liaisons avec les pays d'Afrique lusophone (Angola et Mozambique). Tous les aéroports du groupe ANA desservent des destinations à forte attractivité touristique, accueillant un trafic essentiellement international. Celui-ci est alimenté aussi par un volume important de vols d'origine familiale, car un grand nombre de Portugais qui résident dans d'autres pays de l'Union européenne retournent fréquemment dans leur pays d'origine.

Le contrat d'acquisition des titres de la société ANA a été signé le 21 février 2013. L'opération est soumise à l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence.

France

10 aéroports en exploitation. Fin 2012, VINCI Airports a été retenu pour reprendre l'exploitation de l'aéroport Poitiers-Biard, à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle délégation de service public porte à 10 le nombre d'aéroports régionaux gérés par VINCI Airports en France. Hors Poitiers-Biard, ces plates-formes ont accueilli en 2012 un trafic de 5,3 millions de passagers, en progression de 7,6 % sur un an. Le développement de l'activité a été particulièrement marqué sur l'aéroport Nantes Atlantique, dont VINCI Airports assure l'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2011.

Premier aéroport régional français pour les vols charters, Nantes Atlantique a vu son trafic progresser de 12 % en 2012 ; la fréquentation a atteint le niveau record de 400 000 passagers par mois durant la période estivale. 32 nouvelles liaisons ont été créées en un an, vers l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

01



02



(*) Sous réserve de la réalisation des conditions telles que prévues dans le contrat de cession d'actions et notamment de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires des autorités communautaires.



03

Aéroport du Grand Ouest. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la société Aéroports du Grand Ouest, détenue à 85 %, est chargée par l'État, avec le soutien des collectivités territoriales, de financer, concevoir, construire et gérer, dans le cadre d'une concession de 55 ans, le futur aéroport de la région nantaise, qui remplacera à partir de 2017 l'actuel aéroport Nantes Atlantique. VINCI Airports a poursuivi en 2012 la mise en œuvre de ce projet. Des avis favorables ont été rendus par les autorités compétentes sur les procédures environnementales (loi sur l'eau et espèces protégées) ainsi que sur le programme d'amélioration des voiries locales. 100 % des terrains nécessaires à la réalisation

de l'opération ont été acquis (dont 85 % à l'amiable), et 30 conventions agricoles, sur 40 exploitations concernées, ont été signées à l'amiable.

Le nouvel aéroport permettra de réduire de 42 000 actuellement à 900 le nombre d'habitants de l'agglomération impactés par les nuisances du trafic aérien. La conception de la nouvelle infrastructure, qui répond aux exigences du Grenelle de l'Environnement, a pour objectif de réduire au maximum sa consommation énergétique et son empreinte carbone. La configuration des pistes (une pour l'atterrissage, une pour le décollage), qui optimise les temps de vols d'approche et de roulage, ainsi que la conception de l'aérogare, dont les bâtiments visent un bilan énergétique positif, permettront de diviser par trois la consommation énergétique par passager, par rapport à un aéroport d'ancienne génération. Les travaux devraient débuter en 2014.

01 Au Cambodge, trois nouvelles compagnies ont été accueillies et deux nouvelles liaisons ont été créées depuis Siem Reap.

02 L'ambition de VINCI Airports est d'exercer l'ensemble des savoir-faire nécessaires au bon fonctionnement des plates-formes.

03 Avec l'acquisition d'ANA, l'opérateur national concessionnaire pour 50 ans des 10 principaux aéroports du Portugal, VINCI Airports renforcera sa présence sur ce secteur.

Cambodge

Filiale à 70 % de VINCI, Cambodia Airports est concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge, qui desservent Phnom Penh, la capitale ; Siem Reap, proche des temples d'Angkor, site inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ; et Sihanoukville, station balnéaire et port en eaux profondes situé dans le sud du pays. Le trafic a atteint 2,2 millions de passagers en 2012 sur l'aéroport de Siem Reap (+ 22 %), et 2,1 millions (+ 13 %) sur celui de Phnom Penh, où l'activité de fret a enregistré aussi une très forte croissance (28 000 t, + 50 % sur un an). Trois nouvelles compagnies ont été accueillies dans l'année, et deux nouvelles liaisons ont été créées depuis Siem Reap, vers Francfort et Manille. Cambodia Airports a investi 28 millions de dollars en 2012 dans l'équipement et l'extension des trois infrastructures.

Par ailleurs, VINCI Airports a réalisé une mission d'assistance à la mise en service de l'aéroport de Koutaïssi, en Géorgie, et apporté à VINCI Construction Grands Projets la réalisation du nouveau terminal international de Douchanbe, au Tadjikistan.

Infrastructures routières

Après l'obtention de nouveaux contrats au Royaume-Uni et aux États-Unis, VINCI Concessions dispose d'un portefeuille d'une vingtaine d'infrastructures routières et d'ouvrages de franchissement dans le monde. Afin de mieux satisfaire les clients utilisateurs de ces infrastructures et de répondre aux objectifs de performance des clients concédants, l'ensemble des sociétés concessionnaires, qui financent, construisent et exploitent à l'international plus de 1000 km de routes et d'ouvrages de franchissement, s'est structuré en un réseau cohérent et interactif qui leur permet de partager leur expertise et leurs meilleures pratiques.

Royaume-Uni

2012 a été une année de développement au Royaume-Uni, grâce à deux contrats de partenariat (PFI) remportés en synergie avec Eurovia pour la rénovation et la maintenance de réseaux routiers, tous deux sur une durée de 25 ans. Le premier, d'un montant total d'environ 800 millions d'euros, concerne le district londonien d'Hounslow ; il porte sur la rénovation, l'entretien et la maintenance de 432 km de chaussées et de 763 km de trottoirs. Le second, d'un montant total d'environ 750 millions d'euros, concerne la

rénovation et l'entretien du réseau routier de l'île de Wight (821 km de chaussées et 767 km de trottoirs). Dans les deux cas, le groupement attributaire est composé de VINCI Concessions et de Ringway, filiale britannique d'Eurovia, en charge des travaux et de la maintenance. Le premier contrat est entré en vigueur en janvier 2013 ; le second devrait débuter en avril 2013. Ces deux nouveaux contrats viennent s'ajouter à ceux des ponts sur la Severn et du contournement de Newport, déjà exploités par VINCI Concessions depuis respectivement 1992 et 2002.

Allemagne

VINCI Concessions est le premier opérateur de concessions autoroutières en Allemagne grâce aux trois partenariats public-privé (PPP) remportés entre 2007 et 2011 dans le cadre du programme A-Modell.

Sur l'A9 (section de 46,5 km entre la ville de Lederhose, en Thuringe, et la frontière avec le Land voisin de Bavière), dont le contrat a été signé en 2011, VINCI Concessions a engagé les travaux d'élargissement d'un tronçon de 19 km. Sur l'A5 (section de 60 km entre Offenbourg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg), un chantier similaire, en cours sur un tronçon de 41,5 km, était achevé à 75 % en fin d'année. Le troisième PPP confié à VINCI Concessions concerne l'A4, section de 45 km entre les villes de Gotha et d'Eisenach, en Thuringe, en exploitation depuis 2010.

Les investissements dans les trois sections représentent au total 800 millions d'euros.

Slovaquie

Granvia, société pilotée par VINCI Concessions, a mis en service en juillet 2012 le contournement (6 km) de la ville de Banska Bystrica, quatrième et dernier tronçon de la voie express PR1BINA, première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie dans le cadre d'un PPP (les trois premières sections, d'une longueur de 46 km, entre les villes de Nitra et Tekovské Nemce, ont été achevées en 2011).

La mise en service intégrale de cette infrastructure après seulement 36 mois de travaux a marqué l'aboutissement du plus important chantier de travaux publics de la période contemporaine en Slovaquie.

01



02



01 Un vaste processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été mené sur la totalité du tracé du premier tronçon de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg.

02 Mise en service en juillet 2012 du dernier tronçon de la voie express PR1BINA en Slovaquie.

Les travaux ont été réalisés par Granvia Construction, filiale d'Eurovia CS, et l'exploitation est assurée par Granvia Operation, filiale à 100 % de VINCI Concessions. Le déploiement d'un système de management intégré devrait aboutir courant 2013 à la triple certification (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001) de Granvia Operation.

Russie

Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année sur le chantier du premier tronçon de 43 km de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg, dont la société concessionnaire est NWCC (détenue à hauteur de 38,75 % par VINCI Concessions). Fin décembre, près de 45 % des travaux étaient réalisés. Avec l'appui du collectif Pur Projet, spécialisé dans les questions de compensation forestière, NWCC a déployé un vaste processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes – riverains, associations environnementales, municipalités, administration –, pour élaborer un programme d'amélioration de l'écosystème de la forêt de Khimki, traversée par l'autoroute. Sur l'ensemble du tracé, le plan de développement durable élaboré à l'initiative de NWCC consacrera près de 100 millions d'euros à des actions à caractère environnemental et social, s'ajoutant à celles inscrites dans le contrat initial. L'ouverture à la circulation de la section est prévue en 2014.

États-Unis

Aux côtés de Walsh Investors et de Bilfinger Berger PI International Holdings, VINCI Concessions a remporté le contrat du pont East End Crossing, dans l'État de l'Indiana. Ce projet est non seulement le premier PPP de VINCI Concessions aux États-Unis mais aussi l'un des plus importants chantiers d'infrastructure de transport d'Amérique du Nord. Le contrat porte sur la réalisation d'un pont haubané de 762 m sur la rivière Ohio, qui reliera Louisville (Kentucky) au sud de l'Indiana, d'un tunnel bitube d'une longueur de 512 m, de 19 ouvrages d'art courants ainsi que de travaux d'amélioration du réseau routier et des infrastructures associées. Son montant total avoisine un milliard de dollars. Les travaux, réalisés par VINCI Construction Grands Projets et Walsh Construction, devraient débuter durant l'été 2013 et s'achever à l'automne 2016. Le groupement concessionnaire assurera l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure durant 35 ans et percevra en contrepartie une redevance liée à la disponibilité de l'ouvrage.



Benelux

La société Coentunnel Company, détenue à 18 % par VINCI Concessions, 18 % par CFE (filiale de VINCI Construction) et 5 % par la filiale de celle-ci Dredging International, est concessionnaire depuis 2008, pour une durée de 30 ans, du nouveau Coentunnel d'Amsterdam, qui doublera la capacité du tunnel existant. Le nouvel ouvrage est un tunnel routier immergé de 750 m à cinq voies dont la construction s'est achevée en 2012. Sa mise en service au premier semestre 2013 permettra de démarrer les travaux de rénovation du tunnel existant.

Grèce

VINCI Concessions est concessionnaire, via sa filiale Gefyra, du pont Charilaos-Trikoupis, construit par VINCI, qui relie le Péloponnèse à la Grèce continentale au-dessus du détroit de Corinthe. Un système d'interopérabilité du péage entre tous les concessionnaires autoroutiers grecs sera mis en service en 2013.

VINCI Concessions est par ailleurs actionnaire des sociétés concessionnaires des autoroutes Athènes-Tsakona (365 km) et Maliakos-Kleidi (240 km). Les travaux engagés sur ces deux infrastructures ont été suspendus en 2011. Dans le contexte des retards importants de mise à disposition des terrains et de la grave crise économique que connaît le pays, les négociations sont maintenant très avancées avec les autorités nationales pour relancer les projets sur de nouvelles bases viables à long terme.

France

La société Tunnel du Prado Sud, détenue à 58,5 % par VINCI Concessions, est concessionnaire depuis 2008 et pour une durée de 46 ans d'un tunnel urbain de 1 500 m à deux fois deux voies superposées, réservé aux véhicules légers, qui prolongera vers les quartiers sud de Marseille l'actuel tunnel du Prado-Carénage, construit et exploité par SMTPC, dans laquelle VINCI Concessions détient une participation. Le génie civil du nouvel ouvrage a été achevé durant l'année. 2013 sera consacré au déploiement des équipements, en vue de la mise en service de l'ouvrage en 2014. Le montant total des travaux est de 160 millions d'euros.

VINCI Park

Le chiffre d'affaires de VINCI Park a progressé de 2,6 % à 615 millions d'euros. À périmètre constant, la croissance est de 1,5 %, attestant la bonne résistance de l'activité d'exploitation, malgré un environnement économique peu porteur en Europe. Le nombre de places gérées, en progression de 3,6 % sur un an, s'élevait à 1 514 000 en fin d'année.

VINCI Park, leader mondial du stationnement, propose des offres répondant aux enjeux de la mobilité urbaine et aux attentes des utilisateurs. VINCI Park se donne ainsi les moyens de poursuivre son développement à l'international.

France

Dans le contexte de quasi-stagnation de l'activité économique, le chiffre d'affaires de VINCI Park sur son marché historique a enregistré une légère croissance (+ 1,3 % à structure comparable), la progression des abonnements et les évolutions tarifaires compensant la baisse de la fréquentation horaire. Levier d'optimisation de la performance opérationnelle, un nouveau dispositif de télé-opération et d'aide à l'exploitation a été déployé dans les principaux sites français (150 parcs équipés à fin 2012). Cet outil permet de piloter depuis un centre national l'activité de l'ensemble du réseau, en libérant le personnel des tâches de surveillance pour le réorienter vers des fonctions de relation clientèle ou de développement commercial.

VINCI Park a étendu son réseau d'implantations aux villes de Vallauris Golfe-Juan (2 475 places en ouvrages et sur voirie, contrat de 30 ans) et de Bondy (1 425 places), et conforté par de nouveaux contrats sa présence dans de grandes agglomérations. Ces développements ont concerné en particulier Bordeaux (parking du CHU Pellegrin, 1 427 places), Rueil-Malmaison (parking Jean-Jaurès) et Marseille, où l'année a vu à la fois l'ouverture du nouveau parking Vieux-Port Fort Saint-Jean (700 places), desservant entre autres le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), construit dans le cadre d'une concession de 40 ans, et l'obtention d'un contrat d'exploitation pour le futur parking du centre commercial des Terrasses du Port. À Paris, VINCI Park a débuté la construction d'un nouveau parking, rue Frémicourt, dans le 15^e arrondissement.

Par ailleurs, VINCI Park a élaboré en 2012 des offres innovantes de services de mobilité qui seront déployées à partir de 2013 et conforteront son avance en matière de services associés au stationnement.

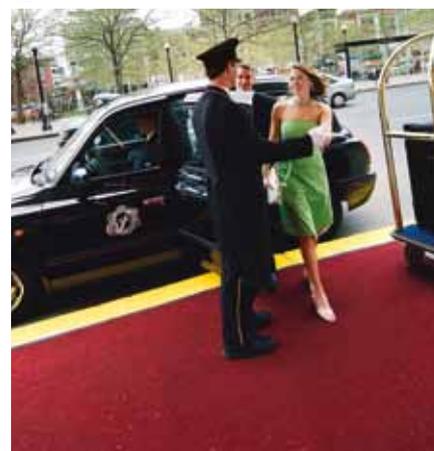
01 VINCI Park développe le paiement par téléphone mobile du stationnement sur voirie.

02 La filiale américaine LAZ Parking a développé ses positions dans le secteur hôtelier.

03 Un nouveau dispositif de télé-opération et d'aide à l'exploitation a été déployé dans les principaux sites français. 150 parcs étaient équipés fin 2012.



01



02



03

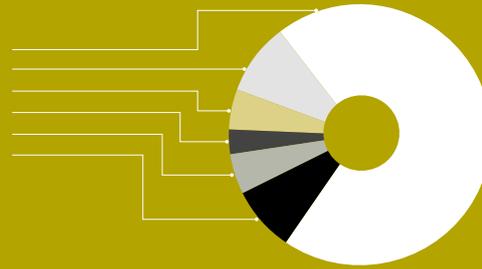
VINCI Park

Chiffre d'affaires par zone géographique (*)

(En %)

France
Royaume-Uni
Espagne
Belgique
Autres pays d'Europe
Amérique du Nord

70 %
9 %
5 %
3 %
5 %
8 %

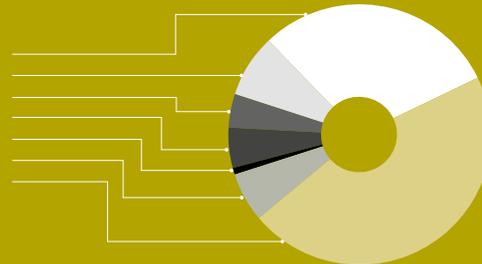


Répartition des places par zone géographique (**)

(En %)

France
Royaume-Uni
Belgique
Espagne
Allemagne
Autres pays d'Europe
Amérique du Nord

30 %
8 %
4 %
5 %
1 %
6 %
46 %



Chiffre d'affaires par type de contrat (*)

(En %)

Concessions et affermages
Prestations de services
Pleine propriété

77 %
17 %
6 %

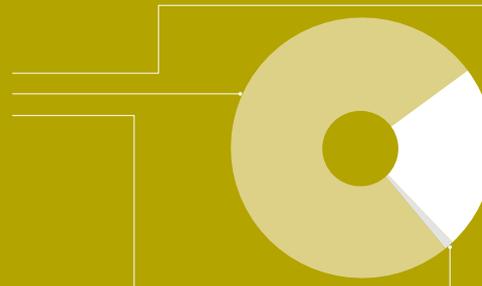


Répartition des places par type de contrat (**)

(En %)

Concessions et affermages
Prestations de services
Pleine propriété

23 %
76 %
1 %



Positionnement concurrentiel de VINCI Park (***)

Présent dans 13 pays, VINCI Park est le leader mondial du stationnement. VINCI Park est leader en France devant Effia et Q-Park et occupe des positions de premier plan au Royaume-Uni, en Espagne, aux États-Unis (via sa filiale LAZ Parking) et au Canada (notamment au Québec, où VINCI Park est numéro 1).

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Y compris LAZ Parking (États-Unis), consolidé selon la méthode de mise en équivalence.

(***) Sources : étude interne et communication des sociétés.

International

Le chiffre d'affaires à l'international a progressé de 5,3 %, grâce notamment à l'obtention de nouveaux contrats et à plusieurs opérations de croissance externe.

Europe. VINCI Park a conforté ses positions en Belgique, avec trois nouveaux parcs dans la région bruxelloise (Erasmus et Lennik, 1 544 places au total) ; en Suisse (reprise du parc Mon Repos à Lausanne) ; au Luxembourg, où l'activité a progressé de 40 % sur un an ; au Royaume-Uni, où de nouveaux contrats ont été signés dont celui du parc de l'hôpital Derriford à Plymouth (3 500 places). En Espagne, les nouveaux contrats remportés, principalement à Madrid (parc Quevedo, 600 places), Séville (centre commercial Nervion Plaza, 1 250 places) et Saragosse (El Clinico, 389 places), ont permis de maintenir l'activité dans un environnement économique très tendu.

En Allemagne, après la forte contraction enregistrée en 2011, liée à la cessation d'un important contrat, l'activité a renoué avec la croissance (+ 10 %).

Amérique du Nord. VINCI Park Canada, qui gère plus de 130 000 places réparties sur 360 sites, a poursuivi sa trajectoire de forte croissance (+ 24 %), grâce à la fois à la solidité de ses positions historiques (notamment au Québec, où VINCI Park est le n° 1 du marché) et à l'obtention d'une quinzaine de nouveaux contrats. Les principaux ont concerné : à Montréal, le centre de santé de l'université McGill ; à Toronto, les parcs de Consilium Place et de l'hôtel Four Seasons ; et à St. John's, à Terre-Neuve, le stationnement public de l'Eastern St. Clare's Mercy Hospital.

Aux États-Unis, LAZ Parking (filiale détenue à 50 %, dont l'activité n'est pas consolidée par VINCI Park) a fait progresser son chiffre d'affaires de 24 %. La forte dynamique de développement s'est concrétisée notamment par les nouveaux contrats concernant l'université de l'Ohio (35 000 places), le siège mondial de CNN à Atlanta (2 000 places) et l'aéroport international d'Oakland (9 000 places). La filiale américaine a développé aussi ses positions dans le secteur hôtelier, où elle gère une centaine de parcs, et renforcé son partenariat avec l'autorité en charge des transports de l'agglomération de Boston (MBTA), pour laquelle elle gère 45 600 places réparties sur 102 sites.

Ferroviaire

Concessionnaire de quatre projets dans le secteur des infrastructures ferroviaires exploitées ou en cours de construction, VINCI Concessions dispose d'une expertise reconnue lui permettant désormais de déployer à l'international son modèle d'intégrateur, au service de ses clients et de la satisfaction de leurs usagers.

France

LGV Sud Europe Atlantique. Impliquant l'ensemble des pôles de VINCI, le chantier majeur de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) Tours-Bordeaux est entré en 2012 en phase active. Longue de 302 km, auxquels s'ajoutent 38 km de raccordements avec les lignes existantes, la nouvelle LGV représente un investissement total de 7,8 milliards d'euros courants, soit le plus important projet de concession d'infrastructure en cours en Europe. Le projet est piloté par la société concessionnaire LISEA, dont VINCI Concessions est le principal actionnaire ; la construction est assurée par le groupement d'entreprises COSEA, piloté par VINCI Construction et composé également d'Eurovia et de VINCI Energies, associés à des entreprises tierces du secteur ferroviaire. L'exploitation et la maintenance de la ligne seront assurées jusqu'en 2061 par la société MESEA, détenue majoritairement par VINCI Concessions.

Illustrant la capacité de mobilisation de VINCI en termes d'ingénierie comme de management de projet et de production, le chantier a été lancé simultanément en 2012 sur l'ensemble du tracé. Il mobilisait en fin d'année plus de 5 000 personnes. Parmi elles, 1 200 ont été recrutées et formées localement, grâce à une coordination exemplaire avec les services de l'État et des collectivités territoriales. Fin 2012, 14 millions de mètres cubes de déblais avaient été mis en œuvre (sur les 60 millions de mètres cubes prévus), ainsi que 3,7 millions de mètres cubes de remblais (sur 38 millions de mètres cubes prévus). 84 ouvrages d'art courants étaient en travaux ou achevés (sur 430), ainsi que 15 grands ouvrages d'art (sur 27). 5 déviations autoroutières (A85, A10), sur les 8 nécessaires, étaient en service aux points d'interférence avec le tracé.

Depuis les premières études et tout au long de sa réalisation, le projet fait l'objet d'une collaboration permanente avec les parties prenantes, qu'il s'agisse de la préservation des écosystèmes traversés par la ligne, de l'accompagnement socio-économique du projet ou de son intégration dans les territoires (voir p. 2).

Le chantier continuera à monter en puissance en 2013, en vue de la mise en service de la LGV en 2017 – soit un délai de 73 mois pour réaliser l'ensemble des travaux à compter de l'entrée en vigueur du contrat.

GSM-Rail. VINCI Concessions est en charge, depuis 2010, dans le cadre d'un PPP, du déploiement le long du réseau ferroviaire français puis de l'exploitation du système de communication GSM-Rail, qui assure la liaison entre les conducteurs de trains et les régulateurs au sol. Synerail, société titulaire du contrat, détenue à 30 % par VINCI, a finalisé en 2012 la phase de conception générale et d'études d'implantation des 2 200 sites radio qui seront construits le long de 11 000 km de voies. Les travaux sont réalisés principalement par VINCI Energies. Fin 2012, plus de 500 sites étaient installés ou en cours d'installation. Synerail a repris par ailleurs depuis 2011 l'exploitation de 3 000 km de lignes déjà équipées du système GSM-Rail avant la signature du contrat, avec un très haut niveau de qualité de service.

Rhôneexpress, Lyon. Construite et gérée en groupement par VINCI Concessions dans le cadre d'un contrat de 30 ans, Rhôneexpress, ligne de tramway de 23 km reliant en moins de 30 mn la gare Lyon – Part-Dieu à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, a enregistré une progression sensible (+ 8 %) de sa fréquentation durant les trois premiers trimestres de 2012 – avant qu'une interruption de l'exploitation de plusieurs semaines ne soit imposée par des travaux routiers interférant avec ses voies. Un record a été atteint en juillet avec 103 000 clients.

Les résultats très positifs des enquêtes auprès de la clientèle (taux global de satisfaction de 95 %) confirment l'utilité et la fiabilité de la liaison, ainsi que l'attrait des services proposés – rames spacieuses, présence permanente d'un agent à bord, écrans diffusant les horaires des vols, etc.

Belgique

Liaison Liefkenshoek. VINCI Concessions, en groupement avec CFE (filiale de VINCI Construction) et le groupe néerlandais BAM, réalise, dans le cadre d'un contrat de PPP, une liaison ferroviaire semi-enterrée de 16 km dans le port d'Anvers. La construction de cet ouvrage très technique s'est achevée en janvier 2013. La mise en service de la ligne, à l'été 2013, permettra de fluidifier l'acheminement des conteneurs d'une rive à l'autre de l'Escaut et contribuera à désengorger le trafic sur les réseaux de transport locaux. La société Locorail assurera l'exploitation et la maintenance de la ligne jusqu'en 2050.



01



02

- 01** Record de fréquentation pour Rhônexpress en juillet 2012 avec 103 000 clients.
- 02** Déploiement du système de communication GSM-Rail, qui assure la liaison entre les conducteurs de trains et les régulateurs au sol.
- 03** Sur le chantier de la LGV SEA, des journées portes ouvertes sont organisées régulièrement sur les sites des fouilles archéologiques qui précèdent les travaux.

03



VINCI Stadium

Projets en développement

VINCI Concessions a fait des grandes enceintes sportives et culturelles un des axes de son développement, fondé sur 15 ans d'expérience au Stade de France. Cet engagement s'est concrétisé par l'attribution de quatre projets ces quatre dernières années. VINCI Stadium, filiale dédiée à cette activité qui a vu le jour en 2012, a l'ambition de bâtir un réseau unique d'enceintes sportives et culturelles en Europe et un modèle d'exploitation innovant pour ce type d'ouvrages, très porteurs d'image et susceptibles, moyennant une programmation adaptée, d'offrir à un public très large plaisir, confort et émotion.

Arena de Dunkerque. VINCI Concessions a signé en octobre 2012 un contrat de partenariat d'une durée de plus de 27 ans pour la réalisation et l'exploitation de la nouvelle Arena de la communauté urbaine de Dunkerque. Comprenant deux salles d'une capacité totale de 10 700 places, l'Arena accompagnera l'essor de ses deux clubs utilisateurs (le club de handball USDK et le club de basket BCM Gravelines Dunkerque), tout en offrant à l'agglomération et à sa région un nouveau lieu de divertissement et de culture. Les travaux seront assurés par VINCI Construction France, en partenariat avec des entreprises locales. Les missions d'entretien et de maintenance seront confiées à VINCI Facilities. L'investissement s'élève au total à 112 millions d'euros.

Allianz Riviera, Nice. 2012 a été une année d'intense activité sur le chantier de l'Allianz Riviera, premier des deux nouveaux stades réalisés par VINCI Concessions dans la perspective de l'UEFA-Euro 2016. Nice Eco Stadium, la filiale de VINCI Concessions qui a signé en 2011 un contrat de partenariat de 30 ans avec la ville de Nice, assurera l'exploitation de cette infrastructure multisports et spectacles d'une capacité de 35 000 places. Réalisée par un groupement associant des entreprises de VINCI et des sociétés locales, en collaboration avec l'agence d'architecture Wilmotte et Associés, l'Allianz Riviera constitue le premier ouvrage structurant du projet d'aménagement Éco-vallée de la plaine du Var,

classé opération d'intérêt national. Les travaux de gros œuvre ont été achevés en fin d'année, en vue d'une livraison en 2013. Nice Eco Stadium a signé avec Allianz France un contrat de *naming* d'un montant de 1,8 million d'euros par an sur neuf ans, hors frais d'activation.

Stade de Bordeaux. La société Stade Bordeaux Atlantique, associant à parité VINCI Concessions et le groupe Fayat, a signé en octobre 2011 un contrat de partenariat, d'une durée de 30 ans à compter de la mise en service de l'équipement, pour le financement, la réalisation et l'exploitation du nouveau stade de Bordeaux, enceinte multifonctionnelle de 40 000 places destinée à accueillir notamment les compétitions de l'UEFA-Euro 2016. Le projet a été dessiné par l'agence d'architecture Herzog & de Meuron, qui a déjà conçu l'Allianz Arena de Munich et le stade olympique de Pékin. Les travaux, d'un montant de 166 millions d'euros, sont réalisés en groupement par VINCI Construction France (mandataire) et Fayat. Ils ont débuté fin 2012, pour une livraison prévue en 2015.

Stades en exploitation

MMArena, Le Mans. Premier stade en France à avoir bénéficié d'un contrat de *naming* , le MMArena a pu, grâce à la dynamique du modèle concessionnaire-exploitant de sa société concessionnaire, Le Mans Stadium, et à l'appui réaffirmé de son partenaire MMA, limiter l'impact des difficultés sportives et économiques rencontrées par son club résident, Le Mans FC. Outre les 22 matchs à domicile de ce club, le MMArena a accueilli au cours de sa deuxième année d'exploitation de grands événements sportifs (dont les matchs Stade Français-Agen en rugby et France-Estonie en football) qui ont fait le plein de spectateurs. L'activité réalisée auprès des entreprises a été également soutenue, avec 25 séminaires ou événements organisés durant l'année.

Stade de France. Construit par VINCI dans le cadre d'un groupement d'entreprises et exploité par un consortium détenu à 67 % par VINCI Concessions, le Stade de France a confirmé une nouvelle fois en 2012 son statut de référence dans son domaine en accueillant à la fois des événements sportifs de tout premier plan – trois matchs du tournoi des Six Nations, finale du Top 14 (rugby) ; finales de la coupe de la Ligue et de la coupe de France, matchs France-Biélorussie et France-Japon (football) ; meeting d'athlétisme – ainsi que des concerts de stars internationales (Metallica, Coldplay, Red Hot Chili Peppers, Black Eyed Peas, Madonna, Lady Gaga, etc.). Depuis son inauguration en 1998, le Stade de France a accueilli plus de 25 millions de spectateurs. Aucun stade en Europe n'a



01

totalisé un tel nombre d'événements sportifs internationaux, dont la coupe du monde de football et la coupe du monde de rugby. Le Consortium Stade de France a toujours été dans une position de dialogue avec ses partenaires historiques que sont l'État et les fédérations françaises de football (FFF) et de rugby (FFR). Le Consortium Stade de France a signé en 2010 une convention avec la FFF permettant à l'équipe de France d'évoluer au Stade jusqu'en 2025. Des négociations sont en cours avec la FFR et le ministère des Sports pour que l'équipe de France puisse bénéficier du Stade après juillet 2013. Le Stade de France, qui compte plus de 90 000 fans sur Facebook, est présent sur les réseaux sociaux et suivi chaque semaine par 1,6 million de personnes.



01 L'Arena de Dunkerque, futur lieu de divertissement et de culture.

02 Le pavillon d'accueil de l'Allianz Riviera offre sur 175 m² un espace de découverte et de présentation du projet, notamment pour le jeune public.

Perspectives

La reprise de l'exploitation des aéroports du Portugal, à l'issue du processus d'acquisition en cours, sera l'enjeu majeur de l'année 2013. VINCI Airports abordera cette responsabilité avec une volonté de création de valeur partagée au bénéfice des collectivités publiques, des partenaires et des utilisateurs des infrastructures. Le déploiement d'une gestion et d'une politique commerciale proactives favorisera le développement de l'activité en termes de liaisons aériennes, de trafic et de services proposés dans les aéroports. Au Portugal comme en France et au Cambodge, VINCI Airports bénéficiera du dynamisme constant du marché du transport aérien, dont le taux de croissance, dans tous les pays, est nettement supérieur à celui de l'économie.

VINCI Concessions s'attachera par ailleurs à réussir la réalisation de ses grands projets en cours (LGV SEA Tours-Bordeaux, autoroute Moscou - Saint-Petersbourg, stades), dans une approche de dialogue constant avec les parties prenantes. VINCI Concessions cherchera à conforter ses positions dans ses domaines d'activité historiques - infrastructures routières, stationnement - comme dans ceux où il s'est développé plus récemment : infrastructures ferroviaires et stades. Sur le plan géographique, VINCI Concessions pourra aborder de nouveaux marchés en Asie et en Amérique du Nord. Le développement d'offres communes avec les entreprises de la branche contracting déjà déployées dans ces zones favorisera l'accès à ces nouveaux marchés - à l'exemple du premier PPP remporté par VINCI aux États-Unis pour la réalisation d'une infrastructure de transport. Des opérations *brownfield* pourront aussi être étudiées de manière sélective afin d'accélérer l'implantation de VINCI Concessions sur de nouveaux marchés. VINCI Concessions approfondira ses politiques marketing et privilégiera le déploiement de services innovants ainsi que l'optimisation du fonctionnement en réseau dans chacune de ses activités, dans un objectif de partage des bonnes pratiques.

Contracting

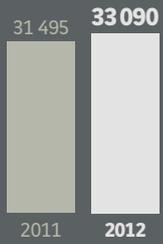
VINCI Energies Page 68

Eurovia Page 80

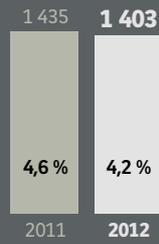
VINCI Construction Page 92

Au cœur du modèle intégré du Groupe, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction forment un réseau de compétences et d'entreprises sans équivalent dans le monde. Leurs 176 500 collaborateurs sont intervenus sur 265 000 chantiers dans une centaine de pays en 2012.

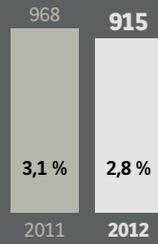
Chiffre d'affaires
(En M€)



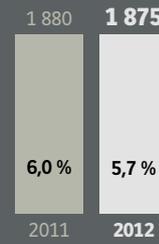
Résultat opérationnel sur activité
(En M€ et en pourcentage du CA)



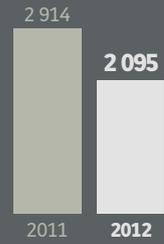
Résultat net part du Groupe
(En M€ et en pourcentage du CA)



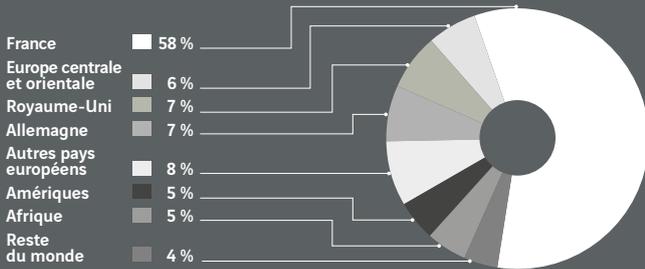
Capacité d'autofinancement (*)
(En M€ et en pourcentage du CA)



Excédent financier net ()**
(En M€)



Chiffre d'affaires par zone géographique
(En %)



(*) Avant impôts et coût de l'endettement.

(**) Au 31 décembre.



VINCI Energies



Profil

VINCI Energies rassemble 64 000 professionnels qui interviennent au service des collectivités publiques et des entreprises pour déployer, équiper, faire fonctionner et optimiser leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments.

La vocation de VINCI Energies est d'être à la fois expert dans chacun de ses domaines technologiques – énergie électrique, génie climatique et thermique, mécanique, technologies de l'information et de la communication – et expert du métier de ses clients. VINCI Energies peut ainsi bâtir, à partir de leurs besoins, des solutions à haute valeur ajoutée qui répondent à leurs enjeux de performance, de fiabilité et de sécurité.

Les offres de VINCI Energies accompagnent les clients tout au long du cycle de leurs projets, depuis l'ingénierie et la réalisation des travaux jusqu'à la maintenance et l'exploitation. Locales et globales, ces offres allient service de proximité et dynamique de réseau, grâce à un maillage exceptionnellement dense de 1 500 entreprises dans 45 pays, dont 25 hors d'Europe.

Acteur clé en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, VINCI Energies nourrit l'offre globale du groupe VINCI dans ce domaine et dans l'intégration de systèmes complexes.





Positionnement concurrentiel

de VINCI Energies sur ses principaux marchés

France

VINCI Energies est leader, notamment grâce aux acquisitions de Cegelec et de Faceo intervenues en 2010, sur un marché fragmenté où les six premiers acteurs ne représentent que 45 % du total. Ses principaux concurrents sont : GDF Suez Energie Services, Spie, Eiffage Energie, Bouygues Energies & Services (anciennement ETDE) et Snef.

Europe

VINCI Energies est un acteur majeur de l'ingénierie et des travaux électriques et fait partie des premiers acteurs dans six pays : l'Allemagne, où le développement s'est fortement accéléré en 2012 suite à l'acquisition de GA Gruppe, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie.

Ses principaux concurrents sont :

- en Allemagne : Bilfinger et ThyssenKrupp Industrial Solutions pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie, Imtech et Siemens pour l'installation électrique ;
- en Suisse : Burkhalter et Alpiq dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications ;
- au Benelux : GDF Suez Energie Services et Imtech.

Hors Europe

VINCI Energies est présent en Afrique, au Moyen-Orient et sur les continents asiatique et américain. Il est le premier acteur sur le marché marocain.

Source : communication des sociétés.

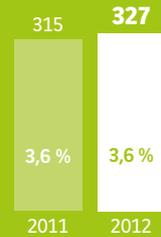
Chiffre d'affaires

(En M€)



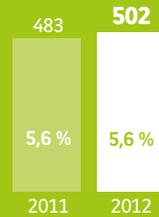
Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA)



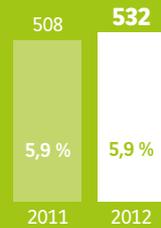
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement (*)

(En M€ et en pourcentage du CA)



Excédent financier net (**)

(En M€)

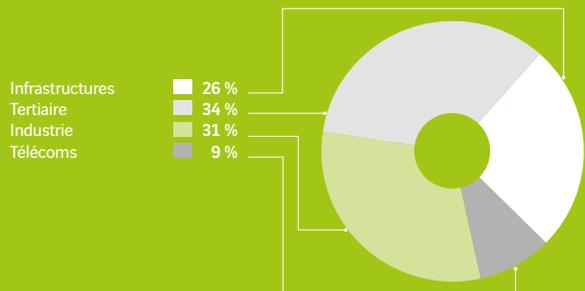


(*) Avant impôts et coût de l'endettement.

(**) Au 31 décembre.

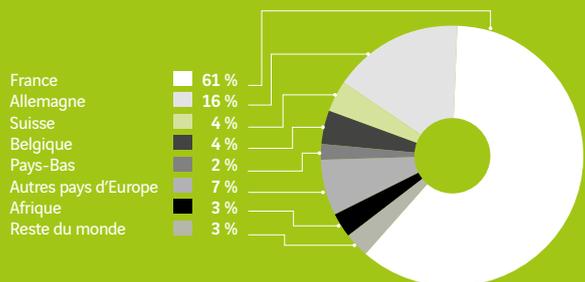
Chiffre d'affaires par domaine d'activité

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



Comment pourriez-vous résumer les enjeux de sécurisation du parc nucléaire français dans le contexte de l'après-Fukushima et du vieillissement de ce parc ?

Une majorité des centrales de notre parc s'approche de la trentaine, un âge auquel un certain nombre de composants doivent être rénovés ou changés, même lorsqu'ils ont fait l'objet d'une maintenance régulière. C'est ce que l'on appelle le grand carénage. En industriel avisé, nous n'investissons pas dans cette vaste opération pour 10 années, mais nous cherchons à prolonger la durée de vie de nos installations de 20 ou 30 ans. Dans cette perspective, nous avons identifié, avant même Fukushima, de nécessaires travaux de renforcement de sûreté à entreprendre sur les centrales d'une quarantaine d'années, notamment l'ajout d'un troisième train de circuit électrique et d'une voie d'alimentation en eau supplémentaire. Ces modifications permettent de se rapprocher de certains objectifs de sûreté propres aux réacteurs de troisième génération.

À la lumière du retour d'expérience de Fukushima, suite aux prescriptions de l'Autorité de sûreté nucléaire, il est nécessaire d'accélérer le lancement de ces modifications en les programmant à l'horizon de 2018, parallèlement aux opérations de grand carénage conduites sur une bonne partie du parc dans la période 2012-2025. Nous nous y préparons. Pas question d'y aller seuls : nous avons présenté un certain nombre de projections à l'ensemble de nos partenaires, dont le groupe VINCI, car nous avons besoin de nous appuyer sur un tissu industriel solide.

Comment vont évoluer les besoins d'EDF dans ce contexte ?

En terme de technicité, les besoins d'EDF demeurent inchangés. Le véritable défi tient au départ en retraite de toute une partie du corps social qui a construit les centrales. Il va donc falloir gérer un changement de génération dans un contexte d'activité soutenue. Ce renouvellement des compétences est tout aussi important chez nous que chez nos partenaires. Nous avons à travailler ensemble de façon intelligente pour relever ce défi. VINCI Energies, de ce point de vue là, est un acteur important – même si son nom est moins connu dans les centrales elles-mêmes que ceux de Cegelec, Tunzini ou Kellal. VINCI Energies a la capacité de structurer et de fédérer des équipes réactives et proches du terrain en leur fournissant l'assise dont elles ont besoin pour se développer dans une période de forte augmentation d'activité comme celle dans laquelle nous entrons.

Quel rôle peut jouer selon vous un groupe comme VINCI dans la construction des centrales de nouvelle génération et le démantèlement des centrales les plus anciennes ?

Le socle des compétences que VINCI développe sur les opérations de maintenance et sur les modifications qui vont être menées dans le cadre du grand carénage est exactement celui qui sera nécessaire pour la construction des futures centrales et la déconstruction demain. Les partenaires qui participent aujourd'hui à notre quotidien ont vocation à être sollicités à l'avenir. Si les réacteurs de troisième génération représentent un pas technologique et portent de nouvelles exigences en terme de sûreté, leur construction exige avant tout un tissu industriel qui aura su monter en compétences.



Dominique Minière

directeur délégué de la Direction
Production Ingénierie d'EDF

« Toute une partie du corps social qui a construit les centrales nucléaires françaises part à la retraite. Pour EDF comme pour nos partenaires, le principal défi est de **gérer ce changement de génération.** »

Haut niveau de performances sur des marchés demeurés porteurs

VINCI Energies a enregistré en 2012 une progression de 4% de son chiffre d'affaires (+ 0,9% à structure constante) et maintenu son taux de résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires à un excellent niveau (5,6%). En dépit d'un environnement économique plus tendu qu'en 2011, la bonne tenue de l'activité et des marges témoigne de la qualité de l'ancrage de VINCI Energies sur chacun de ses marchés.

La solidité des performances de VINCI Energies en 2012 a confirmé la cohérence et le potentiel de l'ensemble né en 2010 du rapprochement avec Cegelec, et celui-ci a stimulé la capacité de l'entreprise à déployer, grâce au maillage de ses entités, des solutions à la fois locales et globales, couvrant un spectre sans équivalent d'expertises.

La mise en place d'un réseau unique d'entreprises au sein d'une organisation intégrée – déjà réalisée en 2011, pour les filiales internationales et les métiers de la maintenance tertiaire et du facility management, avec la création de VINCI Facilities – s'est étendue en 2012 à la France.

VINCI Energies a poursuivi l'extension géographique de son modèle par une dynamique de croissance externe toujours soutenue. Les acquisitions réalisées en 2012 représentent en année pleine un chiffre d'affaires supplémentaire de 600 millions d'euros, dont 580 millions hors de France. Plus importante opération de croissance externe menée au sein de VINCI en 2012, la reprise de GA Gruppe (3 000 collaborateurs, 520 millions d'euros de chiffre d'affaires) a donné une forte accélération au développement de VINCI Energies en Allemagne, son deuxième marché après la France. VINCI Energies y réalise désormais en année pleine un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros en y exerçant toute la palette de ses métiers et en y détenant en particulier de solides positions dans le secteur industriel ainsi que dans les infrastructures d'énergie et de télécommunications. Parmi les autres acquisitions de

l'année, VINCI Energies a pris position en Inde, où la reprise d'une société spécialisée dans les automatismes industriels lui permet d'aborder un marché à fort potentiel de croissance et complète sa capacité d'accompagnement de ses clients industriels dans le monde.

En France, en dépit d'une conjoncture sensiblement plus difficile qu'en 2011, surtout au second semestre, l'activité est demeurée stable, grâce notamment à la bonne résistance des positions de VINCI Energies dans l'industrie, dans les infrastructures d'électricité et de transport, et dans les télécommunications. Dans les autres pays européens, outre la bonne dynamique en Allemagne, l'activité est demeurée robuste au Benelux, en Suisse, en Europe centrale et en Europe du Nord. Elle s'est sensiblement contractée en revanche en Europe du Sud, en particulier au Portugal. L'activité hors d'Europe, qui représente 6% du chiffre d'affaires, a progressé nettement au Maroc, principalement dans les infrastructures d'électricité et le facility management, en Indonésie, dans les secteurs de l'énergie, des mines et de l'industrie, ainsi qu'en Afrique dans les infrastructures pétrolières et gazières.

Infrastructures Énergie

Les marchés liés aux infrastructures énergétiques ont représenté un volume d'affaires de 1,9 milliard d'euros, soit 20% de l'activité totale de VINCI Energies.

Dans les réseaux de transport d'électricité à haute tension, l'activité exercée en France pour le compte de RTE s'est maintenue à un très bon niveau. VINCI Energies accompagne l'opérateur public dans d'importants programmes de renforcement des lignes existantes, tant aériennes que souterraines, mais aussi dans la construction de lignes nouvelles et de postes de transformation. Les principales réalisations de l'année ont concerné la ligne Cotentin-Maine, associée à la construction de l'EPR de Flamanville (40 km de lignes et un poste de transformation), dans la Manche, et la ligne souterraine Biançon-Fréjus, dans le Var. L'année a vu aussi le renouvellement d'une série de

01





02

01 Les équipes de Cegelec Mobility ont installé en trois mois une caténaire de 25 000 V sur 43 km de ligne ferroviaire entre Gières (Isère) et Montmélián (Savoie).

02 Avec l'acquisition de GA Gruppe, VINCI Energies renforce ses activités en Allemagne et en Europe centrale dans les infrastructures d'énergie et de communication.



contrats portant sur le contrôle-commande des réseaux gérés par RTE.

L'activité de réseaux à haute tension a été soutenue également au Royaume-Uni, marché important au sein duquel VINCI Energies a pris place, en République tchèque, avec la construction d'une ligne nouvelle, et au Maroc, dans le domaine des lignes et des postes de transformation. En Espagne, la contraction de l'activité a été relativement limitée grâce aux travaux récurrents de maintenance des réseaux, réalisés dans le cadre de contrats renouvelés en 2011. En Allemagne, grâce à GA Gruppe, VINCI Energies est désormais un acteur important sur un marché où la transition énergétique va imposer des investissements très soutenus dans les infrastructures de transport et de distribution d'électricité.

Dans les réseaux à moyenne tension, l'activité de travaux réalisée en France pour le compte des collectivités territoriales – fonds de commerce historique de VINCI Energies – a été affectée dans la première partie de l'année par les changements institutionnels apportés au dispositif de financement des réseaux en zone rurale, avant de se redresser en fin d'exercice.

Concernant les centrales de production d'électricité, VINCI Energies a livré en 2012 la centrale de Kenitra (3 x 110 MW), au Maroc, et remporté deux projets similaires en Algérie (centrale de Boutlelis, 3 x 150 MW) et en Côte d'Ivoire (turbine de 110 MW à Abidjan). En Indonésie, VINCI Energies construit clés en main une centrale thermique à Berau, sur l'île de Bornéo.

L'activité dans le secteur nucléaire, réalisée aux trois quarts en France, a représenté environ 300 millions d'euros. Disposant de toutes les habilitations nécessaires pour exercer ses métiers en milieu nucléaire, VINCI Energies accompagne EDF et les acteurs de la filière dans leurs programmes d'optimisation et de sécurisation des centrales et équipements en service. Grâce à un réseau bien réparti sur le territoire et diversifié en termes d'expertises (électricité, ventilation, mécanique, etc.), l'activité devrait rester soutenue à long terme par les programmes de renforcement de la sûreté et de prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires françaises.

Dans les énergies renouvelables, l'activité d'équipement de centrales photovoltaïques a été affectée en France par le contexte d'instabilité réglementaire concernant les tarifs de rachat de l'électricité produite ;

plusieurs commandes importantes ont toutefois été obtenues suite à l'attribution des permis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans l'éolien, VINCI Energies a réalisé intégralement (à l'exception des turbines) le plus grand champ de Turquie, à Balikesir (52 éoliennes, 150 MW au total), et a poursuivi la construction d'un champ de 10 MW à Adrar, en Algérie.

Enfin, l'activité d'éclairage urbain s'est maintenue à un niveau satisfaisant. La bonne tenue du marché dans les grandes agglomérations, tiré par d'importants projets d'aménagements urbains, a compensé le tassement de l'activité en milieu rural. Onze nouveaux partenariats public-privé (PPP) et contrats de performance énergétique, représentant 25 000 points lumineux au total, ont été signés dans l'année. Les entreprises de VINCI Energies valorisent sur ce marché leur capacité à déployer des solutions globales assorties d'engagements précis de réduction des consommations d'énergie – économies pouvant dépasser 40 % sur la durée des contrats.

Transport

L'activité dans le domaine des infrastructures de transport a sensiblement progressé en 2012 pour atteindre plus de 0,5 milliard d'euros, soit près de 6 % du chiffre d'affaires de VINCI Energies.

Dans le secteur aéroportuaire, VINCI Energies a achevé l'équipement complet (y compris le système de gestion de la sûreté et des flux de passagers) du nouveau satellite (S4) de l'aéroport Roissy – Charles-de-Gaulle.

L'activité dans les transports urbains a sensiblement progressé en France – les agglomérations accélérant leurs projets dans la perspective de l'achèvement des mandats municipaux en 2014. Les entreprises de VINCI Energies ont participé à de nombreux chantiers de tramways (dont ceux de Bezons-la Défense, Brest, Le Havre, Lyon, Montpellier, Toulouse, Tours et Casablanca au Maroc) et de rénovation de tunnels urbains. On citera parmi ces derniers, en Île-de-France, les tunnels de l'A14/A86 à la Défense, ainsi que les travaux réalisés en synergie avec d'autres pôles de VINCI dans les tunnels de Saint-Cloud (A13) et des Halles à Paris. Des synergies du même type ont été mises en œuvre pour la réhabilitation et le doublement du tunnel de la Croix-Rousse à Lyon.

Les chantiers sur les réseaux de VINCI Autoroutes ont généré aussi une importante activité, avec, d'une part, les travaux de la dernière section de l'A89 vers Lyon (dont le déploiement des équipements électromécaniques et systèmes d'exploitation des 5,7 km de tunnels bitubes), et d'autre part, l'équipement de plusieurs dizaines de nouvelles voies de télépéage à 30 km/h sur les principales barrières du réseau autoroutier.



01

Dans le secteur ferroviaire, l'année a été marquée en France par la montée en puissance du projet de LGV SEA Tours-Bordeaux, dans lequel VINCI Energies intervient comme mandataire du sous-groupement en charge des équipements d'alimentation électrique. Au Maroc, Cegelec a été retenu pour réaliser l'alimentation électrique de la future ligne à grande vitesse reliant Tanger à Casablanca.

Industrie

En décalage avec la tendance générale sur les marchés industriels, notamment en France, 2012 a été une année de croissance pour VINCI Energies dans ce secteur. Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 a représenté 2,8 milliards d'euros, soit 31 % de l'activité totale du pôle.

L'intégration de Cegelec a permis de densifier et d'élargir les offres déjà très complètes de VINCI Energies sur ce marché, et de renforcer sa capacité à intervenir en ensemble. La mise en réseau des équipes et des expertises permet ainsi de développer des solutions à géométrie variable, en termes de géographie comme de diversité des expertises mises en œuvre (énergie électrique, génie climatique et thermique, mécanique, contrôle-commande, etc.) et de cycle de vie des projets (ingénierie, réalisation, maintenance). Cette approche est en phase avec la tendance à la globalisation des prestations techniques confiées par les industriels et avec leur demande croissante de solutions multisites et multipays. Ainsi, les entreprises de VINCI Energies ont accompagné Renault dans la fourniture et la mise en route de lignes de production sur ses sites de Tanger, au Maroc, de Togliatti, en Russie, et de São Paulo, au Brésil. Dans ce dernier pays, la collaboration entre entreprises locales et européennes a permis d'obtenir un nouveau contrat auprès du constructeur aéronautique Embraer. En Chine, un maillage du même type a été mis en œuvre pour accompagner Michelin, client historique de VINCI Energies en

01 L'entreprise de produits laitiers FrieslandCampina a confié à Actemium l'extension de son usine d'Aalter (Belgique). Celle-ci incluait la conception et la réalisation d'une nouvelle unité de production permettant de doubler la capacité du site.

02 Dans le cadre de l'opération de rénovation du centre-ville, baptisée Cœur de Cité, Citéos et Cegelec réalisent l'éclairage public de Roanne (Loire).

Maillage gagnant pour Actemium

L'entreprise allemande Actemium Project Management et l'entreprise britannique Actemium East Midlands, en maillage, se sont vu confier en septembre 2012 un contrat du papetier Iggesund Paper Mill. Leur mission consiste à concevoir, à installer et à mettre en service sur le site de l'industriel à Workington (Royaume-Uni) et d'ici la mi-2013, l'instrumentation d'une nouvelle

unité de production d'énergie (une centrale biomasse de 50 MW). Actemium PM est en charge de la conception de la solution d'instrumentation et de la gestion du projet. De son côté, Actemium East Midlands effectue l'installation conformément aux prescriptions des Construction Design and Management Regulations (CDM), réglementation britannique qui définit les obligations à respecter en matière de santé et de sécurité dans tout projet de construction.

02



France, dans la construction de sa nouvelle usine de pneumatiques de Shenyang. Selon un schéma comparable, VINCI Energies Deutschland a créé une nouvelle entité au Kazakhstan, pays minier de premier rang, pour y déployer ses savoir-faire en matière d'équipements d'extraction en capitalisant sur l'accompagnement de ses clients allemands déployés dans le pays.

Les secteurs industriels les plus porteurs en 2012 ont été l'aéronautique, l'agroalimentaire, la chimie, la pharmacie, les industries de l'environnement, le pétrole et le gaz. Parmi les principaux nouveaux contrats de l'exercice, on citera ceux concernant : en France, l'extension de l'usine de cosmétiques l'Occitane de Manosque, en Provence, la maintenance du site du groupe chimique Arkema, en Normandie (contrat de maintenance globale de trois ans), et celle de la raffinerie du groupe Total dans la même région (renouvellement de contrat pour une durée de six ans) ; au Royaume-Uni, la nouvelle centrale biomasse du site d'Iggesund Paper Mill à Workington (*voir ci-dessus*) ; en Suisse, plusieurs sites des groupes pharmaceutiques Roche et UCB ; en Allemagne, le réservoir de stockage souterrain de gaz de Jemgum, dans le nord du pays ; au Nigeria, la maintenance intégrale de la plate-forme flottante de production de stockage *Usan* de Total.

Tertiaire

Sur des marchés tertiaires inscrits dans des cycles économiques plus longs que ceux des marchés industriels, l'activité de VINCI Energies est demeurée globalement stable en 2012, représentant 3 milliards d'euros, soit 34 % de l'activité totale du pôle.

En France, la contraction de l'activité en province, dans un contexte de réduction des investissements publics, a été compensée par une forte croissance en Île-de-France. Les entreprises de VINCI Energies tirent parti sur ce marché de leur capacité à réaliser d'importants chantiers en prenant en charge l'ensemble des corps d'états techniques. Une part significative de l'activité est

générée par des projets réalisés en synergie avec VINCI Construction. Parmi ceux en cours en 2012, on citera les tours Eqho et D2 à la Défense, la Fondation Louis Vuitton pour la création et l'hôtel de luxe Peninsula Paris, ainsi que le futur siège de SFR à Saint-Denis. Ce dernier chantier a mobilisé six entreprises de VINCI Energies en charge des lots chauffage-ventilation-climatisation, courants forts, courants faibles et plomberie. L'activité dans le secteur de la santé s'est maintenue également à un haut niveau. Les principaux projets en cours ou en phase de lancement, en synergie avec VINCI Construction, ont concerné les hôpitaux de Rangueil à Toulouse, du Vinatier à Lyon, de Chambéry, de Fort-de-France en Martinique et de Koutio (Nouméa) en Nouvelle-Calédonie.

Dans les autres pays d'Europe, l'activité a été soutenue sur les deux principaux marchés tertiaires de VINCI Energies après la France. La Belgique, d'une part, où Cegelec réalise notamment la totalité des équipements électriques et climatiques du nouveau quartier général de l'Otan et du nouveau siège du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles ; des commandes significatives dans les secteurs de la santé (site GSK de Wavre) et de la sécurité (nouvelle prison de Beveren) ont aussi été signées durant l'année. La Suisse, d'autre part, où Etavis a participé à la construction du nouveau site de Rolex à Bienne, le plus important du pays.

Hors d'Europe, on citera parmi les réalisations de l'année le Sofitel Casablanca, hôtel de grande hauteur au Maroc, et au Brésil, le stade de Fonte Nova, à Salvador de Bahia, en cours de reconstruction pour accueillir la coupe du monde de football en 2014.

Maintenance et facility management

Après la création de VINCI Facilities en 2010, VINCI Energies a étendu le déploiement de cette marque commune forte à l'ensemble de ses entreprises de maintenance multitechnique de bâtiments et de facility management. En progression de 6 % sur un an, le chiffre d'affaires de VINCI Facilities a représenté 1,3 milliard d'euros en 2012, soit 15 % de l'activité totale de VINCI Energies.

Comme dans les activités de travaux, le développement d'offres de maintenance et de facility management multisites et multipays, bénéficiant des synergies techniques avec les autres divisions de VINCI Energies, répond aux attentes des grands donneurs d'ordre. À titre d'exemple,

VINCI Facilities a développé sa collaboration avec la Société Générale au travers d'un accord-cadre couvrant dans un premier temps l'ensemble du parc immobilier francilien du groupe bancaire (une vingtaine de sites gérés en 2012), en cours d'extension dans différents pays d'Europe. De nombreux autres contrats multisites ou multipays ont été remportés ou renouvelés en 2012 auprès de clients des secteurs bancaire (BNP, Dexia, Natixis), industriel (Thales, EDF) et des services (Fedex).

VINCI Facilities exerce aussi son activité dans le cadre de PPP en Allemagne, où ses entreprises assurent la maintenance intégrale (y compris des travaux de construction-rénovation) de bases de l'armée des États-Unis et d'établissements scolaires. En France, VINCI Facilities assurera la maintenance des futurs stades de Nice et de Bordeaux, dans le cadre des PPP remportés par le Groupe.

Télécommunications

Les marchés liés aux réseaux et systèmes de communication ont représenté un volume d'affaires de 0,8 milliard d'euros, soit 9 % de l'activité de VINCI Energies.

Infrastructures

L'activité de conception, construction, équipement, maintenance et aide à l'exploitation de réseaux de télécommunications, exercée sous la marque Graniou, est demeurée soutenue, dans un contexte où la généralisation des smartphones, la croissance exponentielle des usages et l'avènement de la connectivité permanente exigent de développer constamment la capacité et les performances des réseaux. Cette dynamique se traduit, dans les réseaux mobiles, par la transition vers la nouvelle norme 4G dans la plupart des pays d'Europe – transition amorcée en 2012 et amenée à s'accélérer au cours des prochaines années. Dans les infrastructures filaires, le marché est tiré notamment par le déploiement de la fibre optique, pour le raccordement des foyers (*fiber to the home*) comme pour celui des entreprises (*fiber to the site*), et dans les réseaux mobiles par le renforcement des bandes passantes entre les antennes.

01 Thales a de nouveau choisi VINCI Facilities pour assurer le facility management des 47 sites français du groupe pendant cinq ans.

02 Cegelec a réalisé l'ensemble des lots fluides du Sofitel Casablanca, au Maroc, hôtel de grande hauteur labellisé HQE.

03 Dans le nord de la Pologne, Graniou ATEM participe au raccordement très haut débit de près de 100 000 foyers.



En France, le marché a été perturbé au premier semestre par l'entrée en activité d'un quatrième opérateur mobile, ce qui a conduit les opérateurs historiques à reconsidérer leurs programmes d'investissements en accentuant leur pression sur les prix. Dans ce contexte, VINCI Energies a accru ses efforts de développement dans la maintenance des réseaux et signé plusieurs contrats significatifs dans ce domaine avec SFR et Orange, contribuant ainsi à maintenir l'activité au même niveau qu'en 2011. VINCI Energies a poursuivi par ailleurs le déploiement, dans le cadre d'un PPP remporté notamment par VINCI, du nouveau système de communication ferroviaire GSM-Rail, qui couvrira 14 000 km de voies du réseau ferré français à l'horizon 2015.

À l'international, VINCI Energies a pris position sur le marché allemand des télécommunications grâce à l'acquisition de GA Gruppe, dont l'activité dans ce domaine représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 80 millions d'euros. L'année a été bien orientée également en Suède, en Suisse et en Pologne, où Graniou réalise notamment une importante artère filaire (*backbone*) en Poméranie.

Communication d'entreprise

Sous la marque Axians, VINCI Energies propose aux entreprises et aux collectivités des solutions d'intégration de réseaux, de services de communication voix-données-images et d'infogérance. Répartie sur six pays européens, cette activité a poursuivi sa croissance en 2012, en particulier en Allemagne ; Axians a notamment déployé à Francfort, pour DE-CIX, tous les équipements actifs de l'un des plus importants points d'échange Internet au monde. En France, l'année a vu la montée en puissance du contrat de maintenance signé avec le réseau coopératif UniHA pour la maintenance de l'infrastructure informatique (switch, routeurs, WiFi, visioconférence) de 34 hôpitaux. Aux Pays-Bas, Axians s'est vu confier par Nikon la refonte de l'architecture de ses réseaux européens. En Suisse, Axians a réalisé la refonte de l'infrastructure informatique sécurisée de l'hôpital Felix Platter de Bâle. Axians s'est implantée également au Maroc, en synergie avec les autres entreprises locales de VINCI Energies.

Sur tous ses marchés, Axians fait évoluer ses offres vers le stockage de données et les services externalisés, afin d'accompagner la montée en puissance du *cloud computing* dans l'univers des entreprises.

Perspectives

Le carnet de commandes de VINCI Energies s'élevait à fin 2012 à 6,8 milliards d'euros, en hausse de 5 % sur 12 mois.

Il permet d'envisager pour 2013 une activité globalement stable par rapport à l'exercice précédent. La grande diversité des métiers, des domaines d'activité et des territoires d'intervention de VINCI Energies, amplifiée par sa politique volontariste de développement international, devrait contribuer à cette tendance. Dans le même temps, la vitalité de son modèle permettra à VINCI Energies de s'adapter avec la réactivité nécessaire aux évolutions différenciées de ses marchés, en s'appuyant sur le maillage et la solidarité entre ses entreprises pour faciliter ces adaptations.

À moyen et long termes, les métiers de VINCI Energies, au cœur d'enjeux de société majeurs, demeureront durablement porteurs. **Infrastructures.** Présent dans tous les grands secteurs de l'énergie, VINCI Energies bénéficiera d'importants investissements dans la construction et la rénovation des réseaux (renforcement de capacité, mutation vers les *smart grids*) et des équipements de production, dans un contexte de profonde évolution des sources de production d'électricité, en particulier des énergies renouvelables. Le développement des infrastructures de transport valorisera également les expertises du pôle, notamment dans le cadre de projets globaux à l'échelle de VINCI.

Industrie. L'activité sera soutenue par les investissements liés à l'optimisation des équipements existants dans les pays aux économies matures, et par les projets de nouveaux sites de production dans les pays émergents, où VINCI Energies accélère son développement. VINCI Energies valorisera son ancrage et sa connaissance des processus sur les marchés les plus porteurs comme l'agroalimentaire, la pharmacie, l'aéronautique, le pétrole et le gaz ou les industries de

l'environnement. La couverture géographique de VINCI Energies lui permet d'accompagner ses clients industriels dans leur développement à l'international. **Tertiaire.** Les exigences de performance énergétique généreront d'importants investissements dans la construction de bâtiments basse consommation et dans la rénovation thermique des parcs existants. Les investissements dans les équipements publics (santé, éducation, sports, culture), les immeubles de bureaux « intelligents » et les bâtiments techniques (logistique, *data centers*, etc.) stimuleront aussi l'activité. Les offres intégrées de maintenance multitechnique et de facility management, dans le prolongement des activités de travaux, permettront à VINCI Energies d'élargir la couverture de ses marchés. **Télécommunications.** Le très haut débit, la connectivité généralisée et le développement de services toujours plus consommateurs de bande passante nécessiteront des investissements continus pour développer la capacité et la performance des réseaux. Il en ira de même sur le marché des entreprises, où VINCI Energies développera de nouvelles offres de gestion globale des réseaux et systèmes, et de stockage des données, pour accompagner les besoins de ses clients. Sur la plupart de ces marchés, l'intensification des synergies avec les autres pôles du groupe VINCI constituera pour VINCI Energies un vecteur de croissance supplémentaire.

Eurovia





Profil

Eurovia est l'un des principaux acteurs mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Présent historiquement en France, Eurovia réalise 41 % de son chiffre d'affaires à l'international, essentiellement en Europe occidentale et centrale, en Amérique du Nord, au Chili et en Inde.

Infrastructures de transport et aménagement urbain. Eurovia construit et rénove des routes, autoroutes, voies ferrées, tramways ainsi que des plates-formes aéroportuaires, industrielles et commerciales. Eurovia maîtrise également les savoir-faire associés aux aménagements connexes : démolition et déconstruction, assainissement, terrassement, voirie et réseaux divers, aménagement urbain, ouvrages d'art et murs antibruit.

Carrières. Figurant parmi les leaders européens du marché des granulats, Eurovia assure l'extraction, la transformation et la commercialisation de granulats naturels et recyclés. Eurovia exploite un réseau de plus de 400 carrières, produisant 86 millions de tonnes de granulats par an (69 millions en quote-part Eurovia), et de 150 installations de recyclage et de valorisation de matériaux. Ses réserves^(*) représentent plus de 3,4 milliards de tonnes en quote-part, soit plus de 49 années de production.

Production industrielle. Eurovia gère un réseau de 47 usines de liants et 375 postes d'enrobage, qui fournissent 22 millions de tonnes d'enrobés par an. 10 usines produisent par ailleurs des équipements pour la signalisation routière (panneaux, portiques, peintures), pour les sols industriels et commerciaux (résines), ainsi que des bétons et des produits préfabriqués (murs antibruit, etc.).

Services. Eurovia assure la gestion et la maintenance de réseaux routiers dans le cadre de contrats de long terme, ainsi que des prestations d'équipement de la route (signalisation verticale et horizontale, équipements de sécurité) et de maintenance d'ouvrages connexes (éclairage public, feux tricolores, structures, espaces verts et plantations).

Eurovia consacre d'importants moyens à la recherche et au développement de produits et procédés préservant l'environnement (recyclage des matériaux, réduction des émissions de CO₂).

^(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.



Positionnement concurrentiel

d'Eurovia sur ses principaux marchés

France

Sur le marché des travaux routiers et ferroviaires, Eurovia se place en deuxième position derrière Colas et devant Eiffage Travaux Publics. Ce marché se répartit par ailleurs entre près de 1 500 entreprises locales et régionales. Eurovia est leader sur le marché des granulats, où opèrent Colas et des groupes cimentiers comme Lafarge, Ciments Français, Cemex et Holcim, ainsi qu'environ 1 500 autres producteurs locaux.

Allemagne

Eurovia GmbH est le deuxième acteur derrière Strabag, les autres sociétés étant de dimension régionale.

République tchèque

Eurovia CS est l'un des leaders dans les travaux routiers et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

Royaume-Uni

Ringway, filiale d'Eurovia, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance à long terme. Ses principaux concurrents sont Carillion, Amey et Jarvis.

Amérique du Nord

Hubbard Group, filiale d'Eurovia, est le deuxième acteur de la zone sud-est des États-Unis derrière Archer Western Contractors. Au Canada, la filiale DJL est en deuxième position au Québec derrière Sintra, filiale de Colas. Après l'acquisition de Carmacks, Eurovia est devenu en 2012 un des acteurs majeurs en Alberta.

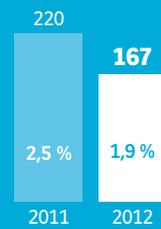
Chiffre d'affaires

(En M€)



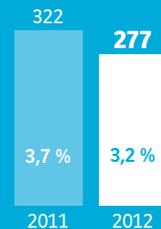
Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA)



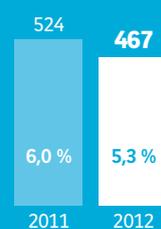
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA)



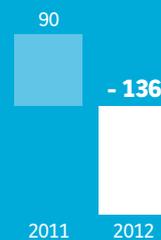
Capacité d'autofinancement (*)

(En M€ et en pourcentage du CA)



Excédent financier net (**)

(En M€)

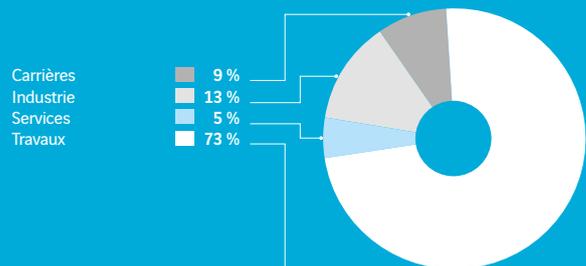


(*) Avant impôts et coût de l'endettement.

(**) Au 31 décembre.

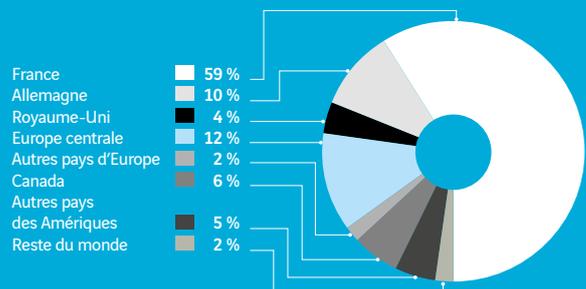
Chiffre d'affaires par métier

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



Le district d'Hounslow, dans la banlieue ouest de Londres, a attribué à un consortium associant VINCI Concessions et Ringway, filiale d'Eurovia UK, le marché de rénovation, de réparation et d'entretien de son réseau routier pour une durée de 25 ans. Le consortium investira 125 millions d'euros dans le projet.

Quel est l'objectif de ce contrat ? Qu'a-t-il de spécifique ?

Nos rues sont globalement en mauvais état, car depuis 20 à 30 ans, nous avons investi dans d'autres domaines. Notre objectif est de remettre en état les rues et les routes d'Hounslow pour avoir un réseau digne de ce nom. C'est un contrat plutôt complexe et un investissement de long terme, qui s'appuie sur une initiative de financement privé (PFI). Le porteur de projet, qui est notre partenaire VINCI Concessions-Ringway, va emprunter 125 millions d'euros et en investira la plus grande partie au cours des cinq premières années du contrat. Cet investissement va permettre à notre district de rénover la quasi-totalité de ses rues et routes dans l'intérêt de ses 250 000 habitants. Pendant cette première tranche d'investissement, VINCI Concessions et Ringway vont rénover progressivement toute l'infrastructure routière : chaussées, trottoirs, éclairage, signalisation, arbres, etc. Une fois cette phase achevée, ils entretiendront les équipements, dans le respect des engagements, pendant 20 années de plus.

De quelle façon le conseil municipal d'Hounslow (*) peut-il s'assurer du respect de ces engagements ?

Le contrat prévoit environ 300 indicateurs, qui permettent d'évaluer la performance de VINCI Concessions et de Ringway pendant une durée de 25 ans. Ces indicateurs englobent tous les services, de l'entretien des routes, revêtements et accotements en passant par la mise à niveau de l'éclairage, l'élimination des graffitis, etc. La première phase de cinq ans prévoit un certain nombre de jalons à respecter et de prestations qui doivent être fournies par VINCI Concessions et Ringway. Nous sommes sûrs qu'ils le feront dans le respect de la procédure détaillée prévue au contrat.

Sur la base de quels critères l'offre de VINCI Concessions et Ringway a-t-elle été retenue par le conseil municipal d'Hounslow ?

Nous avons lancé un appel d'offres assorti de conditions très rigoureuses, au terme duquel nous avons choisi comme partenaire VINCI Concessions et Ringway pour plusieurs raisons. Nous avons été séduits par la qualité de leur offre, leur savoir-faire et leur expérience. Le consortium innove également sur le plan des matériaux mis en œuvre, qui amélioreront considérablement l'apparence des rues. De plus nous connaissons ces entreprises, qui ont un contrat avec les autorités locales d'Hounslow depuis plus de 20 ans. Le conseil municipal a beaucoup apprécié la qualité de l'offre et les propositions faites par le consortium pour le projet. Bien qu'il s'agisse d'un grand groupe international, nous apprécions qu'elle comprenne le type de service que nous fournissons à notre population et ce que les habitants attendent du prestataire en charge de leur réseau routier.

(*) London Borough of Hounslow Council.



Brendon Walsh

directeur de la rénovation urbaine, du développement économique et de l'environnement du district d'Hounslow dans la banlieue ouest de Londres

« L'investissement de VINCI Concessions et de Ringway va permettre de rénover la quasi-totalité des rues et des routes d'Hounslow **dans l'intérêt de ses 250 000 habitants.** »

Bonne résistance en Europe, forte croissance sur le continent américain

Le chiffre d'affaires d'Eurovia a légèrement progressé (+ 0,3 %) à 8,75 milliards d'euros. À périmètre comparable, il s'est contracté de 4,5%. La diversité des métiers et marchés d'Eurovia a contribué à la stabilité globale de l'activité dans un contexte économique plus tendu qu'en 2011. La bonne tenue du marché français et la croissance des marchés britannique, canadien et chilien, qui représentent environ les trois quarts de l'activité, ont plus que compensé la contraction de l'activité dans le reste de l'Europe, notamment en Allemagne et en Europe centrale et orientale.

En application de la stratégie de développement international du Groupe, Eurovia a étendu ses positions sur des marchés extra-européens qui constituent des relais de croissance. Au Canada, l'acquisition de la société Carmacks (212 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012) lui a permis de s'implanter en Alberta, province aux abondantes ressources pétrolières, complétant ainsi les positions développées antérieurement au Québec et en Colombie-Britannique. Avec un chiffre d'affaires de 0,6 milliard d'euros, le Canada est désormais le troisième marché d'Eurovia après la France et l'Allemagne. L'autre acquisition significative de l'année a concerné l'Inde, où Eurovia a repris la société NAPC (près de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires), basée à Chennai, dans l'État du Tamil Nadu, cinquième région économique indienne. Leader régional de son secteur, NAPC réalise des travaux de construction routière, de terrassement et de génie civil, et construit notamment, dans le cadre d'un groupement concessionnaire, le périphérique de Chennai.

Dans la production de matériaux, Eurovia a finalisé l'intégration, au sein de sa division Eurovia Stone, de la centaine de carrières acquises en 2010 auprès de la société Tarmac. Eurovia s'est doté ainsi d'une filière intégrée de production de matériaux, qui a fait l'objet d'un programme global de professionnalisation et constitue un métier à part entière au sein du pôle, contribuant

à la croissance de son chiffre d'affaires tout en sécurisant l'approvisionnement de ses chantiers. La dimension environnementale fait partie intégrante de la démarche de progrès mise en œuvre dans cette filière. En France, 72 % des carrières d'Eurovia (détenues en propre ou majoritairement) sont signataires de la charte Environnement de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem). Fin 2012, la certification environnementale ISO 14001 couvrait 58% de la production des carrières, 24 % de celle des postes d'enrobage et 83% de celle des usines de liants.

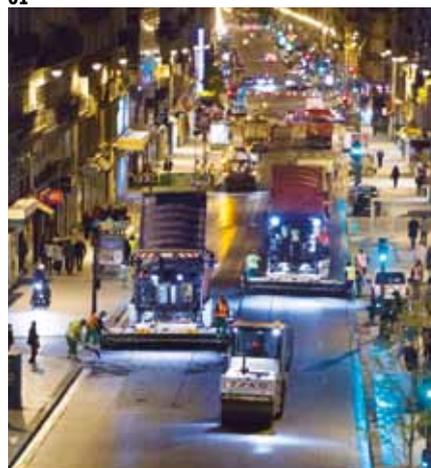
L'environnement est aussi un axe structurant de la politique d'innovation d'Eurovia, qui développe dans ses propres laboratoires des produits et procédés qui réduisent l'impact de ses activités, notamment par la réduction des températures de fabrication et de mise en œuvre des enrobés, et par le développement du recyclage.

France

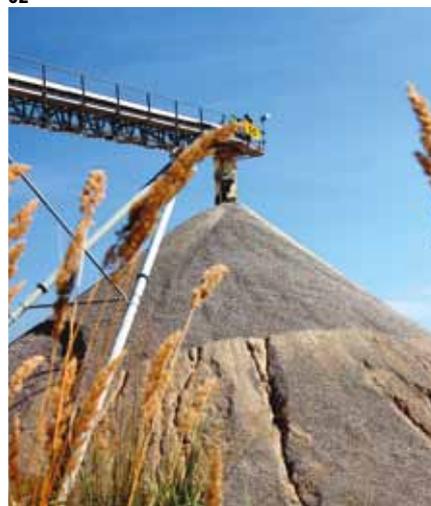
2012 a été une année de bonne résistance sur le principal marché d'Eurovia. Dans le contexte de réduction des budgets des collectivités territoriales et malgré des conditions climatiques défavorables au premier semestre, le chiffre d'affaires s'est maintenu à un niveau similaire à celui de 2011, à 5,2 milliards d'euros. La conjoncture difficile dans la plupart des départements ruraux a été compensée par les investissements demeurés soutenus dans les grandes agglomérations.

Dans le secteur autoroutier, 2012 a été une nouvelle année de forte activité : prolongement de l'A89 vers Lyon, pour lequel Eurovia a mis en œuvre 450 000 t d'enrobés sur 35 km d'autoroute ; élargissements de l'A63 à l'approche de la Côte basque (première phase achevée), de l'A50 entre La Ciotat et Bandol, de l'A8 à l'entrée ouest de Nice et de l'A9 aux abords de Perpignan ; construction de l'échangeur de Gatignolle sur l'A11 au niveau d'Angers. Le réseau d'agences d'Eurovia a aussi été mobilisé pour achever avant le printemps 2013 un grand nombre de chantiers du Paquet vert autoroutier : construction de murs antibruit, rénovation d'aires de repos, réaménagement de

01



02



03



01 E.J.L. a réaménagé la rue de Rennes à Paris. L'objectif des travaux était de sécuriser la circulation des piétons et de faciliter les livraisons sur cet axe commerçant qu'empruntent 3 200 piétons et 700 véhicules par heure en période de pointe.

02 Eurovia exploite plus de 400 carrières dans le monde, qui produisent 86 millions de tonnes de granulats par an.

03 Dans le cadre du programme de rénovation de la ligne ferroviaire Lyon-Marseille via Grenoble, ETF a réalisé en 2012 une tranche de travaux portant sur le renouvellement de 9 km de voies.

barrières de péage pour l'installation de nouvelles voies de passage sans arrêt, etc. Eurovia a réalisé par ailleurs des travaux de déconstruction d'équipements sur les autoroutes A1 et A4.

Dans les travaux routiers, l'activité a été nourrie par le flux habituel des nombreux chantiers de modernisation et d'entretien des réseaux nationaux, départementaux et communaux. À titre d'exemple, Eurovia a remporté un marché de 4,8 millions d'euros sur quatre ans pour la rénovation et la maintenance des routes et voiries communales de l'île de Belle-Île-en-Mer (Morbihan).

Dans le domaine des tramways, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé. En conjuguant l'ancrage de proximité de ses agences de travaux et l'expertise de sa division ferroviaire, Eurovia propose sur ce marché des offres englobant les travaux d'infrastructure, de voirie, de voie ferrée et d'aménagements connexes. Eurovia a participé ainsi aux projets de tramways d'Île-de-France (T1, T2, T3, T6, T7, T8) et à ceux de Besançon, Bordeaux, Brest, Dijon, Le Havre, Lyon, Montpellier, Nice, Orléans, Strasbourg, Toulouse et Valenciennes. Sur le chantier de Brest, livré en juin 2012, Eurovia était en charge de l'ensemble des travaux d'infrastructure et de voie ferrée pour 14,3 km de ligne et 27 stations (voir p. 6).

Outre les lignes de tramways, l'activité de travaux d'aménagements qualitatifs en zone urbaine s'est intensifiée à l'approche de la fin des mandatures municipales. Parmi les principales réalisations dans ce domaine, on citera : à Paris, l'aménagement de la rue de Rennes et celui du quai Anatole France dans le cadre du projet de piétonisation des

berges de la Seine ; à Marseille, le réaménagement du Vieux-Port, du boulevard National et de l'espace public accueillant le Mucem (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) ; à Calais, le renouvellement des espaces publics du nord de la ville ; à Toulon, la rénovation d'une quinzaine de rues et places du cœur de ville ; en Charente-Maritime, la requalification des fronts de mer de Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Fouras. On citera aussi le partenariat public-privé (PPP) de 21 ans signé avec la commune de Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise) ; Eurovia assure dans ce cadre la conception, le financement et la réalisation de travaux puis une mission d'entretien sur toute la durée du contrat.

Eurovia est intervenu aussi sur des chantiers de tunnels routiers, le plus souvent en synergie avec les autres pôles de travaux du Groupe, notamment en Île-de-France (réaménagement des tunnels des Halles à Paris, couverture de l'A6b).

Dans les infrastructures ferroviaires, outre les lignes de tramways, l'activité a été soutenue sur le réseau ferré français. Eurovia a participé aux programmes de rénovation de la ligne Paris-Lyon et des lignes régionales Toulouse-Tessonnière et Lyon-Marseille via Grenoble. 2012 a vu aussi le lancement du chantier de la LGV Est (phase 2) entre Metz et Strasbourg, qui nécessitera la mise en œuvre de 470 km de rails, d'1 million de tonnes de ballast et de 400 000 traverses. Eurovia a développé pour ce projet de nouvelles méthodes qui réduisent la manutention et optimisent la productivité. Elles pourront être déployées par la suite sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, pour lequel Eurovia a lancé en 2012 les premiers travaux de déviation de voiries et de réseaux, préalables à la construction des voies et des caténaires, qui débutera en 2014 pour une durée de deux ans.

Eurovia est intervenu par ailleurs, dans le domaine aéroportuaire, sur l'aéroport Nice Côte d'Azur (rénovation de la piste nord, entretien des ouvrages de protection maritime) et sur celui de Bergerac, et dans le secteur portuaire, sur les chantiers de réhabilitation

Eurovia s'engage pour la biodiversité

Dans le prolongement de son adhésion en 2011 à la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), Eurovia a signé en 2012 un partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, expert scientifique en matière de biodiversité reconnu par les acteurs publics comme par les organisations non gouvernementales. Durant trois ans, le Muséum accompagnera Eurovia dans le déploiement d'un projet

« biodiversité » concernant ses carrières (état des lieux et expertise de sites, évaluation et suivi d'un plan d'action, mise en place d'indicateurs de biodiversité, formation des personnels). Pour sa part, Eurovia mettra ses carrières à la disposition du Muséum pour y réaliser des études destinées à enrichir les connaissances sur la biodiversité : inventaires des espèces, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi des réaménagements écologiques réalisés à l'issue de la période d'exploitation des sites.

du port Victor et du port d'Issy-les-Moulineaux en Île-de-France, en synergie avec VINCI Construction et VINCI Energies.

Enfin, dans les métiers de spécialité, on soulignera la croissance de l'activité de signalisation exercée par la filiale Signature (désormais détenue à 100 % après le décroisement de 35 % d'activités avec Plastic Omnium) et de celle de déconstruction de Cardem. Cette dernière développe des offres intégrées (ingénierie, concertation avec les riverains, démantèlement sélectif, recyclage des matériaux) qui ont été mises en œuvre pour le désamiantage et la démolition de bâtiments de tous types, parmi lesquels une tour de 12 étages à Nanterre, un centre pénitentiaire au Havre, une fonderie en Picardie ainsi que l'ancienne centrale thermique de Loire-sur-Rhône, un marché de 30 millions d'euros.

Europe occidentale Allemagne

Après avoir atteint en 2011 un niveau exceptionnellement élevé, le chiffre d'affaires d'Eurovia GmbH s'est légèrement contracté en 2012 (- 2,8 % à 0,9 milliard d'euros), en raison notamment des réorganisations engagées sur certains marchés régionaux difficiles et d'une baisse sensible de la commercialisation d'enrobés.

L'activité liée aux projets concédés dans le cadre du programme A-Modell est demeurée soutenue, avec la poursuite du chantier de rénovation-extension de l'A5 (Offenburg-Karlsruhe, 60 km) et le démarrage de celui de l'A9, section de 46,5 km de l'autoroute reliant Berlin à Munich, dont 19 km à élargir à deux fois trois voies.

Parmi les principaux contrats en cours ou remportés durant l'année, on citera la

construction du nouvel échangeur autoroutier de Schwanebeck, au nord de Berlin ; la transformation du parvis et des accès de la gare de Marburg (Hesse) ; la restructuration du quartier accueillant les services techniques du réseau de transports en commun de Leipzig (Saxe) ; et dans le même *Land* l'installation des équipements de sécurité passive (glissières) de trois sections de l'A14. Par ailleurs, Eurovia a expérimenté pour la première fois en Allemagne, sur deux tronçons autoroutiers dans la région de Hambourg, son procédé innovant de revêtement dépolluant NOxer®, qui neutralise les oxydes d'azote (NOx) émis par les véhicules.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires d'Eurovia Group Ltd a progressé de 5,7 % à 0,4 milliard d'euros. L'activité exercée dans le cadre de contrats de services pluriannuels, qui représentent près des trois quarts de l'activité totale, a été particulièrement soutenue grâce à l'entrée en vigueur de cinq contrats remportés fin 2011. Ceux-ci concernent la maintenance des infrastructures routières des comtés du North Yorkshire, du Shropshire, de Cheshire West (y compris la ville de Chester), de Cheshire East et d'Essex ; signés pour des durées allant de 5 à 10 ans, ils représentent un montant total supérieur à 1,7 milliard d'euros.

2012 a été une nouvelle année de développement sur ce marché grâce à deux contrats de partenariat (PFI) remportés en synergie avec VINCI Concessions pour la rénovation et la maintenance de réseaux routiers, tous deux d'une durée de 25 ans. Le premier concerne le district londonien d'Hounslow (432 km de chaussées et 763 km de trottoirs ; montant total du contrat, environ 800 millions d'euros) ; le second, le réseau routier de l'île de Wight (821 km de chaussées et 767 km de trottoirs ; montant total du contrat, 750 millions d'euros). Le premier contrat est entré en vigueur en janvier 2013 ; le second devrait débiter en avril 2013.

Par ailleurs, dans les activités de travaux, Eurovia Group Ltd a remporté le contrat de construction d'une nouvelle liaison routière de 1,6 km dans l'agglomération de Rotherham (South Yorkshire).

Espagne

Dans le contexte persistant de forte crise économique, le chiffre d'affaires s'est contracté de 36 % à 0,1 milliard d'euros. La proportion croissante de contrats pluriannuels de maintenance de réseaux autoroutiers, notamment en Andalousie, contribue à limiter la contraction de l'activité.

Europe centrale République tchèque et Slovaquie

L'activité d'Eurovia CS s'est fortement contractée (- 42 % à 0,6 milliard d'euros), en raison à la fois de la dépression du marché tchèque et de l'arrivée en phase finale du chantier de la voie express PR1BINA en Slovaquie. Sur cette autoroute réalisée en PPP par VINCI, les travaux menés en 2012 - qui ont représenté un montant de 82 millions d'euros, contre 367 millions en 2011 - ont concerné la construction de la quatrième et dernière section assurant le contournement de Banska Bystrica, mise en service durant l'été. Eurovia CS a obtenu par ailleurs un nouveau contrat significatif, en groupement avec VINCI Construction, pour la réalisation d'un tronçon de 9,5 km de l'autoroute slovaque D1 ; les travaux, incluant la réalisation d'un tunnel bitube et de 12 ouvrages d'art, représentent un montant de 127 millions d'euros.

Pologne

Le chiffre d'affaires d'Eurovia Polska s'est contracté de 24 % à 0,3 milliard d'euros, sur des marchés affectés par le ralentissement de l'économie polonaise après plusieurs années de très forte croissance, ainsi que par les réductions des budgets publics et les difficultés que rencontrent les entreprises du secteur à obtenir le règlement de leurs travaux. Temps fort de l'année, Eurovia a achevé dans des délais extrêmement serrés la construction d'une section de 30 km de l'autoroute A2, mise en service pour l'UEFA-Euro 2012 (voir p. 89), et a livré simultanément, avec un mois d'avance sur le planning, une section de 20 km (Gniezno-Poznan) de la voie express S5. Eurovia Polska a remporté par ailleurs un nouveau contrat pour la construction de deux tronçons de la route express Katowice-Gliwice, incluant la réalisation de deux viaducs, d'un tunnel et d'un pont.

Sur les autres marchés d'Europe centrale et orientale (Croatie, Lituanie, Roumanie), le chiffre d'affaires a progressé de plus de 50 % à 0,1 milliard d'euros, principalement grâce à un nouveau contrat de construction d'une ferme éolienne pour GDF Suez Energy en Roumanie (réalisation de 15,5 km de voies, des fondations et du câblage de 21 éoliennes), dans le prolongement d'un chantier du même

01



02



01 Rénovation d'un tronçon de l'autoroute A40 à proximité d'Essen (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), en Allemagne.

02 Travaux de nuit sur le chantier de l'autoroute A2 (voir ci-contre).

Pologne : chantier autoroutier à grande vitesse

En mai 2011, en raison de retards accumulés sur le chantier, le gouvernement polonais rompt le contrat qu'il a signé avec un groupe chinois pour la construction d'un tronçon de l'autoroute A2, qui doit être mis en service pour l'ouverture de l'UEFA-Euro 2012. Le groupement constitué d'Eurovia Polska (mandataire)

et de Warbud (VINCI Construction) reprend le projet, avancé alors à seulement 10 %. Tournant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des journées les plus froides de la période hivernale, le chantier mobilise 2 500 collaborateurs, qui mettent en œuvre chaque jour en moyenne 40 000 m³ de remblais et 7 000 t d'enrobés. La nouvelle section de 30 km est ouverte à la circulation le 31 mai, juste avant le début de l'Euro 2012.



type réalisé précédemment par Eurovia. À noter par ailleurs, en Lituanie, l'obtention d'un premier chantier ferroviaire, pour la rénovation intégrale (voies, ouvrages d'art, quais, signalisation) d'un tronçon de 25 km (Palemonas-Gaiziunai).

Amériques

Canada

L'activité d'Eurovia Canada a plus que doublé à 0,6 milliard d'euros, par croissance à la fois externe et organique.

Opération majeure de l'année, Eurovia a repris en mars 2012 la société Carmacks. Implantée principalement en Alberta, dont les vastes étendues de sables bitumineux fournissent les deux tiers du pétrole exploité par le pays, la société Carmacks est présente à la fois dans les services à l'industrie pétrolière, les travaux routiers et la maintenance de réseaux urbains. À Edmonton, capitale de l'Alberta, elle gère dans le cadre d'un contrat de 30 ans une section du périphérique de l'agglomération, en assurant non seulement l'entretien de l'infrastructure mais aussi la viabilité hivernale et le management de trafic. Deux autres contrats du même type sont en cours dans l'agglomération de Calgary.

La progression de l'activité a été particulièrement forte au Québec (+ 32 %), où la filiale DJL a bénéficié d'un environnement économique porteur lui permettant de tirer parti de sa couverture de tous les segments du marché – couverture complétée par la reprise de la société Pavage Rolland Fortier, implantée dans la ville de Québec. Parmi les principales réalisations de l'année, DJL a rénové la principale piste d'atterrissage de l'aéroport Montréal-Trudeau et s'est vu confier par la ville de Gatineau la réalisation en entreprise générale d'une nouvelle infrastructure de transport collectif (projet Rapibus).

L'activité en Colombie-Britannique, troisième province d'implantation d'Eurovia Canada, a enregistré également une forte croissance (+ 37 %). Bénéficiant du fort dynamisme économique de l'agglomération de Vancouver, la filiale BA Blacktop participe notamment au programme de modernisation autoroutière de la Highway 1 à l'approche de Vancouver. Elle a aussi été retenue par la ville de Surrey pour réaliser l'important projet Combo. D'un montant de 54 millions d'euros, ce contrat porte sur la conception-construction d'infrastructures routières et de trois ponts enjambant un corridor ferroviaire menant au port de Vancouver.

États-Unis

Implanté principalement en Floride et en Caroline du Nord, Eurovia a connu, après un exercice 2011 difficile, une nette reprise de son activité (+ 16 % à 0,3 milliard d'euros).

Dans un environnement de marché demeuré tendu, les filiales d'Eurovia ont toutefois tiré parti de leur capacité à réaliser d'importants projets en *design & build*.

En Floride, Hubbard a assuré la réfection de l'autoroute 90, qui traverse le comté de Nassau, et débuté la construction de 21 km d'Express Lanes (voies express à péage construites sur le terre-plein central d'une autoroute existante) sur l'I-95, à Miami. Dans le même État, Tampa Pavement Constructors, filiale acquise en 2011, a réalisé un chantier de rénovation routière totalisant 40 000 t d'enrobés sur la SR60, à Plant City. En Caroline du Nord, Blythe a débuté la construction d'une nouvelle section de 8,5 km de l'autoroute I-485, y compris les travaux de terrassement et la réalisation de 17 ouvrages d'art. Elle a assuré aussi la réfection de 48 km de routes dans le comté de Davidson.

Chili

L'activité a poursuivi sa trajectoire de très forte croissance (+ 60 %) grâce au développement des deux métiers exercés par Eurovia. Dans les travaux routiers, la création de nouvelles implantations dans la région de Puerto Montt, dans le sud du pays, et dans les régions minières du Nord lui a permis de tirer parti de la vitalité économique du pays – le Chili connaissant l'un des plus forts taux de croissance d'Amérique latine.

La filiale Bitumix a poursuivi notamment deux importants chantiers dans le nord du pays : l'un dans la région d'Antofagasta (réalisation des chaussées d'une autoroute de 45 km), l'autre dans le désert d'Atacama (réhabilitation d'un tronçon de 25 km de l'autoroute panaméricaine). Dans le domaine des matériaux routiers, l'activité de fabrication et de négoce de liants d'enrobage bitumineux a connu aussi une forte croissance, grâce notamment au nouveau terminal créé par la filiale Probisa dans le port industriel de Mejillones, au nord d'Antofagasta.

Inde

Acquise début 2012, NAPC, entreprise indienne de construction et de travaux publics basée à Chennai, dans l'État du Tamil Nadu, est en cours d'intégration au sein d'Eurovia. En 2012, l'entreprise a notamment remporté deux contrats dans l'État d'Orissa : la construction d'une route de 45 km et des travaux miniers d'extraction et de terrassement pour une durée initiale de trois ans.

01



01 À 1 400 km de Santiago, au Chili, dans la région d'Antofagasta, Bitumix a réalisé les chaussées sur 45 km du réseau autoroutier actuellement en construction.

02 Acquise début 2012, l'entreprise indienne NAPC construit une route de 45 km dans l'État d'Orissa.



Perspectives

Le carnet de commandes d'Eurovia à fin 2012 s'élevait à 6,4 milliards d'euros, en hausse de 10% sur 12 mois. Cette progression résultait principalement de la prise en compte des contrats pluriannuels obtenus au Royaume-Uni et des carnets des nouvelles filiales Carmacks au Canada et NAPC en Inde. Pour 2013, Eurovia anticipe une légère contraction de son activité. Dans un contexte de tensions sur les prix et de réduction des budgets publics, en Europe notamment, sa priorité sera d'optimiser sa performance opérationnelle et d'adapter ses structures aux évolutions de ses marchés afin de préserver ses marges.

L'activité en France devrait toutefois continuer à montrer une bonne résistance globale, la perspective des élections municipales et territoriales de 2014 incitant à achever rapidement les programmes engagés. La bonne tenue des marchés ferroviaires, avec la poursuite de nombreux projets d'infrastructures de transport urbain et la montée en puissance des chantiers de lignes à grande vitesse (LGV Est et LGV SEA Tours-Bordeaux), contribuera également à soutenir l'activité.

Sur les autres marchés européens, une bonne croissance au Royaume-Uni devrait en partie compenser la stagnation ou le recul des autres zones, en particulier l'Europe centrale et orientale. La diversification dans les métiers ferroviaires constitue aussi un relais de croissance à moyen terme sur ces marchés. Hors de l'Union européenne, l'activité devrait se maintenir à un niveau élevé, Eurovia tirant parti de ses nouvelles positions en Inde et de l'extension de son périmètre au Canada.

À long terme, sur l'ensemble de ses marchés, Eurovia bénéficiera de tendances de fond favorables au développement de son activité : besoins importants en construction de nouvelles infrastructures de transport dans les pays émergents, et en rénovation des équipements existants dans les économies matures ; urbanisation croissante des territoires et déploiement de politiques de mobilité urbaine générant un flux permanent de nouveaux projets.

Le recours aux PPP, dans un contexte de réduction des budgets publics, facilitera la réalisation de tels projets et contribuera au développement de l'activité d'Eurovia. L'intensification des synergies avec les autres divisions du groupe VINCI sera un accélérateur dans cette voie.

02



VINCI Construction



Profil

Premier groupe français et major mondial de la construction, VINCI Construction réunit 1 000 sociétés consolidées et plus de 71 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Ses expertises s'étendent à l'ensemble des métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des métiers de spécialité associés à la construction.

VINCI Construction se caractérise, outre l'étendue de ces expertises, par un modèle économique articulé en trois composantes complémentaires.

Un réseau de filiales locales :

- en France, avec VINCI Construction France, qui dispose en métropole d'un réseau solidement ancré régionalement de 467 centres de profit, et VINCI Construction Dom-Tom, représenté par une trentaine de filiales locales dans les collectivités françaises d'outre-mer ;

- à l'international, avec VINCI Construction UK au Royaume-Uni ; CFE (détenu à 46,8 % par VINCI Construction) principalement actif au Benelux ; Warbud, Prumstav, SMP, SMS et APS Alkon en Europe centrale ; Sogea-Satom en Afrique.

Des filiales exerçant des métiers du génie civil

spécialisé sur des marchés mondiaux : Soletanche Freyssinet (fondations et technologies du sol, structures, nucléaire) ; Entrepote Contracting (infrastructures parapétrolières) ; DEME, détenu à 50 % par CFE (dragage, travaux maritimes et fluviaux, dépollution des sols, activités offshore et éoliennes).

Une division dédiée au management et à la réalisation de projets complexes,

avec VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard, qui interviennent sur le marché des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment en France et à l'international. VINCI Construction est le creuset de la culture d'entrepreneur du Groupe et de son schéma de management, qui conjugue décentralisation, travail en réseau, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement, valorisation des hommes et réactivité des organisations.



Positionnement concurrentiel

de VINCI Construction sur ses principaux marchés

France

VINCI Construction est leader devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles sur un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros. Le reste du marché se répartit entre des entreprises régionales de taille moyenne et un grand nombre de petits entrepreneurs.

Royaume-Uni

VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les métiers du bâtiment et du génie civil. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Royal BAM (BAM Nuttall), Skanska UK, Carillion et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à près de 160 milliards d'euros.

Belgique

CFE est un des leaders du marché belge, estimé à plus de 37 milliards d'euros. Ses principaux concurrents sont les groupes Royal BAM, Besix et Eiffage.

Europe centrale

VINCI Construction est présent dans cette zone grâce à ses filiales de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska et, en Pologne, Polimex-Mostostal.

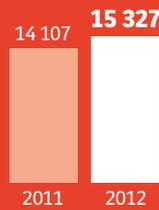
Marchés spécialisés

Soletanche Freyssinet et DEME, filiales de VINCI Construction, sont mondialement présents sur les marchés du génie civil spécialisé. Parmi leurs concurrents figurent Trevi ou Bauer pour les activités de fondations spéciales, VSL (filiale du groupe Bouygues) pour les systèmes de précontrainte et de haubanage, Boskalis, Jan de Nul et Van Oord pour le génie maritime et le dragage. Entrepose Contracting est également un acteur mondial dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz. Saipem (groupe ENI) et CB&I sont parmi ses principaux concurrents.

Sources : Euroconstruct, décembre 2012 (taille des marchés), communication des sociétés.

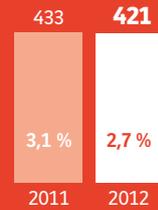
Chiffre d'affaires

(En M€)



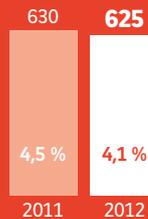
Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA)



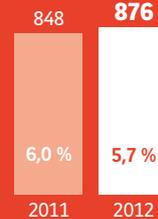
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement (*)

(En M€ et en pourcentage du CA)



Excédent financier net (**)

(En M€)

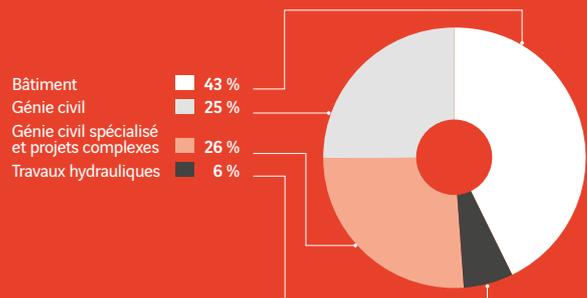


(*) Avant impôts et coût de l'endettement.

(**) Au 31 décembre.

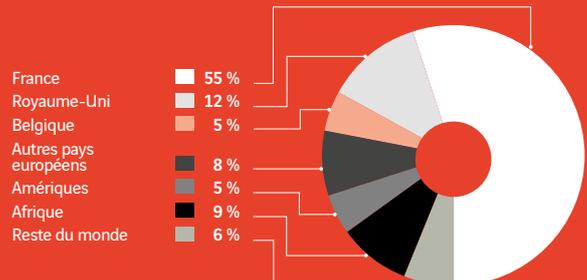
Chiffre d'affaires par métier

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



L'agence gouvernementale américaine Millennium Challenge Corporation (MCC) finance des programmes de réduction de la pauvreté pour des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire engagés dans une démarche de croissance économique durable. En 2006, le Bénin a bénéficié d'un accord de don de 307 millions de dollars. Il a notamment permis de financer la rénovation du port de Cotonou, à laquelle un groupement d'entreprises de VINCI a participé.

**Quelle est la spécificité de la démarche du MCC ?
Quels sont par exemple les critères privilégiés pour le choix des bénéficiaires ?**

Le MCC incite les pays candidats à opérer des réformes qui concourent au renforcement de la bonne gouvernance, de la liberté économique et de l'investissement dans le capital humain. Sa démarche se distingue par un processus de sélection sur la base des performances, mesurées par une vingtaine d'indicateurs, et par l'identification des priorités et des projets à exécuter par les pays bénéficiaires eux-mêmes, qui en assurent ensuite la mise en œuvre. Les pays éligibles doivent poursuivre un processus de réformes, évalué annuellement, et maintenir, voire améliorer leur performance globale sur les indicateurs définis par le MCC.

Sur quels critères le groupement d'entreprises de VINCI a-t-il été retenu par le Millennium Challenge Account Bénin pour les travaux d'extension du port de Cotonou ?

Le dossier d'appel d'offres comportait des clauses d'ordre environnemental, social, de santé et de sécurité au travail. Sogea-Satom et ses partenaires, qui ont présenté un dossier jugé techniquement bon avec la meilleure offre financière, ont satisfait à ces exigences. Les travaux ont été réalisés sans accident grave sur les chantiers. Sur le volet environnemental, à titre d'illustration, pour le prolongement d'un épi d'arrêt de sable, environ 375 000 t d'enrochements ont été transportées sur plus de 150 km en toute sécurité et dans le respect des réglementations locales, soit environ 12 000 voyages aller-retour de camions et 20 voyages par train. L'ouvrage ayant été livré six mois et demi avant le terme contractuel, MCA Bénin a sollicité le groupement d'entreprises de VINCI pour exécuter d'autres travaux sur le port de Cotonou (zoning, voie ferrée, parking, éclairage, etc.).

**Le Bénin est éligible pour un second programme du MCC dont vous êtes en train d'élaborer le contenu. À quelles conditions ce nouvel accord de don sera-t-il alloué ?
Quel est, selon vous, le profil des entreprises qui pourraient vous accompagner pour mener ce deuxième contrat ?**

Cette allocation dépendra de la bonne clôture du premier programme, de la pérennisation des acquis des projets déjà menés et de la manière dont il sera répondu aux critères d'éligibilité. Pour la mise en œuvre du second programme, le profil des entreprises devra correspondre aux projets qui auront été retenus d'ici fin 2013. Il est évident qu'il sera fortement tenu compte de leur compétence, de leur sérieux, de leur professionnalisme et de leur expérience.



Samuel Olukayodé Batcho

coordonnateur national
de l'Unité de coordination
de la formulation du 2^e programme
MCA Bénin

« Sogea-Satom et ses partenaires, qui ont présenté un dossier jugé techniquement bon avec la meilleure offre financière, ont **répondu à nos exigences** de manière satisfaisante. »

Résilience en Europe et déploiement international

2012 a été une nouvelle année de solides performances pour VINCI Construction. Son modèle articulant réseaux de filiales locales, métiers de spécialité déployés à l'échelle mondiale et entités dédiées aux grands projets lui a permis de bien résister en Europe dans un environnement économique tendu, et de poursuivre l'internationalisation de ses activités.

VINCI Construction a poursuivi en 2012 sa trajectoire de croissance – par voie quasi exclusivement organique – avec un chiffre d'affaires en progression de 8,6% à 15,3 milliards d'euros. Cette progression résulte à la fois de la bonne résistance des réseaux de filiales locales, en particulier en France, au Royaume-Uni et en Afrique, de la montée en puissance du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux en France et de la bonne tenue des activités de génie civil spécialisé et de grands projets déployés à l'échelle internationale.

L'intensification des synergies entre divisions a contribué à étendre la couverture internationale des marchés de VINCI Construction – en particulier dans les activités de travaux souterrains et d'infrastructures portuaires et énergétiques. L'élaboration d'offres communes, en réponse aux attentes de solutions globales des grands donneurs d'ordre, va de pair avec la mise en réseau des ressources d'ingénierie, de management et de production, qui permet de mobiliser des moyens très importants, adaptés à la taille croissante des projets.

Simultanément, dans un contexte de forte tension sur les prix, les efforts constants de sélectivité, de productivité et de maîtrise des coûts ont permis de maintenir le taux de marge opérationnelle au-delà de 4% du chiffre d'affaires, en dépit d'aléas rencontrés sur certains projets.

Réseau de filiales locales

France métropolitaine

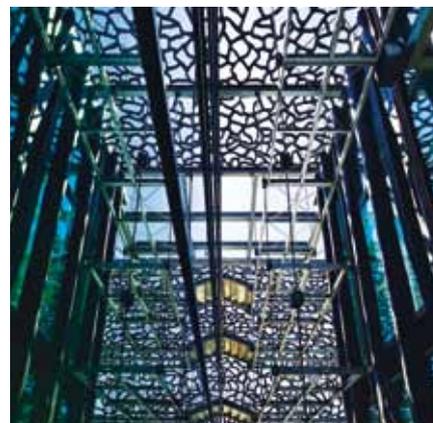
Après le net rebond enregistré en 2011, l'activité de VINCI Construction France

a poursuivi sa croissance en progressant de 7,4% à 6,5 milliards d'euros.

Bâtiment. Après la forte croissance de l'exercice précédent (+ 16%), l'activité de bâtiment, qui représente plus des deux tiers du chiffre d'affaires de VINCI Construction France, a progressé à nouveau de 6,5%. La croissance a été particulièrement marquée en Île-de-France et dans le Sud-Est. Globalement, les entreprises de VINCI Construction France ont tiré parti de leur couverture de l'ensemble des segments du marché – tertiaire, bâtiments fonctionnels, logement –, en application d'une stratégie qui vise à offrir le plus large éventail de prestations aux donneurs d'ordre publics et privés, en construction neuve comme en rénovation, depuis les grands projets en conception-construction jusqu'aux travaux de proximité dans le cadre de marchés d'entretien.

Parmi les principaux chantiers en cours ou livrés durant l'année, on citera, en Île-de-France, la Cité du cinéma (un projet développé par VINCI Immobilier), le département des Arts de l'Islam au musée du Louvre, la Fondation Louis Vuitton pour la création, la tour D2 à la Défense, l'hôtel Peninsula Paris, l'université Paris-Diderot et l'Ensta, réalisées dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), ou encore l'hôpital Necker et celui de Lagny ; en province, les archives départementales de l'Hérault à Montpellier (Pierresvives) ; le musée des Confluences et le pôle de loisirs et de commerces Confluence à Lyon ; le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), les Terrasses du port et l'hôpital Ambroise Paré à Marseille ; l'Allianz Riviera à Nice (réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat attribué à VINCI Concessions) ; la tour Odéon à Monaco ; le centre d'art et de culture Fernand Léger à Douchy-les-Mines (Nord) ou encore l'hôpital de Troyes.

Ces grandes opérations se sont conjuguées avec un très grand nombre de projets de taille plus réduite, de toute nature, qui constituent le fonds de commerce de VINCI Construction France.



01



02

01 À Marseille, Dumez Méditerranée (VINCI Construction France) et Freyssinet France (Soletanche Freyssinet) ont réalisé en groupement le lot fondations, gros œuvre, charpente métallique et étanchéité du Mucem (musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), un bâtiment d'avant-garde conçu par l'architecte Rudy Ricciotti.

02 L'Allianz Riviera, le futur stade de Nice, qui accueillera l'Euro 2016 de football, est réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat attribué à VINCI Concessions, et conçu et construit par les entreprises locales de VINCI Construction France et de VINCI Energies.

03 À Bordeaux, le pont mobile Jacques Chaban-Delmas est réalisé en conception-construction par un groupement associant des entreprises de VINCI Construction France et Dodin Campenon Bernard. Sa construction a franchi une étape majeure en 2012 avec la mise en place de la travée centrale levante, longue de 117 m et d'un poids de 3 500 t.



03

Travaux publics. Sur un marché en contraction, l'activité a progressé de près de 8 %, grâce principalement au chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Aux côtés des autres divisions de VINCI Construction et des autres pôles de VINCI, de nombreuses entités régionales ou locales de VINCI Construction France sont associées à ce projet et participent à la construction des 415 ouvrages d'art et 240 ouvrages hydrauliques de la ligne. Entré en phase opérationnelle en 2012, le chantier mobilisait déjà en fin d'année 410 collaborateurs de VINCI Construction France.

En parallèle, de nombreux projets ont été poursuivis ou achevés au cours de l'exercice : prolongement de la ligne B du métro de Lyon, creusement du deuxième tunnel de la Croix-Rousse et lancement de la rénovation du tunnel existant, ouvrages d'art et tunnels de l'A89 en région lyonnaise ; gros œuvre du tunnel du Prado Sud à Marseille et puits d'isolation antisismique du tokamak (réacteur du projet Iter) à Cadarache dans les Bouches-du-Rhône ; déversoir du barrage de Malarce (Ardèche) ; barrage prise d'eau de Romanche Gavet près de Grenoble et réfection de la

couverture de la Leysse à Chambéry ; mise en place de la travée centrale du pont Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux ; en région parisienne, barrage du Coudray, station d'épuration de la Morée, génie civil de la Canopée des Halles et modernisation de la gare de Lyon à Paris.

Les principaux contrats remportés dans l'année ont concerné le projet CEVA (ligne de réseau express régional entre Genève et Annemasse), le pont Schuman à Lyon, le pont d'Izeron en Isère et le viaduc de Cavaillon dans le Vaucluse, ainsi que la réalisation de la réplique de la grotte Chauvet en Ardèche – un projet particulièrement technique réalisé en tous corps d'état, y compris la reproduction des peintures rupestres, par un groupement dont VINCI Construction France est le mandataire.

Travaux hydrauliques. L'activité a correctement résisté sur des marchés en contraction en raison des difficultés des collectivités locales à financer leurs projets. La décroissance des travaux courants de canalisations, en particulier dans les zones rurales, a été en partie compensée par les travaux de déviation et de rétablissement de réseaux associés aux projets d'aménagement urbain (tramways) et aux chantiers de lignes ferroviaires à grande vitesse. Dans le domaine du traitement de l'eau, VINCI Construction France a remporté les nouveaux contrats de l'usine de traitement d'eau potable de Finfarine, aux Sables-d'Olonne, de la station d'épuration d'Erstein (Bas-Rhin) et d'une usine d'eau potable à Reims, réalisée dans le cadre d'un PPP. En Île-de-France, l'année a vu le lancement des travaux de la nouvelle unité de prétraitement de Seine Aval, à Achères, sur le site de la plus importante station d'épuration d'Europe.

Collectivités françaises d'outre-mer

L'activité a progressé de 7,3 % pour approcher 0,6 milliard d'euros, sur des marchés toujours soutenus par les commandes publiques en matière de santé, d'éducation, de logements sociaux et de traitement de l'eau, et par les multiples activités de fonds de commerce réalisées sur les marchés traditionnels des entreprises de VINCI Construction Dom-Tom.

Dans les métiers du bâtiment, qui représentent la moitié de l'activité, les principales réalisations en cours ont été le collège de Capesterre (900 élèves) et le centre médical René Lacrosse en Guadeloupe. Les opérations lancées ou obtenues ont concerné principalement le musée Stella Matutina à La Réunion, un centre de rétention administrative à Mayotte, un hôtel de 130 chambres à Cayenne, en Guyane, ainsi que le grand chantier du Médipôle de Koutio (80 000 m² de bâtiments, 450 chambres, 12 blocs opératoires) en Nouvelle-Calédonie.

On citera par ailleurs : dans le secteur du génie civil, le pont sur la rivière Saint-Étienne à La Réunion, et le nouveau pas de tir du lanceur européen Vega, en Guyane ; en hydraulique, les nouvelles stations d'épuration du Grand Prado, à La Réunion, et de Cayenne, en Guyane, ainsi que l'usine de production d'eau potable de Matiti, également en Guyane ; en terrassement, le lotissement Paddon à Paita, en Nouvelle-Calédonie.

Europe occidentale

Benelux. CFE (hors sa filiale DEME à 50 %), détenue à 46,8 % par VINCI Construction, a enregistré une légère progression de son chiffre d'affaires (+ 3,4 % à 0,9 milliard d'euros).

L'activité de bâtiment a progressé sur le marché belge et s'est contractée en Europe centrale et à l'export en raison du lancement différé de certains projets.

Parmi les principaux projets dans ce secteur, CFE a débuté la réalisation, dans le cadre d'un contrat DBFM (*design, build, finance, maintain*), d'un ensemble de bâtiments à Charleroi, abritant notamment le nouvel hôtel de police. Conçu par les cabinets d'architecture Jean Nouvel et MDW Architecture, ce projet a été primé en 2012 lors du salon international de l'immobilier (Mipim) de Cannes.

Dans le génie civil, CFE a achevé la construction de la liaison ferroviaire Diabolo à Bruxelles, et a poursuivi deux grands projets réalisés en concession par le Groupe : la construction du deuxième Coentunnel d'Amsterdam



01

(tunnel routier immergé de 750 m, à cinq voies) et celle de la liaison ferroviaire Liefkenshoek (16 km, dont près de la moitié en souterrain) dans le port d'Anvers. L'activité sur ces deux chantiers a été intense en 2012, en vue de la mise en service des ouvrages en 2013.

L'activité de promotion immobilière, exercée en Belgique et au Luxembourg, s'est maintenue à un niveau satisfaisant. Celle du pôle multitechnique est demeurée stable et celle du pôle rail-routes a progressé grâce à l'acquisition de Remacom, société spécialisée en pose de voies ferrées.

Royaume-Uni. VINCI Construction UK, en dépit d'un environnement économique demeuré très rude, a continué à faire progresser son chiffre d'affaires (+ 6,5 % à 1,4 milliard d'euros), en accentuant son positionnement sur les segments les mieux orientés de son marché.

Dans le bâtiment, l'activité est restée soutenue dans le secteur hospitalier – grâce notamment au programme ProCure21+, pour

01 Le Médipôle de Koutio, en Nouvelle-Calédonie, est construit par un groupement mené par VINCI Construction associé à VINCI Energies. L'établissement offrira 450 chambres et 12 blocs opératoires. Il est le plus important bâtiment public jamais construit en Nouvelle-Calédonie.

02 La liaison ferroviaire Diabolo, qui relie l'aéroport de Bruxelles-National aux grands axes du réseau ferré belge et à Anvers a été inaugurée en juin 2012. Elle a été réalisée par le groupement Dialink, comprenant notamment MBG (filiale de CFE), avec la participation d'entreprises de Soletanche Freyssinet.

la réalisation duquel VINCI Construction UK est d'ores et déjà qualifié – ; dans le secteur des bâtiments commerciaux, grâce au flux de chantiers réalisés pour Tesco, client historique de l'entreprise ; dans celui de l'éducation, grâce aux travaux d'aménagement d'universités en cours ou en phase de lancement dans le sud-ouest de l'Angleterre et au pays de Galles. L'année a vu aussi le lancement à Londres, dans le quartier de Vauxhall, du très important projet de réaménagement du New Covent Garden Market, dont les travaux s'étaleront sur cinq ans ; lors de la première phase, VINCI Construction UK réalisera en groupement un complexe de 150 000 m², pour un montant de 130 millions de livres, soit 159 millions d'euros.

Dans le génie civil, 2012 a été une nouvelle année de forte activité dans les grands travaux de modernisation du métro londonien. Outre les chantiers en cours ou lancés dans les stations Tottenham Court Road et Victoria, VINCI Construction UK a achevé les travaux de la station King's Cross. Par ailleurs a débuté la construction de la nouvelle station Whitechapel dans le cadre du projet Crossrail – un contrat de 135 millions d'euros, dont la mise en œuvre s'étalera sur six ans. L'année a vu aussi le lancement, dans le centre du pays, de la deuxième tranche de travaux du réseau de tramway de Nottingham, réalisé dans le cadre d'un PPP. Enfin, dans le secteur aéroportuaire, VINCI Construction UK s'est vu confier le réaménagement de la jetée n° 1 du terminal sud de Gatwick à Londres (un contrat d'un montant de 105 millions d'euros), dans le prolongement des nombreux aménagements déjà réalisés par l'entreprise dans cet aéroport.

02



Europe centrale

Présent dans trois pays d'Europe centrale – la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie –, VINCI Construction y a enregistré une contraction de son activité (- 7,7 % à 0,5 milliard d'euros) dans un contexte général de crise économique.

En Pologne, Warbud est intervenu aux côtés d'Eurovia sur les chantiers de l'auto-route A2 et de la voie express S5, achevés dans des délais records avant l'ouverture de l'Euro-UEFA 2012. Dans le bâtiment, des contrats significatifs ont été remportés pour la construction, à Varsovie, de l'hôpital pédiatrique de l'université de médecine (527 lits) et de l'ensemble de bureaux et de commerces Plac Unii (105 000 m²), et à Lodz pour l'extension de l'usine Gillette. Warbud s'est vu confier par ailleurs, en groupement avec VINCI Environnement, la modernisation de l'usine de traitement des déchets d'Olawa, qui produira du biogaz triplement valorisable en électricité, en chaleur et en froid.

En République tchèque, dans un environnement de récession économique et d'achèvement des grands programmes d'infrastructures routières, SMP s'est diversifié dans les métiers du traitement de l'eau en acquérant une entreprise spécialisée, et a remporté le contrat de construction d'une usine de traitement des eaux usées en Bohême. La filiale de bâtiment Prumstav s'est vu confier la réalisation d'un nouvel immeuble de bureaux (Karlin Hall II) à Prague.

En Slovaquie, après l'achèvement de la voie express PR1BINA, SMS a été retenu, au sein d'un groupement conduit par Eurovia, pour construire un tronçon de 9,5 km de l'autoroute D1 à proximité de Levoča, incluant un tunnel bitube et 12 ouvrages d'art.

Afrique

Sogea-Satom a continué à faire progresser son chiffre d'affaires (+ 10,4 % à 0,9 milliard d'euros) sur des marchés où les investissements privés prennent le relais des

financements des grands bailleurs de fonds internationaux. Tirant parti de son ancrage historique et de la qualité de ses savoir-faire, qui lui permettent de préserver sa compétitivité dans un environnement très concurrentiel, Sogea-Satom a maintenu un haut niveau d'activité dans tous ses métiers.

De nombreux projets de construction ou de réhabilitation ont confirmé la vigueur de l'entreprise dans le secteur des travaux routiers et des terrassements, qui représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires, notamment en Tanzanie, au Burundi, au Tchad, au Burkina Faso – où les aménagements hydro-agricoles du périmètre de Di vont permettre d'irriguer plus de 2 000 ha de terres – ainsi qu'au Congo. Dans le génie civil, les synergies développées avec les autres divisions de VINCI Construction se sont concrétisées par le nouveau contrat pour l'extension du port de Lomé, au Togo, dans le prolongement du chantier du même type achevé en 2012 à Cotonou, au Bénin, et par celui du site chimique du port de Jorf Lasfar, au Maroc (construction de deux hangars de stockage d'engrais phosphaté d'une capacité de 100 000 t chacun). L'activité de travaux hydrauliques a poursuivi aussi son développement, avec d'importants projets en cours comme le renforcement du réseau d'eau potable de Libreville, au Gabon, ou la station de traitement d'eau brute de Yaoundé, au Cameroun. Enfin, les synergies de groupe ont généré une activité soutenue dans le secteur du bâtiment, avec l'achèvement de l'usine Renault-Nissan de Tanger, au Maroc, et la poursuite du chantier de l'université de Toukra et le lancement du celui du ministère des Finances à N'Djamena, au Tchad.

D'autres divisions de VINCI Construction interviennent en Afrique dans les métiers du génie civil spécialisé, du bâtiment, des infrastructures parapétrolières et des grands projets. Toutes filiales confondues, le chiffre d'affaires réalisé par VINCI Construction sur ce continent a représenté 1,4 milliard d'euros, stable par rapport à 2011.

Métiers du génie civil spécialisé

Soletanche Freyssinet

Le chiffre d'affaires de Soletanche Freyssinet a progressé de 12,9 % à 2,5 milliards d'euros, par croissance à la fois organique et externe. Dans chacune de ses familles de métiers (sols, structures, nucléaire), les expertises spécialisées de Soletanche Freyssinet font référence à l'échelle internationale, lui permettant de se positionner sur de grands

projets d'infrastructures dans le monde entier. L'activité a été particulièrement soutenue aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Mexique et en France. Elle a sensiblement reculé au Moyen-Orient, dans la péninsule Ibérique et en Europe centrale, sur des marchés en contraction, et s'est globalement maintenue en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

La politique d'acquisitions ciblées menée par Soletanche Freyssinet lui a permis de conforter ou d'étendre ses réseaux internationaux sur le continent américain (États-Unis, Canada, Colombie), en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, et en Europe centrale (République tchèque et Slovaquie). À noter aussi la création de nouvelles filiales au Pérou, au Koweït et aux Philippines.

Fondations profondes et technologies du sol

Soletanche Bachy a enregistré une forte croissance (+ 15 %), grâce notamment aux bonnes performances de ses filiales en France et en Amérique du Nord. L'entreprise a bénéficié également de la bonne intégration des entités acquises en 2011 au Canada, au Royaume-Uni et en Turquie. Parmi les principaux chantiers achevés ou en cours durant l'exercice, on citera les projets Crossrail et Lee Tunnel au Royaume-Uni ; le barrage de Wolf Creek, le tunnel du port de Miami, les métros de San Francisco et Second Avenue à New York, aux États-Unis ; la mine d'El Teniente au Chili ; l'aéroport de Hong Kong ; la National Art Gallery de Singapour ; les tours Reforma et Bancomer au Mexique ; le tramway T6 à Viroflay, en France ; le CEVA en Suisse ; la tour Odéon à Monaco ; les chantiers portuaires de Puerto Brisa en Argentine et de Montevideo en Uruguay ; les métros de Singapour, de Hong Kong et de Kuala Lumpur en Asie.

Au titre des commandes, on retiendra celles concernant les ports de Lomé au Togo, de Jebel Ali à Dubai et de Puerto Bahia en Colombie, le barrage du lac de Nyos au Cameroun, le Goldin Financial Center de Hong Kong ainsi que le musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdansk, en Pologne.

Menard (consolidation de sols) a réalisé un exercice stable. Parmi les principaux chantiers de l'exercice, on citera : en France, les aménagements portuaires du futur terminal méthanier de Dunkerque ; en Pologne, la voie rapide S8 ; en Arabie saoudite, le centre technologique de General Electric (Gemtec) à Dammam ; aux États-Unis, l'extension

du port de Gulfport, dans le Mississippi ; en Australie, le front de mer de Barangaroo à Sydney ; au Vietnam, le terminal à conteneurs Gemalink ; en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le chantier du Kutubu Central Processing Facility, dans le cadre du projet PNG-LNG.

Les nouveaux contrats de l'année concernent notamment le terminal 3 de l'aéroport de Jakarta, le casino Wynn Cotai de Macao et le projet Ichthys LNG en Australie.

Structures

Freyssinet a fait progresser son activité malgré le recul des marchés d'Europe centrale et d'Espagne, compensé notamment par les bonnes performances réalisées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord, au Mexique et en Australie. Parmi les principaux chantiers achevés ou en cours dans l'année, on retiendra : les ponts Russky Island et Golden Horn à Vladivostok, en Russie ; le pont suspendu de Verdun-sur-Garonne, le barrage de Pannecière et le Mucem à Marseille, en France ; le pont de Hammersmith à Londres, au Royaume-Uni ; l'hôtel de ville de Bucarest, en Roumanie ; le projet Dong Siri au Danemark ; le viaduc de Liakhvi en Turquie ; le pont Port Mann au Canada ; les ponts San Marco et Frontera au Mexique ; la cimenterie d'Iligan aux Philippines ; les ponts de Kumhokang en Corée du Sud, d'Anzac et de l'Adelaide Superway en Australie. Les principales commandes ont concerné la tour MLC en Australie et une plate-forme pétrolière au Canada dans le cadre du projet Hebron.

Terre Armée (ouvrages de soutènement et tunnels en voûtes préfabriquées) a réalisé un exercice en forte croissance en faisant progresser notamment son activité en Amérique du Nord (aéroport de Fort Lauderdale, autoroute I-595 et barrage de Los Vaqueros aux États-Unis, projet Windsor Essex Parkway au Canada), en France et au Maroc, ainsi que dans le secteur minier en Afrique australe, au Canada, en Australie et en Asie. En Corée du Sud, Terre Armée a réalisé le plus important ouvrage en voûtes préfabriquées (TechSpan®) de son histoire, sur une autoroute couverte longue de 2,3 km.

Nucléaire

Nuvia a connu un nouvel exercice de forte croissance (+ 17 %). À la bonne tenue de ses deux principaux marchés, la France et le Royaume-Uni (où le carnet de commandes a atteint un niveau record, grâce notamment à la diversification dans le domaine militaire), se sont ajoutés de nouveaux développements en Chine ainsi que l'activité des filiales récemment créées au Canada et en Suède. En France, les savoir-faire de Nuvia en logistique nucléaire, démantèlement et maîtrise des risques ont été mis en œuvre sur les sites d'EDF, d'Areva et du CEA, notamment sur deux projets majeurs : le renforcement de la sûreté du site de Fessenheim et le démantèlement du bâtiment réacteur de Creys-Malville (Isère).

01



02



01 Le pont suspendu de Verdun-sur-Garonne (d'une portée de 154 m), a été construit dans le cadre d'un partenariat public-privé par VINCI Construction France, Dodin Campenon Bernard et Freyssinet, avec la participation d'Eurovia.

02 Au Chili, sur le site d'El Teniente, la plus grande mine souterraine de cuivre du monde, VINCI Construction Grands Projets et Soletanche Bachy creusent à l'explosif deux tunnels de 9 km chacun, l'un dédié au transport du personnel et l'autre au convoyage du minerai, ainsi que deux galeries d'accès intermédiaires de 6 km au total.



Au Royaume-Uni, Nuvia a poursuivi sa participation au projet Silos Direct Encapsulation (SDP) sur le site de Sellafield, et élargi le spectre de ses activités en assurant notamment la démolition d'un laboratoire radiologique de recherche et en participant au programme britannique de démantèlement de sous-marins nucléaires.

Infrastructures pétrolières et gazières

Entrepose Contracting a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires (+ 12,4 % à 0,8 milliard d'euros), grâce en partie à des opérations de croissance externe et ce malgré des reports d'investissements de la part des donneurs d'ordre.

L'avancement du chantier de pipeline de 450 km en Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est révélé difficile en raison de conditions météorologiques particulièrement rudes. L'activité liée à la mise en production de champs gaziers et pétroliers est demeurée soutenue en Algérie, sur le site de Skikda, où Entrepose Contracting intervient depuis plusieurs années, et sur celui d'El Merk, dans le Sud-Est algérien, où se construit la plus importante centrale de traitement du pétrole brut d'Afrique du Nord.

Dans le domaine des réservoirs de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL), Entrepose Contracting a poursuivi en France la construction de trois réservoirs (de 190 000 m³ chacun) à Dunkerque. En Australie, Entrepose Contracting et VINCI Construction Grands Projets ont remporté en groupement un contrat d'environ 400 millions d'euros pour la réalisation de quatre réservoirs (projet Wheatstone), dont la construction débutera en 2013.

Par ailleurs, pour conforter ses positions dans le domaine du stockage souterrain d'hydrocarbures liquides et gazeux, Entrepose Contracting a porté de 25 % à 90 % sa participation au capital de sa filiale Geostock, acteur mondial de premier rang sur ce marché porteur.

Dragage

DEME(*) a maintenu un haut niveau d'activité, à 1,7 milliard d'euros, et porté son carnet de commandes à un seuil historique (+ 59 % sur un an), grâce principalement à trois contrats majeurs dont l'exécution débutera en 2013 et s'étendra sur plusieurs années : le projet Wheatstone GNL sur la côte ouest de l'Australie (dragage du chenal d'approche, du bassin d'évolution et des postes d'amarrage) ; les travaux de dragage et de construction des digues d'un nouveau port au Qatar, qui accueillera notamment une base des forces

navales qataries (un marché de 941 millions d'euros) ; la construction du septième et dernier parc éolien offshore en mer du Nord belge (Northwind), pour lequel GeoSea, filiale spécialisée de DEME, réalisera les 73 monopiles en acier formant les fondations des éoliennes ainsi que l'installation des câbles et des turbines. Cette dernière commande s'inscrit dans la continuité du projet C-Power, parc de 54 éoliennes offshore dont les travaux par phases successives ont débuté en 2008 et s'achèveront en 2013.

Dans le même temps, DEME a poursuivi la modernisation de sa flotte, qui compte près de 80 grandes dragues et 200 navires auxiliaires. L'année a vu notamment la mise en service du *Neptune* et d'*Innovation I*, navires à fort tonnage destinés aux constructions offshore lourdes, ainsi que de *L'Ambiorix* et de *L'Amazon*, dragues de haute mer à désagrégateur de roche.

Management et réalisation de projets complexes

La complémentarité des savoir-faire en conception, ingénierie, management et réalisation de projets complexes réunis au sein de cette division s'est illustrée principalement en 2012 sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Fin décembre, 1 640 collaborateurs de la division participaient au projet au sein du groupement constructeur COSEA, dont VINCI Construction est le principal acteur. **VINCI Construction Grands Projets** a réalisé un exercice 2012 dynamique, marqué à la fois par le retour à la croissance de l'activité (+ 10,8 % à 0,6 milliard d'euros) et par le maintien d'un niveau soutenu de prise de commandes – le carnet s'établissant en fin d'année à près de 2 milliards d'euros, soit plus de deux ans d'activité.

La cartographie des projets en cours ou remportés en 2012 reflète la permanence de l'activité dans les pays où VINCI Construction Grands Projets est implanté de longue date (France, Royaume-Uni, Égypte, Qatar, Malaisie, Jamaïque, Trinité-et-Tobago) et son extension à de nouveaux territoires comme l'Australie, Hong Kong, le Chili et le Panama. La typologie des réalisations illustre à la fois

01 Au Qatar, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose Contracting et QDVC ont livré la station de pompage PS 70, d'une capacité de 900 000 m³/jour et les 45 km de canalisations permettant d'acheminer les eaux usées de Doha vers une station de traitement située à 25 km au nord de la capitale.

la solidité des positions de VINCI Construction Grands Projets sur les marchés des grands ouvrages d'art, des travaux souterrains et de l'hydraulique, et son développement plus récent dans les grands projets de bâtiment à l'international.

Les principales livraisons ont concerné les chantiers de la nouvelle station de pompage de Doha (avec Entrepose Contracting) et des parkings de Lusail au Qatar, d'un échangeur autoroutier à Trinité-et-Tobago, de l'extension du métro d'Athènes en Grèce, des réservoirs cryogéniques de Skikda en Algérie ainsi que les travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable de Kingston, en Jamaïque.

Les réalisations en cours ont concerné principalement l'enceinte de confinement de Tchernobyl en Ukraine (dont l'assemblage est effectué sur une zone de montage spécialement aménagée à 300 m du réacteur accidenté), la phase 2 de la ligne 3 du métro du Caire, en Égypte, le métro léger de la ville de Lusail et le Sheraton Park de Doha, au Qatar, les tunnels ferroviaires d'Hallandsås en Suède, ainsi que le tunnel routier Coentunnel aux Pays-Bas, la liaison ferroviaire Liefkenshoek en Belgique, le Lee Tunnel à Londres, les tunnels miniers d'El Teniente au Chili et l'extension de la station de traitement d'eau de Kantale au Sri Lanka.

VINCI Construction Grands Projets a lancé également les nouveaux chantiers du barrage d'Assiout en Égypte, des réservoirs GNL de Wheatstone en Australie, du palais du Gouvernement à Achgabat, au Turkménistan, de l'aéroport de Douchanbe, au Tadjikistan, des tunnels des stations Liverpool Street et Whitechapel du métro de Londres ainsi que du complexe immobilier Berjaya Central Park à Kuala Lumpur, en Malaisie.

On soulignera enfin, parmi les nouvelles commandes, trois contrats majeurs qui ont marqué la fin de l'exercice. Le premier concerne la réalisation, à Hong Kong, de 4 km de tunnel pour la nouvelle ligne de métro SLC (montant du contrat, 280 millions d'euros). Le deuxième porte sur la construction, au Panama, du futur pont de l'Atlantique, long de 1 050 m, qui s'élèvera à 75 m au-dessus du niveau de l'eau (il sera le plus long pont haubané en béton du monde d'une travée centrale de 530 m). Le troisième contrat, dans l'État de l'Indiana, aux États-Unis, concerne la réalisation d'un pont haubané de 762 m sur l'Ohio et d'un tunnel bitube de 512 m, dans le cadre d'un PPP dont VINCI Concessions a été déclaré adjudicataire pressenti fin 2012.

(*) Le groupe DEME, détenu à 50% par CFE, lui-même détenu à 46,8% par VINCI Construction, est consolidé selon la méthode de mise en équivalence, en application de la norme IAS 31 relative aux participations dans les entreprises.



01

VINCI Construction Terrassement a réalisé un chiffre d'affaires de 0,5 milliard d'euros, en progression de 31 %, principalement grâce aux multiples chantiers simultanés sur le tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui ont représenté pour l'entreprise un volume de travaux de 279 millions d'euros en 2012. Cette intense activité a plus que compensé l'achèvement des travaux réalisés pour VINCI Autoroutes sur l'A89, aux portes de Lyon, et sur l'A63. Les autres grands chantiers en France ont concerné les barrages de Rizzanese en Corse et de Romanche Gavet en Isère, la LGV Est européenne (deuxième phase), le confinement de la mine d'amiante de Canari en Corse ainsi que le Mont-Saint-Michel, où VINCI Construction Terrassement réalise des travaux de curage et d'aménagement de bassins réservoirs destinés à rétablir le caractère hydraulique du site. À l'international, l'entreprise a poursuivi les travaux de l'autoroute Bata - Ayak N'tang en Guinée équatoriale, avec Sogea-Satom.

Dodin Campenon Bernard a fait progresser son chiffre d'affaires de 16 % à 0,2 milliard d'euros. L'entreprise a achevé, dans le domaine des travaux souterrains, les tunnels de la ligne de métro n° 12 et du collecteur VL9 en Île-de-France, d'Oullins à Lyon et de Violay sur l'A89, et poursuivi ceux des tunnels de Saverne sur la LGV Est européenne et de la Croix-Rousse à Lyon. L'activité d'ouvrages d'art a été soutenue également en France avec les importants chantiers du pont mobile Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux et du pont sur la rivière Saint-Étienne à La Réunion ainsi que les livraisons des viaducs de l'A89, de l'A63 et du pont suspendu de Verdun-sur-Garonne. L'activité de génie civil industriel a été dense dans le secteur nucléaire avec l'achèvement des travaux d'un bâtiment à la Hague et la poursuite du projet Iter à Cadarache. Dans les ouvrages hydrauliques, l'entreprise a débuté le chantier d'aménagement hydro-électrique souterrain de Romanche Gavet. Au titre des commandes, outre le très important volume de travaux à venir sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, l'activité sera alimentée en France par le nouveau chantier autoroutier de l'A304 entre Charleville-Mézières et Rocroi (viaduc de la Sormonne, 193 m ; Toarc de 23,5 km).

Perspectives

En fin d'exercice, le carnet de commandes de VINCI Construction atteignait 18,1 milliards d'euros, permettant d'envisager pour l'exercice 2013 un niveau d'activité globalement stable.

En France, la montée en puissance du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux soutiendra l'activité. Celle des autres réseaux de filiales locales devrait s'inscrire aussi dans la continuité de 2012, avec une bonne résistance sur les marchés européens et une activité toujours soutenue en Afrique. Les activités de génie civil spécialisé et de grands projets, qui ont accéléré leur internationalisation au cours de la période récente, devraient poursuivre leur trajectoire de croissance, en particulier hors de l'Union européenne.

Sur tous les territoires d'intervention de VINCI Construction, l'intensification des synergies entre les divisions contribuera à étendre la couverture des marchés, comme l'ont montré les contrats significatifs remportés récemment sur tous les continents. L'élaboration d'offres communes, en réponse aux attentes de solutions globales de la part des grands donneurs d'ordre, ira de pair avec la mise en réseau des ressources d'ingénierie, de management et de production. Face à l'accroissement de la taille des projets sur la plupart des marchés, la capacité à mobiliser toutes les compétences techniques et les ressources de mise en œuvre requises sera un avantage de plus en plus déterminant.

Au-delà du court terme et des effets des politiques budgétaires en Europe, VINCI Construction bénéficiera à long terme d'une demande soutenue dans tous ses grands domaines d'intervention : infrastructures de transport et d'énergie, aménagements urbains, réseaux hydrauliques et systèmes de traitement de l'eau, bâtiments publics (santé, éducation, loisirs), bâtiments résidentiels et tertiaires de nouvelle génération.

Stratégie prudente sur des marchés incertains

Dans un environnement perturbé, VINCI Immobilier accentue sa stratégie sélective, axée sur les segments les plus porteurs du marché et sur des opérations à forte valeur ajoutée.

Le contexte d'incertitude économique et fiscale a pesé en 2012 sur les investissements immobiliers des particuliers, des entreprises et des investisseurs institutionnels, qui ont connu une forte baisse. Toutefois, grâce à la dynamique des réservations enregistrées en 2011, le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier a progressé de plus de 16 % à 811 millions d'euros (en part groupe).

Immobilier résidentiel

L'exercice 2012 a été marqué par un fort retournement du marché. Malgré des taux d'intérêt historiquement bas, la taxation accrue des plus-values et des revenus de l'investissement immobilier a freiné les décisions d'acquisition des particuliers. Dans ce contexte, VINCI Immobilier a enregistré une chute importante des réservations (- 36 %). Cette évolution, conjuguée à la prudence de VINCI Immobilier concernant le niveau de précommercialisation nécessaire au lancement de travaux, a entraîné une baisse du nombre de logements mis en chantier (2 792 lots, contre 3 878 en 2011).

La contraction a été moins marquée en termes d'actes notariés, grâce au niveau très élevé des réservations de l'année précédente. Ces opérations ont représenté un montant total de 707 millions d'euros en 2012, contre 767 millions d'euros en 2011.

Parmi les livraisons significatives, on citera l'opération de logements Amplia, dans le quartier de la Confluence, à Lyon

(Rhône), un immeuble à énergie positive conforme aux labels les plus avancés en matière de qualité environnementale et de performance thermique.

Immobilier d'entreprise et commercial

Malgré la conjoncture dégradée et l'attentisme des investisseurs, l'exercice 2012 a été particulièrement satisfaisant grâce à la vente de plusieurs opérations significatives. Celles-ci ont concerné, à Paris, deux hôtels, l'un à la Défense, l'autre porte des Lilas (634 chambres au total), ainsi qu'un pôle de commerces, de logements et de bureaux (Paris Rivoli, 12 100 m²), et, à Grenoble, un hôtel de 138 chambres. L'aboutissement de ces projets est le fruit d'une stratégie ciblée sur des opérations de taille importante et bien situées, conjuguée à la recherche systématique d'utilisateurs et à la capacité financière à maîtriser les fonciers correspondants. Toutes opérations confondues, le montant des ventes de l'exercice sur ce marché s'est élevé à 339 millions d'euros (à 100 %). À noter également, dans l'immobilier de bureaux, la préparation de la deuxième tranche du siège de SFR, à Saint-Denis, qui a démarré début 2013.

Fait marquant de l'année, VINCI Immobilier a livré la Cité du cinéma à Saint-Denis. Le Groupe a accompagné le producteur et cinéaste Luc Besson à toutes les étapes de ce projet majeur, d'abord en tant que promoteur et investisseur via VINCI Immobilier, puis en tant que constructeur. Avec ses neuf plateaux de tournage, sa salle de projection de 500 places et ses multiples locaux d'activités, cette plate-forme où un film peut être réalisé de A à Z met à la disposition de l'industrie cinématographique française une installation conforme aux meilleurs standards internationaux.

L'activité de services (gestion de biens pour les particuliers ; services aux entreprises et grands comptes utilisateurs et investisseurs) s'est maintenue à un niveau comparable à celui de 2011.

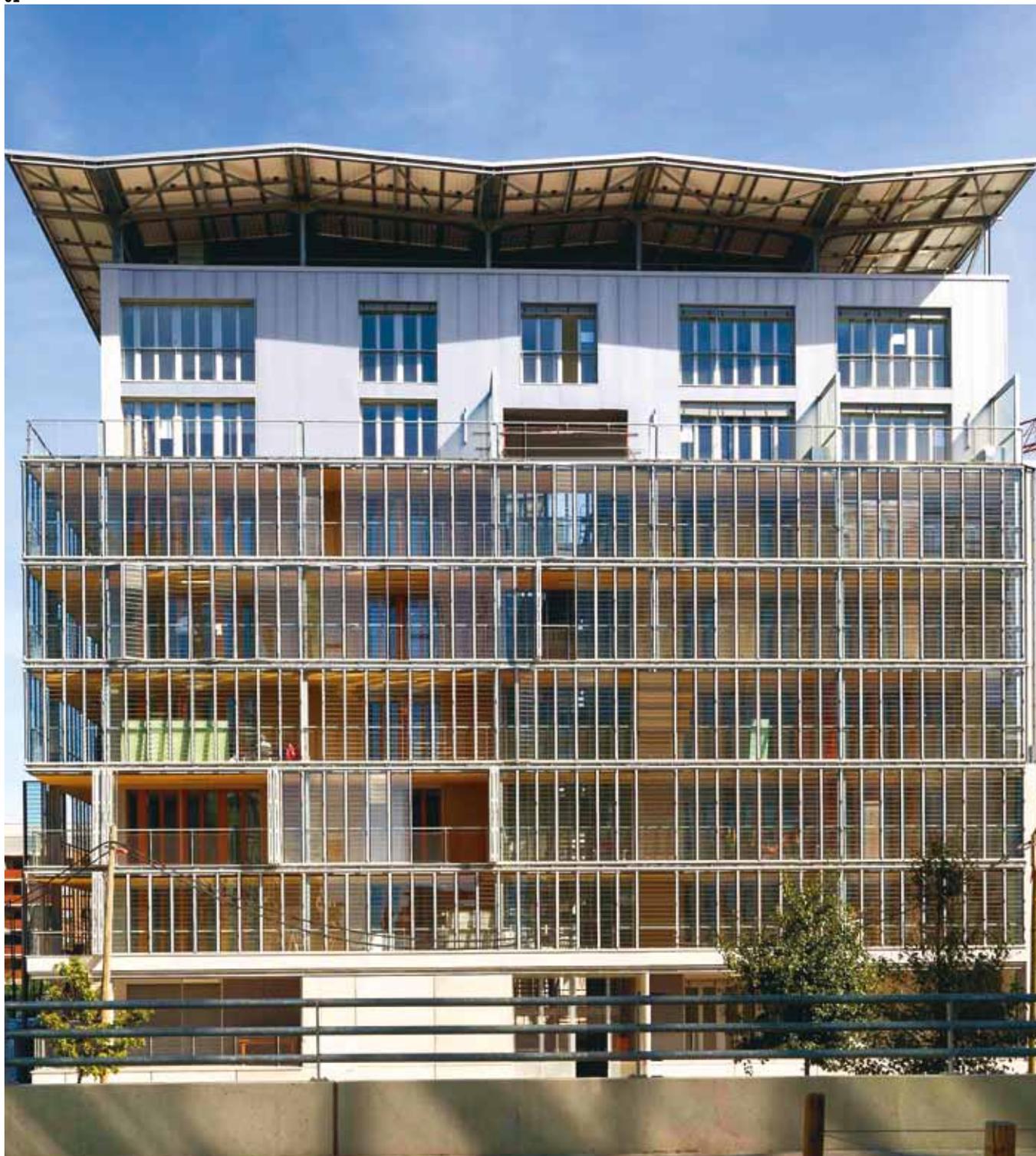
Perspectives

VINCI Immobilier poursuivra sa stratégie axée sur les grandes agglomérations et sur les opérations dont la dimension technique et financière lui permettra de valoriser ses savoir-faire.

Dans l'immobilier résidentiel, les opérations en portefeuille concernant les fonciers sous promesse de vente permettront de proposer, dès que le marché reprendra de la vigueur, des ensembles résidentiels bien placés correspondant aux attentes des utilisateurs.

Dans l'immobilier d'entreprise et commercial, VINCI Immobilier poursuivra sa stratégie ciblée sur les grands comptes, en sélectionnant des produits de grande qualité conjuguant adaptabilité, accessibilité et attractivité pour les utilisateurs.

01



02



01 Première résidence à énergie positive construite dans le quartier de la Confluence, à Lyon (Rhône). Amplia compte 66 appartements avec jardin collectif. Elle est dotée de 115 m² de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire, de plus de 800 m² de panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du jardin. Amplia a obtenu le label BBC Effinergie.

02 Rue de Rivoli, à Paris, VINCI Immobilier mène une opération alliant rénovation lourde et construction neuve d'un îlot multifonctionnel de logements, de commerces et de bureaux.

Informations générales & éléments financiers

110 Rapport de gestion du Conseil d'administration

177 — Rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales

179 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

193 — Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

194 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

195 Comptes consolidés

197 — Comptes consolidés

202 — Annexe aux comptes consolidés

275 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

276 Comptes sociaux

277 — Comptes sociaux

280 — Annexe aux comptes sociaux

292 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

293 — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

298 Responsables du document de référence**299 Table de concordance du document de référence**

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

A.	Rapport sur les comptes de l'exercice	111
	1. Comptes consolidés	111
	2. Comptes sociaux	118
	3. Dividendes	118
B.	Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	118
	1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	118
	2. Informations sur les tendances	119
	3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	119
C.	Facteurs de risques	120
	1. Risques opérationnels	120
	2. Risques financiers	123
	3. Risques juridiques	124
	4. Risques environnementaux et technologiques	124
	5. Couverture des risques par les assurances	125
D.	Mandataires sociaux et dirigeants	127
	1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	127
	2. Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux	131
	3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	132
	4. Options et actions de performance	134
E.	Données sociales et environnementales	138
	1. Responsabilité sociale	139
	2. Environnement	150
	3. Responsabilité sociétale	159
	4. Note méthodologique du reporting social et environnemental	166
F.	Renseignements généraux sur la Société et son capital	169
	1. Identité de la Société	169
	2. Relations entre la Société et ses filiales	170
	3. Renseignements sur le capital de VINCI	171
	4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	174
	5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du « Rapport de gestion »	175

Rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales.

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

VINCI a réalisé en 2012 une performance robuste marquée par une nouvelle progression du chiffre d'affaires et du résultat net, malgré un environnement économique difficile, notamment en Europe.

Cette bonne performance reflète la solidité des fondamentaux du Groupe : résilience et complémentarité de ses deux grands métiers, concessions et contracting, développement ciblé sur des savoir-faire à forte valeur ajoutée et sur l'international, gestion financière prudente.

Le chiffre d'affaires consolidé de VINCI a progressé de 4,5 %, à 38,6 milliards d'euros. Cette évolution traduit une croissance organique de + 1,5 %, un effet change positif de + 0,8 % et l'impact de la croissance externe pour + 2,3 %. Celle-ci concerne principalement des acquisitions réalisées dans le contracting à l'international. En 2012, 37 % du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France (42 % pour la branche contracting).

La capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net (Ebitda) s'élève à 5,4 milliards d'euros (+ 1 %). Elle représente 14,0 % du chiffre d'affaires. Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes s'est légèrement amélioré en 2012, pour s'établir à 69,5 % (69,4 % en 2011).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'élève à 3,7 milliards d'euros, en légère hausse de 0,3 %. Il représente 9,5 % du chiffre d'affaires (9,9 % en 2011). Le taux de marge ROPA/chiffre d'affaires du contracting ressort à 4,2 % en 2012 (4,6 % en 2011). Cette baisse traduit principalement l'effet d'événements non récurrents chez Eurovia et VINCI Construction.

Le résultat opérationnel (ROP), intégrant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), des survaleurs et la contribution des filiales mises en équivalence, ressort à 3,7 milliards d'euros (+ 1,4 % par rapport à 2011).

Le résultat net part du Groupe s'établit à 1 917 millions d'euros, en progression de 0,7 % par rapport à 2011. Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) ressort à 3,54 euros, en hausse de 1,6 %. Cette progression bénéficie des rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice.

L'endettement financier net s'élève à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en légère diminution sur douze mois. Le cash-flow opérationnel s'élève à 3,1 milliards d'euros en 2012. Il couvre entièrement les investissements réalisés par VINCI Autoroutes (1,1 milliard d'euros), les acquisitions de l'exercice (0,7 milliard d'euros) et les dividendes versés (1,1 milliard d'euros).

Les notations de crédit BBB+ par Standard & Poor's et Baa1 par Moody's ont été confirmées avec perspective stable.

Le Groupe a pu réaliser dans d'excellentes conditions plusieurs émissions et placements obligataires pour un montant total supérieur à 1,5 milliard d'euros, à un taux d'intérêt moyen de 3,66 %, et ainsi anticiper le refinancement de sa dette. VINCI continue de bénéficier d'un bon accès au crédit et a renouvelé pour cinq ans une ligne de crédit bancaire consentie à ASF pour 1,8 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2012, la liquidité du Groupe s'établit au niveau très élevé de 11,5 milliards d'euros. Elle se décompose en une trésorerie nette gérée de 5,0 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires à moyen terme de 6,5 milliards d'euros (à échéances 2016 et 2017).

La dynamique commerciale de la branche contracting est restée soutenue en 2012, particulièrement à l'international. Au 31 décembre 2012, le carnet de commandes s'établit à 31,3 milliards d'euros, en hausse de plus de 2 % sur douze mois. Le carnet à réaliser à l'international représente 45 % du total. Il progresse de 12 % sur douze mois.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Nouveaux contrats/Principales acquisitions

Offre publique d'achat simplifiée des titres Entrepose Contracting

En avril 2012, VINCI a lancé une offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Entrepose Contracting non encore détenues par VINCI (19,83 %), au prix de 100 euros par action. À l'issue de cette OPA, le 14 juin, VINCI détenait 97,37 % du capital de la société et a procédé à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire sur les actions non apportées à l'offre. Au 31 décembre 2012, VINCI détient 100 % des actions d'Entrepose Contracting.

Acquisitions réalisées par Eurovia

En janvier 2012, Eurovia a conclu l'acquisition de NAPC, entreprise de construction routière, de terrassement et de génie civil basée à Chennai en Inde. NAPC a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros.

Fin mars 2012, Eurovia a acquis Carmacks, groupe de sociétés basé en Alberta au Canada. Carmacks, qui intervient dans la construction d'infrastructures routières et leur maintenance au travers de contrats de longue durée, a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 212 millions d'euros.

Acquisitions réalisées par VINCI Energies

VINCI Energies a finalisé en septembre 2012 l'acquisition de la division Energieversorgungstechnik (EVT) du groupe Alpiq, regroupant ses activités d'ingénierie et de travaux dans les infrastructures d'énergies et de télécommunications en Allemagne et en Europe centrale. Renommé GA Gruppe, cet ensemble propose une offre complète de services d'ingénierie, d'études, de construction et de maintenance pour des opérateurs de réseaux de transport ou de distribution d'électricité, des opérateurs d'infrastructures de télécommunications et des clients industriels. Employant environ 3 000 salariés, GA Gruppe a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 519 millions d'euros.

VINCI Energies a signé, en septembre 2012, l'acquisition de la société indienne d'ingénierie Vasundara. Basée à Bangalore, la société est également présente à Chennai, Hyderabad, dans les Émirats Arabes unis et en Malaisie. Vasundara intervient dans les automatismes industriels, la mécanique et la robotique.

Acquisitions réalisées par Entrepouse Contracting

Entrepouse Contracting, filiale de VINCI Construction, a porté sa participation au capital de Geostock de 25 % à 90 %. Réalisant un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros en 2012, Geostock est présent dans 26 pays et dispose de nombreuses références dans la conception, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de stockages souterrains d'hydrocarbures liquides et gazeux en France et à l'étranger.

Autres acquisitions

Les autres prises de participation et de contrôle réalisées par VINCI SA sont mentionnées dans l'« Annexe aux comptes sociaux », page 280.

1.1.2 Opérations de financement

Nouveaux financements corporate

Dans le cadre de son programme EMTN, d'un montant de 3 milliards d'euros, VINCI SA a réalisé, au 1^{er} semestre 2012, plusieurs émissions et placements obligataires pour refinancer sa dette.

En janvier 2012 :

- un complément (tap) de 250 millions d'euros sur l'émission obligataire de décembre 2011 à échéance février 2017, assortie d'un coupon de 4,125 % ;
- une émission obligataire à dix ans de 100 millions de francs suisses (82 millions d'euros) ;
- deux placements privés pour un total de 175 millions d'euros (100 millions d'euros à 5 ans et 75 millions d'euros à 7 ans).

En mars 2012, une émission obligataire de 750 millions d'euros à huit ans, assortie d'un coupon de 3,375 %.

De son côté, ASF a réalisé dans le cadre de son programme EMTN trois placements privés en juin, juillet et décembre (respectivement à 11 ans, 12 ans et 10 ans), pour un montant total de 170 millions d'euros.

Enfin, en juin 2012, CFE a réalisé une émission obligataire de 100 millions d'euros à six ans, assortie d'un coupon de 4,75 %.

Remboursements d'emprunts

En janvier 2012, VINCI a remboursé par anticipation le solde de 750 millions d'euros du prêt mis en place en 2006 lors de l'acquisition d'ASF. Fin juin 2012, ASF Holding a remboursé un prêt syndiqué de 1 080 millions d'euros mis en place en décembre 2006, venant à échéance au 4^e trimestre 2013.

En octobre, ASF a remboursé les échéances de ses emprunts réalisés auprès de la CNA (Caisse nationale des autoroutes) pour un montant de 406 millions d'euros.

À l'issue de ces opérations, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe ressort à 6,1 ans au 31 décembre 2012.

Renouvellement de la ligne de crédit bancaire à moyen terme par ASF

En juillet 2012, ASF a signé avec un pool bancaire un crédit syndiqué à cinq ans de 1,8 milliard d'euros, qui se substitue à celui de 2 milliards d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2013.

Financements à long terme de projets d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé

VINCI a conclu en 2012 des financements de projets à long terme, pour un montant total de l'ordre de 350 millions d'euros. Ils concernent principalement, au Royaume-Uni, les PFI (Private Finance Initiative) d'entretien routier d'Hounslow (88 millions de livres sterling à 24,5 ans) et de l'île de Wight (95 millions de livres sterling à 24,5 ans maximum) et, en France, l'Arena de Dunkerque (69 millions d'euros à 27 ans et 8 mois).

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2012 de VINCI s'élève à près de 38,6 milliards d'euros, en hausse de 4,5 % par rapport à 2011. Cette évolution traduit une croissance organique de 1,5 %, un effet change positif (+ 0,8 %) et l'impact pour + 2,3 % des opérations de croissance externe réalisées en 2012 par Eurovia (NAPC en Inde et Carmacks au Canada) et VINCI Energies (GA Gruppe en Allemagne), et fin 2011 par Soletanche Freyssinet en Turquie et au Royaume-Uni.

Le chiffre d'affaires des **concessions** est en progression de 1,1 % (+ 0,9 % à structure comparable), à près de 5,4 milliards d'euros, intégrant une croissance du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes de 0,7 % et une forte croissance de VINCI Airports.

Le chiffre d'affaires de la branche **contracting** (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 33,1 milliards d'euros, en hausse de 5,1 % à structure réelle (+ 1,5 % à structure comparable).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 24,3 milliards d'euros, en progression de 3,2 % (+ 3,0 % à périmètre constant). Le chiffre d'affaires des concessions augmente de 0,9 %, celui du contracting de 3,9 %.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 14,3 milliards d'euros, en hausse de 6,8 % à structure réelle mais en recul de 1,1 % à périmètre et change constants. La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France en 2012 est de 37 % (42 % dans le contracting).

CONCESSIONS

VINCI Autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) : le chiffre d'affaires progresse de 0,7 %, à 4 439 millions d'euros. Les recettes de péage sont en augmentation de 0,6 %, en dépit d'une baisse du trafic à réseau stable de 1,7 % (véhicules légers : - 1,4 % ; poids lourds : - 3,5 %). Celle-ci a pu être compensée par la montée en régime du Duplex A86 (+ 0,2 %) et les effets tarifaires.

VINCI Concessions réalise un chiffre d'affaires de 915 millions d'euros, en progression de 3,1 % (+ 1,8 % à structure comparable). VINCI Airports enregistre une forte croissance (+ 18 %) grâce aux trafics dynamiques de l'aéroport de Nantes-Atlantique et de ceux de Cambodia Airports. VINCI Park affiche une légère progression, à 615 millions d'euros (+ 2,6 % à structure réelle et + 1,5 % à structure comparable, dont + 1,3 % en France et + 2,2 % à l'international).

CONTRACTING

VINCI Energies : 9 017 millions d'euros (+ 4,0 % à structure réelle; + 0,9 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 5 486 millions d'euros (- 0,4 % à structure réelle; stable à périmètre constant). L'activité a été bien orientée dans les télécommunications, avec la montée en puissance du projet GSM-R, et les infrastructures d'énergie, malgré le ralentissement de l'activité photovoltaïque. Le secteur industriel montre une bonne résistance, dans un environnement économique pourtant peu porteur. En revanche, l'activité dans le secteur tertiaire a été moins soutenue, malgré la bonne progression de VINCI Facilities (+ 5,6 %).

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 531 millions d'euros (+ 11,7 % à structure réelle; + 2,7 % à structure comparable). La situation est contrastée selon les pays. En Europe, l'activité est en forte baisse dans la péninsule Ibérique, en légère croissance en Suisse et en Allemagne (à périmètre comparable), et progresse de manière plus prononcée en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède. De fortes hausses d'activité sont affichées dans les pays émergents (Indonésie, Maroc, Brésil).

Eurovia : 8 747 millions d'euros (+ 0,3 % à structure réelle; - 4,5 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 5 159 millions d'euros, en hausse de 1,2 % à structure réelle (+ 0,5 % à périmètre constant). La stabilité du chiffre d'affaires des activités de travaux routiers réalisées au travers des Délégations régionales traduit une baisse des volumes de l'ordre de 4 %, compensée par la hausse des prix des produits pétroliers. Les activités spécialisées (démolition, activités industrielles et travaux ferroviaires) affichent, de leur côté, une progression supérieure à 9 % (soit près de 5 % à structure comparable).

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 588 millions d'euros, en baisse de 1,0 % à structure réelle (- 11,4 % à structure comparable). Le Royaume-Uni, le Chili, les États-Unis et le Canada sont en forte croissance. En revanche, les pays d'Europe centrale affichent des reculs d'activité importants, sous l'effet de la fin des grands chantiers (voie express R1 en Slovaquie, baisse des investissements en Pologne post-Euro 2012) et d'un environnement économique difficile en République tchèque. L'activité en Allemagne est restée stable.

VINCI Construction : 15 327 millions d'euros (+ 8,6 % à structure réelle; + 5,5 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 8 410 millions d'euros (+ 8,8 % à structure réelle; + 8,5 % à périmètre constant). Cette évolution traduit la montée en régime du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui contribue à hauteur de plus de 550 millions d'euros au chiffre d'affaires du pôle, et la croissance toujours soutenue du bâtiment résidentiel et non résidentiel. L'activité dans les DOM-TOM affiche une bonne performance.

À l'international, le chiffre d'affaires ressort à 6 917 millions d'euros (+ 8,5 % à structure réelle; + 2,1 % à structure comparable). L'évolution à structure comparable traduit une forte croissance de Sogea-Satom en Afrique, qui compense le recul des filiales d'Europe centrale. L'activité des autres divisions (Benelux, Royaume-Uni) est globalement stable.

VINCI IMMOBILIER

Le chiffre d'affaires s'établit à 811 millions d'euros en 2012, en hausse de 16,2 %. Cette progression est portée à la fois par l'immobilier résidentiel, du fait du nombre important de programmes lancés en travaux fin 2011, et par plusieurs grands projets en immobilier d'entreprise.

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011	
			Réelle	Comparable
Concessions	5 354	5 297	+ 1,1 %	+ 0,9 %
VINCI Autoroutes	4 439	4 409	+ 0,7 %	+ 0,7 %
VINCI Concessions	915	888	+ 3,1 %	+ 1,8 %
Contracting	33 090	31 495	+ 5,1 %	+ 1,5 %
VINCI Energies	9 017	8 666	+ 4,0 %	+ 0,9 %
Eurovia	8 747	8 722	+ 0,3 %	(4,5 %)
VINCI Construction	15 327	14 107	+ 8,6 %	+ 5,5 %
VINCI Immobilier	811	698	+ 16,2 %	+ 16,2 %
Éliminations intra-groupe	(622)	(534)		
Chiffre d'affaires^(*)	38 634	36 956	+ 4,5 %	+ 1,5 %
CA travaux des filiales concessionnaires	852	1 081	(21,1 %)	(21,2 %)
Éliminations intra-groupe	(303)	(390)		
CA travaux des filiales concessionnaires - hors activité Groupe	550	690	(20,4 %)	(20,5 %)
Chiffre d'affaires consolidé total	39 183	37 646	+ 4,1 %	+ 1,1 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Variation 2012/2011				
	2012	% du total	2011	Réelle	À taux de change constant
France	24 324	63,0 %	23 562	+ 3,2 %	+ 3,2 %
Europe centrale et orientale	2 001	5,2 %	2 490	(19,6 %)	(18,5 %)
Royaume-Uni	2 257	5,8 %	2 071	+ 9,0 %	+ 2,0 %
Allemagne	2 374	6,1 %	2 101	+ 13,0 %	+ 13,0 %
Belgique	1 210	3,1 %	1 131	+ 7,0 %	+ 7,0 %
Autres pays d'Europe	1 505	3,9 %	1 519	(0,9 %)	(1,5 %)
Europe hors France	9 348	24,2 %	9 310	+ 0,4 %	(0,9 %)
Amériques	1 832	4,7 %	1 284	+ 42,7 %	+ 35,3 %
Afrique	1 695	4,4 %	1 710	(0,9 %)	(1,1 %)
Moyen-Orient et reste du monde	1 435	3,7 %	1 090	+ 31,6 %	+ 23,5 %
International hors Europe	4 962	12,8 %	4 084	+ 21,5 %	+ 17,3 %
Chiffre d'affaires (*)	38 634	100,0 %	36 956	+ 4,5 %	+ 3,8 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

1.3 Résultat opérationnel sur activité/Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) de l'exercice 2012 ressort à 3 671 millions d'euros, en progression de 0,3 % par rapport à celui de 2011 (3 660 millions d'euros).

Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 9,5 % en 2012, contre 9,9 % en 2011.

Résultat opérationnel sur activité/Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2012	% CA (*)	2011	% CA (*)	Variation 2012/2011
Concessions	2 159	40,3 %	2 149	40,6 %	+ 0,5 %
VINCI Autoroutes	2 019	45,5 %	2 018	45,8 %	+ 0,1 %
VINCI Concessions	139	15,2 %	130	14,7 %	+ 6,6 %
dont VINCI Park	114	18,5 %	107	17,9 %	+ 6,1 %
Contracting	1 403	4,2 %	1 435	4,6 %	(2,2 %)
VINCI Energies	502	5,6 %	483	5,6 %	+ 4,0 %
Eurovia	277	3,2 %	322	3,7 %	(14,2 %)
VINCI Construction	625	4,1 %	630	4,5 %	(0,9 %)
VINCI Immobilier	62	7,6 %	54	7,8 %	+ 13,2 %
Holdings	47		22		
Résultat opérationnel sur activité (ROPA) (**)	3 671	9,5 %	3 660	9,9 %	+ 0,3 %
Paiement en actions (IFRS 2)	(94)		(101)		
Dépréciations de goodwill	(8)		(8)		
Résultats des sociétés mises en équivalence	82		50		
Résultat opérationnel	3 651	9,5 %	3 601	9,7 %	+ 1,4 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence.

Le ROPA des **concessions** s'établit à 2 159 millions d'euros, en légère progression (+ 0,5 %) par rapport à 2011 (2 149 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 40,3 %, à un niveau proche de celui de l'exercice précédent (40,6 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de VINCI Autoroutes est stable, à 2 019 millions d'euros (2 018 millions d'euros en 2011). Malgré une légère progression du chiffre d'affaires en 2012 et une bonne maîtrise des charges opérationnelles, le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 45,8 % en 2011 à 45,5 % en 2012, du fait de l'augmentation des dotations aux amortissements de caducité consécutive aux mises en service des investissements contractuels, notamment du Paquet vert autoroutier et des travaux d'élargissement réalisés sur l'A63.

Le ROPA de VINCI Concessions s'établit à 139 millions d'euros (130 millions d'euros en 2011). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires de VINCI Concessions s'améliore de 14,7 % en 2011 à 15,2 % en 2012, sous l'effet, notamment, de la bonne performance de VINCI Airports.

La branche **contracting** affiche un ROPA de 1 403 millions d'euros, en baisse de 2,2 % (1 435 millions d'euros en 2011). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 4,2 % (4,6 % en 2011).

Le ROPA de VINCI Energies est en hausse de 4,0 %, à 502 millions d'euros (483 millions d'euros en 2011). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est stable par rapport à 2011, à 5,6 %.

Le ROPA d'Eurovia s'établit à 277 millions d'euros, en baisse de 14 % par rapport à 2011 (322 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 3,2 %, en baisse par rapport à 2011 (3,7 %) sous l'effet principal des pertes subies en Pologne en raison d'une forte baisse d'activité post-Euro 2012 et de dépréciations d'encours de travaux.

Le ROPA de VINCI Construction s'établit à 625 millions d'euros, en légère baisse de 0,9 % par rapport à 2011 (630 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 4,1 % en 2012 (4,5 % en 2011). Il comprend des provisions constituées par VINCI Construction Grands Projets suite à un jugement défavorable dans un litige aux États-Unis.

Le résultat opérationnel s'élève à 3 651 millions d'euros en 2012, soit 9,5 % du chiffre d'affaires. Il est en hausse de 1,4 % par rapport à celui de 2011 (3 601 millions d'euros; 9,7 % du chiffre d'affaires). Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions, qui traduit les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance et de stock-options. Elle s'élève à - 94 millions d'euros en 2012 (- 101 millions d'euros en 2011);
- les dépréciations de survaleurs de la période, qui s'élèvent à - 8 millions d'euros en 2012 (- 8 millions d'euros en 2011);
- la part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence, qui ressort à + 82 millions d'euros en 2012 (+ 50 millions d'euros en 2011).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2012 s'élève à 1 917 millions d'euros, en progression de 0,7 % par rapport à celui de 2011 (1 904 millions d'euros). Il représente 5,0 % du chiffre d'affaires. Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) s'établit à 3,54 euros, en progression de 1,6 % (3,48 euros par action en 2011).

Résultat net part du Groupe par pôle

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Concessions	886	852	+ 4,0 %
VINCI Autoroutes	827	820	+ 0,9 %
VINCI Concessions	59	32	+ 84,4 %
Contracting	915	968	(5,4 %)
VINCI Energies	327	315	+ 4,0 %
Eurovia	167	220	(24,1 %)
VINCI Construction	421	433	(2,8 %)
VINCI Immobilier	37	33	+ 12,8 %
Holdings	79	52	
Total	1 917	1 904	+ 0,7 %

Le coût de l'endettement financier net ressort à - 638 millions d'euros en 2012 (- 647 millions d'euros en 2011).

Grâce à sa politique de variabilisation de son endettement, le Groupe a profité de la baisse des taux. Celle-ci a permis de compenser entièrement la diminution du rendement des placements de trésorerie et le renchérissement des coûts de refinancement.

Le taux moyen de la dette financière à long terme au 31 décembre 2012 ressort à 3,63 % (3,93 % au 31 décembre 2011).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de - 19 millions d'euros (contre un solde positif de + 25 millions d'euros en 2011). Ils comprennent le produit de la capitalisation des intérêts financiers intercalaires sur les investissements en cours (essentiellement chez ASF et Escota) pour 71 millions d'euros (61 millions d'euros en 2011) et l'incidence négative du coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés, en raison de la baisse des taux, pour - 91 millions d'euros (- 47 millions d'euros en 2011). Les plus-values de cession de titres et de créances ont représenté un montant de + 1 million d'euros (+ 3 millions d'euros en 2011). Enfin, les dividendes reçus des sociétés non consolidées se sont élevés à 17 millions d'euros en 2012 (16 millions d'euros en 2011).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 969 millions d'euros (984 millions d'euros en 2011). Le taux effectif d'impôt ressort à 33,3 % en 2012 (33,6 % en 2011). Cette évolution traduit une baisse de l'impôt des filiales étrangères.

Les intérêts minoritaires (- 109 millions d'euros, contre - 92 millions d'euros en 2011) représentent essentiellement les parts non détenues par le Groupe dans les résultats de Cofiroute et de CFE.

1.5 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt (CAFICE/Ebitda) s'élève à 5 418 millions d'euros en 2012, en légère augmentation par rapport à 2011 (5 366 millions d'euros). Elle représente 14,0 % du chiffre d'affaires en 2012 (14,5 % en 2011).

La CAFICE de la branche **concessions** (62 % du total) reste globalement stable, à 3 372 millions d'euros (+ 0,2 %), soit 63,0 % du chiffre d'affaires (3 366 millions d'euros et 63,6 % du chiffre d'affaires en 2011).

La CAFICE de VINCI Autoroutes progresse de 1,0 %, à 3 087 millions d'euros (3 058 millions d'euros en 2011); le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'est légèrement amélioré en 2012 pour s'établir à 69,5 % (69,4 % en 2011).

Celle de la branche **contracting** baisse de 0,3 %, à 1 875 millions d'euros (1 880 millions d'euros en 2011). Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'établit à 5,7 % (6,0 % en 2011).

Capacité d'autofinancement (Ebitda) par pôle

(en millions d'euros)	2012	% CA ^(*)	2011	% CA ^(*)	Variation 2012/2011
Concessions	3 372	63,0%	3 366	63,6%	+ 0,2%
VINCI Autoroutes	3 087	69,5%	3 058	69,4%	+ 1,0%
VINCI Concessions	285	31,1%	308	34,7%	(7,5%)
Contracting	1 875	5,7%	1 880	6,0%	(0,3%)
VINCI Energies	532	5,9%	508	5,9%	+ 4,7%
Eurovia	467	5,3%	524	6,0%	(10,9%)
VINCI Construction	876	5,7%	848	6,0%	+ 3,4%
VINCI Immobilier	60	7,4%	55	7,9%	+ 9,3%
Holdings	112		65		
Total	5 418	14,0%	5 366	14,5%	+ 1,0%

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

1.6 Autres flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes a généré un flux de trésorerie légèrement négatif de - 37 millions d'euros sur l'exercice 2012 (à comparer à une variation positive de + 93 millions d'euros en 2011). Cette évolution traduit principalement une dégradation du besoin en fonds de roulement des activités d'Eurovia en Europe centrale (achèvement de grands chantiers en Slovaquie et en Pologne) et la consommation d'avances sur projets dans la construction.

Les intérêts financiers nets payés s'élevèrent à 595 millions d'euros en 2012, en baisse de 48 millions d'euros par rapport à 2011 (643 millions d'euros). Les impôts payés augmentent de 42 millions d'euros (979 millions d'euros, contre 936 millions d'euros en 2011) sous l'effet de la hausse des acomptes dus par les filiales françaises et du paiement de la taxe sur les dividendes versés.

Les flux de trésorerie liés à l'activité^(*) ressortent ainsi à 3 865 millions d'euros, en baisse de 73 millions d'euros par rapport à 2011 (3 938 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 742 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport à 2011 (668 millions d'euros), le cash-flow opérationnel^(**) s'établit à 3 123 millions d'euros, à un niveau proche de celui de l'exercice précédent (3 270 millions d'euros).

Les investissements de développement dans les concessions et PPP se sont élevés à 1 140 millions d'euros en 2012 (1 135 millions d'euros en 2011). Ils comprennent 1 046 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France, dans le cadre des contrats de plan et du Paquet vert autoroutier (1 017 millions d'euros en 2011). En particulier, les investissements réalisés par le groupe ASF se sont maintenus à un très haut niveau, passant de 841 millions d'euros en 2011 à 861 millions d'euros en 2012, dont près de 30 % consacrés à la fin de la construction de la section Lyon-Balagny de l'A89.

Le cash-flow libre, avant investissements financiers, s'élève ainsi à 1 983 millions d'euros (2 134 millions d'euros en 2011), dont 841 millions d'euros générés par les concessions et 738 millions d'euros générés par le contracting (respectivement 766 millions d'euros et 1 130 millions d'euros en 2011).

Les investissements financiers, y compris l'endettement net des sociétés acquises, représentent un montant, net des cessions, de 598 millions d'euros en 2012 (172 millions d'euros en 2011). Ils comprennent notamment l'acquisition des sociétés Carmacks au Canada et NAPC en Inde par Eurovia, de GA Gruppe en Allemagne par VINCI Energies, et l'augmentation de 25 % à 90 % de la participation d'Entrepose Contracting dans Geostock.

Les cessions de titres se sont élevées à 7 millions d'euros sur la période (40 millions d'euros en 2011).

Il conviendrait d'y ajouter le rachat des minoritaires d'Entrepose Contracting (102 millions d'euros) qui, n'entraînant pas de changement de contrôle, est considéré comme une transaction entre actionnaires, présentée dans une rubrique rattachée aux « opérations sur le capital » dans le tableau des flux de trésorerie.

Les dividendes versés dans l'exercice représentent 1 057 millions d'euros (1 036 millions d'euros en 2011), dont 979 millions d'euros distribués par VINCI SA, comprenant le solde du dividende 2011 pour 653 millions d'euros, l'acompte sur dividende 2012 versé en novembre pour 295 millions d'euros, ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, émis en 2006, pour 31 millions d'euros. Le solde correspond aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les filiales non entièrement détenues par VINCI (Cofiroute principalement).

Les augmentations de capital réservées se sont élevées à 336 millions d'euros en 2012, dont 275 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 61 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription. Par ailleurs, afin d'éliminer la dilution générée par ces opérations, VINCI a poursuivi l'exécution de son programme de rachat d'actions en acquérant sur le marché 17,7 millions d'actions pour un montant total de 647 millions d'euros.

L'ensemble de ces flux fait ressortir une diminution de l'endettement financier net de 63 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2012.

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

(**) Cash-flow opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les concessions et PPP).

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2012 à 35,4 milliards d'euros (34,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011). Ils sont constitués, pour une large part, des actifs des concessions (26,5 milliards d'euros). Après prise en compte d'un excédent de fonds de roulement, essentiellement imputable à la branche contracting, de 6,7 milliards d'euros, en diminution de 120 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011, les capitaux engagés consolidés s'élèvent à 28,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (28,0 milliards d'euros à fin 2011). Les capitaux engagés dans la branche concessions représentent 87 % du total (90 % au 31 décembre 2011).

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation par rapport au 31 décembre 2011 (13,6 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 735 millions d'euros (725 millions d'euros fin 2011).

Le nombre d'actions, hors actions autodétenues, s'élève à 536 245 294 au 31 décembre 2012 (540 255 171 au 31 décembre 2011).

L'endettement financier net consolidé ressort à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

L'endettement des concessions, y compris leurs holdings, s'établit à 18,1 milliards d'euros, en diminution de plus de 800 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. De son côté, la branche contracting affiche un excédent de trésorerie net de 2,1 milliards d'euros (2,9 milliards d'euros fin 2011), impacté par la croissance externe réalisée dans l'année. Les holdings présentent, quant à elles, un excédent financier net de 3,5 milliards d'euros, globalement stable par rapport au 31 décembre 2011.

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,9 au 31 décembre 2012, en ligne avec son niveau de fin 2011. L'endettement financier rapporté à la CAFICE (Ebitda) s'établit à 2,3 fin 2012, stable par rapport au 31 décembre 2011.

La liquidité du Groupe se maintient à un très haut niveau, à 11,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ce montant se décompose en 5,0 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6,5 milliards d'euros de lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées, dont 1,1 milliard d'euros à échéance 2016 et 5,3 milliards d'euros à échéance 2017.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	31/12/2012	EFN/CAFICE	31/12/2011	EFN/CAFICE	Variation 2012/2011
Concessions	(18 058)	x 5,4	(18 895)	x 5,6	838
VINCI Autoroutes	(16 617)	x 5,4	(17 157)	x 5,6	540
VINCI Concessions	(1 441)	x 5,1	(1 738)	x 5,6	298
Contracting	2 095		2 914		(819)
VINCI Energies	(47)		531		(578)
Eurovia	(136)		90		(226)
VINCI Construction	2 278		2 293		(15)
Holdings et divers	3 436		3 392		44
Total	(12 527)	x 2,3	(12 590)	x 2,3	63

1.8 Rentabilité des capitaux investis

Définitions :

- le ROE (retour sur capitaux propres, ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N - 1 ;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (part des résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus), diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE (retour sur capitaux engagés, ou Return on Capital Employed) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 14,9 % au titre de 2012, en légère baisse par rapport à celui de 2011 (15,5 %).

(en millions d'euros)	2012	2011
Capitaux propres hors intérêts minoritaires au 31/12/N - 1	12 890	12 304
Résultat net de l'année N	1 917	1 904
ROE	14,9%	15,5%

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE ressort à 9,0 % en 2012, stable par rapport à son niveau de 2011.

(en millions d'euros)	2012	2011
Capitaux engagés au 31/12/N - 1	27 999	27 766
Capitaux engagés au 31/12/N	28 683	27 999
Moyenne des capitaux engagés	28 341	27 883
Résultat opérationnel sur activité	3 671	3 660
Autres éléments (*)	99	66
Impôt théorique (**)	(1 222)	(1 229)
NOPAT	2 548	2 497
ROCE	9,0%	9,0%

(*) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus.

(**) Sur la base du taux effectif de la période par métier.

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 12,7 millions d'euros en 2011, essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 256 millions d'euros en 2012, contre 2 997 millions d'euros en 2011. Il comprend les dividendes reçus des filiales du Groupe pour un montant total de 324 millions d'euros (3 006 millions d'euros en 2011). Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 64 675 euros en 2012.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note C.10 de l'« Annexe aux comptes sociaux ».

3. Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires, du 16 avril 2013, d'arrêter le montant du dividende au titre de 2012 à 1,77 euro par action, stable par rapport à l'exercice 2011.

Compte tenu de l'acompte de 0,55 euro par action payé en novembre dernier, un solde de 1,22 euro par action serait versé le 22 mai 2013. Il sera également proposé aux actionnaires qui le souhaiteront une option pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles. La date de détachement du coupon est fixée au 23 avril 2013.

Exercice	2009			2010			2011		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Nature									
Montant par action	0,52 €	1,10 €	1,62 €	0,52 €	1,15 €	1,67 €	0,55 €	1,22 €	1,77 €
Nombre d'actions rémunérées	502 072 342	535 315 906		545 061 260	536 193 431		541 722 314	534 238 617	
Somme globale répartie (en millions d'euros)	261,08	588,85		283,43	616,62		297,95	651,77	
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40%	40%		40%	40%		40%	40%	

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.1 Émission obligataire d'ASF

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, en janvier 2013, une émission obligataire à dix ans d'un montant de 700 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,875 % l'an.

1.2 VINCI désigné pour l'acquisition d'ANA, concessionnaire des aéroports portugais

VINCI Concessions a été choisi le 27 décembre 2012 par le gouvernement portugais pour l'acquisition d'ANA, groupe concessionnaire pour une durée de cinquante ans des dix aéroports du Portugal sur le continent (Lisbonne, Porto, Faro, Beja), aux Açores (Ponta Delgada, Horta, Flores et Santa Maria) et à Madère (Funchal et Porto Santo).

ANA constitue un ensemble de plates-formes de grande qualité, avec 30 millions de passagers accueillis en 2011, une activité largement tournée vers l'international et une croissance du trafic supérieure à 4 % en moyenne au cours des dix dernières années. Un quart du trafic entre l'Europe et le Brésil est concentré sur le hub de Lisbonne, lequel bénéficie également du fort développement vers les destinations lusophones d'Afrique (Angola et Mozambique). Outre la gestion des aéroports, les activités d'ANA comprennent des activités commerciales, des services d'assistance au sol (ground handling) et la sécurité.

Avec l'acquisition d'ANA, VINCI Airports, filiale de VINCI Concessions, deviendra un acteur international de premier plan du secteur, avec 23 aéroports gérés au Portugal, en France et au Cambodge, 40 millions de passagers accueillis chaque année, un hub international à Lisbonne de plus de 15 millions de passagers, un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 millions d'euros et un Ebitda de plus de 270 millions d'euros.

L'opération, dont la finalisation est prévue au cours du 2^e trimestre 2013, sera préalablement soumise à l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2012

À l'occasion de la publication en octobre 2012 de son information trimestrielle, VINCI avait précisé ses objectifs :

« Le bon niveau de l'activité réalisée au 3^e trimestre 2012 et les dernières opérations de croissance externe permettent à VINCI de tabler pour l'ensemble de 2012 sur une hausse de son chiffre d'affaires de l'ordre de 4 %.

S'agissant des résultats, malgré des tensions sur les marges dans certaines activités et certains pays, VINCI visait un résultat opérationnel sur activité et un résultat net proches des niveaux atteints en 2011, avant prise en compte des nouvelles dispositions fiscales et sociales envisagées en France. Les discussions en cours concernant le projet de loi de finances pour 2013 pourraient se traduire par un alourdissement supplémentaire des prélèvements qui affecterait le résultat net du Groupe dès 2012, lequel baisserait d'environ 3 à 4 % par rapport à celui de 2011. »

Ces objectifs ont été dépassés, suite notamment aux modifications apportées fin décembre au projet de loi de finances 2013 applicables dès 2012.

2.2 Tendances 2013

Au 31 décembre 2012, le carnet de commandes des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) ressort à 31,3 milliards d'euros, en progression de 2 % sur douze mois (France : - 5 % ; international : + 12 %). Il représente plus de onze mois d'activité moyenne. Environ deux tiers du carnet sont exécutables en 2013.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 31 décembre 2012 s'établit à 6,8 milliards d'euros, en progression de 5 % sur l'exercice (France : - 2 % ; international : + 18 %). Il représente neuf mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes d'Eurovia au 31 décembre 2012 s'élève à 6,4 milliards d'euros, en hausse de près de 10 % sur douze mois (France : - 3 % ; international : + 22 %). Il représente près de neuf mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes au 31 décembre 2012 de VINCI Construction s'établit à 18,1 milliards d'euros, en léger recul (- 1 %) par rapport au 1^{er} janvier 2012 (France : - 6 % ; international : + 6 %). Il représente plus de quatorze mois d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes^(*)

(en milliards d'euros)	31/12/2012	Dont France	Dont international	31/12/2011	Dont France	Dont international
VINCI Energies	6,8	4,2	2,5	6,4	4,3	2,1
Eurovia	6,4	2,8	3,6	5,8	2,9	3,0
VINCI Construction	18,1	10,1	8,0	18,3	10,8	7,5
Total contracting	31,3	17,2	14,1	30,6	18,0	12,6

(*) Données non auditées.

À la date de publication du présent document, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu, depuis le 31 décembre 2012, autre que ceux décrits en note B.1 du présent rapport.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le 1^{er} semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement des conditions climatiques. En 2012, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 13 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du 1^{er} semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au 2^e semestre. Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte conformément aux règles comptables en vigueur dans le Groupe. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

Les objectifs du Groupe peuvent être menacés par de nombreux facteurs de risques, de source interne ou externe, les métiers de VINCI s'exerçant dans un environnement législatif, réglementaire, géopolitique, économique et financier complexe et évolutif.

L'organisation décentralisée de VINCI vise, selon le principe de subsidiarité qui régit le Groupe, à identifier, évaluer et traiter les risques aux différents niveaux de responsabilité (filiales, pôles, holdings) selon leur degré d'importance.

Les directives générales et le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe qui en résulte prévoient une remontée d'informations sur les principaux risques et leur traitement. Dans le cadre de ce dispositif, une cartographie des risques a été établie en 2009 par les principales entités du Groupe et est mise à jour périodiquement. Celle-ci a permis de préciser les sources principales de risques et les événements les plus significatifs susceptibles de constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe. Les conséquences de ces événements sont évaluées en fonction de leur impact potentiel en termes financier, humain ou de réputation en leur associant une probabilité d'occurrence. Des mesures préventives visant à réduire la probabilité d'occurrence et l'impact de tels événements ont été mises en place.

Les risques probables, qui incluent les éventuelles pertes à terminaison des chantiers, font l'objet de provisions (voir notes 20, 21 et 23 de l'« Annexe aux comptes consolidés »).

L'évolution défavorable du contexte économique peut entraîner une baisse de la commande publique, des investissements privés et limiter l'accès au financement, engendrant ainsi des pressions sur les volumes d'activité, sur les prix et sur la situation financière du Groupe. L'adaptation de l'offre et des activités du Groupe aux variations de l'environnement constitue l'enjeu majeur que peuvent venir perturber les risques opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux et technologiques détaillés ci-après.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Les engagements, liés aux prises d'affaires, aux acquisitions ou cessions d'activités, constituent le premier facteur de risque auquel sont confrontées les entreprises du Groupe dans leurs différents métiers (concessions, énergies, routes, construction, immobilier).

L'identification et l'évaluation des risques sont intégrées dans les études de prix dès la phase d'engagement de chaque projet. Des budgets sont ensuite préparés puis actualisés durant l'exécution.

1.1.1 Prise d'affaires

Le Groupe a mis en place une politique sélective de prise d'affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle des soumissions. Préalablement à la prise d'engagement, les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen par les comités des Risques au niveau des pôles et, pour les plus significatifs, au niveau du Groupe.

Dans le contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction), les entreprises du Groupe veillent, grâce à l'intervention de leurs pôles d'expertise, à se prémunir en amont des risques liés à l'exécution des projets au travers des conditions et modalités de l'offre remise, relatives notamment aux engagements techniques, juridiques et financiers.

La diversité des métiers du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients (dont environ 41 % de clients publics de l'activité contracting) sont des facteurs de répartition des risques. Ainsi, chez VINCI Construction France, environ 40 % du chiffre d'affaires est réalisé par des contrats à moins de 5 millions d'euros. La politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation de ses savoir-faire et cela, dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. Par ailleurs, ces grands projets sont souvent réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, réduisant ainsi la part des risques auxquels le Groupe est exposé.

Les projets de nouveaux PPP & Concessions sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques de VINCI. En outre, afin de limiter les engagements et les montants investis par le Groupe dans les sociétés de projet, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et financés majoritairement par endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté, en 2012, 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements les plus matériels de VINCI Immobilier font l'objet systématiquement d'un examen préalable par le comité des Risques de VINCI, puis d'un reporting détaillé et d'un suivi régulier par VINCI Immobilier. Dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent être amenées, essentiellement en France, à participer à des opérations de promotion immobilière. Ces opérations sont soumises à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques de VINCI, la politique du Groupe étant de ne lancer un nouveau projet que si les engagements liés au foncier et à la construction sont maîtrisés et si l'opération est suffisamment pré-commercialisée.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

Afin de limiter les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisition est de prendre le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. L'essentiel des projets d'acquisition ou de cession d'activités sont soumis à l'accord du comité des Risques de VINCI et, pour les plus significatifs, à celui du Conseil d'administration après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie « Gouvernement d'entreprise » du « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 183).

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux

Dans tous les pôles du Groupe, les filiales de VINCI sont exposées à certains risques pouvant affecter la bonne exécution des contrats, recouvrant les domaines suivants :

Gestion des ressources humaines

Les succès de VINCI résident dans la qualité de son modèle managérial et sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs. Les entreprises du Groupe sont donc exposées aux événements pouvant affecter cette ressource : départs, difficultés de recrutement et de formation dans les fonctions clés (direction, encadrement et métiers de spécialités), sécurité et santé des salariés, coûts salariaux, mouvements sociaux.

VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel ainsi que celles des tiers concernés par ses prestations comme une priorité majeure et a mis en place une politique de prévention qui comprend, outre des dispositions en matière de prévention des accidents, des mesures relatives aux maladies professionnelles et aux pandémies.

Pour traiter les risques liés à la disponibilité et/ou l'adéquation à la fonction des personnels techniques, administratifs ou financiers, qu'ils soient d'encadrement ou d'exécution, VINCI a mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution du plan de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le « Rapport de gestion – E. Données sociales et environnementales », page 138.

Évolution des coûts

VINCI est potentiellement exposé à la hausse des coûts, en particulier celle du prix des matières premières et des matériaux (notamment produits pétroliers, acier, ciment). Ces sujets sont analysés au paragraphe 1.2.2 ci-après, le risque sur les matières premières étant également abordé au paragraphe 2.3.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

La qualité du travail et parfois la défaillance des partenaires de VINCI peuvent avoir un impact sur la bonne réalisation des projets. Compte tenu de la diversité de ses activités et de son organisation décentralisée qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il a une faible dépendance vis-à-vis d'un fournisseur, d'un cotraitant ou d'un sous-traitant donné.

Les entreprises de VINCI mettent le plus souvent en place une prévention en amont de ce type de risque en sélectionnant les partenaires, en assurant un suivi et éventuellement en prenant des mesures correctives en cours de projet.

Contexte sécuritaire et instabilité sociale, politique ou économique (risque pays)

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être ponctuellement affectées par des mouvements sociaux, diverses formes d'instabilité politique (émeutes, actes de terrorisme, conflits armés, embargos, saisies de matériels...), ainsi que des actes malveillants (tels que le vandalisme ou les vols sur chantier) ou criminels (tels que des enlèvements).

La direction de la Sûreté de VINCI met à disposition des pôles des informations destinées à préparer au mieux les interventions dans les pays concernés et émet des recommandations visant à assurer la protection des personnes et des biens. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés. Elle intervient également dans le cadre de la gestion des crises, en particulier pour l'évacuation du personnel.

Les actes de malveillance peuvent, outre les événements cités précédemment, inclure des cyber-attaques ainsi que des tentatives d'escroquerie. La direction Financière du Groupe, en liaison avec la direction de la Sûreté, a rappelé les instructions sur la conduite à tenir dans ces cas.

La situation économique en Europe et/ou un ralentissement de la croissance dans les marchés émergents peuvent entraîner une dégradation des marchés sur lesquels opère VINCI.

Dans le contracting, VINCI réalise 57 % de son chiffre d'affaires en France, 85 % en Europe et plus de 3 % en Amérique du Nord.

Dans les concessions, en 2012, 94 % du chiffre d'affaires a été réalisé en France (essentiellement VINCI Autoroutes), 97 % en Europe et donc seulement 3 % hors d'Europe, dont plus du tiers en Amérique du Nord.

Les risques liés au pays sont analysés préalablement à l'offre pour les nouveaux projets et suivis par les indicateurs en place pour les réalisations et exploitations en cours (voir « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 188).

En ce qui concerne les différentes opérations immobilières de VINCI Immobilier ou de filiales de VINCI Construction, celles-ci ont lieu essentiellement en France.

Les risques financiers sont analysés au paragraphe 2.3.

Phénomènes naturels

Comme pour toute société, l'activité de VINCI peut être perturbée par des événements naturels (tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre ou autres). Ceux-ci peuvent entraîner l'interruption des activités, l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une perte d'exploitation. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état de ses installations. Ces dépenses peuvent, pour partie, être prises en charge par les assurances.

En matière de gestion de crise, les actions menées ainsi que les formations concernent les dispositifs d'alerte, l'activation du dispositif de crise, la gestion et la sortie de crise. Le dispositif central est relayé au sein des filiales du Groupe, qui ont également mis en place leur propre dispositif de gestion et de communication de crise.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Les entreprises de VINCI au sein de chaque métier du Groupe sont exposées à des événements, dont la prévention, le contrôle et la gestion quotidienne se situent dans leur cœur de métier.

Concessions et partenariats public-privé (PPP)

Certains risques restent souvent à la charge de l'autorité concédante, notamment ceux concernant la mise à disposition des terrains, mais la défaillance du concédant ne peut être exclue. Les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires du contrat de PPP ou de concession aux entreprises de construction. Les risques de financement, quant à eux, restent traités par les sociétés de projet et leurs actionnaires (voir paragraphe 2.4).

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent en particulier au niveau et à l'évolution du trafic ou à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les clients-usagers, lorsque l'essentiel des revenus est constitué par des recettes de péage. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique pour les poids lourds et peut être également affecté par le niveau de prix des carburants, pour les poids lourds comme pour les véhicules légers.

Les risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal, voire en cas de résiliation anticipée du contrat.

Les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires, notamment d'autoroutes, sont généralement liées à l'inflation. Ces sociétés sont donc exposées à une baisse du taux d'inflation.

La réputation du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut dans les prestations fournies (entretien du réseau, dépannage des véhicules en panne, gestion d'événements exceptionnels, niveau de performance requis).

Afin de prévenir la fraude de certains clients au péage, des dispositions ont été prises en coordination avec les forces de l'ordre.

Pour les infrastructures autoroutières, le coût de renouvellement de la couche de roulement, dont l'usure est liée à l'intensité de la circulation, est couvert par des provisions pour gros entretien. Voir note 21.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 244.

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2. Risques financiers et 3. Risques juridiques.

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Les relations des entreprises du Groupe avec leurs clients peuvent être altérées par les décisions unilatérales de ceux-ci (résiliation anticipée du contrat), par leur défaillance (retards de paiement, voire insolvabilité). La mise en place de moyens de gestion contractuelle, le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement font l'objet d'une attention particulière.

L'obtention des autorisations administratives, en particulier le permis de construire, les permis environnementaux, puis les constats de réception des ouvrages avant mise en service, peuvent représenter un aléa qui est traité, projet par projet, par une planification claire des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Le délai et/ou le coût de construction peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que :

- les conditions climatiques (voir supra : événements naturels) ou
- l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, de la sous-traitance, de matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir supra).

Le risque de variation des coûts est traité par les méthodes suivantes :

- l'application de formules de révision des prix et la durée limitée de la plupart des contrats permettent de réduire le risque d'inflation des coûts unitaires sans toutefois l'éliminer ;
- par ailleurs, si VINCI supporte directement le risque lié à ses coûts de personnel propres, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures peut être transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix des matières premières varie selon les activités. Le prix du pétrole concerne surtout Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume pour la structure des chaussées, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins. Ce risque est traité dans les risques de marché au paragraphe 2.3. Il faut ici souligner qu'Eurovia s'approvisionne en granulats à hauteur de 37 % auprès de carrières du Groupe.

Le manque de qualification ou l'inadéquation du personnel peuvent conduire à des rendements plus faibles que prévu, des erreurs de conception ou d'exécution, entraînant des non-conformités techniques, des défauts de qualité des ouvrages, voire des événements accidentels touchant les personnes (salariés, partenaires ou tiers), les ouvrages ou d'autres biens. Ces dommages associés aux travaux éventuels de mise en conformité peuvent engendrer des surcoûts et des retards de livraison. La réputation de la filiale peut également être atteinte. Les dispositions retenues pour le recrutement, la formation et l'affectation des personnels intervenant (voir paragraphe 1.2.1) permettent cependant de limiter ce risque.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception et celle de réalisation d'ouvrages uniques, les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, actions de riverains ou autres tiers), ainsi que les conditions géologiques peuvent représenter des aléas importants.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques technologiques et environnementaux décrits au paragraphe 4.

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques, commerciaux et fiscaux. Ils peuvent engendrer des retards de délai (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits auprès de ses partenaires financiers, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le respecter. La conséquence peut être une perte de valeur ou une perte de liquidité. Le Groupe est exposé à une perte de valeur dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou de cautions reçues. Il est exposé à une perte de liquidité sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées.

VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, comme indiqué au paragraphe 1.2.2.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de contrepartie et le risque de crédit, telles que décrites en note 23.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 256.

2.2 Risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées.

Le risque de liquidité du Groupe tient à ses engagements, incluant en particulier ses obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note 22.2.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 248), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires (voir note 9 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 224) et aux besoins généraux du Groupe. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées...) figure en note 22 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 245.

Le Groupe diversifie ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque Européenne d'investissement (BEI). Ces sources sont détaillées en note 22 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 245. La trésorerie nette est gérée suivant les dispositions décrites dans la note 22.2.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 249, à l'aide d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs et contrôlant le niveau de risque associé.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios : les covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note 22.2.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 250. Les seuils imposés relatifs à ces ratios sont respectés au 31 décembre 2012.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

Du fait de son niveau d'endettement net, VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé aux risques de change pour ses activités réalisées à l'international. Toutefois, ces risques sont relativement limités car environ 26 % des activités sont réalisées hors zone euro. La politique de gestion des risques de taux et de change ainsi que l'exposition de VINCI sont présentées en notes 23.1 et 23.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 251 et 254.

Comme indiqué aux notes 1.2.2 et 23.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », le Groupe réalise une large part de son chiffre d'affaires dans le cadre de contrats de courte durée ou dans le cadre de contrats intégrant des clauses d'indexation des prix. Par ailleurs, la part des matières premières brutes est généralement faible dans les structures des coûts. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières peut donc être considéré, en règle générale, comme relativement limité.

Pour les contrats d'un montant important à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et gérés selon des méthodes adaptées :

- accords avec les fournisseurs visant à garantir des prix fermes sur une durée donnée ;
- accords d'avances matières, les fournitures étant achetées ou payées par le client en début de chantier ;
- et, de façon plus marginale, utilisation d'instruments dérivés de couverture sur des indices de matières premières (notamment lorsque le fournisseur utilise une formule de révision intégrant un index pouvant être couvert sur les marchés financiers), etc.

Le risque sur actions concerne les titres détenus par VINCI : ADP, actifs de couverture d'engagement de retraite et autodétention. Il est décrit en note 23.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 254, ainsi qu'au point 3 de la partie C3 (Actions propres) des « Comptes sociaux », page 283.

2.4 Impact des partenariats public-privé et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

Ces projets sont soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques du Groupe après avoir été revus par les comités des Risques des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées à la réalisation du projet. Le financement de ces structures se fait par l'intermédiaire de prêts octroyés directement à la société projet, sans recours ou à recours limité contre les actionnaires de celle-ci, adossés aux recettes ou créances à recevoir en minimisant les mises en capital. Celles-ci varient selon la nature des risques encourus (trafic, pays...) et la part du financement assurée par l'autorité concédante. La dette à taux variable levée par les sociétés de projet fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, en conformité avec les engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire spécifique différent selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
- au droit de la construction (notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables) ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Dans le domaine des concessions, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement ou de résilier, moyennant une compensation, les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariat public-privé et de concession).

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale, tant en France qu'à l'étranger, et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser en premier lieu sur la personne des dirigeants et/ou mandataires sociaux, ainsi que sur les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité.

Afin de limiter ces risques, des sessions de sensibilisation et de formation, s'appuyant sur la *Charte éthique et comportements* du Groupe, sont menées dans les pôles. Celles-ci visent notamment à prévenir les conflits d'intérêt et les comportements anticoncurrentiels. Les engagements du Groupe sont décrits dans la note « Responsabilité sociétale », page 159.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites en note 5 « Couverture des risques par les assurances » (voir infra).

Le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 179, consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Relations contractuelles

Toute l'activité du Groupe repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet, induisant des responsabilités pour les parties contractantes.

Des différends peuvent survenir lors de l'exécution de ces contrats.

La politique du Groupe vise à réduire son exposition par la négociation en phase d'offre de clauses visant à :

- répercuter au client les coûts et/ou délais supplémentaires résultant de modifications à sa demande ;
- permettre l'arrêt de chantier en cas de non-paiement ;
- exclure les dommages indirects ;
- exclure ou limiter sa responsabilité en matière de pollution existante ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage raisonnable du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- prévoir un ajustement des dispositions contractuelles (prix, délai) en cas de modification législative, fiscale ou réglementaire ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risque politique, décision unilatérale du client) ou de résiliation anticipée de projet ;
- obtenir une clause d'arbitrage international dans les contrats à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section H de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 265. Ces litiges connus font l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Risques environnementaux et technologiques

Les risques environnementaux sont ceux qui ont un impact sur l'environnement naturel. Ils peuvent être directement liés :

- à la survenance de sinistres technologiques ;
- à l'utilisation, à la manipulation ou au transport de substances dangereuses ;
- à l'émission ou à la libération dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses, de déchets ou de CO₂.

Les risques technologiques, dont l'origine est liée à l'action humaine, concernent des sinistres se produisant dans des installations industrielles ou nucléaires.

4.1 Contexte économique et réglementaire lié à l'environnement

Les sources de risques et opportunités liés à l'environnement se trouvent essentiellement dans deux domaines :

- le marché concurrentiel avec des opportunités générées par une augmentation de la demande des clients pour la production d'énergie renouvelable ou pour des produits moins consommateurs d'énergies (bâtiments basse consommation) ;
- la conformité législative et réglementaire découlant de l'évolution (souvent le renforcement) des réglementations internationales ou nationales en matière de protection de l'environnement, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour préserver la biodiversité.

VINCI n'est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAC II) qu'au titre d'une seule installation, l'usine CIFIC (Eurovia), à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Les émissions sont validées conformément à la loi par un vérificateur agréé, au plus tard le 15 février de chaque année. Celles de l'usine CIFIC sont de 171 314 tonnes de CO₂ en 2012, avec une augmentation liée à l'accroissement de la production de l'usine. Comme en 2011, aucune tonne de CO₂ n'a été vendue en 2012 (comme pour les autres indicateurs environnementaux, cette donnée est évaluée sur la période décalée 1^{er} octobre N - 1 au 30 septembre N, voir « Note méthodologique du reporting social et environnemental », page 166).

4.2 Risques environnementaux

Certaines activités d'Eurovia peuvent se trouver exposées à ces risques qui restent cependant limités.

Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.

Production et application d'enrobés : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les centrales d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Des audits externes complémentaires, réguliers ou imprévisibles, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites. Les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison avec les administrations et les organismes de santé concernés.

Carrières : les sources identifiées sont le bruit, les vibrations et les rejets de poussières. Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2012, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 22,6 millions d'euros pour l'activité monde, dont 11,3 millions en France. Les provisions identifiées dans les autres filiales de VINCI à ce titre s'élevaient à environ 1 million d'euros.

De façon plus générale, les entreprises de VINCI sont potentiellement exposées aux conséquences d'une pollution accidentelle, résultant notamment de la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou sur ses chantiers. Ce type d'événement, heureusement rare, peut perturber l'activité du site et nécessiter l'activation d'un dispositif de crise (voir 1.2.1, paragraphes Contexte sécuritaire et instabilité sociale, politique ou économique – risque pays – et Phénomènes naturels).

4.3 Risques technologiques

Les entreprises du Groupe ne disposent pas d'installations sur des sites présentant des risques significatifs pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (sites classés « Seveso seuil haut », etc.), tels que définis dans le paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction (Freyssinet, VINCI Construction France, Soletanche Bachy, CFE, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose Contracting...) se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI est associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques. Celle-ci se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité.

La direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales.

Les responsables de pôle ou de grande filiale définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, des franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale.

VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances, intervenant comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et en tant qu'intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, notamment dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile.

Les garanties de dommages

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté.

Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiale, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques.

5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. En règle générale, les ouvrages d'art (ponts et tunnels) et les parcs de stationnement sont garantis en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas en revanche pour les autoroutes ou les voies ferrées de grande longueur, dont la destruction complète n'est pas envisagée.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été indemnisé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers de concession et de services. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas en règle générale des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues ou réduites par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Pour les ouvrages d'art (ponts et tunnels) et les parcs de stationnement, en règle générale, les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes et voies ferrées de grande longueur, notamment) ne bénéficient pas systématiquement de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

D. Mandataires sociaux et dirigeants

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés par :

- les 13 administrateurs composant le Conseil d'administration ;
- les 2 personnes dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 16 avril 2013 ;
- l'administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2012.

1.1 Administrateurs en fonction

Xavier Huillard	Autres mandats exercés au 31/12/2012	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Président-directeur général de VINCI Âge : 58 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 448 363 Première nomination : 2006 Échéance du mandat : AG 2014 Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	<p align="center">Dans des sociétés du groupe VINCI</p> Président de VINCI Concessions Management SAS, administrateur de VINCI plc et VINCI Investments Ltd, président du Conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF, de VINCI Concessions au conseil d'administration d'ASF Holding et de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.	Président de VINCI Concessions SAS, président-directeur général de VINCI Concessions SA, président du conseil d'administration de VINCI Concessions SA, administrateur de Soletanche Freyssinet, Cofiroute, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH.
	<p align="center">Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>	
	M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il est nommé président de l'Institut de l'entreprise le 18 janvier 2011.	
Yves-Thibault de Silguy Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance Âge : 64 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 45 678 Première nomination : 2000 Échéance du mandat : AG 2014 Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	<p align="center">Dans des sociétés du groupe VINCI</p> Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.	<p align="center">Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> Administrateur de LVMH et de Solvay (Belgique).
	<p align="center">Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p>	
	Président du conseil de surveillance de Sofisport, gérant de YTeuropaconsultants, gérant de Ysilop Consulting SARL, administrateur de la VTB France, membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de France, trustee à l'IFRS Foundation, vice-président du Medef International et président du comité France-Qatar du Medef International, président du conseil d'administration d'Agro ParisTech, membre du Conseil des affaires étrangères.	
	<p align="center">Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>	
	M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité Politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1 ^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.	
Élisabeth Boyer Administrateur représentant les salariés actionnaires Membre du comité de la Stratégie et des Investissements Âge : 58 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 0 Première nomination : 2011 Échéance du mandat : AG 2015 Adresse : Cofiroute-Campus Centre d'exploitation de Saint-Romain Les Cormins 41140 Saint-Romain-sur-Cher	<p align="center">Dans des sociétés du groupe VINCI</p> Déléguée syndicale et membre titulaire du comité d'entreprise de Cofiroute.	<p align="center">Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> Présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais.
	<p align="center">Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>	
	Après avoir reçu une formation bancaire, Mme Boyer a passé 19 ans chez BNP Paribas où elle a été responsable d'un service chargé de la gestion des comptes de clientèle et de l'analyse des comptes de résultat de plusieurs groupes d'exploitation de la région parisienne. Elle a ensuite créé et exploité une presse-librairie puis un restaurant. Puis elle a travaillé en tant que conseiller en assurances et gestion de patrimoine aux AGF. Elle est entrée chez Cofiroute en 2000 pour occuper le poste de superviseur opérationnel centre. Elle est aujourd'hui superviseur poste central d'exploitation.	

<p>Robert Castaigne</p> <p>Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>Membre du comité d'Audit et du comité des Rémunérations</p> <p>Âge : 67 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 1 038</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse : Total 12, rue Christophe-Colomb 75008 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur et membre du comité d'audit de Sanofi, administrateur et membre du comité d'audit, du contrôle interne et des risques de la Société Générale.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1^{er} janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de juin 1994 à mai 2008.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie nationale à Portefeuille (Belgique), président-directeur général de Total Nucléaire et Total Chimie, administrateur d'Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Total Gabon, Petrofina (Belgique), Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd (Bermudes) et Total Upstream UK Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>
<p>François David</p> <p>Président d'honneur de Coface SA</p> <p>Membre du comité des Rémunérations</p> <p>Âge : 71 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 1 184</p> <p>Première nomination : 2003</p> <p>Échéance du mandat : AG 2013</p> <p>Le mandat de M. David prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2013</p> <p>Adresse : Coface 12, cours Michelet La Défense 10 92065 Paris-la Défense</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur de Rexel, membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes dans des ministères de 1969 à 1990, il devient directeur général des affaires internationales de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface de 1994 à 2012, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland de 1996 à 2012, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni de 1997 à 2012. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA. Depuis 2012, il est président d'honneur de Coface SA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie), président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL, président du conseil d'administration de Coface Expert, président du conseil de surveillance d'AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface), administrateur d'EADS, président de l'ICISA (International Credit Insurance and Surety Association).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>
<p>Patrick Faure</p> <p>Président de Patrick Faure et Associés</p> <p>Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Âge : 67 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 5 103</p> <p>Première nomination : 1993</p> <p>Échéance du mandat : AG 2013</p> <p>Le mandat de M. Faure prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2013</p> <p>Adresse : Patrick Faure et Associés 18, quai de Béthune 75004 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés du groupe VINCI</p> <p>Administrateur de Cofiroute.</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. Faure est diplômé de l'IEP Paris et de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du groupe Renault et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault puis, en janvier 1988, secrétaire général du groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Président-directeur général de Renault Sport, président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et de Benetton Formula, administrateur de la compagnie financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, ESL & Network, Giat Industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Président du conseil d'administration d'Ertico, président de l'Association France-Amériques.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>

<p>Dominique Ferrero</p> <p>Conseiller du président de Natixis Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Âge : 66 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 2 294</p> <p>Première nomination : 2000</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014</p> <p>Adresse : Natixis 5-7, rue de Monttessuy 75007 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>Ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société financière de la BFCE puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natexis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natexis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natexis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est de 2004 à 2006 senior adviser et vice-chairman de Merrill Lynch Europe et, de 2006 à 2008, directeur général de Natixis. Il est actuellement conseiller du président de Natixis.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Membre du directoire et directeur général de Natixis, représentant permanent de Natixis aux conseils d'administration de Natixis Global Asset Management et de Coface, président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>
<p>Jean-Pierre Lamoure</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge : 64 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 2 026</p> <p>Première nomination : 2008</p> <p>Échéance du mandat : AG 2016</p> <p>Adresse : Soletanche Freyssinet 133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés du groupe VINCI</p> <p>Président d'honneur de Soletanche Freyssinet.</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur de Technip.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Gérant de Comemi, président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco, administrateur de la Fédération nationale des travaux publics, gérant de HIGB.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie de 1975 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire (1987-1989) de Soletanche Entreprise puis président-directeur général (1989-2008) de Soletanche SA et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenues en 2007 filiales de VINCI Construction. De 2008 à 2012, il a présidé le conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), puis secrétaire de 2007 à 2012. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette Fédération.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Président-directeur général de Soletanche, président de Soletanche Freyssinet, de Soletanche Bachy Entreprise et Soletanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol et de Solval (société absorbée), administrateur de Bachy Soletanche Holdings Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Président de Psila, gérant de Clamar, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, secrétaire de la Fédération nationale des travaux publics.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>
<p>Jean-Bernard Lévy</p> <p>Président-directeur général de Thales Président du comité des Rémunérations</p> <p>Âge : 58 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 2 400</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse : Thales 45, rue de Villiers 92526 Neuilly-sur-Seine</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur de la Société Générale.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Président du conseil de surveillance de Viroxix, président de JBL Consulting & Investment SAS, président du conseil d'administration de l'Institut Mines-Télécom, administrateur de l'Institut Pasteur et membre du conseil d'orientation de Paris Europlace.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. Lévy est ancien élève de l'École polytechnique et de Telecom ParisTech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 en tant que directeur général puis devient président du directoire de Vivendi de 2005 à 2012. M. Lévy est nommé président-directeur général de Thales le 20 décembre 2012.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Président du directoire de Vivendi, président du conseil d'administration d'Activision Blizzard Inc. (États-Unis), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc).</p> <p>Président-directeur général de SFR, président du conseil de surveillance de Groupe Canal+ et Canal+ France, président du conseil d'administration de GVT Holding SA (Brésil), administrateur de Vivendi Games Inc. et NBC Universal Inc. (États-Unis).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>
<p>Michael Pragnell</p> <p>Président du conseil d'administration de Cancer Research UK Membre du comité d'Audit</p> <p>Âge : 66 ans</p> <p>Nationalité : britannique</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 1 000</p> <p>Première nomination : 2009</p> <p>Échéance du mandat : AG 2013 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 16 avril 2013</p> <p>Adresse : Pound Cottage RG 72 LR Silchester Royaume-Uni</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Membre du conseil d'administration de l'Insead.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. Pragnell est diplômé de St John's College, d'Oxford et de l'Insead. Il entre en 1968 chez Courtaulds Ltd et, en 1974, il rejoint la First National Bank of Chicago au département international à New York. De 1975 à 1995, il occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds : International Paint plc (1975-1985), directeur général de National Plastics (1985-1986), directeur général d'International Paint plc (1986-1992) et directeur financier (1992-1994) de Courtaulds plc, où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc (devenue AstraZeneca plc) et nommé membre du conseil d'administration en 1997. De 1996 à 1999, il était administrateur au conseil de David S. Smith plc et administrateur d'Advanta BV, une société néerlandaise. En 2000, il est nommé directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre fondateur du conseil d'administration. Par ailleurs, de 2002 à 2005, il a été président de l'association CropLife International.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Directeur général et administrateur de Syngenta AG.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>

<p>Henri Saint Olive</p> <p>Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive Président du comité d'Audit</p> <p>Âge : 69 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 48 843</p> <p>Première nomination : 2000</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014</p> <p>Adresse : Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et Segipa, membre des conseils de surveillance de Prodieth, Monceau Générale Assurance, administrateur du Centre hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, président du fonds de dotation Saint-Gabriel.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>Diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.</p> <p>Président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation, membre du conseil de surveillance d'ANF, Eurazeo, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle.</p>
<p>Pascale Sourisse</p> <p>Directeur général du développement international de Thales Membre du comité d'Audit</p> <p>Âge : 51 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 1 000</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse : Thales 45, rue de Villiers 92526 Neuilly-sur-Seine</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur et membre du comité des comptes et de l'audit de Renault.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Membre du conseil d'administration de Thales UK Ltd, membre du conseil d'administration de Thales Electronics plc, présidente de Thales Canada Inc., membre du conseil d'administration de Thales Nederland BV, membre du conseil d'administration de Thales Australia Pty Ltd, présidente du conseil d'école de Télécom ParisTech.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales. De mai 2008 au début de 2010, elle a été directeur général de la division des systèmes terre et interarmées. Début 2010, elle a été nommée directeur général puis senior vice-président de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales. Actuellement, elle est directeur général du développement international de Thales.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Administrateur de DCNS.</p> <p>Président-directeur général d'Alcatel Cyber Satellite, Thales Communications SA, présidente de 181 Centelec SAS, Thales Security & Solutions SAS, d'Eurospace, administrateur et chairman de Skybridge Satellite Operations, administrateur de Skybridge LLC, Skybridge 2 LLC, Skybridge Operations France, Skybridge Communications par Satellites, Satlynx, présidente de Thales Alenia Space France SAS, Alcatel Spacecom, Skybridge GP Inc., administrateur de Thales North America Inc. (États-Unis), Thales Alenia Space Italia SPA, Telespazio Holding SRL, Galileo Industries SA, Galileo Industries SPA et EuropeStar Ltd, président-directeur général de Thales Communications & Security SA, présidente de Thales Services SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS, Thales USA Inc., membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Minefi), membre du conseil du Gifas.</p>
<p>Qatari Diar Real Estate Investment Company</p> <p>Nationalité : qatarie</p> <p>Représentant permanent : Abdul Hamid Janahi Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 par le groupe Qatari Diar : 31 500 000 (dont 1 000 actions en direct et 31 499 000 au travers de sa filiale Comet Luxembourg)</p> <p>Première nomination : 2010</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014</p> <p>Adresse : Qatari Diar Real Estate Investment Company Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha, Qatar</p>	<p>Autres mandats exercés au 31/12/2012</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur de Veolia Environnement.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Administrateur de Société Fermière du Casino municipal de Cannes SA.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>La société Qatari Diar Real Estate Investment Company («Qatari Diar»), constituée en 2005, est détenue à 100% par la Qatar Investment Authority (QIA), elle-même propriété de l'État du Qatar. Qatari Diar est le principal acteur des projets urbains du Qatar et des opérations de développement immobilier conduites pour le compte de l'État du Qatar à l'étranger. Qatari Diar est présent dans plus de 20 pays répartis sur les continents asiatique, africain, européen et sud-américain. En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec. En 2010, le groupe Qatari Diar a transféré à VINCI le contrôle de Cegelec par voie d'apport en nature rémunéré par l'émission d'actions nouvelles VINCI et par voie d'échange avec des actions VINCI autodétenues. Depuis cette opération, le groupe Qatari Diar détient 31 500 000 actions VINCI. Le conseil d'administration de Qatari Diar est placé sous la présidence de son Excellence Yousef Hussein Kamal, le ministre de l'Économie et des Finances du Qatar. M. Ghanim bin Saad al-Saad, membre du conseil d'administration, est par ailleurs président de Barwa, une société cotée dans laquelle Qatari Diar détient une participation substantielle et qui est l'un des principaux promoteurs immobiliers du pays. Le dirigeant exécutif de Qatari Diar est M. Mohammed bin Ali Al Hedfa. M. Abdul Hamid Janahi est diplômé en ingénierie électrique de l'Université de Louisiane. Il a commencé sa carrière en 1988 chez Qatar Petroleum en tant qu'ingénieur chargé de projets off-shore et on-shore. En 2005, il devient le directeur de gestion de projets d'une société détenue à 100% par le gouvernement qatari, Kahramaa. M. Janahi a rejoint Qatari Diar en 2008 en tant que directeur des participations et joint-ventures.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>

1.2 Personnes dont la nomination en qualité d'administrateurs est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013

Yannick Assouad Directeur général de la branche Zodiac Aircraft Systems de Zodiac Aerospace Âge : 53 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 97 Première nomination : proposée à l'assemblée générale du 16 avril 2013 Échéance du mandat : AG 2017 Adresse : Zodiac Aerospace 61, rue Pierre Curie - CS 20001 78373 Plaisir Cedex	Autres mandats exercés au 31/12/2012 Dans des sociétés non cotées ou autres structures Président et administrateur des sociétés relevant de la branche Aircraft Systems de Zodiac Aerospace. Expertise et expérience professionnelle complémentaires Mme Assouad est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées et de l'Illinois Institute of Technology. En parallèle de responsabilités d'enseignante au Ciefop Paris, elle rejoint Thomson CSF (de 1986 à 1998), où elle assume la responsabilité du service thermique et mécanique, puis la société Honeywell Aerospace (de 1998 à 2003) en qualité de directeur technique puis de directeur général, puis de présidente de Secan. En 2003, elle rejoint Zodiac Aerospace, où elle exerce le mandat de directeur général d'Intertechnique Services (de 2003 à 2008). En 2008, elle crée la branche services du groupe, dont elle assume la direction jusqu'en 2010, date à laquelle elle prend la responsabilité de directeur général de la branche Aircraft Systems.	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices Dans des sociétés non cotées ou autres structures Expertise et expérience professionnelle complémentaires Mme Assouad est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées et de l'Illinois Institute of Technology. En parallèle de responsabilités d'enseignante au Ciefop Paris, elle rejoint Thomson CSF (de 1986 à 1998), où elle assume la responsabilité du service thermique et mécanique, puis la société Honeywell Aerospace (de 1998 à 2003) en qualité de directeur technique puis de directeur général, puis de présidente de Secan. En 2003, elle rejoint Zodiac Aerospace, où elle exerce le mandat de directeur général d'Intertechnique Services (de 2003 à 2008). En 2008, elle crée la branche services du groupe, dont elle assume la direction jusqu'en 2010, date à laquelle elle prend la responsabilité de directeur général de la branche Aircraft Systems.
Graziella Gavezotti Directeur général Europe du Sud d'Edenred Âge : 61 ans Nationalité : italienne Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2012 : 0 Première nomination : proposée à l'assemblée générale du 16 avril 2013 Échéance du mandat : AG 2017 Adresse : Edenred via G. B. Pirelli 18 20124 Milan, Italie	Autres mandats exercés au 31/12/2012 Dans des sociétés non cotées ou autres structures Président du conseil d'administration d'Edenred Italia SRL, président du conseil d'administration d'E-Lunch SRL, président du conseil d'administration de Ristochef SRL, président du conseil d'administration Voucher Services SA (Grèce), administrateur d'Edenred Kurumsal Cozumler SA (Turquie), administrateur d'Edenred España SA. Expertise et expérience professionnelle complémentaires Mme Gavezotti est diplômée de l'Università di comunicazione e lingue (IULM) et diplômée en psychologie de l'Università di Rjeka en 1991. Elle a effectué sa carrière au sein des groupes Jacques Borel, Gemeaz, Accor puis Edenred, où elle a développé l'activité Ticket Restaurant en Italie. Depuis juin 2012, elle est en charge au sein d'Edenred de la zone Europe du Sud, qui comprend l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Grèce.	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices Dans des sociétés non cotées ou autres structures Expertise et expérience professionnelle complémentaires Mme Gavezotti est diplômée de l'Università di comunicazione e lingue (IULM) et diplômée en psychologie de l'Università di Rjeka en 1991. Elle a effectué sa carrière au sein des groupes Jacques Borel, Gemeaz, Accor puis Edenred, où elle a développé l'activité Ticket Restaurant en Italie. Depuis juin 2012, elle est en charge au sein d'Edenred de la zone Europe du Sud, qui comprend l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Grèce.

1.3 Administrateur dont le mandat a pris fin en 2012

Dominique Bazy Managing partner de Barber Hauler Capital Advisers Âge : 61 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues au 12/04/2012 : 1 400 Première nomination : 1996 Échéance du mandat : AG 2012	Autres mandats exercés au 31/12/2012 Dans des sociétés du groupe VINCI Administrateur de Pierre Fabre SA. Expertise et expérience professionnelle complémentaires M. Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes dans des ministères, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985, puis directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) Holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. De 2004 à 2009, il est vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank. Depuis le 1 ^{er} septembre 2009, il exerce les fonctions de managing partner de Barber Hauler Capital Advisers.	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices Administrateur de VINCI. Dans des sociétés non cotées ou autres structures Vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank, président-directeur général d'UBS Holding France SA, président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA, administrateur de GrandVision et de Pierre Fabre Participations, membre du conseil de surveillance d'Atos Origin, administrateur d'Atos Origin. Expertise et expérience professionnelle complémentaires M. Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes dans des ministères, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985, puis directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) Holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. De 2004 à 2009, il est vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank. Depuis le 1 ^{er} septembre 2009, il exerce les fonctions de managing partner de Barber Hauler Capital Advisers.

2. Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux

2.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2012 (35,96 euros), à un actif de 35 960 euros investis en actions VINCI.

Le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2012 tel que déclaré à la Société est indiqué ci-dessus dans la partie « Mandats et fonctions des mandataires sociaux », pages 127 à 131.

2.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2012 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions ^(*)	Cessions ^(**)
Xavier Huillard, président-directeur général	137 544	148 164
Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier	125 181	123 806
Richard Francioli, directeur général adjoint en charge du contracting	0	0

(*) Hors attribution d'actions de performance.

(**) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise investis en actions VINCI.

3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

3.1 Jetons de présence et autres rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants

Le montant total des jetons de présence versés en 2012 par la Société (au titre du deuxième semestre 2011 et du premier semestre 2012) s'élève à 814 166 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2012, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2012 s'élève à 784 167 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2011 et en 2012 par les administrateurs non dirigeants de VINCI.

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés en 2011		Montants versés en 2012	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Yves-Thibault de Silguy ⁽¹⁾	403 648	-	190 000	-
Abdul Hamid Janahi ⁽²⁾	-	-	-	-
Élisabeth Boyer ⁽³⁾⁽⁴⁾	8 333	-	50 000	-
Robert Castaigne	55 000	-	57 083	-
François David	50 000	-	50 000	-
Patrick Faure	50 000	10 000	50 000	7 500
Dominique Ferrero	50 000	-	50 000	-
Jean-Pierre Lamoure ⁽⁵⁾	50 000	216 060	50 000	216 060
Jean-Bernard Lévy	60 000	-	60 000	-
Michael Pragnell	55 000	-	55 000	-
Henri Saint Olive	65 000	-	65 000	-
Pascale Sourisse	55 000	-	55 000	-
Anciens administrateurs				
Yousuf Ahmad Al Hammadi ⁽²⁾	16 667	-	42 500	-
Dominique Bazy ⁽⁶⁾	50 000	-	39 583	-
Alain Maillot ⁽⁷⁾	33 333	-	-	-
Denis Vernoux ⁽⁸⁾	41 667	-	-	-
Total jetons de présence et autres rémunérations	1 043 648	226 060	814 166	223 560

(1) Les modalités de la rémunération de M. de Silguy en sa qualité de vice-président administrateur référent depuis le 6 mai 2010 sont décrites dans le « Rapport du président », page 186. Pour mémoire, en 2011, sa rémunération incluait le solde de la part variable qui lui était due au titre de son mandat de président du Conseil d'administration pour la période du 1^{er} janvier au 6 mai 2010, ainsi que les jetons de présence qui lui avaient été versés au cours de cet exercice (190 000 euros en 2011). M. de Silguy a bénéficié d'avantages en nature à hauteur de 5 020 euros en 2011 et 2012 (véhicule de fonction). Par ailleurs, il est rappelé (a) que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite non externalisée qui s'est élevée à 381 168 euros en 2011 et à 388 140 euros en 2012 et (b) que le 3 mars 2010, la Société a conclu avec la société YTSuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestations de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites dans le « Rapport du président », page 186. À ce titre, la société YTSuropaconsultants a perçu de VINCI une somme de 330 000 euros HT pour chacun des exercices 2011 et 2012. Les sommes mentionnées aux points (a) et (b) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

(2) M. Abdul Hamid Janahi est le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company administrateur depuis le 29 novembre 2012 en remplacement de M. Yousuf Ahmad Al Hammadi.

(3) Sommes versées en 2011 pour la période du 2 mai (date de sa nomination en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires) au 30 juin 2011.

(4) Le salaire de Mme Boyer, qui est administrateur représentant les salariés actionnaires, n'est pas mentionné dans le tableau ci-dessus.

(5) En 2011 et en 2012, M. Lamoure a perçu une rémunération de 216 060 euros au titre de son mandat de président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Il a bénéficié d'avantages en nature (véhicule de fonction) à hauteur de 2 328 euros en 2011 et de 2 129 euros en 2012.

(6) Sommes versées en 2012 pour la période du 1^{er} juillet 2011 jusqu'à l'expiration du mandat de M. Bazy, intervenue le 12 avril 2012.

(7) Sommes versées en 2011 pour la période du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au changement de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, intervenu le 1^{er} mars 2011.

(8) Sommes versées en 2011 pour la période du 1^{er} juillet 2010 jusqu'à sa démission, intervenue le 2 mai 2011.

3.2 Rémunérations du président-directeur général

3.2.1 Rémunération

Conformément aux dispositions du code Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les tableaux ci-dessous récapitulent (a) l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social au cours des deux derniers exercices et (b) les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun de ces deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

(a) Tableau de synthèse des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices et des options et actions attribuées

M. Xavier Huillard	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en euros)	1 834 072	1 905 264
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (en euros)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en euros)	-	-
Total	1 834 072	1 905 264

(b) Tableau récapitulatif des rémunérations

(en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe brute	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable brute y compris jetons de présence (*)	930 000		1 001 200	
Rémunération variable brute hors jetons de présence (*)	916 330	882 997	987 530	916 330
Jetons de présence (montant net)**	13 670	13 670	13 670	13 670
Avantages en nature (**)	4 072	4 072	4 064	4 064
Total	1 834 072	1 800 739	1 905 264	1 834 064

(*) Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du comité des Rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de présence de la part de la société VINCI. À partir de cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans des sociétés du Groupe.

(**) M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2011 et en 2012.

Les modalités de la rémunération de M. Huillard sont décrites en page 186.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 5 février 2013, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. Huillard, au titre de 2012, à 581 200 euros pour la partie économique après calcul de l'indice de performance et à 420 000 euros pour la partie managériale, soit une part variable totale de 1 001 200 euros, avant imputation des jetons de présence (soit 13 670 euros) versés en 2012.

3.2.2 Programme d'incitation à long terme

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil a décidé la mise en place d'un programme d'incitation à long terme au bénéfice de M. Huillard, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 4.1 du « Rapport du président », page 186, et qui donne lieu à une dotation annuelle dont M. Huillard n'aura la jouissance que s'il achève son mandat (sauf cas particuliers). La Société provisionne chaque année une somme correspondant à la valeur du droit probable estimé aux conditions de marché prévalant au 31 décembre. Au 31 décembre 2012, la provision totale inscrite à ce titre dans le cadre de l'application de ce mécanisme depuis son origine le 6 mai 2010 s'élève à 1 714 701 euros.

3.2.3 Engagement de retraite complémentaire

M. Huillard bénéficie, comme d'autres cadres dirigeants de VINCI SA ayant une ancienneté au moins égale à 10 ans, d'un régime de retraite collectif qui a pour objet de leur garantir, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et dans la limite d'un plafond annuel qui sera augmenté progressivement pour atteindre un maximum de huit fois le plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2019.

Cet avantage relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 6 mai 2010.

Au 31 décembre 2012, l'engagement de VINCI au titre de la retraite ci-dessus décrite dont bénéficie M. Huillard représentait un montant total de 4 970,5 milliers d'euros.

Les engagements de retraite sont également décrits en page 238 de l'Annexe aux comptes consolidés.

3.2.4 Tableau récapitulatif

Sont récapitulés dans le tableau ci-après les différents éléments relatifs à l'existence au bénéfice du dirigeant mandataire social, s'il y a lieu, (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaires, (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Xavier Huillard, président-directeur général (*)	non (**)	oui	oui (***)	non

(*) Date de début de mandat : 6 mai 2010, et date de fin de mandat : AG 2014.

(**) M. Huillard avait un contrat de travail suspendu qui a pris fin par démission le 6 mai 2010 lors de sa nomination en qualité de président-directeur général de VINCI.

(***) M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite en page 186 du Rapport annuel 2012.

4. Options et actions de performance

4.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de VINCI disposait d'une autorisation de l'assemblée du 2 mai 2011 pour procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions et d'une autorisation de l'assemblée du 12 avril 2012 pour procéder à l'attribution d'actions de performance. Il a été mis en place en 2012 un plan d'incitation des collaborateurs reposant, selon le niveau hiérarchique des bénéficiaires concernés, soit sur l'attribution exclusive d'actions de performance, soit sur l'attribution mixte d'options de souscription et d'actions de performance.

La politique de VINCI consiste à attribuer des actions de performance à un nombre significatif de dirigeants et de collaborateurs du Groupe (plus de 1 800), et des options aux principaux dirigeants (environ 300), afin de les associer à ses performances et de les fidéliser à long terme.

4.2 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

4.2.1 Plans d'options existants

Informations générales

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale, le Conseil d'administration de VINCI a décidé la mise en place de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions⁽¹⁾

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux			Dates		Sur 2012		Au 31/12/2012		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options ⁽²⁾	Mandataires sociaux ⁽²⁾⁽³⁾	10 premiers attributaires salariés du Groupe ⁽²⁾⁽⁴⁾	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées en 2012	Nombre d'options annulées ou devenues caduques en 2012	Options restant à lever au 31/12/12	Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/12	Prix d'exercice ajusté (en euros)	
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	9 802 000	2 620 000	1 212 000	25/01/04	17/12/12	633 138	23 260	-	-	15,59	
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	10 000 000	2 760 000	1 020 000	17/12/04	17/12/12	563 329	67 416	-	-	12,96	
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	5 608 000	1 400 000	1 296 000	11/09/05	11/09/13	144 867	-	437 319	30	15,04	
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	6 344 000	1 640 000	1 420 000	07/09/06	07/09/14	501 173	-	1 427 672	62	20,18	
VINCI 2005	14/05/03	01/03/05	158	5 081 136	2 268 000	1 176 000	16/03/07	16/03/12	931 109	34 714	-	-	24,20	
VINCI 2006 n° 1	14/05/03	09/01/06	8	2 630 000	1 850 000	780 000	09/01/08	09/01/13	237 850	-	834 100	6	35,58	
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	1 000	3 256 105	-	-	40,32	
VINCI 2009	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	750	46 615	3 719 591	1 510	38,37	
VINCI 2010	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	-	243 348	09/07/13	09/07/17	-	85 279	4 074 560	1 661	36,70	
VINCI 2011 ⁽⁵⁾	02/05/11	02/05/11	266	1 592 493	-	243 346	02/05/14	02/05/18	-	12 000	1 567 043	260	43,70	
VINCI 2012 ⁽⁵⁾	02/05/11	12/04/12	302	2 457 980	-	336 015	12/04/15	12/04/19	-	18 165	2 439 815	299	39,04	
Total plans souscription			54 998 810	12 588 000	8 196 889				3 013 216	3 543 554	14 500 100	2 106	35,93	
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	1 000	3 213 385	-	-	40,32	
Total plans d'achat			3 383 606	50 000	242 000				1 000	3 213 385			40,32	
Total options			58 382 416	12 638 000	8 438 889				3 014 216	6 756 939	14 500 100	2 106	35,93	

(1) Ne sont mentionnés que les plans pour lesquels la période d'exercice n'est pas expirée ou a expiré en 2012.

(2) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par 2 en mai 2005 et en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006 (excepté pour le plan 2006 n° 2).

(3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(4) Non mandataires sociaux.

(5) Le nombre définitif d'actions attribuées sera fixé en fonction de critères de performance.

Nota : une option donne droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action VINCI ; les plans d'options antérieurs à 2009 (exclu) comportent une période d'acquisition définitive annuelle par tiers sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options.

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par le dirigeant mandataire social au 31/12/2012

Dirigeant mandataire social	Plan	Prix d'exercice (en euros)	Expiration	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	VINCI 2004	20,18	07/09/2014	souscription	57 052
	VINCI 2006 n° 1	35,58	09/01/2013	souscription	205 434
Total					262 486

4.2.2 Options consenties en 2012

a) Informations générales

Le Conseil d'administration a décidé, le 12 avril 2012, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 2 mai 2011 pour mettre en place, à effet du 12 avril 2012, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 2 457 980 options de souscription d'actions de la Société à 302 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Aucune option n'a été attribuée au dirigeant mandataire social dans le cadre de ce plan.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action nouvelle VINCI, au prix de souscription de 39,04 euros. L'attribution définitive des options est soumise à la condition de performance déterminée par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par l'assemblée générale, à savoir qu'au cours des exercices 2012 et 2013, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 6 %. Le nombre d'options finalement attribué sera égal à 100 % du nombre attribué initialement si le ROCE est égal à 7 %, et la quantité sera fixée par interpolation linéaire si le ROCE est compris entre 6 et 7 %. Le Conseil d'administration a décidé que, dans le calcul du ROCE, il ne serait pas tenu compte de l'effet de l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA.

Les options ayant fait l'objet d'une attribution définitive au regard de la condition de performance ne peuvent être exercées par les bénéficiaires qu'à partir du 12 avril 2015 sous condition de présence. Les actions issues de levées d'options sont assorties d'une interdiction de cession avant l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de quatre ans, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de mise à la retraite.

Les bénéficiaires disposent également d'un droit d'exercice anticipé des options ayant fait l'objet d'une attribution définitive suite à la vérification de la condition de performance dans le cas où les titres de la Société feraient l'objet d'une offre publique.

Les options ont une validité de sept ans à compter du 12 avril 2012 et expirent le 12 avril 2019.

Aucune filiale contrôlée par VINCI n'a attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions.

b) Attribution d'options au dirigeant mandataire social

Aucune option n'a été consentie en 2012 à M. Huillard, président-directeur général.

c) Attribution d'options aux 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA à qui il a été attribué le plus grand nombre d'options

Le nombre d'options consenties durant l'exercice par VINCI et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élève à 336 015, soit 13,67 % de l'enveloppe.

4.2.3 Options exercées en 2012

a) Informations générales

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, 3 014 216 options ont été exercées, dont 3 013 216 options de souscription et 1 000 options d'achat. Pendant cette même période, 6 756 939 options ont été annulées ou sont devenues caduques, dont 3 543 554 options de souscription et 3 213 385 options d'achat.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2012 à 14 500 100 options, au prix d'exercice moyen de 35,93 euros, la totalité de ces options étant des options de souscription.

b) Exercices d'options par le dirigeant mandataire social

En 2012, M. Huillard, président-directeur général, a exercé les options suivantes :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Xavier Huillard	VINCI 2003	11/09/2003	souscription	580	15,04
	VINCI 2004	07/09/2004	souscription	76 964	20,18
	VINCI 2006 n° 1	09/01/2006	souscription	60 000	35,58
Total				137 544	26,88

c) Exercices d'options par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA ayant exercé le plus grand nombre d'options

En 2012, les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA dont le nombre d'actions souscrites ou achetées a été le plus élevé en 2012 sont les suivants :

Plan	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2002 n° 1	souscription	121 856	15,59
VINCI 2002 n° 2	souscription	102 670	12,96
VINCI 2003	souscription	6 000	15,04
VINCI 2004	souscription	36 881	20,18
VINCI 2005	souscription	158 464	24,20
VINCI 2006	souscription	50 000	35,58
Total/moyenne pondérée		475 871	20,34

4.2.4 Attribution définitive d'options le 9 juillet 2012 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 9 juillet 2010

Le plan mis en place le 9 juillet 2010 prévoit que l'attribution définitive des options est soumise à la condition de performance déterminée par l'assemblée générale, à savoir que le Conseil d'administration constatera, à l'issue d'une période de deux ans suivant le 9 juillet 2010, l'évolution du cours de Bourse de VINCI et déterminera le pourcentage d'options finalement attribuées au regard de la performance de cette action, comparée à celle d'un indice initialement composé de 13 sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures. Le Conseil se réserve le droit de procéder à toutes pondérations reflétant notamment la capitalisation boursière des sociétés et d'exclure de la liste certaines sociétés qui, au cours de la période de référence, auraient fait l'objet d'opérations exceptionnelles, d'un retrait de la cote ou auraient connu un parcours atypique, et d'y substituer, le cas échéant, un indice tel qu'Euro Stoxx. Le nombre d'options finalement attribuées sera fonction de ce taux reflétant la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice, 100 % des options étant attribuées s'il est supérieur à 5 % et 0 % s'il est inférieur à - 5 %, le pourcentage étant déterminé par interpolation linéaire entre ces deux bornes de + 5 % et - 5 %.

Le Conseil d'administration a, le 19 juin 2012, conféré tous pouvoirs au président-directeur général à l'effet de constater, le 9 juillet 2012, l'évolution de l'indice de performance et de déterminer en conséquence le taux d'attribution conformément aux dispositions du plan.

Le président-directeur général a constaté, le 9 juillet 2012, que l'action VINCI a surperformé l'indice de 9,9 % et a, en conséquence, décidé que l'intégralité des options de souscription d'actions qui ont été attribuées à l'origine aux bénéficiaires leur est acquise à cette même date (soit 4 074 560 options au bénéfice de 1 661 personnes). Il est précisé que ces options ne seront acquises de façon définitive et ne pourront être exercées par les bénéficiaires qu'à compter du 9 juillet 2013 s'ils remplissent la condition de présence prévue par la délibération du Conseil du 9 juillet 2010 et que, par ailleurs, le prix d'exercice de ces options est de 36,70 euros.

4.3 Plans d'attribution d'actions de performance

4.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Dates			Au 31/12/2012	
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux ⁽¹⁾	10 premiers salariés ⁽²⁾		Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions au 31/12/2012	Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/2012
VINCI 2010 ⁽³⁾	15/05/2008	09/07/2010	1 813	1 726 138	-	97 339	1 607 900	09/07/2010	09/07/2012	09/07/2014	1 607 900	1 685
VINCI 2011 ⁽⁴⁾	15/05/2008	02/05/2011	1 782	2 139 059	-	97 338	non connu	02/05/2011	02/05/2013	02/05/2015	2 061 310	1 709
VINCI 2012 ⁽⁴⁾	12/04/2012	12/04/2012	1 881	2 202 580	-	96 004	non connu	12/04/2012	12/04/2014	12/04/2016	2 188 390	1 864
Total			2 616	6 067 777	-	290 681					5 857 600	2 475

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 9 juillet 2012 suite à la décision du Conseil d'administration du 19 juin 2012, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan mis en place en juillet 2010 ont été atteintes.

(4) Le nombre d'actions attribué de façon définitive à l'issue de la période d'acquisition est susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

b) Nombre d'actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

M. Huillard, président-directeur général, n'a bénéficié d'aucune attribution d'actions de performance au titre des plans décrits précédemment.

Le Conseil d'administration de VINCI, au cours de sa réunion du 27 février 2007, a décidé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins un quart des actions de performance qui leur ont été attribuées pendant la durée de leur mandat. Conformément à cette règle, M. Huillard, à qui il a été attribué de façon définitive 40 874 actions de performance au titre de plans mis en place en 2007 et 2008, est tenu de conserver 10 219 actions jusqu'à l'échéance de son mandat.

4.3.2 Mise en place du plan 2012

Le Conseil d'administration a décidé, le 12 avril 2012, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 12 avril 2012 pour mettre en place, à effet du 12 avril 2012, un plan d'attribution d'actions de performance de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 2 202 580 actions existantes à 1 881 attributaires. Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social dans le cadre de ce plan. Le plan prévoit que les actions sont attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans qui prendra fin le 12 avril 2014.

L'attribution définitive des actions est soumise aux conditions de performance suivantes :

- pour les attributaires membres du comité Exécutif au 12 avril 2012, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au titre des exercices 2012 et 2013, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 8 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 9 %, et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 8 % et 9 % ;
- pour les attributaires non membres du comité Exécutif au 12 avril 2012, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au titre des exercices 2012 et 2013, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 6 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 7 %, et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 6 % et 7 % ;
- le Conseil d'administration a décidé que, dans le calcul du ROCE, il ne serait pas tenu compte de l'effet de l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 12 avril 2016, pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées, sauf en cas d'invalidité ou de décès. Le nombre d'actions attribuées à l'origine par le Conseil d'administration du 12 avril 2012 aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élève à 96 004, et le nombre d'actions de performance attribuées aux membres du comité Exécutif s'élève à 110 004, soit environ 4,99 % de l'attribution.

4.3.3 Attribution définitive d'actions le 9 juillet 2012 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 9 juillet 2010

Le plan mis en place le 9 juillet 2010 à effet du 9 juillet 2010 prévoit que les actions sont attribuées définitivement sous conditions de performance à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans prenant fin le 9 juillet 2012. L'attribution définitive est soumise à la condition qu'au cours des exercices 2010 et 2011, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 5 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées est fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 6 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 5 % et 6 %. Le Conseil d'administration a constaté, le 19 juin 2012, que le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE) retraité des intérêts minoritaires s'est élevé à 9,2 % en moyenne au titre des exercices 2010 et 2011.

En conséquence, le Conseil, au cours de sa réunion du 19 juin 2012, a décidé d'attribuer de façon définitive, à la date du 9 juillet 2012, aux bénéficiaires (soit 1 685 personnes) 100 % des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine, soit 1 607 900 actions. Ces actions demeureront incessibles pendant une nouvelle durée de deux ans qui expirera le 9 juillet 2014.

E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale, de la page 139 à la page 150 ;
- environnement, de la page 150 à la page 159 ;
- responsabilité sociétale, de la page 159 à la page 168.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 18-29 du présent Rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, remis à jour régulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. Depuis 2002, VINCI fait appel à ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales, effectuées sur un système de reporting unique et une sélection d'indicateurs. Cette vérification ainsi que la note méthodologique figurent en pages 166-168 et 177-178. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance (questionnaire d'autodiagnostic développement durable), qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2012
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à différents projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif dans 20 pays. – Poursuite des programmes de prévention du VIH sida. – Intégration d'un chapitre « Normes du travail et droits humains » dans les nouveaux « Engagements de performance globale des fournisseurs et sous-traitants de VINCI » communiqués aux fournisseurs du Groupe et intégrés dans les contrats-cadres de VINCI.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne soient pas complices de violations des droits de l'homme.	– Développement d'un outil complémentaire en ligne pour déployer l'autodiagnostic Advance de VINCI, permettant aux filiales de cartographier leurs risques RSE, notamment en matière de droits humains fondamentaux.
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	– Signature d'un nouvel accord (décembre 2011) avec les partenaires sociaux sur l'amélioration du dialogue social applicable sur 2012. Rédaction d'une charte de bonnes pratiques de la sous-traitance prévue – diffusion début 2013.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales de VINCI au travers des contrats-cadres. – Suivi des plans de progrès des entreprises de travail temporaire.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	– Intégration dans les contrats-cadres de dispositifs visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	<ul style="list-style-type: none"> – Déploiement de la structure ViE (VINCI insertion Emploi) pour favoriser l'intégration des personnes éloignées de l'emploi. – Mise en place de plusieurs actions phares : Capital filles, réseau d'ambassadrices et laboratoire de stéréotypes. – Poursuite des audits et suivis d'audits pour la sixième année consécutive, notamment à l'international. – Poursuite des formations « diversité » à l'intention des opérationnels. Réalisation d'une journée thématique.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> – Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risques des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. – Renforcement des formations sur la prévention des risques environnementaux. – Première participation au CDP Water – seulement 191 entreprises ont répondu à cette initiative. – Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	<ul style="list-style-type: none"> – Développement d'une stratégie nationale sur la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique. – Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité, en partenariat avec les associations environnementales.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures VINCI ParisTech : 13 sujets de recherche associant des référents VINCI et cinq conférences par an. – Première université de la Chaire d'éco-conception avec la participation de 90 décideurs internes et partenaires. – Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficaces en énergie dans les activités du Groupe et dans les offres commerciales.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du renforcement du contrôle interne. – Poursuite de la diffusion de la <i>Charte éthique et comportements</i> auprès de l'ensemble du management. – Adhésion à 95 % de la <i>Charte éthique et comportements</i> auprès de l'ensemble du management. – Intégration de critères sociétaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres.

Respect et promotion des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Au même titre que les dix principes du Global Compact, VINCI s'engage à respecter et à promouvoir auprès de ses filiales et partenaires les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

- le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Diverses actions menées par VINCI sont détaillées dans le tableau de « Mise en œuvre du Global Compact » page 138, ainsi que dans les chapitres « Relations sociales et accords collectifs », « Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail », « Diversité et égalité des chances » et « Droits humains » (pages 144-147-148-166).

1. Responsabilité sociale

1.1 Politique générale des ressources humaines

Voir aussi page 27 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 7 « Ensemble, pour des parcours professionnels durables ! ».

Cette section suit de manière précise et exhaustive l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des principes de la GRI (Global Reporting Initiative), notamment dans son projet de version 4 qui devrait être diffusé courant 2013.

Le modèle économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de temps court et de temps long, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur son capital humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux.

Dans sa démarche de management prévisionnel des emplois et des compétences, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain, consistant pour les salariés de VINCI à bénéficier d'un entretien annuel ; pour chaque entité, à réaliser une revue collégiale de ses effectifs et à mettre en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation...).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité. Ainsi, VINCI est classé dans les 10 premières entreprises préférées des étudiants ingénieurs en France au classement Universum 2012.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans une centaine de pays, VINCI employait 192 701 salariés à fin 2012, soit 5,1 % de plus qu'en 2011. Au cours des cinq dernières années, grâce à une politique dynamique de recrutement et de croissance externe, les effectifs du Groupe ont progressé de plus de 21 % ; la part des entités européennes dans l'emploi total représente près de 83 % du total en 2012.

La part des effectifs hors Europe augmente légèrement, passant de 15,7 % des effectifs totaux à 17,2 % en 2012. Dans un contexte économique européen difficile, les sociétés de VINCI mettent en application les outils de gestion des ressources humaines adaptés, notamment les actions de maillage territorial et de solidarité pour fluidifier les mobilités en fonction des activités.

Répartition de l'effectif par zone géographique et par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012							Total	%	2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total				
France	7 929	2 909	37 675	24 234	35 410	714	108 871	56,5 %	107 426	1,3 %	
Royaume-Uni	5	1 004	709	2 357	6 032		10 107	5,2 %	9 358	8,0 %	
Allemagne		73	9 277	4 044	357	11	13 762	7,1 %	10 716	28,4 %	
Benelux		116	3 306	685	3 808	4	7 919	4,1 %	7 603	4,2 %	
Espagne		291	1 164	416	51		1 922	1,0 %	2 054	(6,4 %)	
Europe centrale et orientale		158	2 808	5 092	4 303		12 361	6,4 %	13 121	(5,8 %)	
Autres pays d'Europe		86	3 881		738		4 705	2,5 %	4 286	9,8 %	
Europe hors France	5	1 728	21 145	12 594	15 289	15	50 776	26,3 %	47 138	7,7 %	
Amériques	81	1 443	2 617	2 943	3 396		10 480	5,5 %	9 926	5,6 %	
Afrique			1 207		9 801		11 008	5,7 %	11 039	(0,3 %)	
Reste du monde		1 355	1 361	1 422	7 428		11 566	6,0 %	7 791	48,5 %	
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	<input checked="" type="checkbox"/> 192 701	100,0 %	<input checked="" type="checkbox"/> 183 320	5,1 %	

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Fin 2012, l'effectif global de VINCI se compose, comme en 2011, de 17 % de managers et 83 % de non-managers. La part des femmes dans les effectifs est restée stable, à 13 %. La part des femmes dans les effectifs des managers a augmenté. Elles représentent 16,4 % des managers (15,8 % en 2011) et 13 % des non-managers. En cinq ans, le nombre de femmes managers a progressé de près de 76 % dans le Groupe.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe, par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012							Total	%	Total	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Évolution				
Managers	1 018	995	10 923	4 798	15 483	446	33 663	17 %	31 706	6 %	
Hommes	695	709	9 366	4 179	12 911	295	28 155	84 %	26 696	5 %	
Femmes	323	286	1 557	619	2 572	151	5 508	16 %	5 010	10 %	
Non-managers	6 997	6 440	53 082	36 395	55 841	283	159 038	83 %	151 614	5 %	
Hommes	4 011	4 901	46 953	32 948	49 739	91	138 643	87 %	132 323	5 %	
Femmes	2 986	1 539	6 129	3 447	6 102	192	20 395	13 %	19 291	6 %	
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	192 701	100 %	183 320	5 %	
Hommes	4 706	5 610	56 319	37 127	62 650	386	166 798	87 %	159 019	5 %	
Femmes	3 309	1 825	7 686	4 066	8 674	343	25 903	13 %	24 301	7 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre 2012

Effectif	2012							Total	%	Total	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Évolution				
Moins de 25 ans	281	793	6 833	3 894	8 137	51	19 989	10 %	18 656	7 %	
De 26 à 35 ans	883	2 188	15 922	9 929	21 939	207	51 068	27 %	48 824	5 %	
De 36 à 50 ans	4 241	2 971	25 510	16 810	27 467	304	77 303	40 %	74 237	4 %	
Plus de 50 ans	2 610	1 483	15 740	10 560	13 781	167	44 341	23 %	41 603	7 %	
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	192 701	100 %	183 320	5 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012.

En cinq ans, signe d'une saine pyramide des âges, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 10 %. Parallèlement, la part des effectifs des plus de 50 ans a augmenté de 4,5 % sur cinq ans. Les effectifs des moins de 25 ans et des plus de 50 ans ont progressé de plus de 7 %, plus rapidement que l'effectif total entre 2011 et 2012 (+ 5 %).

1.2.2 Embauches et départs

En cinq ans, les effectifs de VINCI ont progressé, passant de 158 628 salariés en 2007 à 192 701 ☑ en 2012. Le taux de rotation du personnel, autour de 27 % chaque année, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier et se compense par une politique active de recrutements adaptés aux nouveaux chantiers.

1.2.2.1 Recrutement

VINCI a réalisé durant l'année 52 999 ☑ embauches dans le monde, dont 23 855 en emplois durables (9 899 en France). La part des emplois durables (contrats à durée indéterminée et contrats de chantier) dans les embauches est passée de 41 % à plus de 45 % en deux ans. L'objectif de VINCI est d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement. En 2012, VINCI a poursuivi sa politique active de recrutement, notamment auprès des jeunes (pour une première expérience) qui ont représenté 4,3 % des recrutements de l'année, soit 2 309 personnes.

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

La part des emplois durables est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. Sur un effectif total de 192 701 salariés dans le monde, 168 738 personnes disposent de contrats durables. En France, particulièrement dans le secteur de la construction, les contrats à durée de chantier sont considérés comme des emplois durables. Au 31 décembre 2012, 19 517 personnes disposaient d'un contrat à durée déterminée. VINCI privilégie les emplois locaux et favorise les mobilités internes. Ces dernières ont augmenté de 22 %, passant de 2 400 en 2011 à 2 938 personnes en 2012. Les sociétés du Groupe favorisent les formules de type « volontariat international en entreprise », permettant d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés (194 ViE en 2012). Le nombre d'expatriés est de 1 535 personnes à fin 2012.

Les secteurs d'activité du Groupe ont recours à l'intérim pour ajuster leurs besoins de main-d'œuvre au rythme de leurs activités et pour trouver des profils nouveaux à embaucher dans les entreprises. En France, le recours à l'intérim a concerné 15 206 personnes (en équivalents temps-plein) en 2012.

Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Contrats à durée indéterminée	7 772	6 969	58 709	37 984	54 988	682	167 104	87 %	159 525	5 %
Contrats à durée de chantier	5		213	109	1 307		1 634	1 %	1 171	40 %
Contrats à durée déterminée	173	418	2 900	2 175	13 825	26	19 517	10 %	18 477	6 %
Alternance	65	48	2 183	925	1 204	21	4 446	2 %	4 147	7 %
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	192 701	100 %	183 320	5 %
Travailleurs intérimaires en équivalents temps-plein	36	310	7 902	4 155	15 801	29	28 233	15 %	27 267	4 %

Nombre de mobilités dans le monde

	2012								Total	Évolution
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total			
Mobilité intra-pôle	30	26	1 624	370	761	1	2 812	96 %		
Mobilité vers un autre pôle	14	12	69	3	20	8	126	4 %		
Total	44	38	1 693	373	781	9	2 938	100 %		

1.2.2.3 Motifs de départ

Les métiers du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs activités dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée relativement limitée. Ils mobilisent traditionnellement de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier, ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également la part relativement importante des fins normales de contrat.

Départs par métier (*)

Effectif	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Fins normales de contrat (**)	7 390	882	3 259	3 205	12 585	35	27 356	58 %	26 849	2 %
Démissions	65	725	3 228	1 720	3 646	23	9 407	20 %	10 213	(8 %)
Licenciements économiques		103	720	899	834	1	2 557	5 %	2 290	12 %
Autres licenciements	65	240	1 722	792	2 163	7	4 989	11 %	4 620	8 %
Autres motifs (***)	80	96	912	825	1 162	12	3 087	6 %	4 526	(32 %)
Total	7 600	2 046	9 841	7 441	20 390	78	47 396	100 %	48 498	(2 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(***) Dont rupture de période d'essai, perte partielle d'activité, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Après une période de forts recrutements, certaines activités se trouvent, dans un contexte de crise financière et économique, confrontées à des opérations de restructuration. Dans ce cas, avec des activités de VINCI par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement, possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue régulièrement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2012, le nombre total d'heures travaillées a été de près de 328 millions ☑. Les heures supplémentaires ont représenté 4 % des heures travaillées, soit près de 14 millions d'heures en 2012. Par rapport à 2011, les heures supplémentaires ont baissé de 16 %.

Organisation du temps de travail

	2012			2011	2012/2011
	Managers	Non-managers	Total	Total	Évolution
Heures totales travaillées	54 904 384	272 927 257	☑ 327 831 641	☑ 314 593 387	4 %
Dont heures supplémentaires	387 667	13 272 764	☑ 13 660 431	☑ 16 284 851	(16 %)
Salariés à temps partiel (*)	715	5 295	6 010	☑ 4 885	23 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Méthodologie revue en 2012.

1.3.2 Absentéisme

3,4 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2012, dont 59 % pour des maladies non professionnelles. L'absentéisme représente 8 % des jours travaillés (environ 44 millions de journées travaillées dans le monde, dont plus de 23 millions en France). L'évolution des données entre 2011 et 2012 s'explique en partie par un changement de méthode de calcul.

Répartition des jours d'absence par motif

(en nombre de jours calendaires)	2012							2011	2012/2011	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution	
Maladie non professionnelle	109 044	48 299	702 246	528 373	586 193	5 473	1 979 628	59 %	1 961 314	1 %
Accident du travail	6 838	6 581	45 951	40 501	87 180	5	187 056	5 %	210 477	(11 %)
Accident de trajet	1 395	1 268	10 357	7 911	9 418	14	30 363	1 %	34 868	(13 %)
Maladie professionnelle	1 567		16 078	21 205	19 374		58 224	2 %	64 550	(10 %)
Maternité/paternité	14 683	12 320	64 793	39 322	79 215	2 449	212 782	6 %	182 732	16 %
Chômage partiel		181	6 383	7 839	43 358		57 761	2 %	38 443	50 %
Autres causes	26 671	16 066	156 784	337 019	313 990	1 276	851 806	25 %	667 655	28 %
Total	160 198	84 715	1 002 592	982 170	1 138 728	9 217	☑ 3 377 620	100 %	☑ 3 160 039	7 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

Voir aussi page 28 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 8 « Ensemble pour partager les fruits de notre performance ».

1.4.1 Politique générale

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc. – dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

Fin 2012, en France, 92 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France 163,4 millions d'euros au titre du partage des fruits de la croissance, soit 3 millions d'euros de plus qu'il y a cinq ans (+ 2 %).

Par ailleurs, VINCI a signé, le 22 mai 2012, un accord de Groupe qui a permis le paiement d'une prime de partage des profits de 367 euros bruts par collaborateur. L'accord a été signé, pour le second exercice consécutif, avec la majorité des partenaires sociaux (CFDT, CFTC, CFE-CGC). Cette prime, versée en juillet, d'un montant identique quel que soit le niveau de salaire des bénéficiaires, concerne l'ensemble des collaborateurs employés par les sociétés françaises du Groupe contrôlées par VINCI, y compris ceux des sociétés de moins de 50 salariés (soit plus de 100 000 collaborateurs VINCI), dépassant ainsi les exigences légales en la matière. Au total, la charge globale de l'opération s'est ainsi élevée à 36,3 millions d'euros pour le Groupe (33,7 millions d'euros en 2011).

Avantages sociaux et actionnariat salarié

(en millions d'euros)	2012	2011	2012/2011 Évolution	Dont France 2012	Dont France 2011	2012/2011 Évolution
Intéressement	71,0	82,2	(14 %)	66,7	74,5	(10 %)
Participation	98,3	99,2	(1 %)	96,7	98,2	(2 %)
Oeuvres sociales	39,8	38,4	4 %	35,2	33,3	6 %
Abondement	97,3	93,9	4 %	96,5	93,9	3 %
Prime de partage des profits	36,3	33,7	8 %	36,3	33,7	8 %
Total	342,7	347,4	(1 %)	331,4	333,6	(1 %)

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

La masse salariale de 2012 s'est élevée à 6 milliards d'euros (5,6 milliards d'euros en 2011), soit 15,5 % (15,3 % en 2011) du chiffre d'affaires. La part des charges de personnel dans le chiffre d'affaires reste stable sur les cinq dernières années.

Les rémunérations et charges sociales varient beaucoup selon les pays. De même la disparité (écart type) entre les échelles de salaires à l'intérieur des catégories « managers » et « non-managers » est élevée. De la même manière, le niveau de charges sociales est très différent par pays. VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadres, Etam et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

(en milliers d'euros)	Total		Managers		Non-managers	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Salaires moyens VINCI	31,2	30,9	58	55	26	26
Hommes	31,6	31,3	60	58	26	26
Femmes	28,8	28,2	44	43	25	24
Charges sociales	39 %	40 %	41 %	43 %	38 %	38 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Salaires moyens VINCI	35	35	61	60	31	31	26	26
Hommes	36	35	64	63	32	32	26	26
Femmes	33	32	48	47	28	27	24	23
Charges sociales	49 %	49 %	51 %	51 %	51 %	50 %	45 %	45 %

1.4.3 Épargne salariale

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par une décote de 10 % sur le cours de l'action VINCI et un abondement par tranche, favorisant l'épargne des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 70 % au-delà et jusqu'à 3 000 euros ;
- 25 % au-delà et jusqu'à 5 000 euros ;
- 10 % au-delà et jusqu'à 11 000 euros.

La contribution maximum annuelle de l'entreprise peut s'élever à 3 500 euros par salarié (voir aussi page 237 du présent rapport annuel pour l'année 2013).

Le montant global de l'abondement s'est élevé à 96,5 millions d'euros en 2012 pour la France. L'actionariat salarié représente près de 10 % du capital du Groupe à fin 2012. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires de VINCI. À fin septembre 2012, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, environ 112 285 salariés étaient actionnaires du Groupe et détenaient un portefeuille moyen de près de 17 000 euros.

Le Cercle des actionnaires salariés, lancé en avril 2011 pour offrir un autre regard sur le Groupe en associant des actionnaires salariés à des moments d'échange et de partage, comptait 10 800 membres au 31 décembre 2012. Le concept de visites baptisé « Redécouvrez votre ville », mettant l'accent sur le rôle joué par les entreprises de VINCI dans le développement des grandes agglomérations, a été reconduit pour l'année 2012. Près de 800 membres ont pris part aux différentes croisières organisées à Paris, Bordeaux et Lyon ainsi qu'à la première visite-découverte organisée à Marseille le 29 septembre. Les découvertes des réalisations de VINCI ont été appréciées, avec 40 personnes pour la visite du chantier de l'A89, 180 qui ont participé aux deux visites du Stade de France et 40 qui ont découvert le stade MMArena, au Mans.

Le Cercle dispose d'un numéro Vert et d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Ainsi, les actionnaires salariés peuvent s'inscrire pour devenir membre du Cercle ou participer aux différents événements. La lettre semestrielle « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés hors de France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance de VINCI. Une opération a été proposée en 2012 sur un périmètre de 14 pays aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI, justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 300 filiales et 45 000 salariés couverts). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites, dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et est conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme. Les pays concernés par cette opération sont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Maroc, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suisse. Au global, la participation s'est établie à près de 25 %. Compte tenu du succès de cette opération, VINCI a décidé de renouveler dès 2013 un schéma similaire en élargissant le périmètre couvert à cinq nouveaux pays, selon la faisabilité juridique : l'Autriche, le Brésil, le Chili, l'Indonésie et le Luxembourg, permettant ainsi de couvrir environ 60 % des salariés à l'international.

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), monte progressivement en puissance et complète ainsi l'offre d'épargne du plan d'épargne du groupe VINCI (PEG VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, permet de proposer aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelle, leur offrant :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

VINCI abonde les versements volontaires à hauteur de 50 % dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. À fin septembre 2012, environ 18 % des salariés ont adhéré au Perco ARCHIMÈDE, dont 67 % ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 874 euros, en augmentation de 43 % par rapport à 2011. 62 % de l'encours est en gestion libre et 38 % en gestion pilotée.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le nouveau manifeste du Groupe énonce que le dialogue social est un vecteur capital de transmission et d'échange sur les engagements qui y sont inscrits.

Ce dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2012, 8 181 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 431 en France). Une enveloppe globale de 205 000 euros est versée à l'ensemble des syndicats proportionnellement à leur représentativité, pour les accompagner, leur donner les moyens d'exercer la représentation du personnel.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer. Par exemple, QDVC, implanté au Qatar, a mis en place un forum expérimental permettant aux ouvriers de s'exprimer au travers de représentants identifiés.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles, comme VINCI Energies qui s'est doté de deux instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de ses relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'Entreprise européen. Ce dernier, renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, est constitué de représentants issus de 17 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées à l'intérieur de l'espace économique européen et de la Suisse.

1.5.3 Libertés syndicales

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 89 % en Europe, le comité d'Entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2012, 1 347 accords collectifs ont été conclus, dont 242 hors de France.

Un accord relatif à l'amélioration du dialogue social couvrant l'ensemble des entreprises françaises du Groupe a par ailleurs été signé avec les partenaires sociaux le 16 décembre 2011, affirmant ainsi la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers pendant et à l'issue de leurs mandats. La commission paritaire a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation. À l'arrêt du mandat, les représentants ont la possibilité de suivre une formation qualifiante sous certaines conditions (engagements et durée du mandat) afin d'exploiter les compétences acquises.

Parmi les avancées significatives, plus de 12 % des accords 2012 concernent la diversité et l'égalité des chances (+ 63 % par rapport à 2011).

Accords collectifs par thème

	2012	Part sur le nombre total d'accords	2011	2012/2011 Évolution
Aménagement et organisation du temps de travail	144	10,7 %	95	51,6 %
Diversité et égalité des chances	163	12,1 %	100	63,0 %
Droits syndicaux	77	5,7 %	43	79,1 %
Formation	14	1,0 %	17	(17,6 %)
GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	25	1,9 %	36	(30,6 %)
Prévention/sécurité/santé	112	8,3 %	81	38,3 %
Protection sociale	54	4,0 %	54	0,0 %
Rémunération et périphérie	700	52,0 %	595	17,6 %
Retraite	16	1,2 %	24	(33,3 %)
Autres	42	3,1 %	34	23,5 %
Total	1 347	100,0 %	1 079	24,8 %

1.5.5 Conflits collectifs

En 2012, les absences pour grève ont représenté 8 702 journées (dont 3 729 en France), soit moins de 0,1 % du nombre de jours travaillés. Le motif principal concernait des revendications d'ordre salarial.

1.6 Santé et sécurité

Voir aussi page 25 du présent Rapport annuel.
Engagement n° 5 « Ensemble vers le "zéro accident" ! ».

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la priorité du Groupe, qui mobilise tous les collaborateurs de VINCI. Cet objectif, rappelé dans le nouveau manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants, par exemple). VINCI agit sur l'incitation et l'accompagnement de ses sous-traitants et de ses fournisseurs, mais également par la mise à disposition de moyens communs et la définition d'actions phares. En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative de 23 % du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et de près de 7 % pour le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt.

En 2012, une attention toute particulière s'est à nouveau portée sur le personnel des entreprises de travail temporaire. Les sociétés qui avaient été sélectionnées en 2011 à travers la négociation d'un contrat-cadre négocié pour tout le Groupe en France ont été amenées à nous communiquer les premières données extra-financières attestant des efforts prévus et réalisés au titre du plan de progrès personnalisés que VINCI leur avait demandé de mettre en place. Les actions qui en résultent feront l'objet d'un bilan au terme de l'application du contrat, afin de déterminer la progression de chaque société, notamment en matière de santé et sécurité.

Eurovia a organisé pour la première fois des exercices de simulation avec la sécurité civile qui intervient lors de catastrophes graves en France et à l'étranger. Les six scénarios proposés ont permis une forte prise de conscience des employés et en même temps d'évaluer la qualité des procédures internes du pôle.

VINCI Autoroutes a lancé sa démarche « Sécurité 100 % chantiers » avec pour objectif de parvenir au zéro accident sur tous les chantiers menés en tant que maître d'ouvrage. Fin septembre, un séminaire a réuni une soixantaine de préventeurs afin de bénéficier du retour d'expérience d'autres secteurs d'activité pour faire évoluer les pratiques.

Au Royaume-Uni, l'ensemble des collaborateurs de VINCI plc ont participé à une journée thématique « Faites une pause pour la sécurité », pour dialoguer et identifier des solutions innovantes entre les différents pôles d'activité du Groupe.

Enfin, VINCI Construction France a organisé sur l'ensemble de ses chantiers une journée dédiée à la sécurité, mobilisant plus de 18 000 collaborateurs sur 1 763 chantiers. Plus de 400 cadres dirigeants ont participé durant l'année à 23 sessions thématiques, afin de favoriser la transversalité et l'échange de bonnes pratiques.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé au travail (y compris les risques psychosociaux et le harcèlement) ; d'assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de vie au travail ; d'assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par une coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les animateurs santé-sécurité des différents pôles et divisions du Groupe. Elle a pour objectif de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès, de manière adaptée à chaque métier. La mise en place d'une politique de gestion des « presque accidents » chez Eurovia ou encore la journée exemplaire sans accident chez VINCI Construction France font partie des illustrations marquantes de l'année 2012.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés pour combattre les addictions, ou encore des études ergonomiques des postes de travail, l'adaptation et la mécanisation des équipements, l'organisation des chantiers, la formation des collaborateurs pour lutter contre les maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques, font partie des différents dispositifs de prévention.

Accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI

Taux de fréquence, taux de gravité et pourcentage d'entreprises

	Groupe			Dont France		
	2012	2011	2012/2011 Évolution	2012	2011	2012/2011 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(*)	☑ 8,60	☑ 10,30	(16,5 %)	11,62	13,32	(12,8 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ^(**)	☑ 0,57	☑ 0,67	(14,9 %)	0,89	1,05	(15,2 %)
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	63 %	60 %		58 %	54 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(**) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2012	2011	2012	2011
Concessions	9,77	10,44	0,57	0,47
VINCI Autoroutes	9,85	11,41	0,62	0,66
VINCI Concessions	9,69	9,62	0,52	0,30
Contracting	8,54	10,31	0,57	0,69
VINCI Energies	8,21	9,77	0,46	0,61
Eurovia	7,43	8,41	0,57	0,64
VINCI Construction	9,39	11,74	0,66	0,78
Groupe	☑ 8,60	☑ 10,30	☑ 0,57	☑ 0,67

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Le pourcentage d'entreprises sans accident du travail est passé de 47 % à 63 % en cinq ans.

En 2012, le nombre de jours pour maladies professionnelles dans le Groupe a représenté 2 % du nombre total de jours d'absence (comme en 2011), soit 58 224 jours, à rapprocher des 44 millions de jours travaillés.

Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles et taux de gravité des maladies professionnelles des entreprises de VINCI

	Groupe			Dont France		
	2012	2011	2012/2011 Évolution	2012	2011	2012/2011 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	58 224	64 550	(9,8 %)	57 590	61 366	(6,2 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles ^(*)	2,46	1,03	138,8 %	4,93	1,96	151,5 %
Taux de gravité des maladies professionnelles ^(**)	☑ 0,18	☑ 0,21	(14,3 %)	0,35	0,38	(7,9 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles = (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles x 1 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

Priorité absolue de VINCI, la politique du « zéro accident » s'adresse également aux entreprises de travail temporaire. Les contrats-cadres signés avec les entreprises de travail temporaire les associent totalement à la politique de prévention du Groupe, qui les a notamment sélectionnées sur des critères de santé et de sécurité du personnel intérimaire, et font l'objet d'un plan de progrès.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques et des acquis sécurité. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes afin de lutter contre ces accidents. Ces actions ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI de 4,3 % entre 2011 et 2012.

Accidents du travail avec arrêt des salariés intérimaires par pôle

Taux de fréquence en France (*)

	2012	2011	2012/2011 Évolution
Concessions	6,85	14,44	(52,6 %)
VINCI Autoroutes	0,00	8,19	(100,0 %)
VINCI Concessions	7,90	16,54	(52,2 %)
Contracting	27,62	28,70	(3,8 %)
VINCI Energies	22,36	24,79	(9,8 %)
Eurovia	22,67	21,33	6,3 %
VINCI Construction	33,22	34,82	(4,6 %)
Total	27,20	28,42	(4,3 %)

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente 7,46 milliards d'euros en 2012, soit environ 19 % du chiffre d'affaires. Dans les métiers de VINCI, la sous-traitance est multiforme, avec une diversité de niveaux, certaines sociétés de VINCI se trouvant également sous-traitantes. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. La politique du « zéro accident » y est partout présente. Des clauses particulières intègrent la prévention, expressément sur le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail et l'information permanente sur l'évolution des risques chantier.

Cofiroute a par exemple édité un livret d'accueil à destination des entreprises extérieures intervenant sur son réseau, dans le but de les sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité. Le groupe ASF a pour sa part mis en œuvre une politique « maître d'ouvrage zéro accident », qui prévoit notamment 10 règles à respecter, de la conception à l'exploitation, afin d'améliorer le suivi de la prévention sur les chantiers qu'ils conduisent. Chez VINCI plc, la formation Step-up a facilité la sensibilisation de plus de 2 000 collaborateurs britanniques et permis de réduire de 40 % les taux de fréquence des accidents depuis 2010. Cet outil est également utilisé avec 40 sous-traitants Groupe.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. Ainsi, l'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2012 a été la prévention des facteurs de pénibilité, avec pour objectif l'optimisation des conditions d'exercice de nos métiers.

1.7 Formation

Voir aussi page 27 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 7 « Ensemble pour des parcours professionnels durables ».

1.7.1 Politique générale de formation

Le Groupe poursuit son objectif de proposer des parcours de développement professionnel et personnel à chacun de ses 192 701 collaborateurs, afin de disposer sur chacun de ses marchés d'un savoir-faire et d'un savoir-être permettant de répondre aux attentes de ses clients et d'en être le meilleur partenaire. Conjuguant une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies dans ses métiers, le développement des compétences s'articule autour de deux axes. Chaque pôle a développé des centres de formation internes adaptés à ses métiers et ses besoins, comme indiqué ci-dessous :

- les centres Cesame (VINCI Construction) ;
- l'Académie VINCI Energies, qui a intégré Cegelec Group University ;
- le Centre de formation aux techniques routières (Eurovia), dont l'un des sites a fêté ses 20 ans en 2012 ;
- l'École VINCI Park (VINCI Concessions), Parcours ASF et Campus Cofiroute (VINCI Autoroutes).

Les formations s'effectuent au plus près des besoins de nos projets dans tous les pays où le Groupe est présent. À l'international, en 2012, VINCI Construction Grands Projets a ouvert trois nouvelles « écoles de chantier », au Chili (mine d'El Teniente), en Malaisie (Tours de Berjaya à Kuala Lumpur) et au Turkménistan (Palais du gouvernement). Soletanche Freyssinet a lancé le déploiement d'une formation destinée aux Project Managers, dont l'objectif est de développer, à l'échelle internationale, des standards dans la conduite des projets de génie civil spécialisé, que ce soit en termes de sécurité, de qualité ou de rentabilité. Plus de 120 stagiaires, issus d'une quinzaine de pays, ont déjà suivi ce programme qui concernera, d'ici à 2014, 400 ingénieurs de 30 nationalités. L'Académie VINCI Energies a mis en place une douzaine de formations au Brésil, toutes animées par des formateurs locaux.

En complément des centres de formation des pôles et des divisions, l'Académie VINCI accompagne l'internationalisation du Groupe et le développement des synergies en initiant des programmes pour les dirigeants du Groupe. Les partages d'expériences et de ressources s'effectuent au sein du Club des directeurs de centres de formation. Après les sites e-learning de l'Académie VINCI, de l'Académie VINCI Energies, des centres d'Eurovia et de VINCI Construction France créés au dernier trimestre 2011 sur une plate-forme commune, d'autres sites ont vu le jour en 2012 chez Soletanche Bachy, Freyssinet, VINCI Construction Terrassement, VINCI Construction UK et VINCI Airports.

VINCI poursuit sa politique volontariste de formation en alternance au travers de la « Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance », signée avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle. Neuf engagements ont été pris : augmenter le nombre de jeunes en alternance, favoriser leur insertion professionnelle, mobiliser les salariés pour changer l'image des formations par alternance, développer le tutorat, prévenir le décrochage des alternants, mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et les grands écoles, créer les conditions favorables au développement des formations par alternance, informer et sensibiliser, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques.

1.7.2 Actions de formation

En 2012, en moyenne, 16 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 20 heures par manager et 15 heures par non-manager. L'investissement en formation a représenté en 2012 près de 167 millions d'euros. 3 millions d'heures (soit 7 % de plus qu'en 2011) ont été réalisées principalement dans les formations métiers, l'hygiène et la sécurité. En 2012, les formations « environnement » ont progressé de près de 5 % et les formations à la diversité de plus de 45 %. L'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque collaborateur en proposant à chacun un projet de formation personnalisé s'est confirmée, avec 116 484 collaborateurs formés en 2012.

Développement des centres de formation internes

Pôles	Centres de formations internes	Nombre d'heures de formation en 2012	2012/2011 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2012	2012/2011 Évolution
Concessions		185 865	14,2 %	20 791	15,7 %
VINCI Autoroutes	Campus Cofiroute, Parcours ASF	160 220	12,0 %	18 573	14,1 %
VINCI Concessions	École VINCI Park	25 645	30,5 %	2 218	30,9 %
Contracting		533 506	(7,0 %)	29 888	(3,6 %)
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	136 029	(9,1 %)	9 703	2,4 %
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	97 842	(0,0 %)	3 127	14,5 %
VINCI Construction	Cesame, Centre Eugène Freyssinet	299 635	(8,2 %)	17 058	(9,3 %)
Total		719 371	(2,3 %)	50 679	3,4 %

Évolution et répartition des heures de formation

	2012					Évolution	2011	2012/2011	
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total				
Formation métier	238 891	1 106 252	1 208 633	136 510	1 345 143	44,3 %	868 921	1 291 801	4,1 %
Hygiène et sécurité	142 385	849 188	923 382	68 191	991 573	32,7 %	719 079	852 542	16,3 %
Environnement	10 889	33 094	36 922	7 061	<input checked="" type="checkbox"/> 43 983	1,4 %	23 177	<input checked="" type="checkbox"/> 46 133	(4,7 %)
Management	106 216	86 164	163 534	28 846	192 380	6,3 %	123 195	185 999	3,4 %
Administration et supports	100 370	148 091	158 181	90 280	248 461	8,2 %	170 739	238 823	4,0 %
Langues	49 736	82 047	89 582	42 201	131 783	4,3 %	52 228	127 171	3,6 %
Formation diversité	3 612	11 629	11 647	3 594	15 241	0,5 %	9 258	10 481	45,4 %
Autres	17 535	52 565	53 735	16 365	70 100	2,3 %	22 937	84 626	(17,2 %)
Total	669 634	2 369 030	2 645 616	393 048	<input checked="" type="checkbox"/> 3 038 664	100,0 %	1 989 534	<input checked="" type="checkbox"/> 2 837 576	7,1 %
Nombre d'heures de formation par salarié	20	15	16	16	16		18	16	0,0 %

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Plus de 5 500 jeunes ont effectué leur formation en alternance au sein du groupe VINCI en 2012. Une attention particulière est portée sur l'échange entre générations à travers notamment le tutorat. Chez VINCI Construction France, les Maîtres Bâtisseurs rassemblent aujourd'hui 300 compagnons, chefs de chantier, chefs d'équipe ou encore ingénieurs expérimentés, fidèles à leur vocation de « transmetteurs de savoir » (soit une progression de 20 % par rapport à 2011). Chez ASF, 399 formateurs internes dont 7 techniciens formateurs sécurité et 79 tuteurs animent l'offre de formation.

1.8 Diversité et égalité des chances

Voir aussi page 26 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 6 « Ensemble pour la diversité et l'égalité des chances ».

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Démarche pionnière initiée dès 2004, VINCI poursuit la mise en œuvre de sa politique « diversité », dont le socle repose sur la prévention de toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors.

La journée Diversité organisée en interne le 5 avril 2012 a été l'occasion pour le président-directeur général du Groupe de réaffirmer ses convictions, l'engagement et les priorités diversité de VINCI devant 180 directeurs, managers opérationnels et responsables des ressources humaines venant de nombreux pays du Groupe. Le partage des bonnes pratiques a été le pivot de cette journée, porté par des responsables d'entités opérationnelles du Groupe et complété par les témoignages et les expériences de quatre autres grands groupes.

Pour la deuxième année consécutive, la diversité est le deuxième thème principal du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances avait plus que doublé, passant de 43 en 2010 à 100 en 2011 et 163 en 2012, représentant 12 % du total des accords.

Autodiagnostic et audits

Advance, l'autodiagnostic développement durable de VINCI, permet entre autres aux comités de direction des entreprises du Groupe d'évaluer leur performance et d'établir un diagnostic partagé sur le management de la diversité et la lutte contre les discriminations. Il permet aux entités d'identifier leurs points de faiblesse et d'établir leur propre plan de progrès. Les résultats des différents autodiagnostic 2012 montrent que la démarche générale en matière de diversité est lancée mais demande une attention forte, permanente et des outils.

Les autodiagnostic sont complétés, pour certaines filiales, d'audits effectués en interne ou dans le cadre de labellisations externes permettant aux filiales du Groupe de poursuivre leur démarche de progrès. À titre d'exemple en 2012, VINCI plc s'est vu décerner l'accréditation anglaise

« Investors in Diversity » (IiD) au niveau 2 (sur une échelle de 3). VINCI plc devient ainsi l'une des premières entreprises de construction en Angleterre à être reconnue à ce niveau de maturité en termes de management de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. En France, Fournié Grospeud Synerys, du pôle VINCI Energies, a reçu le label Diversité.

Réseau Diversité

VINCI a créé en 2011 un réseau mondial d'animateurs diversité avec l'objectif d'animer localement la politique du Groupe en maillant les métiers et les territoires d'implantation de VINCI et en favorisant le partage de bonnes pratiques. Fin 2012, ce réseau est constitué de 75 personnes, pour la plupart responsables des ressources humaines et dirigeants opérationnels.

Chaque membre du réseau a reçu une formation approfondie de trois jours, théorique et pratique, comprenant une revue des concepts de discrimination, les différentes dimensions de la diversité, les clés pour agir et progresser, savoir animer une politique diversité, savoir former. De nouveaux outils sont régulièrement créés et mis à la disposition des animateurs : le guide pour l'action en diversité, qui recense 250 bonnes pratiques identifiées dans le Groupe, les auto-évaluations diversité, les quizz, la newsletter diversité, publiés en versions française et anglaise. Ils permettent aux animateurs et aux managers d'identifier les différentes étapes à suivre pour la mise en place d'un management réussi de la diversité.

Formation diversité

Les formations diversité intégrées dans les parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies. En 2012, 15 241 heures de formation diversité ont été dispensées. Le bilan 2012 des enquêtes menées auprès des managers suite à ces formations fait ressortir une meilleure prise en compte de l'influence des stéréotypes dans leurs décisions.

Pour améliorer sa performance en matière de diversité, VINCI est membre actif de l'Association française des managers pour la diversité (AFMD), de l'Observatoire de la responsabilité sociale d'entreprise (ORSE) et de l'Institut du mécénat de solidarité (IMS). VINCI contribue régulièrement aux débats publics sur ce sujet.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser significativement la mixité dans ses métiers, avec notamment l'objectif volontariste d'atteindre 20 % de femmes managers en 2015 (16,4 % en 2012). Un plan d'action a été élaboré en 2012, avec pour principaux axes de travail l'attractivité et le recrutement, d'une part, et l'évolution de carrière, d'autre part.

Pour développer l'attractivité des métiers du Groupe, VINCI poursuit sa participation en France au programme Capital filles, destiné à accompagner sous forme de tutorat de jeunes lycéennes et étudiantes de quartiers sensibles, en encourageant l'apprentissage, en leur faisant découvrir les secteurs d'activité et les métiers d'avenir, tout en les invitant à découvrir des filières scientifiques et techniques encore traditionnellement masculines. En 2012, VINCI compte 65 marraines des entreprises de VINCI Construction France et d'Eurovia, qui accompagnent autant de lycéennes réparties dans neuf académies scolaires en France.

Un deuxième programme a été mis en place en 2012 pour développer l'attractivité du Groupe auprès des étudiantes de l'enseignement supérieur : VINCI a constitué un réseau d'ambassadrices, collaboratrices du Groupe et principalement ingénieurs, pour promouvoir les métiers et témoigner de leur parcours auprès des étudiantes, principalement dans les écoles d'ingénieurs, lors de rencontres ou de conférences-débats, sur ou en dehors des campus. Destiné à être plus largement déployé, le réseau compte 24 ambassadrices pour ce premier exercice.

Répartition des effectifs féminins par pôle et part des femmes dans les effectifs totaux des pôles

	2012				2011	2012/2011	
	Managers		Non-managers		Total	Part des femmes	Évolution
Concessions	609	30 %	4 525	34 %	5 134	33 %	5 262 (2 %)
VINCI Autoroutes	323	32 %	2 986	43 %	3 309	41 %	3 451 (4 %)
VINCI Concessions	286	29 %	1 539	24 %	1 825	25 %	1 811 1 %
Contracting	4 748	15 %	15 678	11 %	20 426	12 %	18 715 9 %
VINCI Energies	1 557	14 %	6 129	12 %	7 686	12 %	7 049 9 %
Eurovia	619	13 %	3 447	9 %	4 066	10 %	3 932 3 %
VINCI Construction	2 572	17 %	6 102	11 %	8 674	12 %	7 734 12 %
VINCI Immobilier et holdings	151	34 %	192	68 %	343	47 %	324 6 %
Total	5 508	16 %	20 395	13 %	25 903	13 %	24 301 7 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La stratégie du Groupe se décline selon deux axes principaux : le reclassement des salariés en situation d'invalidité, le recrutement de personnes handicapées. Un autre axe en France est le développement du recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements de services d'aide par le travail (ESAT).

Les différents pôles du groupe VINCI déclinent les engagements avec une stratégie qui leur est propre, adaptée à leur organisation. L'engagement des filiales dans le reclassement des salariés en situation d'invalidité s'est également traduit par la création de Trajeo'h en 2008. Association commune à de nombreuses entreprises de VINCI, Trajeo'h poursuit ses missions de maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'invalidité et d'accompagnement des entreprises du Groupe sur le sujet du handicap. D'abord créée en Rhône-Alpes, Trajeo'h s'est étendue à l'Île-de-France en 2010, puis à la région sud-est en 2011 et aux régions Haute et Basse-Normandie en 2012. Financée par les filiales locales, elle est également soutenue par les pôles du Groupe. En 2012, l'ensemble des structures régionales de Trajeo'h a réalisé 173 pré-diagnostic et 142 prises en charge de salariés VINCI.

La stratégie de recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) est pilotée par la coordination Achats du Groupe, qui impulse une forte volonté de développer le volume de la sous-traitance confiée au secteur protégé, comme détaillé en page 164 au paragraphe 3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs.

Part des collaborateurs en situation de handicap par pôle

	2012				Total	2011	2012/2011	
	Managers		Non-managers					
Concessions	21	1,0 %	461	3,4 %	482	3,1 %	3,1 %	(0,5 %)
VINCI Autoroutes	16	1,6 %	370	5,3 %	386	4,8 %	4,6 %	0,5 %
VINCI Concessions	5	0,5 %	91	1,4 %	96	1,3 %	1,4 %	(4,5 %)
Contracting	296	0,9 %	3 184	2,2 %	3 480	2,0 %	1,9 %	9,2 %
VINCI Energies	143	1,3 %	1 593	3,0 %	1 736	2,7 %	2,4 %	19,6 %
Eurovia	29	0,6 %	739	2,0 %	768	1,9 %	1,9 %	1,8 %
VINCI Construction	124	0,8 %	852	1,5 %	976	1,4 %	1,5 %	(0,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	7	1,6 %	11	3,9 %	18	2,5 %	2,6 %	0,0 %
Total	324	1,0 %	3 656	2,3 %	3 980	2,1 %	2,0 %	7,9 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des collaborateurs en situation de handicap a augmenté en deux ans de 29 %, représentant en 2012 un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros.

2. Environnement

2.1 Politique générale de l'environnement : ensemble pour la croissance verte

Voir aussi page 23 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 3 « Ensemble pour la croissance verte ! ».

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte ! » repose sur les engagements de la direction du Groupe, la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et un dialogue très ouvert avec les pouvoirs publics et les associations de protection de l'environnement. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs, qui opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable ou encore dans les directions techniques. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle et coordonne l'action environnementale du Groupe, comme la coordination Biodiversité, le groupe Déchets, le club pivot Villes et territoires ou encore le club Grand Paris. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet, en reprenant le concept de l'ISO 26000, à chaque comité de direction des filiales de faire le point et de valider son plan d'actions environnementales.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI. Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. La « Note méthodologique », page 166, en présente un résumé. En 2012, VINCI a particulièrement suivi les évolutions réglementaires pour les prendre en compte dès la publication des décrets d'application.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage)	Pourcentage du chiffre d'affaires 2012 couvert par le reporting	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2011	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2010
Concessions	94	93	93
Contracting			
VINCI Energies	99	99	100
Eurovia	100	100	97
VINCI Construction	88	88	85
VINCI Immobilier et holdings	100	100	100
Total	95	94	92

En 2012, le périmètre du reporting environnemental s'est encore élargi. L'augmentation par rapport à 2011 correspond à une hausse de 2,4 milliards d'euros du niveau d'activité couvert (+ 7 %), notamment due à l'intégration d'entités de VINCI Construction à l'international et de VINCI Airports. Le taux de couverture du reporting environnemental a encore progressé et couvre 95 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. Les derniers 5 % à couvrir pour atteindre l'objectif des 100 % correspondent aux activités de court terme qui sont réalisées au grand international. Elles sont évidemment suivies au niveau de chaque chantier mais ne font pas l'objet d'une consolidation en central.

Depuis dix ans, VINCI fait regarder ses comptes sociaux et environnementaux par ses commissaires aux comptes. Sur la durée, la progression est significative, même si des progrès restent à faire, notamment sur le nombre d'indicateurs et le périmètre des missions. En 2012, le rapport des commissaires aux comptes exprime une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux du groupe VINCI. Ces indicateurs sont identifiés par le symbole « ». Les commissaires aux comptes ont mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : VINCI Construction Grands Projets, Eurovia, VINCI Autoroutes (ASF), VINCI Construction France, VINCI Energies France, VINCI Energies International et VINCI plc au Royaume-Uni, soit au moins une entité pour chacun des pôles de VINCI. La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'un audit volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès vers la transparence vis-à-vis des parties prenantes afin d'en faire un élément de performance. Les chiffres présentés dans ce rapport sont consolidés selon la même méthode que les données financières de VINCI, sauf pour certaines entités de VINCI Construction Grands Projets et de CFE, notamment QDVC et Deme, qui restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI. Bien qu'en légère baisse entre 2011 et 2012 (- 5 %), les heures de formation à l'environnement ont plus que doublé (+ 111 %) sur cinq ans.

En 2012, les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Les chantiers (y compris les sous-traitants) font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement. En France, ils sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. Les chantiers d'Entrepouse Contracting et de VINCI Construction Grands Projets font systématiquement l'objet de formations à l'environnement. Pour répondre aux attentes du marché dans le secteur de la ville durable, les formations sur la performance énergétique, les certifications environnementales (Breeam, Leed) et l'éco-conception des bâtiments et quartiers ont été renforcées.

Formations et sensibilisation à l'environnement

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2012	2011	2012/2011
Concessions	9 633	12 537	(23 %)
VINCI Autoroutes	9 514	11 289	(16 %)
VINCI Concessions	119	1 248	(90 %)
Contracting	34 346	33 589	2 %
VINCI Energies	5 548	6 522	(15 %)
Eurovia	18 642	17 741	5 %
VINCI Construction	10 156	9 326	9 %
VINCI Immobilier et holdings	4	7	(43 %)
Total	<input checked="" type="checkbox"/> 43 983	<input checked="" type="checkbox"/> 46 133	(5 %)

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du rapport annuel 2011.

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier à ces situations d'urgence. Chez VINCI Construction France par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés sur la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leur métier. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur le partage des bonnes pratiques.

En 2012, six incidents environnementaux (huit en 2011) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Trois ont concerné des pollutions d'eau, deux des pollutions des sols et un déversement de produits dangereux sur la voie publique au Royaume-Uni. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001, afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2012, les sociétés du contracting ont poursuivi le processus engagé dont l'évolution doit s'analyser sur plusieurs années (intégration de nouvelles entreprises, développement de nouvelles activités, etc.). La certification ISO 14001 gagne significativement les activités d'exploitation, notamment chez VINCI Autoroutes où 100 % des autoroutes sont certifiées dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute et chez VINCI Facilities dans le cadre de l'offre Green Facilities.

Chez VINCI Immobilier, tous les nouveaux projets de promotion de logements (100 %) sont au niveau bâtiment basse consommation, associés à un label environnemental (type HQE, H&E ou HPE), voire bâtiment à énergie positive comme la résidence Amplia, programme de 66 logements situés dans le quartier de Lyon Confluence. Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, Breeam, Leed, etc.). En 2012, VINCI plc a livré le projet de village de la BBC, premier projet de ce type à atteindre le niveau « outstanding » de la certification Breeam (niveau maximal). Pour leur part, les entreprises de VINCI Energies ont développé une offre HQE Exploitation, déjà mise en œuvre sur une trentaine de bâtiments dont elles assurent la gestion. Enfin, un nombre croissant d'entreprises du Groupe s'engage dans la démarche ISO 26000.

Évaluation et certification environnementale

(en pourcentage)	ISO 14001			Périmètre/Référence
	2012	2011	2010	
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	☑ 100	☑ 64	26	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	☑ 100	☑ 90	100	en nombre de kilomètres
VINCI Energies	☑ 25	☑ 22	☑ 24	France et international
Eurovia				France et international
Production des carrières en propre	☑ 58	☑ 65	☑ 62,5	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	☑ 24	☑ 30	39	en tonnes
Production des usines de liants en propre	☑ 83	☑ 65	75	en tonnes
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	☑ 28	☑ 35	37	France et international
VINCI Construction	☑ 60	☑ 60	59	France et international

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du rapport annuel 2011.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

En répondant pour la première fois au questionnaire du CDP Water Disclosure en 2012, VINCI fait désormais partie du cercle des 191 entreprises mondiales en capacité de se livrer à l'exercice. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, mesurer et réduire les consommations d'eau liées à nos activités et nos produits, protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international a été créé afin d'identifier les savoir-faire et construire de nouvelles offres spécifiques.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau. Des programmes de pistage des fuites sont implantés sur l'ensemble du réseau de VINCI Autoroutes. Sur les autoroutes, 72 % du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection, soit par une protection naturelle, soit par des ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en place en 2010 du Paquet vert autoroutier.

VINCI plc suit mensuellement ses consommations sur chaque projet dans un objectif de réduction des volumes utilisés. VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. 60 stations de lavage ont déjà été installées sur les chantiers, permettant des économies de consommation très significatives.

Les outils développés dans le cadre de la Chaire d'éco-conception permettent d'évaluer finement l'empreinte eau d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques au traitement de la pollution de l'eau. Entrepouse Contracting a développé le procédé Notil, un filet permettant de remorquer jusqu'à 10 tonnes d'hydrocarbures en cas de marée noire. La gestion de l'eau est aussi primordiale dans la conception et la réalisation d'éco-quartiers.

Consommation d'eau (mètres cubes d'eau achetés)

	2012	2011	Périmètre
VINCI Autoroutes	983 073	925 250	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	150 452	103 093	Consortium Stade de France, VINCI Park France, VINCI Airports (inclus en 2012)
VINCI Energies	327 610	358 040	Toutes les entreprises de VINCI Energies en France et à l'international
Eurovia	1 673 796	2 146 399	Eurovia France et International
VINCI Immobilier et holdings	2 064	2 343	VINCI Immobilier
Sous-total (hors VINCI Construction)	☑ 3 136 995	☑ 3 535 125	
VINCI Construction	3 063 297	4 892 119	91 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Sogea-Satom, Entrepouse Contracting, Soletanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI plc
Total Groupe	6 200 292	8 427 244	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

VINCI progresse d'année en année sur la mesure de ses consommations d'eau, malgré la diversité de ses activités. L'augmentation des consommations de la branche concessions s'explique par l'augmentation du périmètre couvert. La diminution des consommations d'eau chez Eurovia (- 22 %) et VINCI Construction (- 37 %) s'explique par les efforts déployés pour réduire les consommations. L'amplitude de ces écarts s'explique également par la forte variation de la nature des projets dans les métiers de contracting d'une année sur l'autre.

La mesure des consommations d'eau reste complexe. À titre d'exemple, les activités de terrassement consomment de l'eau essentiellement pour limiter les poussières pendant les travaux, sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à partir de générateurs installés à proximité des villages, afin que les communautés puissent simplement avoir accès à l'eau. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation : elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Enfin, la mesure des consommations se fait à partir des consommations de carburant des générateurs. Cet exemple peut être reproduit sur de nombreuses activités : répondre au CDP Water est ainsi signe de la maturité des sociétés de VINCI.

2.2.2 Matières premières

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local. L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. La démarche d'éco-conception du Groupe est mise en œuvre chez VINCI Construction France dans le cadre du développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction d'environ 500 logements en 2012.

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2012, les enrobés mis en œuvre représentent 1 571 018 tonnes. L'approvisionnement en sel de déverglacement représente 34 902 tonnes (48 386 tonnes en 2011).

En 2012, les activités des sociétés de VINCI Construction France de construction bois, sous la marque Arbonis, ont réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros, en croissance de 62 % par rapport à 2010.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux. En 2012, VINCI a participé activement aux réflexions de la conférence environnementale du gouvernement français. Dans le cadre de la Chaire d'éco-conception, un travail de post-doctorat a permis d'adapter les données environnementales européennes relatives aux aciers et bois de construction aux pratiques de la construction en France selon la méthodologie Diogen. Membre du réseau Éco-SD, VINCI initie une démarche fédératrice pour la constitution d'une base de données environnementales française dédiée à la construction. VINCI participe également à des groupes de travail interprofessionnels, comme la commission infrastructure de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et le groupe de travail GT41 de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (AFTES), où Soletanche Bachy contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur l'ACV, permettant d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.3 Consommations énergétiques

En 2012, l'accent est une nouvelle fois mis sur la performance réelle des activités et des offres du Groupe. La mesure des consommations énergétiques dues aux activités (consommation des engins de chantier, des véhicules, des infrastructures concédées, etc.) de VINCI fait ainsi l'objet d'une vérification au niveau d'assurance modérée par les commissaires aux comptes pour l'ensemble du Groupe. En France, la Réglementation thermique 2012, mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est entrée en vigueur en 2011 pour certains projets (bâtiments tertiaires et d'habitation en zone Anru).

Pour répondre à ces nouvelles exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres, logement et tertiaire, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions d'énergie par l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants comme le chauffage tout air. VINCI participe aux travaux de préparation de la future RT 2020, qui aura vocation à considérer le bâtiment responsable dans son ensemble et pas uniquement sous l'angle énergétique. Les travaux actuels touchent aux usages et aux calculs des performances de synthèse multicritère. Dans le cadre de l'éco-engagement Oxygen, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf et en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2012, 18 projets Oxygen sont en cours.

VINCI Facilities (VINCI Energies) met également à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer les offres Diago de contrats de performance énergétique (CPE) à destination de ses clients. Différents niveaux d'intervention sont possibles, de l'ajustement de contrat avec un fournisseur d'énergie jusqu'aux gros travaux de rénovation énergétique. Dans tous les cas, les économies d'énergie générées sont garanties aux clients. L'entreprise utilise aussi ce savoir-faire pour améliorer sa propre performance énergétique, elle effectue en effet un suivi et une maîtrise de ses consommations et sensibilise son personnel aux économies d'énergie. La performance énergétique est un sujet majeur des conférences de la Chaire d'éco-conception en 2012, y compris lors de la première université organisée les 2 et 3 octobre : Smart Grids, garantie de performance énergétique en réhabilitation.

Consommation totale d'énergie (dont gaz naturel, fuel lourd et électricité) des activités de VINCI en 2012

	Total énergies (MWh)	Gaz naturel (MWh)	Fuel lourd (tonnes)	Électricité (MWh)
Concessions	421 126	17 914		290 058
VINCI Autoroutes	253 412	6 113		139 857
VINCI Concessions	167 714	11 801		150 201
Contracting	8 373 575	935 181	100 008	769 495
VINCI Energies	772 365	56 069		83 633
Eurovia	3 833 364	845 360	28 726	357 041
VINCI Construction	3 767 846	33 752	71 282	328 821
VINCI Immobilier et holdings	3 791			1 889
Total	8 798 492	953 095	100 008	1 061 442

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 177 du Rapport annuel 2012.

Sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 227 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires.

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, restent prépondérantes dans les consommations totales. L'augmentation de l'activité de son usine de chaux et l'intégration de VINCI Airports dans le périmètre du reporting expliquent l'augmentation d'environ 30 % des consommations de gaz par rapport à 2011. La consommation de fuel lourd dépend principalement de l'activité de Deme (filiale de CFE spécialisée dans les activités de dragage). La consommation d'électricité (+ 6 % par rapport à 2011) a progressé moins vite que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental.

Eurovia a été le premier pôle du Groupe à mettre en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. La filiale de travaux publics développe ainsi des offres à faible consommation énergétique. Par exemple, le procédé d'enrobés tièdes Tempera® permet d'économiser 20 à 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Eurovia s'est fixé pour objectif d'atteindre 50 % de production d'enrobés tièdes sur ses installations d'ici à 2015. Chez VINCI Construction, Arbonis, sa filiale spécialisée dans les métiers du bois, commercialise une offre de bungalows en bois à isolation renforcée permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 % : la Sylvabox.

Consommation de carburants

(en litres)	Diesel (*)	Essence	Total	2011	Variation	Périmètre et/ou explication de la variation
	2012	2012	2012			
Concessions	10 855 598	24 642	10 880 240	10 807 082	0,7 %	
VINCI Autoroutes	10 308 977	22 048	10 331 025	10 435 783	(1,0 %)	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	546 621	2 594	549 215	371 299	47,9 %	VINCI Park en France, Consortium Stade de France, VINCI Airports (inclus en 2012)
Contracting	493 115 561	12 221 020	505 336 581	492 989 719	2,5 %	
VINCI Energies	58 157 334	2 675 740	60 833 074	58 060 188	4,8 %	France et international
Eurovia	195 576 661	3 966 052	199 542 713	189 917 759	5,1 %	Augmentation de l'activité
VINCI Construction	239 381 566	5 579 228	244 960 794	245 011 772	(0,0 %)	
VINCI Immobilier et holdings	182 960		182 960	173 400	5,5 %	Augmentation de l'activité
Total	504 154 119	12 245 662	516 399 781	503 970 201	2,5 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique.

La consommation globale de carburants (+ 2,5 %) progresse moins vite que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental (+ 7 %). Ce résultat s'explique par la poursuite des politiques d'éco-conduite (conducteurs de poids lourds et de véhicules légers) et d'éco-pilotage (pour les engins) dans l'ensemble des filiales du Groupe, notamment chez VINCI Construction Terrassement ou chez Eurovia, dont tous les conducteurs d'engins dans les carrières sont formés. Cette baisse s'explique également par le renouvellement systématique des véhicules et engins par des versions plus économes.

Parallèlement à ces formations internes, VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leur consommation de carburant via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos mais aussi en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes. En 2012, VINCI Autoroutes a encore mis l'accent sur le partage de l'autoroute. Des parkings de covoiturage, situés à proximité des gares de péage, facilitent la rencontre entre les conducteurs et les passagers. On dénombrait près de 1 000 places de stationnement dédié au covoiturage à l'automne 2012. VINCI Autoroutes développe également les solutions de gestion dynamique du trafic en renforçant le lien entre les usagers et le réseau : les systèmes d'information en temps réel permettent ainsi aux usagers (à la recherche d'une place sur une aire de repos, par exemple) d'économiser du carburant. Ce thème a été largement développé lors de la journée de la Recherche VINCI 2012, organisée le 29 février.

Dans le cadre de la Chaire d'éco-conception, des travaux sont menés sur l'éco-conception du stationnement. L'École des ponts ParisTech, en partenariat avec VINCI Park, modélise l'équilibre entre l'offre et la demande de stationnement en ville, ce qui permettra de proposer les solutions minimisant le temps de parcours des usagers à la recherche d'une place (plus de 10 % du trafic en ville actuellement).

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

En 2012, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI représentent 4 489 MWh (4 385 MWh en 2011). Au Royaume-Uni, la quasi-totalité de la fourniture d'électricité des sites fixes de VINCI plc (VINCI Construction) est assurée au travers de contrats de ce type.

Les activités liées aux énergies renouvelables se développent. Les entreprises du contracting maîtrisent les activités de conception, fourniture et installation de panneaux photovoltaïques. Sonil, la filiale d'intégration et d'installation de panneaux solaires photovoltaïques de VINCI Construction France, a réalisé 30 chantiers correspondant à 7 000 m², soit 900 kWc. Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent également la réalisation de centrales photovoltaïques. Omexom Energies Renouvelables est spécialisée dans la conception, la maîtrise d'œuvre, le raccordement et l'aide à l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Elle réalise le projet de ferme photovoltaïque à Estezargues, dans le Gard, ferme de 12 MWc qui représente 10 000 m² de capteurs. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, piloté par Freyssinet et lauréat de l'AMI Grand éolien de l'Ademe en 2012.

VINCI Autoroutes dispose de 2 697 équipements de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique et éolien inclus, pompes à chaleur exclues). Concernant la flotte de véhicules, des solutions alternatives – voitures hybrides, électriques – sont en cours de test dans les différentes filiales. En 2012, VINCI Facilities (VINCI Energies) a mis en place une solution d'auto-partage associant véhicules électriques et thermiques sur son site de Buc (en Île-de-France). VINCI fait par ailleurs partie du groupe d'entreprises engagées auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence d'une offre industrielle massive en véhicules décarbonés.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et construire un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'usage des sols est traitée très en amont et notamment à travers un effort de recherche sur la biodiversité et l'agriculture urbaine, au sein de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures. L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies et ceci particulièrement dans les concessions autoroutières ainsi que chez Eurovia (carrières). Ces entités interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures et notamment en 2012 pour le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes, notamment en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment sur l'échantillon des 272 parkings suivis chez VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des usages des utilisateurs (véhicules automobiles, avions, etc.).

2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Soldata, filiale de Soletanche Freyssinet, fait du management en environnement sonore une de ses spécialités. En 2012, elle a déployé EAR-IS, logiciel d'analyse en temps réel et de simulation des niveaux de bruit et de vibration sur projets de construction et activités industrielles. Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tels que le Viaphone®, développé par Eurovia.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés.

VINCI Autoroutes s'est engagé, dans le cadre du Paquet vert autoroutier, à traiter 1 000 logements identifiés comme « points noirs bruit » entre 2010 et 2012. En 2012, le nombre de logements ainsi protégés s'est élevé à 662 , soit un total de 1 141 depuis 2010. Les études et démarches administratives ont été effectuées en 2010 et la plupart des travaux réalisés sur 2011 et 2012.

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.).

Les entreprises du contracting mettent en place sur leurs chantiers des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas locaux de gestion des déchets. Au Royaume-Uni, les sociétés de VINCI se sont associées à l'engagement national (Halving Waste to Landfill) visant à réduire de moitié les déchets envoyés en décharge entre 2005 et 2012. En 2012, VINCI plc a produit 1 251 146 tonnes de déchets, dont plus de 98 % ont été recyclés, réutilisés ou valorisés, soit une amélioration significative par rapport à 2011 (80 %). Les entreprises de VINCI Energies effectuent également un suivi approfondi de leurs déchets comme le papier (1 057 tonnes au total en 2011). En 2012, elles ont produit 172 078 tonnes de déchets inertes, 13 501 tonnes de déchets non dangereux et 672 tonnes de déchets dangereux.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. En 2012, Eurovia s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés utilisés dans la production totale d'enrobés. Ce pourcentage fait l'objet d'une vérification par les commissaires aux comptes et est en progression par rapport à 2011, à 12,5 %, positionnant Eurovia comme le leader européen dans ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

	2012		2012		2011	
	Monde	Variation 2012/2011	France	Variation 2012/2011	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	☑ 12,5	2 %	13,1	26 %	☑ 12,3	10,4
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	8,5	10 %	6,5	3 %	7,7	6,3
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	9,9	3 %	11,0	(26 %)	9,6	14,9

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Dans le cadre du Paquet vert autoroutier, 91 % des aires de repos du réseau de VINCI Autoroutes sont équipées pour le tri sélectif des déchets (contre 39 % en 2011 et 21 % en 2010). Des campagnes de sensibilisation régulières incitent les usagers de VINCI Autoroutes à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et valorisation. 52 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2012.

Répartition des déchets collectés et triés sur les réseaux de VINCI Autoroutes

(en tonnes)	2012	2011
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	☑ 13 413	☑ 12 745
Déchets dangereux (clients + exploitation)	☑ 2 158	☑ 572
Aires équipées pour le tri	91 %	39 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

2.3 Lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les dérèglements du climat passe par la réduction et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive sur ce sujet et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte une seule installation soumise au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 124) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a engagé une étude sur la sensibilité de ses activités au CO₂. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. En 2012, VINCI s'engage pour la croissance verte en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO₂ du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des consommations des clients.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonatation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. 2,4 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2012. En 2012, 32 filiales de VINCI ont appliqué l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour les réduire. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les coefficients réglementaires, issus de la base carbone de l'Ademe. Les données des années précédentes ont été recalculées avec ces coefficients permettant une comparaison pro forma.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2)

	Tonnes équ. CO ₂		Variation 2012/2011
	2012	2011	
Concessions	52 975	46 198	14,7 %
VINCI Autoroutes	37 243	36 632	1,7 %
VINCI Concessions	15 732	9 566	64,5 %
Contracting	2 335 503	2 217 564	5,3 %
VINCI Energies	186 937	181 543	3,0 %
Eurovia	1 126 463	998 633	12,8 %
VINCI Construction	1 022 102	1 037 388	(1,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	605	600	0,9 %
Total	☑ 2 389 083	2 264 361	
Intensité carbone (teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires)	62	62	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Données 2011 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de calcul de l'article 75 de la loi Grenelle II.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe par million d'euros de chiffre d'affaires sont stables par rapport à 2011 à 62 teq. CO₂. Depuis 2009 (71 teq. CO₂), la diminution de l'intensité carbone se confirme à - 13,3 %.

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Dans le cadre de sa politique 2012-2015, Eurovia se fixe pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO₂. Au Royaume-Uni, VINCI Construction s'est fixé un objectif de réduction de 30 % des émissions d'ici à 2015.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident, essentiellement, dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux : plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO₂ des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO₂, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.), permettant de s'assurer que l'économie de CO₂ ne se substitue pas à d'autres impacts, pendant toute la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la Chaire d'éco-conception, sont utilisés dans de nombreuses filiales. Chez VINCI Construction France et Soletanche Bachy, 229 projets ont fait l'objet d'études en éco-conception en 2012. Eurovia réalise également l'ACV de ses nouveaux matériaux. La méthodologie CO₂NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets, est déployée dans tous les pôles du Groupe : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers chez VINCI Concessions et, depuis 2012, optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. VINCI Autoroutes incite ainsi les conducteurs à « rouler plus cool » et calcule leur gain CO₂ avec l'éco-comparateur sur son site Internet. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen (23 projets à l'étude en 2012, 18 en cours). Le premier bâtiment Oxygen livré, le campus de l'ENSTA sur le site de l'École polytechnique à Palaiseau (utilisant une solution géothermie et panneaux solaires), permet une réduction de 90 % des émissions par rapport à une solution gaz traditionnelle. VINCI Facilities (VINCI Energies) met en place pour ses clients des solutions innovantes pour réduire drastiquement les émissions des bâtiments gérés.

Émissions de CO₂ des sociétés de VINCI Autoroutes

(en tonnes équ. CO ₂)	2012	2011
Émissions ISO scopes 1 + 2	☑ 37 243	36 632
Émissions des clients de l'autoroute	☑ 12 628 504	13 033 349

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Entre 2011 et 2012, les émissions propres des sociétés de VINCI Autoroutes, voisines de 37 000 tonnes de CO₂, sont en augmentation de 1,7 % en raison de l'intégration du Duplex A86 dans le périmètre du reporting environnemental. Les émissions des clients de l'autoroute diminuent de 2,3 % en raison du moindre trafic poids lourd entre 2011 et 2012 et du déploiement des voies de télépéage à 30 km/h. Ces voies sans arrêt ont permis d'économiser 41 980 tonnes de CO₂ depuis 2011.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2012 pour la sixième année consécutive sa place de leader en France en stratégie climat, en obtenant la note la plus élevée du groupe Construction et travaux publics au Carbon Disclosure Project (CDP) – 80 sur 100, niveau C. Réalisé pour le compte de 655 investisseurs auprès des 500 plus grandes capitalisations boursières dans le monde, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe sur l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception, où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse + 50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés tant en interne dans le Groupe que dans le cadre de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ParisTech, en partenariat avec VINCI. Conscient de la faiblesse des ressources financières des clients publics et des incertitudes sur les nouveaux modèles de financement en partenariat, VINCI Concessions soutient la Chaire d'économie des partenariats public-privé pour objectiver la connaissance sur ces sujets.

2.4 Protection de la biodiversité

2.4.1 L'organisation de VINCI en matière de biodiversité

En 2012, VINCI a très fortement renforcé sa stratégie en matière de biodiversité, transformant le groupe Biodiversité en une coordination Biodiversité, composée d'une quinzaine de personnes. Elle associe les experts écologues du Groupe aux responsables environnement des différents métiers. Elle assure, entre autres, la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. Elle invite également les associations, les bureaux d'études et des entreprises à témoigner de leurs approches et outils. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « ensemble ».

Le Groupe s'est appuyé sur l'expertise de la coordination Biodiversité pour répondre à l'appel à reconnaissance du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en adhérant à la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012. Cette reconnaissance SNB constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'action biodiversité mis en place pour la période 2012-2015. Le programme porte sur des actions transversales qui ont pour but de :

- mutualiser et améliorer les connaissances en termes de biodiversité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- former et sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs sur ces sujets ;
- développer de nouvelles solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur de nos activités.

Eurovia a également reçu la reconnaissance SNB pour son projet d'engagement volontaire. Celui-ci comprend notamment un partenariat de trois ans avec le service du patrimoine naturel du MNHN (Muséum national d'histoire naturelle). Le MNHN va accompagner Eurovia dans la mise en œuvre et le suivi du projet SNB : évaluation et suivi du plan d'action général, état des lieux et expertise de sites spécifiques, définition d'indicateurs de biodiversité, formation et sensibilisation. Eurovia va, quant à elle, mettre à disposition de son partenaire des sites d'études destinés à enrichir ses connaissances sur la biodiversité (inventaires, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi de l'efficacité d'ouvrages et de réaménagements écologiques, etc.).

2.4.2. Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'opèrent sur des cycles longs et impactent directement les milieux naturels, ont intégré depuis de nombreuses années la question de la biodiversité. Il s'agit entre autres des activités de concession-construction d'infrastructures de transport (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels ont été réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu concerne principalement la fragmentation des habitats naturels. Les efforts se concentrent donc surtout sur la transparence des infrastructures, la réversibilité des obstacles et la restauration des continuités écologiques : création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement des ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc. Une des réalisations emblématiques de 2012 est la création de deux chiroptéroducts sur le chantier de l'A89, en partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna). Ces ouvrages permettent aux chiroptères, grâce à l'écholocation, de passer au-dessus de l'autoroute sans risque de percution. D'autres actions comme la lutte contre les espèces invasives, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la sensibilisation du grand public sur les aires de repos sont également mises en place.

Passages faune et linéaires de clôtures sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

(en tonnes équ. CO ₂)	2012	2011
Passages petite et grande faune (en nombre)	686	658
Linéaires de clôtures faune (en km)	8 721	8 687

Aux initiatives des sociétés de VINCI Autoroutes s'ajoutent les 120 actions menées dans le cadre du volet biodiversité du Paquet vert autoroutier. Après identification des points de conflit entre les continuités écologiques naturelles et l'infrastructure autoroutière, ce programme a permis la réalisation de divers aménagements :

- création d'écoponts pour grande faune, de passages sous l'autoroute pour petite faune, d'échappatoires pour sangliers et de rampes à cervidés ;
- mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité sur des sites d'intérêt écologique à proximité de l'autoroute ;
- création de vergers et d'oliveraies conservatoires et solidaires, etc.

Pour Eurovia, l'enjeu porte essentiellement sur le réaménagement des sites tout au long du cycle de vie de ses carrières. Il s'agit, entre autres, de préserver et de favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Les mesures mises en œuvre sont définies et suivies avec l'aide d'associations locales de protection de la nature. En France, certains des sites d'Eurovia ont formalisé cette démarche en établissant des contrats de partenariat avec ces associations. Par ailleurs, 72 % des carrières, en France, sont engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la charte environnement de l'Unicem.

Dans nos activités de construction et particulièrement dans les phases de terrassement, la protection de la biodiversité sur les chantiers est une réalité avec, par exemple, le déploiement en 2012 d'une signalétique spécifique biodiversité sur 127 chantiers de VINCI Construction Terrassement. Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, 650 panneaux et 1 750 pictogrammes sont en cours de déploiement. Les travaux de génie écologique sont également privilégiés. Pour cela, l'accent est mis sur les formations internes et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine.

Un dernier exemple concerne la conservation et l'amélioration du patrimoine naturel le long du tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Pour cela, la Fondation d'entreprise LISEA biodiversité a été créée fin 2012. Dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, entreprises ou centres de recherche implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde. Les projets pouvant être aidés concernent :

- la préservation d'espèces ou le renforcement de populations ;
- l'amélioration de la connaissance des espèces (population, habitat, comportement) ;
- les travaux de restauration d'habitats ou de continuités écologiques ;
- l'évaluation des pratiques actuelles de préservation ;
- la formation des acteurs (expertise scientifique, méthodologie, organisation) ;
- la valorisation des résultats d'études et de travaux auprès du grand public.

Les projets se rapportant à la préservation du vison d'Europe, la recolonisation des plaines agricoles par l'outarde canepetière et l'amélioration des connaissances sur les chiroptères sont privilégiés. Les actions aidées sont complémentaires et différentes des engagements déjà pris par LISEA, COSEA et RFF et ne rentrent pas dans le cadre des mesures réglementaires et de compensation écologique du projet.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Entre 2011 et 2012, les dépenses annuelles d'investissement liées à l'environnement de VINCI Autoroutes ont augmenté de 20 %. Ces dépenses, multipliées par quatre depuis 2010, résultent essentiellement de la mise en œuvre du Paquet vert autoroutier.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	312	260	83
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	31	32	30
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,32	0,32	0,34

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir le chapitre « Facteurs de risques » (risques industriels, risques technologiques et environnementaux), page 120 du « Rapport de gestion ».

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités au cours de l'exercice 2012 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

3. Responsabilité sociétale

Dans ce chapitre sont mentionnées les informations relatives aux engagements sociétaux de VINCI.

La responsabilité sociétale de VINCI s'exerce au travers de différentes actions et programmes : impact territorial, relations avec les parties prenantes, mécénat. En matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions vers trois axes spécifiques : insertion/emploi, environnement et recherche, culture et patrimoine. En conformité avec le modèle de management décentralisé du Groupe, le reporting des actions et des montants affectés au titre du mécénat est volontairement non consolidé. Une estimation de la fourchette basse permet d'approcher un montant d'environ 10 millions d'euros en 2012.

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Voir aussi page 24 du présent Rapport annuel.
Engagement n° 4 « Ensemble, dans l'engagement citoyen ! ».

Sur le plan social, les emplois générés directement ou indirectement (travail intérimaire, sous-traitance) par les activités des sociétés du Groupe ainsi que les efforts faits pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi contribuent au dynamisme territorial. Les contrats de partenariats public-privé pour le financement et l'exploitation de certaines infrastructures sur le moyen et long terme favorisent des relations durables avec les collectivités. La concertation avec les riverains et les associations environnementales, se renforçant chaque année, sur les grands projets impactant l'environnement et le cadre de vie est le mode de gouvernance privilégié.

3.1.1 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Emploi et développement des compétences

Les activités de contracting (énergies, construction, routes), très fortement mobilisatrices de ressources humaines, ont des impacts directs et indirects très importants en termes d'emplois (voir paragraphe 1.2 Emploi). La politique générale de VINCI est le recours systématique à l'emploi local. À l'international et notamment dans les pays émergents, le Groupe favorise le développement des compétences locales pour le personnel de production et pour l'encadrement.

Ainsi, en Afrique, Sogea-Satom s'inscrit dans une politique de long terme pour le développement professionnel des cadres africains, afin de les faire accéder aux postes de direction. Dans ce cadre, l'entreprise soutient le développement de filières de formation locales : partenariats qui s'amplifient avec l'École polytechnique de Dakar (Sénégal), avec l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (ISTAC) au Cameroun et l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso. En 2012, Sogea-Satom a confirmé l'embauche de 11 jeunes diplômés qu'elle a accompagnés durant leur cursus dans ces écoles et accompagné 19 étudiants depuis la rentrée 2012. Au total, depuis le premier partenariat en 2007, 50 jeunes ont été subventionnés par l'entreprise dans le cadre de ce dispositif et 47 ont été embauchés. À ce jour, Sogea-Satom compte 50 % de cadres africains parmi l'ensemble de ses conducteurs et directeurs de travaux.

VINCI Construction Grands Projets a lancé la démarche Skill up, qui vise à développer les connaissances et les compétences du personnel d'exécution et de l'encadrement partout dans le monde grâce à la création de centres de formation à proximité des chantiers. Au Turkménistan, au Qatar, en Malaisie et au Chili, Skill up a touché 343 personnes en 2012, dont 60 % embauchés localement en direct et 40 % en sous-traitance.

Sur le chantier du pipeline de Papouasie-Nouvelle Guinée, Spiecapag, filiale d'Entrepose Contracting (VINCI Construction), a recruté 3 600 personnes depuis le début du chantier en 2010, dont 74 % du pays. Des programmes de formation spécifiques ont été mis en place pour la population embauchée. 94 196 heures de formation ont été délivrées depuis le début du projet, avec 69 % de stagiaires locaux.

En France, le recours à l'emploi local et au développement des compétences de proximité est généralisé. Sur la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux, la société de conception-construction COSEA s'est engagée dans un partenariat avec les acteurs du territoire picot-charentais, l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. Une charte emploi a été signée, formalisant l'engagement du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local. À fin 2012, près de 1 000 personnes ont été recrutées localement depuis le début du projet, dont les deux tiers éloignées de l'emploi (public en insertion professionnelle). Les recruteurs ont mis l'accent sur l'ouverture des métiers aux femmes : elles constituent, à fin 2012, 10 % des conducteurs d'engins formés. Neuf plates-formes de formation ont été développées sur le tracé (quatre en génie civil et cinq en terrassement) à l'intention des publics recrutés localement, avec une volonté d'ancrage territorial, nécessaire pour assurer la pérennité du dispositif.

Insertion professionnelle

Depuis la création du Groupe, VINCI et ses filiales ont multiplié les initiatives pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'emploi des personnes qui en sont éloignées. En 2012, Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, a signé au nom du Groupe le Pacte pour l'insertion et l'emploi, renouvelant ainsi l'engagement formel de VINCI. Porté par le Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI), cette initiative a pour objectif de rassembler l'ensemble des parties prenantes pour soutenir le déploiement des entreprises d'insertion, avec l'ambition de multiplier par trois le nombre de personnes accueillies dans les structures d'insertion et d'agir pour le retour à l'emploi durable de ces publics éloignés de l'emploi.

En 2012, la structure ViE a poursuivi son développement. Créée en 2011 sous l'impulsion de la direction Générale, cette nouvelle filiale apporte des solutions innovantes et efficaces aux entreprises du Groupe désireuses de répondre au mieux aux exigences sociales qui s'imposent sur leurs marchés au travers des clauses sociales d'insertion. Dispositif unique en France, il a pour finalité l'intégration durable dans l'emploi de publics en insertion, avec la mission d'accompagner au quotidien les entreprises du Groupe. Également de professionnaliser les relations avec le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de conseiller les collectivités territoriales pour le développement de nouveaux services au regard des besoins des entreprises. Au-delà du service rendu aux entités du Groupe, ViE permet aux publics éloignés de l'emploi de suivre un parcours d'insertion professionnelle cohérent, axé sur l'intégration par le travail, l'accès à la formation, la prise en compte des problématiques sociales, tout en recherchant l'emploi durable et pérenne.

La structure ViE vise un développement maîtrisé, avec une montée en puissance progressive de ses implantations géographiques en France. En 2012, les implantations Île-de-France et Nord ont été pérennisées et une nouvelle structure a vu le jour dans le Sud-Ouest. Au-delà de ces trois régions, ViE intervient de façon ponctuelle sur d'autres régions, en appui aux entreprises. En 2012, première année de plein exercice, la gestion et la coordination de l'insertion sur 87 chantiers ont été confiées à ViE par les entreprises du Groupe, représentant 1 350 000 heures d'insertion et impliquant plus de 1 200 sous-traitants. 710 personnes en insertion ont ainsi été accompagnées, dont 12 % de femmes et 2,8 % de travailleurs handicapés, représentant 343 000 heures d'insertion.

ViE accompagne également les sociétés du Groupe dans leurs démarches volontaires d'intégration de clauses sociales dans leurs propres marchés de travaux confiés à des prestataires. À ce titre, la société Escota a été la première entreprise de VINCI en 2012 à intégrer des clauses d'insertion dans l'un des marchés d'entretien courant, où 5 % des heures de main-d'œuvre de la prestation de débroussaillage et d'abattage d'arbres doivent être réalisées par des personnes éloignées de l'emploi.

En 2012, les coordinateurs insertion de ViE ont participé à environ 200 réunions avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics, afin de coopérer de façon plus efficace et d'améliorer l'articulation des différents dispositifs d'insertion mis en œuvre sur les territoires.

Relations avec les établissements d'enseignement

En recrutement permanent depuis de nombreuses années, même dans des conditions économiques complexes, les sociétés de VINCI entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation. La politique générale est de permettre aux entreprises du Groupe de s'appuyer sur la marque employeur VINCI pour leurs propres recrutements, que ce soit en volume ou en qualité. De très nombreux partenariats sont noués localement par les entreprises du Groupe avec des centres d'apprentissage, les écoles et universités de l'enseignement supérieur. Ils passent par le versement de la taxe d'apprentissage et une forte implication des salariés pour des interventions pédagogiques. Au-delà des opérations traditionnelles de recrutement à court et moyen termes, des initiatives sont aussi menées très en amont des recrutements, à destination des jeunes, afin de leur faire découvrir les métiers et leur ouvrir l'horizon sur leurs perspectives d'orientation professionnelle.

En France, VINCI est partenaire actif du programme Capital filles, programme qui associe six entreprises et trois ministères, et dont l'ambition est d'accompagner des jeunes filles d'origine modeste dans leur orientation professionnelle. En 2012, 65 collaboratrices du Groupe se sont portées volontaires pour intervenir dans les lycées situés en zone urbaine sensible, en France, afin de promouvoir les filières techniques et marrainer les jeunes filles. Le Groupe prend part aussi au projet « Ma caméra chez les pros », programme de découverte des métiers à l'intention des collégiens. À destination des publics éloignés de la formation et de l'emploi, VINCI soutient activement en France les écoles de la deuxième chance.

En perspective, le renouvellement de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures que VINCI soutient auprès de trois écoles de ParisTech : MinesParisTech, AgroParisTech et l'École des ponts ParisTech (600 000 euros par an). Au terme de cinq ans à fin 2013, le suivi des travaux, notamment les publications, les enseignements dispensés et les applications concrètes au plus près des métiers sont à l'ordre du jour pour la prochaine séquence 2013-2017.

Enfin, la Fabrique de la Cité, cercle de réflexion autour des questions urbaines, réunit le monde scientifique, le monde économique et les experts de la décision publique. Elle développe des partenariats avec des écoles et des universités, notamment avec le master Amur (Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine) de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC France), avec le master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po-Paris, ainsi qu'avec l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG).

3.1.2 Contribution au développement régional et impact sur les populations locales

Concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée font des sociétés de VINCI un acteur de premier plan en termes d'aménagement des territoires, tant en zones rurales qu'urbaines. Non délocalisables, elles structurent un espace, lui assurent une plus grande cohérence et favorisent son développement économique et social. Par leur ancrage territorial, les sociétés du Groupe produisent des richesses économiques importantes ; elles participent aux dynamiques locales autant par leurs activités de construction que de concession, que ce soit sous forme de revenus, de fiscalité locale ou de soutien à des associations locales.

Exemple : le programme Cité solidaire en collaboration avec les entreprises du Groupe soutient de très petites associations agissant au cœur des quartiers défavorisés. Cité solidaire repose sur un appel à projets ciblé sur des zones urbaines sensibles, un soutien aux petites associations de quartier qui agissent localement et une mobilisation des entreprises locales du Groupe pour parrainer les projets et apporter les compétences de leurs collaborateurs de manière collective. Après deux expérimentations en 2010, l'année 2011 a confirmé l'efficacité du dispositif dans trois villes. En 2012, le programme s'est développé dans quatre nouvelles villes en France : Grenoble, Le Havre, Rennes et Champigny-sur-Marne.

Afin d'évaluer les impacts économiques et sociaux des ouvrages exploités, les sociétés concessionnaires du Groupe mettent progressivement en place des moyens d'évaluation de l'activité économique et des retombées sociales générées par les grands ouvrages d'art.

En Grèce, deux analyses de l'impact socio-économique du pont de Rion-Antirion ont été menées par l'université de Patras, l'une pour la période d'investissement et de construction (1997-2004), l'autre pour la période de l'exploitation de 2004 à 2006. Les deux études ont montré une augmentation du nombre d'emplois de 3 %, une augmentation du trafic de 25 % puis de 13 %, une augmentation de l'immobilier de 30 % dans la région nord dans la première période et une augmentation du nombre d'implantations d'entreprises de 10 % dans la deuxième période. La deuxième étude conclut également à un effet positif du pont sur l'accessibilité des territoires, la réduction des disparités économiques, la réduction de l'exclusion sociale dans les zones nord de l'ouvrage et le développement du transport transeuropéen.

LISEA, la société concessionnaire de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux, a créé en septembre 2012 un observatoire économique, instance scientifique dont le rôle sera pour les quinze prochaines années de mesurer, d'évaluer et de publier les effets de la future LGV sur l'emploi, les économies locales et l'aménagement du territoire traversé par le projet.

3.2 Relation aux parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

3.2.1 Conditions de dialogue avec les parties prenantes

Par nature, les activités des sociétés de VINCI interagissent avec les territoires et leurs habitants, tant en phase de construction que d'exploitation. Si les choix d'infrastructures, qu'elles soient de transport, de cadre de vie ou d'énergies, ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la sphère publique, dans la pratique, ce sont les sociétés de VINCI qui assument de plus en plus la relation avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. De manière générale, les entreprises de VINCI font de la concertation et du dialogue avec les différentes parties prenantes aux projets un élément de la création de valeur. Pour en systématiser la démarche, VINCI développe des outils de cadrage méthodologique. En effet, si les activités du contracting requièrent la concertation pour garantir la réussite collective pendant les phases de travaux et de chantiers (enquête publique, sécurité des riverains et des habitants, rythme et horaires de chantier...), les activités de concession inscrivent le champ de la concertation sur des périodes longues, de plusieurs décennies quelquefois.

Par ailleurs, il importe de distinguer les pays qui ont depuis longtemps construit un cadre de concertation, satisfaisant ou à réinventer quelquefois, des pays qui cherchent à s'en doter. Compte tenu de cette diversité d'environnement, VINCI s'est doté de l'outil simple Reflex, testé à partir d'exemples très opérationnels, notamment ceux de VINCI Autoroutes, permettant d'associer les partenaires d'un projet, y compris dans sa conduite. La première étape méthodologique consiste à cartographier les parties prenantes d'un projet, à identifier leurs attentes réelles, ressenties et exprimées à partir d'éléments matériels construits, à leur proposer la construction de réponses structurées, mesurables et à les associer à la conduite des projets.

En France, le projet de conception et de réalisation du dernier tronçon de l'autoroute A89 Balbigny/La Tour-de-Salvagny a intégré le dialogue et la concertation avec les parties prenantes comme une priorité tout au long du chantier : administration, élus, riverains, agriculteurs, associations de protection de l'environnement et de randonnée, fédérations de pêche et de chasse. Les associations locales de protection de l'environnement et les ingénieurs d'ASF (VINCI Autoroutes) se sont rassemblés au sein d'un comité environnement qui s'est réuni régulièrement pendant le chantier. Ce partage d'expériences a permis d'élaborer une charte environnementale, avec un dispositif complet de mesures. Plus de 2 000 collaborateurs, soit la totalité des intervenants du chantier, ont été sensibilisés sur site à la préservation de l'environnement par les associations de protection de la nature et les fédérations de chasse et de pêche.

Sur le chantier de la future LGV SEA Tours-Bordeaux en France, plus de 100 réunions publiques se sont tenues en 2012, qui ont permis d'identifier les attentes des différentes parties prenantes et d'en tenir compte en effectuant des modifications dès la conception de l'ouvrage. Trois comités de travail ont été créés, rassemblant, d'une part, les associations locales et les agriculteurs, d'autre part, les riverains, les chambres consulaires et les collectivités territoriales. Ces groupes de travail ont permis la co-construction de la méthode de mise en œuvre des modalités de compensation, ce qui a donné lieu à une charte validée en 2012 par les parties prenantes. Depuis son lancement en novembre 2011, plus de 90 000 personnes se sont connectées au site Internet du projet, avec une moyenne de 1 000 visiteurs par jour. Via cet outil, plus d'un millier de personnes sont aujourd'hui abonnées à la Newsletter de LISEA.

VINCI Airports participe aux auditions des commissions agricole, scientifique et de dialogue instaurées fin 2012 par le gouvernement sur le projet du futur aéroport du Grand Ouest. La mission agricole a vocation à identifier localement les moyens de minimiser l'impact du projet sur les surfaces agricoles et à aider à la définition d'outils efficaces pour lutter contre la consommation des espaces agricoles par le développement urbain. En complément des éléments fournis par les parties prenantes concernées par le transfert de l'aéroport, la société Aéroport du Grand Ouest, filiale de VINCI Airports, a apporté tous les éléments utiles à la rédaction des rapports attendus par chacune des commissions. Les travaux préparatoires à la réalisation de la plate-forme aéroportuaire (dévoisement de réseaux, diagnostics archéologiques, déplacement des espèces protégées) seront ainsi engagés, sous réserve des travaux soumis aux arrêtés préfectoraux « espèces protégées » et « loi sur l'eau ». Pour mémoire, seulement 537 hectares seront aménagés à la mise en service, dont 147 artificialisés (pistes, aérogares, tarmac...). Plus de la moitié de l'emprise de la concession est ainsi préservée pour la mise en service dans son état naturel et agricole.

DJL, filiale québécoise d'Eurovia, a investi environ 90 000 euros dans la création d'une zone tampon autour du parc national du Mont-Saint-Bruno et la protection d'un noyau de biodiversité en zone urbaine, afin de retrouver un équilibre forestier sur le territoire de la communauté métropolitaine de la ville de Montréal, au Canada.

Sur le projet de conception et de construction de l'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg, VINCI Concessions a mis en place un dispositif innovant d'éco-médiation avec les riverains. Suite à une période de conflit qui portait sur l'impact du projet sur la forêt de Khimki et qui opposait le projet à des associations environnementales, VINCI Concessions a fait appel à un tiers médiateur, le collectif Pur Projet, spécialisé dans les questions de compensation forestière. Pur Projet a relancé le dialogue avec les parties prenantes via un vaste processus d'échange et de concertation, associant riverains, associations environnementales, administrations et municipalités. Ce travail de médiation a abouti à l'élaboration collective d'un programme de préservation et d'amélioration de l'écosystème de la forêt de Khimki traversée par l'autoroute. Ces actions ont ensuite été intégrées dans le plan d'actions environnementales et sociales du consortium NWCC en charge du projet, validé par le concédant et les autorités russes, et financé par NWCC et ses actionnaires (dont VINCI Concessions). Les premières actions concrètes de terrain à destination de la population et des associations ont été lancées : interventions pédagogiques dans les écoles, études pour améliorer la connaissance des lieux de transit de la faune, rénovation complète d'une source sacrée, etc.

3.2.2 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement des salariés et des entreprises. Nombre d'entre elles mènent des actions au plus près de leurs territoires d'intervention. Les actions menées touchent principalement à la lutte contre les exclusions, à la fois pour certains salariés susceptibles d'être confrontés à des situations de précarité et pour l'environnement proche de leurs activités. VINCI s'est doté d'une structure, créée en 2002, la Fondation VINCI pour la Cité, qui soutient des projets durables afin de créer du lien social et accompagner vers l'emploi les personnes qui en sont exclues grâce à un soutien financier d'associations, conjugué au mécénat de compétences des collaborateurs du Groupe. En 2012, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu 196 projets pour un montant total de 2,546 millions d'euros. Les contributions des entreprises du Groupe se sont élevées à 323 994 euros et celles des partenaires externes à 76 000 euros. 277 parrainages actifs ont accompagné ces structures.

En conformité avec l'engagement de VINCI à soutenir la participation des salariés dans le monde entier, le mouvement d'internationalisation des fondations, initié en 2007, se poursuit. Après la création de fondations en République tchèque (2008), puis en Allemagne (2010), celle de la fondation grecque (2011), l'année 2012 a vu la création de deux nouvelles fondations, en Belgique et en Slovaquie. Afin d'être plus efficace, chaque fondation adapte son mode d'intervention et ses critères de sélection au contexte socio-économique dans lequel elle est amenée à intervenir. Au total, ce sont 86 projets qui ont été soutenus à l'international par le biais de ces fondations depuis leur création, pour un montant de 964 212 euros.

Les jardins solidaires. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient la création de jardins solidaires d'autoroute en partenariat avec le réseau Cocagne. Sur des terrains délaissés du réseau VINCI Autoroutes, à proximité des aires de service, quatre jardins maraîchers permettent la production de légumes biologiques et l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

Emmaüs Défi. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité s'est mobilisée au côté d'Emmaüs Défi pour l'ouverture du plus grand centre francilien d'insertion par le recyclage et la revente d'objets à Paris. Au côté de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, cinq entreprises du pôle VINCI Energies ont pris à leur charge une partie des travaux d'électricité en mettant à disposition d'Emmaüs Défi leurs expertises. Cette action de mécénat de compétences a totalisé 4 000 heures de travail réalisées sur le site parisien, qui a ouvert ses portes en juin 2012.

Le Fonds de dotation Sillon solidaire. Créé en 2012 dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux, ce fonds est soutenu par la Fondation VINCI pour la Cité, l'ensemble des entreprises membres de COSEA et la société LISEA. Sillon solidaire vise à soutenir les projets associatifs qui contribuent à la lutte contre l'exclusion dans les territoires traversés par le chantier de la ligne à grande vitesse : aide au logement, mobilité et réussite scolaire. Sillon solidaire mobilise des parrains parmi les collaborateurs du chantier, qui apportent leurs compétences aux associations sélectionnées. Le montant attribué par ce fonds en 2012 a été de 310 000 euros auprès de 31 associations.

3.2.3 Actions et mécénat pour une conduite routière responsable et relations avec les associations d'usagers

Les sociétés de VINCI actives dans le contracting ont, dans une très grande majorité des cas, hors partenariats public-privé et VINCI Facilities (VINCI Energies), des clients qui sont des collectivités publiques ou des entreprises. Les sociétés de VINCI actives dans les concessions et dans les partenariats de long terme ont, quant à elles, une clientèle de particuliers qui permet de construire une relation dans la durée, notamment en termes de services.

Ainsi, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, créée en février 2011, a vocation à sensibiliser les conducteurs, à faire avancer la recherche sur le risque d'hypovigilance, particulièrement élevé sur autoroute, et à faire évoluer les comportements sur la route, en liaison avec ses partenaires et les différentes parties prenantes que sont les institutions, les professionnels et le monde associatif. À travers sa Fondation, VINCI Autoroutes se dote ainsi d'un instrument opérationnel destiné à mieux identifier les causes contemporaines de l'accidentalité pour dessiner des réponses nouvelles et mieux sensibiliser les usagers de la route. Son action s'articule autour de trois axes : financer des initiatives associatives citoyennes et des recherches scientifiques innovantes dans certains champs des conduites à risques encore insuffisamment explorés ou mal identifiés par les usagers de la route ; mener des campagnes d'information du grand public, ayant pour but la sensibilisation aux risques routiers et la promotion de la conduite responsable ; progresser dans la connaissance des pratiques de mobilité spécifiques des différentes catégories d'usagers de l'autoroute, pour mieux les aider à devenir, au quotidien, les acteurs de leur propre sécurité.

En 2012, 2 millions d'euros ont été consacrés aux activités de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. L'importante étude financée en 2011 par la Fondation et pilotée par l'hôpital Raymond Poincaré de Garches a produit ses conclusions en 2012 : elle a permis d'analyser finement l'hygiène de sommeil des automobilistes somnolents et a mis en évidence le lien direct entre dette de sommeil et somnolence au volant. Les campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public initiées en 2011 se sont intensifiées en 2012 : risque alcool, sécurité des agents autoroutiers intervenant dans la circulation, journée poids lourds, participation aux 24 h camion, relais moto à l'occasion du Grand Prix de France moto et des 24 h du Mans moto. Le partenariat avec l'association Sife France, sur 2011 et 2012, pour la sensibilisation à la conduite responsable auprès d'équipes d'étudiants par le biais d'un appel à projets innovants, a permis de remettre un trophée à l'équipe de l'Esdes Lyon en récompense de son projet « Les roues de l'espoir ». Enfin, les salariés de VINCI Autoroutes sont encouragés à proposer des initiatives de sensibilisation et des partenariats avec des associations qu'ils peuvent parrainer, avec le soutien financier de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. En 2012, le comité de sélection de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a ainsi retenu 11 projets, auxquels a été alloué un montant global de 70 000 euros.

En Grèce, Gefyra, concessionnaire du pont de Rion-Antirion, a fait de l'année 2012 l'année du dialogue et de la concertation avec les usagers et les riverains de l'ouvrage. L'accent est mis sur « l'usager-citoyen », l'objectif étant de concilier les attentes parfois paradoxales des parties prenantes, qui sont à la fois des usagers du pont et des citoyens des territoires reliés par l'ouvrage. De très nombreuses réunions de concertation se sont ainsi tenues cette année. Un journal d'information a été créé, où les usagers peuvent exprimer leurs attentes.

3.2.4 Relations et mécénat avec les associations de défense de l'environnement et du patrimoine

Fort de son ambition d'inscrire la performance dans la durée, VINCI sélectionne les partenariats avec les associations de protection de la nature comme avec celles qui agissent dans les domaines culturels. Le paysage des associations de défense de l'environnement est varié, tant dans sa composition, sa gouvernance, ses financements et ses attentes. Les actions du Groupe sont donc menées localement, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités.

À titre d'exemple, Entrepose Contracting (VINCI Construction), présente en Papouasie-Nouvelle-Guinée via la construction du pipeline, a apporté son soutien financier au programme d'expéditions naturalistes La planète revisitée, co-organisé par le Muséum national d'histoire naturelle et Pro-Natura International, et en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement. L'objectif de ces expéditions est de recenser le plus grand nombre d'espèces sur terre. Pour cette troisième grande expédition naturaliste, pas loin de 200 chercheurs de 21 nationalités mais aussi des étudiants et des bénévoles ont embarqué pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, considérée comme l'un des « points chauds » de la biodiversité dans le monde. La biodiversité dite négligée a été la priorité : invertébrés marins et terrestres, plantes, champignons, algues. Ont également été mesurés les effets de la transformation des milieux par l'homme et les évolutions attendues en raison du changement climatique seront évaluées.

Eurovia a adhéré à la stratégie nationale biodiversité en France. Dans ce cadre, le pôle a établi un partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, qui apportera son expertise scientifique et accompagnera Eurovia dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. LISEA, société concessionnaire de la future ligne LGV Tours-Bordeaux, a inauguré sa Fondation d'entreprise pour la biodiversité en y associant, sur un budget de 5 millions d'euros sur cinq ans, des représentants de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ainsi que du Muséum.

Le devoir d'une entreprise est de participer à la production culturelle sans ignorer le contexte historique et territorial dans lequel elle s'inscrit. Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux sont nombreux. En local, nombre d'entreprises accompagnent, sous forme de conseil ou d'expertise technique bénévole, des projets de restauration de « trésors » du patrimoine local. Elles sont localement identifiées pour ces interventions gracieuses et participent par tradition et goût à la préservation de ce patrimoine. VINCI soutient des initiatives locales culturelles, comme à Lyon, à Nantes, à Nancy, qui promeuvent le rayonnement de la création artistique en milieu urbain. Citons, à Marseille, la mise en lumière du Palais du Pharo, qui domine l'entrée du port depuis Napoléon III ; à Paris, la restauration du grand salon de la maison des étudiants de l'Asie du Sud-Est, fleuron de la Cité internationale... autant d'exemples qui mettent en avant l'attachement à faire vivre la vie culturelle et à préserver les richesses patrimoniales du passé.

En central, en tant que principal contributeur à la découverte du patrimoine archéologique, VINCI est présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et participe aux échanges pour une plus grande prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, VINCI Airports a renouvelé en 2011 le partenariat qui avait été initié en 2004, sous la forme d'une convention quinquennale qui vise à soutenir un important travail de fouilles sur le site de l'aéroport de Siem Reap. Ces fouilles sont menées par l'Inrap, en partenariat avec une agence gouvernementale cambodgienne, l'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor (Apsara). Très souvent orientées vers des travaux sur les temples dédiés à l'élite, ces fouilles rares se sont concentrées a contrario sur les modes de vie des artisans de l'époque. En 2012, les fouilles réalisées à proximité des pistes de l'aéroport ont permis des découvertes intéressantes sur les habitats. Elles ont également permis la formation d'archéologues cambodgiens, aidés par 85 personnes salariées sur les sites de fouilles.

VINCI Airports est également partenaire historique et actionnaire de la société des Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer, tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap. Chaque artisan bénéficie d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société des Artisans d'Angkor fait vivre environ 5 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale.

3.2.5 Partenariat et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Sur les territoires où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent partout dans le monde des actions de solidarité et de développement. Ces actions sont ciblées et adaptées aux enjeux locaux et sont donc différentes en fonction des territoires d'implantation et de leurs réalités socio-économiques.

Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales : implantation pérenne ou non, grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents, etc. De nature différente, ces informations ne sont donc pas consolidées au niveau du Groupe, les exemples rapportés ci-dessous illustrant quelques-unes des politiques menées localement par les filiales.

Sur le continent africain, Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des projets dans deux domaines en particulier, l'aide à l'initiative économique et l'accès aux services essentiels avec, d'une part, un accompagnement financier et, d'autre part, un mécénat de compétences des collaborateurs volontaires. L'aide à l'initiative économique a fait l'objet de 14 projets soutenus en 2012 : projets de développement agricole, soutien et valorisation de l'artisanat local et des savoir-faire, matériel pour améliorer la production et la productivité. 12 projets ont été soutenus pour l'aide à l'accès aux services essentiels : accès à l'eau et à l'électricité, accès à l'éducation (réfection ou construction de classes), la santé (dispensaires, maternités). Au total, le soutien financier d'Issa sur ces projets s'est élevé à 440 000 euros en 2012, dans plusieurs pays, notamment Bénin, Burundi, Maroc, Tchad, Cameroun, Afrique du Sud.

Concernant la lutte contre le VIH sida, l'engagement des chantiers de Sogea-Satom est systématique, avec des réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs et des populations riveraines, le cas échéant. Ces réunions se tiennent régulièrement sur les chantiers, organisées par l'encadrement de chantier avec l'aide d'associations locales.

Au Chili, la société Bitumix, filiale d'Eurovia, est engagée depuis vingt-cinq ans dans des programmes sociaux, sur la base des problèmes et des besoins qu'elle identifie auprès de ses salariés, ce qui bénéficie ensuite plus largement aux communautés. Par exemple, Bitumix offre à ses salariés et à leurs familles des soins médicaux gratuits depuis vingt-cinq ans, avec des permanences médicales et dentaires plusieurs fois par semaine. En 2012, 300 consultations médicales et psychiatriques ont été effectuées et 700 prestations ont été délivrées dans la clinique dentaire mise en place par l'entreprise. Elle offre aussi des prestations systématiques et gratuites aux nouveau-nés des salariés, jusqu'à l'âge d'un an. Autre exemple, à l'occasion d'une catastrophe naturelle, Bitumix a mis à disposition des machines et de la main-d'œuvre pendant quatre mois pour démolir et nettoyer les décombres des zones les plus touchées.

3.3 Fournisseurs et sous-traitants

Voir aussi page 21 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 1 « Ensemble pour concevoir et construire ! ».

3.3.1 Politique générale

La part des achats reste stable à près de 60 % du chiffre d'affaires du Groupe et se décompose en 9,43 milliards d'euros d'achat de matières et 14,85 milliards d'euros d'achat de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance et charges de personnel intérimaire). VINCI poursuit sa politique de développement des relations durables et de promotion de relations équilibrées avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. En 2012, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. L'animation de la démarche est confiée à la direction de la coordination Achats Groupe, structure légère qui s'est renforcée en 2012 (recrutement de nouveaux experts par famille d'achat), travaillant au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales, et placée sous l'autorité d'un membre du comité Exécutif de VINCI. Elle est mise en œuvre en local par le réseau achats, notamment au travers des clubs achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation de VINCI.

Une Convention nationale de l'ensemble des réseaux d'acheteurs du Groupe s'est déroulée à Chantilly (Île-de-France) en septembre 2012 pour expliciter la stratégie achats de VINCI sur trois axes : panel fournisseurs optimisé, partenariats stratégiques et développement durable. Cet événement, organisé tous les trois ans, a été l'occasion de renforcer la communication interne, de partager des bonnes pratiques et d'affirmer une approche proactive pour l'intégration de critères de sélection sociaux, environnementaux et sociétaux.

Une charte d'engagement de performance globale des fournisseurs a été développée afin de préciser les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirmer ses engagements avec le Global Compact. Ce document est actuellement en cours de diffusion. En complément des démarches internes, VINCI s'est également engagé avec la signature de la charte de relation inter-entreprises. Cette initiative, lancée en février 2010 par la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France), regroupe 305 signataires, avec pour objectif d'équilibrer les relations entre grands donneurs d'ordres et les PME. Au sein du Groupe, le service achats de VINCI Construction France est certifié ISO 9001.

En 2012, en complément des contrats-cadres spécifiques aux pôles et filiales, plus de 800 contrats-cadres transversaux couvrant des périmètres nationaux, européens ou mondiaux ont été mis à disposition des sociétés du Groupe.

En 2012, le comité Achats et développement durable a ouvert plusieurs groupes de réflexion. Il favorise la mise en œuvre de relations durables et équilibrées avec les fournisseurs et sous-traitants du Groupe et la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur, notamment par la simplification et l'adaptation de la communication interne pour une meilleure appropriation opérationnelle ; la définition et la mise en œuvre d'outils et de méthodes ; le partage et la diffusion de bonnes pratiques.

Une nouvelle formation pour sensibiliser les acheteurs aux enjeux clés du développement durable est en cours de réalisation, afin de les aider dans leur quotidien avec les outils et réflexes nécessaires à des pratiques plus responsables.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2012, cette politique s'est renforcée avec l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe et des métiers. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'analyse des retours d'expérience apporte la preuve de la création de valeur liée à cette analyse globale.

Performance environnementale. Dans ses actes d'achat, VINCI oriente ses choix vers des produits plus respectueux de l'environnement. En 2012, plusieurs consultations ont intégré des questionnaires spécifiques afin de différencier les fournisseurs.

Par exemple, dans la famille « véhicules » (constructeurs et location de longue durée), l'accent a été mis sur les niveaux d'émissions, le pourcentage de matériaux recyclés et la fin de vie des équipements. Une démarche Groupe a également été lancée sur le véhicule à zéro émission et le développement des infrastructures. VINCI s'attache à diminuer l'empreinte carbone de son parc automobile. Des tests en situation réelle de véhicules électriques ont notamment été réalisés dans des sociétés du Groupe. VINCI Park est également associé à l'opération Save (Seine aval véhicules électriques) du constructeur automobile Renault-Nissan. Sur dix-huit mois, le projet va permettre de tester des véhicules électriques du constructeur en milieu urbain et périurbain, ainsi qu'une infrastructure de 300 points de charge.

VINCI Autoroutes a mis en place des clauses environnementales sur l'ensemble de son panel fournisseurs, ainsi qu'une grille d'évaluation commune à ASF, Cofiroute et Escota. Initié avec les achats de prestations de second œuvre au sein de VINCI Construction, l'ensemble des fournisseurs est évalué avec des critères des normes ISO pour la partie environnementale. Cette démarche a été élargie à l'ensemble des familles d'achat dans une approche de coordination et d'amélioration continue.

Performance sociale. Cette stratégie se traduit également par une plus grande prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans le choix et la sélection des fournisseurs. L'axe sécurité est stratégique pour l'ensemble du Groupe. En 2012, l'ensemble des entreprises de travail temporaire ont été rencontrées pour le suivi de leur plan de progrès, afin de s'assurer de la mise en place des actions proposées et pour renforcer le dialogue avec les fournisseurs concernés. Ce référencement a permis d'améliorer significativement les mesures de sécurité auprès des intérimaires. Pour l'évaluation de la performance sociale aux achats, c'est le premier critère de sélection différenciant.

Pour les équipements de matériel de protection individuelle, l'accent a été mis sur les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Au sein de VINCI Construction, des pénalités ont été mises en place pour le non-respect des clauses de sécurité. De plus, une charte de culture

sécurité a été développée, associant l'ensemble des parties prenantes, dont les fournisseurs et les co et sous-traitants. Une stratégie nationale pour le pilotage de la famille négoce a été mise en place, avec la validation des panels fournisseurs par les comités régionaux et une négociation de contrats-cadres Groupe permettant une meilleure implication avec les partenaires commerciaux de VINCI.

Performance sociétale. VINCI développe à l'échelle du Groupe et au travers de ses différents projets les approches partenariales avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises (PME). L'ancrage territorial des fournisseurs est de plus en plus souvent pris en compte dans le processus de sélection des consultations. La démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux entreprises d'insertion professionnelle, aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat). 2012 est l'année de la prise de conscience générale ; nombreuses sont les initiatives portées sur le développement de partenariats avec les secteurs adapté et protégé au sein des pôles du Groupe.

VINCI a un contrat-cadre national avec l'association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique ré-employable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2012, près de 54,5 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE.

Dans le cadre du projet de développement de la LGV entre Tours et Bordeaux, une structure spéciale a été mise en place pour gérer les 450 millions d'achats stratégiques et transverses aux quatre métiers concernés du Groupe. L'objectif de la phase de préparation était de mettre en place une logistique d'approvisionnement pérenne, d'accompagner les fournisseurs sur les contraintes sociales et sociétales, de contribuer à la politique sociale d'insertion du projet et d'associer les acteurs économiques locaux. Les volumes ont été répartis selon les capacités des fournisseurs.

L'engagement citoyen du Groupe se traduit aussi par la lutte contre l'exclusion et la mise en place de passerelles avec des personnels éloignés de l'emploi. À cet effet, une consultation nationale a été lancée à l'été 2012 pour référencer des entreprises de travail temporaire d'insertion. Soucieux d'anticiper les besoins de ses clients en matière de clauses sociales, VINCI souhaite engager une approche proactive et soutenir les structures référencées avec le Groupe pour leur permettre de se développer.

3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La sous-traitance, pour sa part, est contractualisée localement au plus près des activités et des chantiers, majoritairement auprès de petites et moyennes entreprises, favorisant ainsi le développement économique local. Ces partenaires sont par ailleurs de plus en plus associés aux réflexions préalables sur l'organisation des chantiers. Enfin, les contrats de sous-traitance intègrent progressivement les facteurs sociaux et environnementaux. La politique générale consiste à conforter la relation dans la durée. Les entreprises sous ou co-contractantes sont associées historiquement à l'engagement du Groupe sur la sécurité.

Une charte de bonnes pratiques est en cours de finalisation et prévue pour une diffusion au premier semestre 2013. Elle porte sur les thèmes suivants : respect des réglementations en vigueur, démarche de normes éthiques, amélioration des critères santé et sécurité ; relations économiques équilibrées ; équité et objectivité avec les partenaires ; appui sur des entreprises locales ; gouvernance et responsabilité sociétale.

VINCI Construction France a mis en place des clauses spécifiques pour le respect de l'environnement, avec la mise en place de mesures particulières de protection, la gestion des déchets et les impacts liés aux chantiers. Une charte visuelle permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Ces affiches sont disponibles en français, portugais et arabe, langues de travail les plus courantes sur les chantiers au niveau national. VINCI Construction Grands Projets forme l'ensemble de ses sous-traitants à la gestion des déchets, des risques et impacts potentiels. La formation Alive on site a permis la formation sécurité de 2 800 personnes. Les exercices d'urgence et le contrôle des habilitations sont critiques pour la réussite des chantiers. Grâce au dispositif Insight, le taux de fréquence a été divisé par trois depuis 2010. Une vingtaine d'indicateurs sont suivis pour permettre de faire évoluer les pratiques sur les chantiers, dont la sensibilisation aux exigences environnementales de VINCI. 80 % du chiffre d'affaires de cette filiale est engagé avec des sous-traitants.

3.3.4 Perspectives

En 2012, la coordination Achats de VINCI a retenu le développement durable comme axe prioritaire de sa stratégie de développement. Au terme de trois ans, l'objectif est de systématiser et de déployer l'intégration des critères sociaux, sociétaux et environnementaux dans la totalité des sociétés du Groupe, de se doter d'un outil de pilotage et de suivi de la démarche avec des indicateurs clés. Le Groupe réfléchit à l'idée de lancer une démarche d'audit sur les achats stratégiques.

3.4 Loyauté des pratiques

Voir aussi page 22 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 2 « Ensemble dans le respect des principes éthiques ! ».

3.4.1 Prévention de la corruption

La *Charte éthique et comportements* VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice, ceux-ci relayant dans leurs organisations respectives cette démarche. Un suivi actif de celle-ci est en place et un outil intranet permet à la direction Générale, ainsi qu'à l'Audit interne, de s'assurer de son déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif du Groupe est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité des actions correctrices éventuellement requises. Des formations régulières sont organisées afin d'approfondir la compréhension des principes et valeurs du Groupe sur ce sujet. Fin 2012, sur les 6 499 personnes identifiées comme particulièrement exposées, 95 % en avait accusé réception. L'objectif est d'atteindre les 100 %.

La nomination du référent éthique, prévue dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle, a fait l'objet d'une large diffusion. La Charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir ce référent éthique dans le cadre des règles prévues par celle-ci et en particulier le respect de la confidentialité, l'engagement du respect de l'intégrité du collaborateur, de son statut et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été traitées au cours de l'exercice donnant lieu, pour chacune d'entre elles, à un suivi exhaustif dans le respect des principes précités. En 2012, le référent éthique a traité la totalité des alertes reçues, qui ont donné lieu à différents types de résolution.

3.4.2 Santé et sécurité des clients

Le risque routier concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 30 000 véhicules de service et plus de 10 000 engins de chantier), ainsi que les 600 millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation, d'information sont récurrentes, ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés. Un des groupes de travail créés, dans le cadre de la démarche collaborative Safe Together, a pour objectif d'optimiser le partage des bonnes pratiques sur les risques routiers.

En octobre 2012, VINCI Autoroutes a mis en place sur l'A7 l'opération Truck Village, destinée aux conducteurs routiers, afin d'échanger avec les professionnels de la route et de leur présenter de nouveaux services : dépistages, informations sur les risques liés à la somnolence et aux addictions, mini-terrains de sport couverts, bornes de recharge pour équipements informatiques.

Allant plus loin dans la démarche, VINCI Autoroutes a créé début 2011 sa Fondation pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière (voir paragraphe 3.2.3). Dans ce cadre, en partenariat avec l'association 40 millions d'automobilistes, la Fondation a distribué 100 000 éthylotests sur 12 aires de services en mai 2012, lors du week-end de l'Ascension. Cette campagne de prévention visait à inciter les conducteurs à adopter le réflexe éthylotest et ainsi à lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation d'alcool.

3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation des droits humains. Concrètement, cet engagement se traduit par l'intégration d'exigences relatives au respect des droits humains dans les contrats-cadres conclus avec les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe. L'audit externe de QDVC (VINCI Construction Grands Projets), réalisé en 2011 par un cabinet indépendant (Vigeo Group), avait permis d'identifier les axes de progrès du Groupe en matière de protection et de promotion des droits humains à l'international et de tester l'outil d'autodiagnostic développement durable Advance.

Suite à ces actions, l'identification des risques d'atteintes aux droits humains a été affinée en 2012. Concernant les salariés et les sous-traitants intervenant sur les chantiers et les fournisseurs, les enjeux les plus importants du Groupe sont la préservation de l'intégrité de nos salariés et de ceux qui interviennent sur nos chantiers, la garantie des droits fondamentaux des travailleurs migrants, le droit à un salaire décent, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du recours au travail des enfants, l'interdiction du recours au travail forcé.

Concernant les droits fondamentaux des populations pouvant être affectées par nos activités, ce sont en particulier les risques liés au recours à des services de sécurité, le droit à la propriété dans le cadre d'expropriations, le droit des peuples autochtones.

La déclinaison opérationnelle de la politique de VINCI est effectuée par les filiales, qui identifient précisément leurs risques avec l'utilisation de l'autodiagnostic Advance, en fonction de leur activité et des pays où elles sont implantées, avec l'appui de l'expertise de la délégation au Développement durable et de la coordination Achats du Groupe, qui déploie des accords-cadres et une Charte d'engagement de performance globale à l'attention des fournisseurs de VINCI, où les droits humains et les normes de travail sont explicitement décrits.

En 2012, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

4. Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;
- pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais) ;
 - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais).

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1^{er} octobre N - 1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2012, couvre 95 % du chiffre d'affaires mondial.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes, qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :

- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- CFE : l'ensemble des sociétés du groupe CFE, y compris la quote-part dans Deme (Belgique) ;
- Soletanche Freyssinet : Tierra Armada SA, Grupo Rodio Kronsa et Freyssinet SA (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

Variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur trois niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux chez VINCI Construction, où une approche statistique est en cours de déploiement ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les consommations d'eau d'Eurovia France et Belgique et les consommations énergétiques d'Eurovia France sont calculées sur la base des montants financiers et des prix moyens associés, pour la période de référence du reporting environnemental de l'année 2012. La démarche engagée afin de reporter directement les consommations se poursuit.

En raison de la restructuration ayant affecté certaines entités récemment intégrées à VINCI Energies France à fin septembre 2012, les données environnementales du troisième trimestre 2012 n'ont pas été reportées par ces entités mais estimées sur la base des neuf mois précédents.

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc sont basés sur des estimations de taux de remplissage des bennes de déchets tenant compte de la nature et de la densité des déchets concernés.

Depuis 2011, VINCI Park en France a fait évoluer sa méthodologie de calcul des consommations d'eau achetée. Pour les parkings situés hors de Paris et ne disposant pas de système d'extinction d'incendie automatique type sprinkler, les consommations d'eau sont calculées à partir du coût d'achat de l'eau divisé par un prix moyen de l'eau en France. Pour les autres parkings, les consommations d'eau correspondent au volume d'eau achetée.

Les consommations totales d'énergies sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite).

Les consommations d'eau, d'électricité et de fioul domestique des chantiers (« sites mobiles ») de VINCI Construction France sont estimées sur la base d'une méthode statistique. À partir d'un échantillon de chantiers représentatifs de l'activité de la filiale, des coefficients de proportionnalité entre indicateurs environnementaux et chiffre d'affaires sont évalués. L'extrapolation à l'ensemble des chantiers est obtenue en appliquant ces coefficients aux chiffres d'affaires consolidés sur la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le Rapport annuel 2011 du Groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2012.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture...) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision II, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe ;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision II. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales. En 2012, l'audit a été mené par les deux commissaires aux comptes. Les indicateurs sociaux et environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère spécial « » dans les tableaux (voir pages 139-157). La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 177-178.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale: VINCI.

Siège: 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Téléphone: + 33 1 47 16 35 00; Télécopie: + 33 1 47 51 91 02.

Forme juridique: société anonyme à conseil d'administration.

Législation: française.

Constitution: 1^{er} juillet 1908.

Durée: durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social: du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce: 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF: 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques: au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France et dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

L'article 17 des statuts est décrit dans le « Rapport du président », partie 5 « Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale », page 187.

Extrait de l'article 8 des statuts :

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuil (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

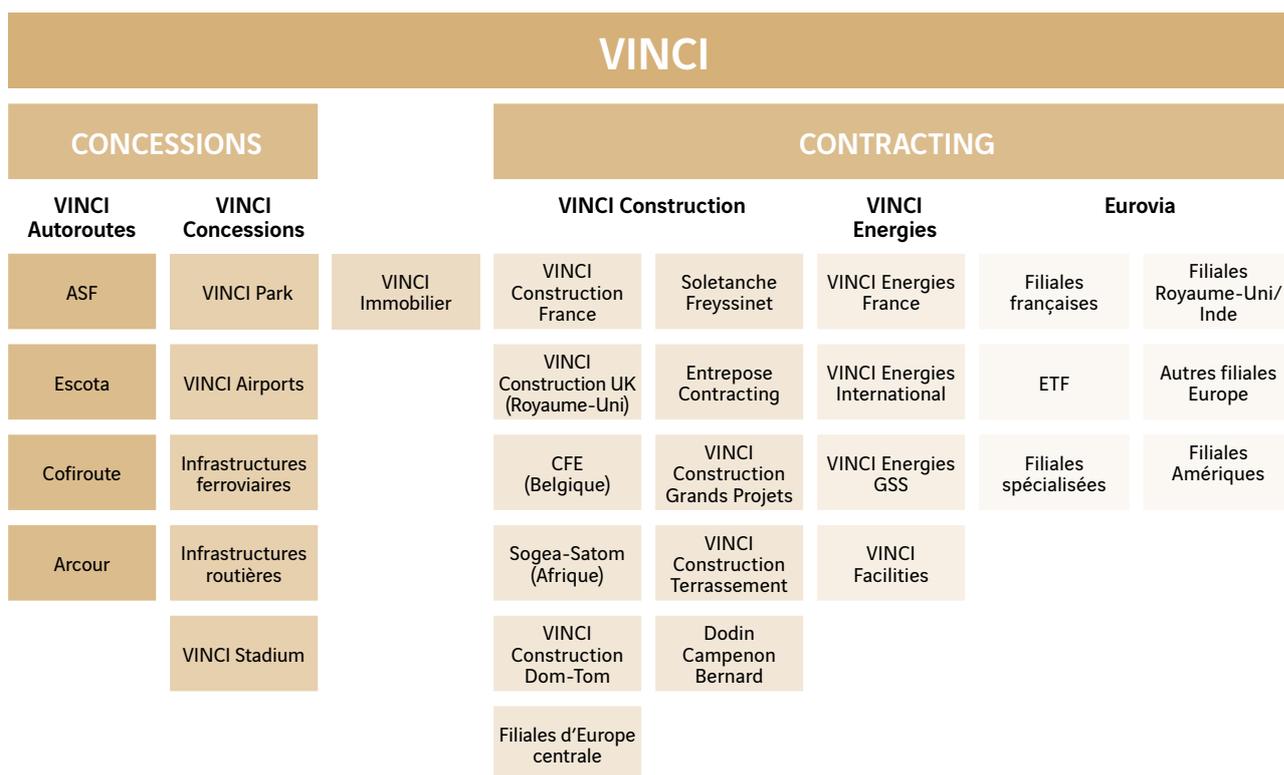
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme^(*)



(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2012.

Les filiales et participations directes de VINCI sont décrites page 290. La liste des principales sociétés consolidées (pages 268-274) donne un aperçu des différentes filiales qui composent le Groupe et du pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans les entités.

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont assurées par ses filiales (2 350 sociétés consolidées au 31 décembre 2012), regroupées en cinq pôles de management au sein de deux branches : concessions (VINCI Autoroutes, VINCI Concessions) et contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction). VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance; accès facilité aux autorités réglementaires; relations publiques.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales concernent les domaines suivants :

Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction des prestations effectuées. En 2012, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 103 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales du Groupe est, en règle générale, placée auprès du holding VINCI dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises détenues à 100 % directement ou indirectement par VINCI.

VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, est quant à elle destinée à centraliser la trésorerie des filiales étrangères opérant sur les principaux marchés du Groupe en Europe et en Amérique du Nord.

VINCI et VINCI Finance International peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme à certaines filiales pour le financement d'investissements ou de besoins en fonds de roulement et à recevoir des fonds d'autres filiales dans le cadre de dépôts à terme. Au 31 décembre 2012, ces opérations représentaient pour VINCI un encours de 2 160 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 788 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VINCI Finance International un encours de 3 851 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 212 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Il existe des conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, qui ont fait ou font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuil; voir paragraphe 1 « Identité de la Société »).

Au 31 décembre 2012, le capital social de VINCI s'élevait à 1 443 368 380 euros. Il était divisé en 577 347 352 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/2007				485 976 788	1 214 941 970
Plan d'épargne Groupe	8 476 643	139 104 535	3 390 657	489 367 445	1 223 418 613
Levées d'options de souscription	5 887 258	31 048 028	2 354 903	491 722 348	1 229 305 870
Paieement du dividende en actions	11 100 330	185 751 933	4 440 132	496 162 480	1 240 406 200
Situation au 31/12/2008				496 162 480	1 240 406 200
Plan d'épargne Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paieement du dividende en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
Situation au 31/12/2009				520 957 550	1 302 393 875
Plan d'épargne Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paieement du dividende en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Apport Cegelec	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
Situation au 31/12/2010				552 620 447	1 381 551 118
Plan d'épargne Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
Situation au 31/12/2011				565 276 672	1 413 191 680
Plan d'épargne Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
Situation au 31/12/2012				577 347 352	1 443 368 380

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D du Rapport de gestion, « Mandataires sociaux et dirigeants », paragraphe 4.2, page 134, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital^(*)

	Décembre 2012			Décembre 2011			Décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Autodétention ^(**)	41 102 058	7,1 %		25 021 501	4,4 %		11 360 406	2,1 %	
Salariés (FCPE)	57 382 650	9,9 %	10,7 %	55 590 796	9,8 %	10,3 %	49 904 956	9,0 %	9,2 %
Total non flottant	98 484 708	17,1 %	10,7 %	80 612 297	14,3 %	10,3 %	61 265 362	11,1 %	9,2 %
Dirigeants et administrateurs	2 536 738	0,4 %	0,5 %	2 447 566	0,4 %	0,5 %	2 507 943	0,5 %	0,5 %
Autres actionnaires individuels	60 613 393	10,5 %	11,3 %	65 442 081	11,6 %	12,1 %	63 845 270	11,6 %	11,8 %
Actionnaires individuels	63 150 131	10,9 %	11,8 %	67 889 647	12,0 %	12,6 %	66 353 213	12,0 %	12,3 %
Qatari Diar	31 500 000	5,5 %	5,9 %	31 500 000	5,6 %	5,8 %	31 500 000	5,7 %	5,8 %
Financière Pinault	8 156 877	1,4 %	1,5 %	15 712 512	2,8 %	2,9 %	20 987 172	3,8 %	3,9 %
Autres investisseurs institutionnels	376 055 636	65,1 %	70,1 %	369 562 216	65,4 %	68,4 %	372 514 700	67,4 %	68,8 %
Investisseurs institutionnels	415 712 513	72,0 %	77,5 %	416 774 728	73,7 %	77,1 %	425 001 872	76,9 %	78,5 %
Total	577 347 352	100,0 %	100,0 %	565 276 672	100,0 %	100,0 %	552 620 447	100,0 %	100,0 %

(*) Estimation à fin décembre, sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

(**) Actions propres détenues par VINCI SA.

Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la section E du Rapport de gestion, « Données sociales et environnementales », page 143, et dans l'« Annexe aux comptes consolidés » aux notes E.18 et E.19.3.

Droits de vote

La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues. Il n'existe, par ailleurs, pas de droit de vote double.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote, reçues par la Société en 2012, les actionnaires identifiés au 31 décembre 2012 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau en page précédente, sont les suivants :

- Alecta : une déclaration en 2012, qui mentionne une participation de 1,0 % au capital de VINCI au 11 janvier 2012 ;
- Société Générale : quatre déclarations en 2012 ; la dernière mentionne une participation de 4,5 % au capital de VINCI au 14 mai 2012 ;
- Crédit Suisse : six déclarations en 2012 ; la dernière mentionne une participation de 1,3 % au capital de VINCI au 15 mai 2012 ;
- Natixis : deux déclarations en 2012 ; la dernière mentionne une participation de 1,9 % au capital de VINCI au 29 mai 2012 ;
- Amundi : cinq déclarations en 2012 ; la dernière mentionne une participation de 3,1 % au capital de VINCI au 19 juillet 2012 ;
- UBS : deux déclarations en 2012 ; la dernière mentionne une participation de 1,4 % au capital de VINCI au 19 novembre 2012.

Par courrier envoyé le 6 février 2012, la société Financière Pinault, de concert présumé avec ses filiales Artémis 12 et TEM, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 31 janvier 2012, le seuil de 2 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 1,4 % du capital.

La Société n'a pas connaissance d'autres actionnaires détenant au moins 1 % du capital de VINCI et lui ayant fait parvenir une déclaration de franchissement de seuil légal ou de seuil statutaire en 2012.

Pactes d'actionnaires

En avril 2010, à l'issue de l'opération de transfert de Cegelec à VINCI, Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) est entré au capital de VINCI avec un accord d'actionariat stable.

Ce dernier prévoit que VINCI accueille à son Conseil d'administration un administrateur proposé par Qatari Diar, nommé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010. Depuis le 29 novembre 2012, M. Abdul Hamid Janahi est le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, en remplacement de M. Yousuf Ahmad Al Hammadi. L'accord prévoit que, pendant une durée de trois ans, à compter du 14 avril 2010, Qatari Diar maintiendra une participation au capital de VINCI pouvant évoluer entre 5 % et 8 %, sous réserve de certaines exceptions qui ne sont pas significatives (voir communiqué de presse publié dans le cadre de cette opération le 14 avril 2010). VINCI bénéficiera d'un droit de première offre (ou d'un droit de préemption dans certains cas) sur les cessions par Qatari Diar de blocs de titres représentant plus de 1,0 % du capital.

À l'exception de cet accord et de l'action de concert présumé de Financière Pinault avec les sociétés Artémis et TEM, qu'elle contrôle, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires.

Actionariat au nominatif

Au 31 décembre 2012, la Société comptait 4 264 actionnaires au nominatif pur et 1 513 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions représentaient un total de 304 851 actions inscrites au nominatif pur et 188 144 actions inscrites au nominatif administré.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note C.3 de l'« Annexe aux comptes sociaux », en page 283.

3.5 Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF

En décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès de sa filiale ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports vis-à-vis d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF, sous réserve du respect par ASF de ses engagements souscrits au titre du financement de 3,5 milliards d'euros le 18 décembre 2006 avec un syndicat de 23 banques, et notamment du respect des ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés d'ASF : dette nette/CAF^(*) ≤ 7 et CAF^(*)/frais financiers nets ≥ 2,2 ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota, définies dans les conventions de crédit signées le 18 décembre 2006 avec un syndicat bancaire, respectivement par ASF et ASF Holding, pour des montants de 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros.

VINCI s'engage en outre : à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ; à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote.

Cet engagement a pris fin lorsque ASF Holding a augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Les parties s'engagent enfin, au cas où, à l'occasion d'une cession, un tiers acquerrait une minorité de blocage dans ASF, à faire adhérer au préalable ce tiers au pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaires devait demeurer en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque resterait due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué. Le crédit syndiqué ayant été remboursé de façon anticipée le 29 juin 2012, le pacte d'actionnaires a pris fin de droit à cette date.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de convention ou de pacte dont le teneur serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Il convient toutefois de mentionner que la constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

(*) Avant coût de financement et impôt.

3.6 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) mais également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (*Multilateral Trading Facilities*), dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS. Sur l'ensemble de l'année 2012, 69 % des volumes de transactions ont été effectués sur Euronext Paris et 31 % sur les MTF.

L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, Euronext 100, Euro Stoxx 50, Euro Stoxx Construction et Materials, Euro Dow et Aspi Eurozone.

Le cours de Bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des dix-huit derniers mois (sources : Euronext Paris et Bloomberg).

		Cours moyen ⁽¹⁾ (en euros)	Cours le plus haut ⁽²⁾ (en euros)	Cours le plus bas ⁽²⁾ (en euros)	Transactions ⁽³⁾ (en millions de titres)	Capitaux échangés ⁽⁴⁾ (en millions d'euros)
2011	Juillet	41,4	44,8	38,8	65,8	2 727,6
	Août	35,3	41,4	32,1	108,5	3 823,5
	Septembre	32,9	36,5	29,5	96,4	3 171,4
	Octobre	34,5	38,2	30,0	69,1	2 386,0
	Novembre	32,1	36,0	28,5	96,7	3 103,3
	Décembre	32,6	34,3	31,1	74,3	2 422,3
2012	Janvier	35,5	37,1	33,6	69,0	2 451,6
	Février	38,0	39,6	35,7	60,5	2 297,2
	Mars	39,4	40,9	37,7	57,2	2 255,0
	Avril	35,4	39,2	32,2	77,3	2 738,4
	Mai	33,7	35,7	31,5	84,4	2 846,4
	Juin	33,7	36,9	31,2	75,6	2 546,1
	Juillet	35,2	38,0	32,1	74,7	2 632,3
	Août	34,7	36,0	32,1	48,8	1 693,3
	Septembre	35,2	37,0	33,2	60,2	2 119,8
	Octobre	34,1	35,8	33,1	52,8	1 803,0
	Novembre	33,3	34,9	31,8	54,3	1 805,9
	Décembre	35,4	36,7	33,9	41,6	1 471,6

(1) Moyenne des cours de clôture (Euronext Paris).

(2) Cours de séance (Euronext Paris).

(3) Volumes de transactions Euronext Paris + MTF.

(4) (Volumes de transactions Euronext Paris + MTF) x cours moyen.

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012 ».
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 « Franchissements de seuil (extraits de l'article 10 bis des statuts) ».
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Franchissements de seuil ».
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionariat au nominatif ».
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionariat salarié ».
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphes 3.3 « Pactes d'actionnaires » et 3.5 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF ».
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au Rapport de gestion et F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.2 « Capital potentiel ».
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.5 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF » et « Annexe aux comptes consolidés », note 22.2.5.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Mandataires sociaux et dirigeants > Paragraphe 3.2 « Rémunérations du président-directeur général ». Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du « Rapport de gestion »

Les parties « Bourse et actionnariat » (pages 30-31), « Comptes sociaux » (pages 276-291), ainsi que les « Comptes consolidés » (pages 195-274) font partie intégrante du « Rapport de gestion ».

Sont joints au « Rapport de gestion » les documents suivants :

- le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » (pages 179-192);
- le tableau des « Résultats financiers des cinq derniers exercices » (page 291);
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital (pages 175-176).

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾	12/04/12 (5 ^e résolution)	11/10/13	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	12/04/12 (8 ^e résolution)	11/10/13	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	02/05/11 (20 ^e résolution)	01/07/13	⁽²⁾
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	02/05/11 (21 ^e résolution)	01/07/13	300 millions d'euros (actions) ⁽³⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	02/05/11 (22 ^e résolution)	01/07/13	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	02/05/11 (23 ^e résolution)	01/07/13	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	02/05/11 (24 ^e résolution)	01/07/13	15 % de l'émission initiale ⁽³⁾⁽⁴⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	02/05/11 (25 ^e résolution)	01/07/13	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	12/04/12 (9 ^e résolution)	11/06/14	2 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations du capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés à l'étranger des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	12/04/12 (10 ^e résolution)	11/10/13	2 % du capital social ⁽⁷⁾
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes	12/04/12 (11 ^e résolution)	11/06/15	1 % du capital ⁽⁸⁾ Autres conditions ⁽⁹⁾
Émissions d'options de souscription d'actions	02/05/11 (28 ^e résolution)	01/07/14	0,9 % du capital ⁽¹⁰⁾ Autres conditions ⁽¹¹⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 9^e et 10^e résolutions de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total d'actions de performance susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 11^e résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(9) L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai minimal de deux ans à compter de la date d'attribution desdites actions, à condition que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe en qualité de salariés ou de mandataires sociaux à la date d'attribution définitive des actions. L'attribution définitive des actions de performance sera soumise à la condition que, au cours de la période d'acquisition de deux ans minimum, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE) retraité des intérêts minoritaires soit supérieur à 6 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribué sera fonction de ce taux, 100 % des actions de performance étant attribuées s'il est supérieur à 7 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 6 % et 7 %.

(10) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 28^e résolution de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 0,9 % du nombre des actions composant le capital social.

(11) Le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options; les conditions de performance des options devront comporter un mécanisme conditionnant le nombre d'options attribuées définitivement à la performance économique intrinsèque du Groupe, reflétée par l'obtention d'un taux de retour sur capitaux investis (ROCE) au moins égal à 5 %.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾	16/04/13 (12 ^e résolution)	15/10/14	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	16/04/13 (16 ^e résolution)	15/10/14	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	16/04/13 (17 ^e résolution)	15/06/15	⁽²⁾
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de ses filiales	16/04/13 (18 ^e résolution)	15/06/15	300 millions d'euros (actions) ⁽³⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créances) ⁽⁴⁾
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	16/04/13 (19 ^e résolution)	15/06/15	150 millions d'euros (actions) ^{(3) (5) (7)} 3 000 millions d'euros (titres de créances) ^{(4) (6)}
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	16/04/13 (20 ^e résolution)	15/06/15	150 millions d'euros (actions) ^{(3) (5) (7)} 3 000 millions d'euros (titres de créances) ^{(4) (6)}
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	16/04/13 (21 ^e résolution)	15/06/15	15 % de l'émission initiale
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	16/04/13 (22 ^e résolution)	15/06/15	10 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations du capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés à l'étranger des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	16/04/13 (23 ^e résolution)	15/10/14	2 % du capital social ⁽⁸⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^e, 19^e et 20^e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e et 20^e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e et 20^e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des 19^e, 20^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut porter sur un nombre d'actions supérieur à 15 % du nombre total d'actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement de la 23^e résolution de l'assemblée générale du 16 avril 2013 et de la 9^e résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

Rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées identifiées par le signe et présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la Société, disponible au siège de la Société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie E, intitulée « Données sociales et environnementales ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les données quantitatives sélectionnées par le groupe VINCI qui sont mentionnées dans le tableau ci-dessous et identifiées par le signe (les « Données ») sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu.

Périmètre	Indicateurs sociaux
	Effectifs fin de période
	Effectifs par tranche d'âge
	Nombre de femmes
	Total recrutements (CDI + CDD + alternance)
	Total départs
	<i>dont nombre de licenciements</i>
	Total heures de formation
	<i>dont formation environnement</i>
	Nombre de salariés formés
Groupe	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI
	Taux de gravité des accidents du travail des salariés VINCI
	Taux de gravité des maladies professionnelles
	Nombre total jours d'absence
	Heures réelles travaillées
	<i>dont heures supplémentaires</i>
	Nombre de travailleurs en situation de handicap
	Salaire moyen VINCI
	Salaire moyen VINCI femmes
	Nombre d'accords collectifs par thème
Périmètre	Indicateurs environnementaux
	Consommation d'électricité
Groupe	Consommation de combustibles fossiles (gaz naturel, fioul lourd, fioul domestique, carburants)
	Émissions de CO ₂ scopes 1 + 2
Groupe, hors VINCI Construction	Consommation d'eau achetée
Groupe, hors Eurovia et hors VINCI Autoroutes	Pourcentage du CA certifié ISO 14001
	CA certifié ISO 14001 (agences travaux)
	Tonnage certifié ISO 14001 (carrières en propre)
Eurovia	Tonnage certifié ISO 14001 (poste d'enrobage en propre)
	Tonnage certifié ISO 14001 (usines de liant en propre)
	Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés
	Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001 (en exploitation, en construction)
	Émissions de CO ₂ des clients de l'autoroute
VINCI Autoroutes	Déchets dangereux produits
	Déchets non dangereux produits
	Approvisionnement en sel de déverglçage
	Nombre de points noirs bruit traités dans l'année
VINCI plc	Quantité totale de déchets générés par VINCI plc
	Pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Données quantitatives identifiées par le signe ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Concernant les Données quantitatives, nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des données. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des données.
- Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages sur l'application du Référentiel au niveau de certaines entités^(*) (les « Entités »).
- Nous avons mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces Données.

La contribution des Entités sélectionnées représente 21 % des effectifs et entre 12 % et 72 % des Données environnementales sélectionnées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires sur les données

Les données environnementales appellent de notre part les commentaires suivants :

- L'organisation et les outils de reporting devraient être davantage renforcés au niveau des activités de construction à l'international.
- VINCI Construction France utilise une méthode statistique pour mesurer ses consommations d'eau, d'électricité et de fioul. Cette méthode devrait être renforcée pour améliorer la fiabilité des résultats obtenus.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Philippe Arnaud
Associé
Responsable du département
Changement climatique &
Développement durable

Patrick-Hubert Petit
Associé

Éric Dugelay
Associé en charge des services
en développement durable pour
la zone Europe, Afrique et Moyen-Orient

Alain Pons
Associé

^{(*) Informations sociales : VINCI Concessions : VINCI Park Services Ltd, Meteor Parking Ltd ; VINCI Energies : VINCI Facilities IDF Tertiaire, VINCI Facilities IDF Industrie ; Eurovia : Eurovia République tchèque, Eurovia Royaume-Uni ; VINCI Construction : VINCI plc, Dodin Campenon Bernard, SMP-CZ et Prumstav, Entrepouse Contracting, Entrepouse Projets, Horizontal Drilling International, Spiecapag, Freyssinet France, Advitam, FIS, Freyssinet International & Cie, SBF Rueil, VINCI Construction Grands Projets.}

Informations environnementales : VINCI Autoroutes : ASF DRE Agen, ASF DRE Brive, ASF DRE Valence ; VINCI Energies : VINCI Energies France Sud-Ouest Méditerranée Antilles Guyane, VINCI Energies France Normandie, VINCI Energies France PTE, VINCI Energies International Benelux ; Eurovia : Eurovia Ile-de-France Haute-Normandie, Eurovia Québec, Eurovia Allemagne ; VINCI Construction : VINCI Construction France Direction déléguée Est, VINCI Construction France Direction déléguée Ouest, VINCI Construction France 5 sites mobiles (Chantiers Archipel Habitat, Carré Feydeau, Tour Descartes, Saint-Honoré, Hydraulique DD Est), VINCI Construction Grands Projets Hallandsas, VINCI Construction Grands Projets Métro du Caire, VINCI Construction Grands Projets Crossrail 510, VINCI plc Tottenham Court Road, VINCI plc Strettham Hub, VINCI plc Connaught Tunnel and Surface Railway Works, VINCI plc Victoria Station Upgrade.

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport du président du Conseil d'administration de VINCI a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie « Gouvernement d'entreprise » a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance.

Pour la partie « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques », il a également été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 février 2013.

A. Gouvernement d'entreprise

1. Référence au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, de se référer au code Afep-Medef pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice 2008. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté *in extenso* sur le site Internet du Medef (www.medef.com). Les dispositions de ce code qui ont été écartées sont les suivantes :

Dispositions écartées	Justification
Critère selon lequel un administrateur n'est pas considéré comme indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.	Les actifs significatifs du Groupe étant liés à des contrats pluriannuels qui s'exécutent sur une période longue pouvant atteindre plusieurs dizaines d'années (concessions et partenariats public-privé), il est essentiel pour le Conseil de disposer en son sein de personnes ayant un recul suffisant sur ces activités. Les personnes concernées par ce critère au sein du Conseil de VINCI jouissent d'une entière indépendance de jugement.
Critère selon lequel un administrateur n'est pas considéré comme indépendant s'il exerce un mandat social dans une société filiale.	Lorsque l'administrateur concerné est par ailleurs considéré comme indépendant, le Conseil estime que le fait qu'il exerce également un mandat d'administrateur – non dirigeant – dans une filiale du Groupe constitue un atout, cette circonstance n'étant pas de nature à nuire à son indépendance de jugement.
Recommandation selon laquelle l'indemnisation d'un dirigeant n'est possible qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.	L'engagement pris en mai 2010 par la Société à l'égard de son président-directeur général porte sur une indemnité qui serait due dans le cas où le Conseil mettrait fin à ce mandat pour quelque motif que ce soit. Le Conseil a cependant subordonné le versement de cette indemnité à des critères de performance.
Exigence selon laquelle l'évaluation du Conseil doit mesurer la contribution individuelle de chaque administrateur.	Il n'existe pas de système formalisé pour mesurer la contribution individuelle de chaque administrateur. L'ensemble des membres du Conseil a exprimé une appréciation positive sur le fonctionnement collégial de celui-ci, qui ne peut résulter que de contributions individuelles satisfaisantes.

2. Modalités d'exercice de la direction Générale

Le Conseil a décidé le 6 mai 2010, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Huillard, de réunir les fonctions de président du Conseil et de directeur général. Cette décision, annoncée dès novembre 2009, constituait et constitue toujours pour le Conseil le choix d'organisation le plus approprié pour le Groupe eu égard à sa structure opérationnelle (direction générale d'une holding cotée s'appuyant sur des branches structurées, concessions et contracting), au souci d'unifier la représentation du Groupe au plus haut niveau à l'égard des tiers dans un objectif de clarté et pour favoriser la réactivité. Le Conseil estime que la pertinence de ce choix est confirmée par les bonnes performances du Groupe au cours des deux dernières années dans un environnement économique pénalisant.

Président-directeur général

M. Xavier Huillard, président-directeur général :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, et dans le respect du règlement intérieur du Conseil. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Il fournit au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, il rend compte des faits marquants de la vie du Groupe et met en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations significatives de la Société (mentionnées au paragraphe 3.3 ci-après) sont soumises à son approbation préalable. Par ailleurs, le président-directeur général présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif est composé de 13 membres à la date du présent rapport. Il s'est réuni à 22 reprises en 2012, soit deux réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI, ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 35 membres et s'est réuni quatre fois en 2012.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B, cette fonction pouvant être déléguée.

Vice-président administrateur référent

M. Yves-Thibault de Silguy a été nommé vice-président administrateur référent le 6 mai 2010. Il est rappelé que M. de Silguy était auparavant président du Conseil (de 2006 à 2010) et qu'il a proposé au Conseil, qui l'a approuvée à l'unanimité, l'évolution du système de gouvernance reposant sur la création d'une fonction novatrice d'administrateur référent, assortie de prérogatives réelles et consacrées dans le règlement intérieur du Conseil. L'efficacité de ce système est garantie, d'une part, par l'excellent niveau d'information dont bénéficie l'administrateur référent sur la vie et le fonctionnement du Groupe et, d'autre part, par les pouvoirs spécifiques (décrits dans le règlement intérieur, rappelés dans le « Rapport du vice-président administrateur référent », page 194 du présent rapport) institués à son bénéfice par le règlement intérieur du Conseil. Bien que M. de Silguy ne puisse être considéré comme un « administrateur indépendant » au sens du code Afep-Medef, compte tenu du mandat de président du Conseil qu'il a exercé entre 2006 et 2010, le Conseil a considéré que la connaissance exceptionnelle du Groupe dont il dispose du fait de son précédent mandat et l'information dont il continue à bénéficier du fait des modalités spécifiques prévues à cet effet par le règlement intérieur, ainsi que sa disponibilité pour cette tâche, justifient que cette mission lui soit confiée. M. de Silguy rend compte de son action au comité des Rémunérations par un rapport détaillé écrit.

M. de Silguy :

- consacre une partie de son temps à se tenir informé en temps réel de l'actualité du Groupe par des rencontres régulières avec ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels ;
- assiste le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités ;
- apporte au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier sera appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil ;
- réunit les administrateurs une fois par an hors la présence du dirigeant mandataire social.

M. de Silguy préside par ailleurs le comité des Nominations et de la Gouvernance ainsi que le comité de la Stratégie et des Investissements. Il participe aussi à de nombreuses réunions d'actionnaires individuels.

Enfin, M. de Silguy apporte au président-directeur général et aux dirigeants des nombreuses filiales du Groupe, à leur demande, une assistance dans le cadre de missions de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands clients ou partenaires du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Cette assistance s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestations de services dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010. Le Conseil veille à ce que cette convention ne puisse pas être de nature à faire naître un conflit d'intérêts ou à affaiblir le rôle d'administrateur référent qui lui est par ailleurs confié. À cette fin, la rémunération versée à M. de Silguy est fixe, forfaitaire et non révisable. L'exécution de cette convention est contrôlée chaque année par le comité d'Audit sur la base d'un rapport écrit détaillé rendant compte de son exécution. Sur avis du comité d'Audit qui examine chaque année le compte rendu d'activités de M. de Silguy, le Conseil a considéré que la poursuite de l'exécution de cette convention est utile au Groupe et que la rémunération versée est cohérente avec la réalité des prestations effectuées.

3. Le Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil d'administration – Indépendance des membres

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 13 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires.

En 2012, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Lamoure. M. Dominique Bazy a déclaré ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur, qui a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 12 avril 2012.

Lors de sa réunion du 16 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michael Pragnell et la nomination de deux nouveaux administrateurs. Par ailleurs, les mandats de M. François David et de M. Patrick Faure prendront fin à l'issue de cette assemblée générale.

Le taux de féminisation du Conseil est actuellement de 15,4 % (depuis l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012). Le Conseil a pour objectif de se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, et à l'égalité professionnelle, dans les délais prescrits. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013 les nominations de Mme Yannick Assouad et de Mme Graziella Gavezotti en qualité d'administrateurs. L'adoption des résolutions correspondantes permettrait de porter le taux de féminisation du Conseil à 30,8 %, et d'anticiper ainsi le respect des dispositions légales et du code Afep-Medef. Par ailleurs, il est précisé qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, si les résolutions portant renouvellement et nomination d'administrateurs sont adoptées, trois administrateurs sur treize n'auront pas la nationalité française.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Leurs mandats viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs.

Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Lors de sa séance du 5 février 2013, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le Conseil a considéré que, pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs de VINCI, il y a lieu d'exclure le critère d'ancienneté de douze ans prévu par le code pour les raisons exposées précédemment, au paragraphe A.1.

En ce qui concerne les relations d'affaires susceptibles d'être entretenues entre le Groupe et des sociétés dont certains administrateurs de VINCI seraient client ou fournisseur, le Conseil a considéré que, compte tenu de l'activité du Groupe et du caractère atomisé des relations commerciales des sociétés du Groupe avec leurs partenaires industriels, il n'existe pas de flux d'affaires significatif du Groupe devant faire l'objet d'une surveillance particulière et apte à faire naître d'éventuels conflits d'intérêts. S'agissant des relations avec ses partenaires bancaires, le Conseil a examiné la situation individuelle présente de l'administrateur ayant eu des responsabilités dans ce secteur et a conclu qu'aucun conflit d'intérêts n'a été identifié au cours des cinq dernières années et que son indépendance de jugement est totale.

Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres et il a porté les appréciations suivantes :

Administrateurs ne pouvant pas être considérés comme indépendants

- M. Xavier Huillard, président-directeur général ;
- M. Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent. L'appréciation est motivée par le fait que M. de Silguy a exercé, de 2006 à 2010, le mandat de président du Conseil d'administration et qu'il est lié à la Société par une convention de prestations de services. Le Conseil a cependant relevé que les modalités d'exécution et de rémunération de cette convention et la circonstance que M. de Silguy bénéficie actuellement d'une pension de retraite sont des éléments de nature à lui assurer une grande indépendance de jugement ;
- Mme Élisabeth Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires. L'appréciation est motivée par le fait que Mme Boyer est salariée d'une filiale de VINCI (Cofiroute). Le Conseil a cependant relevé que Mme Boyer est par ailleurs titulaire d'un mandat au sein d'une instance représentative du personnel, ce qui lui confère une protection qui aurait pu conduire à la considérer comme indépendante au sens de la recommandation n° 2005/162/CE de la Commission européenne du 5 février 2005 ;
- M. Jean-Pierre Lamoure. L'appréciation est motivée par le fait que M. Lamoure a été salarié de Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI. Le Conseil a toutefois relevé que M. Lamoure n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du groupe VINCI.

Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants

Le Conseil d'administration a considéré que les membres suivants du Conseil doivent être considérés comme indépendants. Il estime que, même si certains d'entre eux ne remplissent pas certains critères fixés par le code Afep-Medef, ils disposent d'une complète autonomie de jugement garantissant le bon exercice de leur mandat dans des conditions d'indépendance totale.

- M. Robert Castaigne. Le Conseil a pris en compte le fait que M. Castaigne a été, jusqu'en mai 2008, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe Total (avec lequel le Groupe a des relations commerciales normales susceptibles de se matérialiser par des contrats d'achat de carburant ou des marchés de travaux). Le Conseil a estimé que ces éléments ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Castaigne ;
- M. François David. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales pouvant exister entre le groupe Coface, dont M. David a été le président, et le groupe VINCI (qui s'expriment au travers de polices d'assurance dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI à l'étranger) ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. David ;
- M. Patrick Faure. Le Conseil a relevé que M. Faure est administrateur de VINCI depuis 1993, soit plus de douze ans, et qu'il siège au conseil d'administration de Cofiroute, une société contrôlée par VINCI. Le Conseil a considéré que la participation de M. Faure au conseil d'administration de Cofiroute n'est pas de nature à altérer son indépendance de jugement et constitue au contraire un avantage pour le Conseil, dans la mesure où cet administrateur bénéficie ainsi d'une expérience utile dans le domaine des concessions autoroutières, dont il peut faire profiter l'ensemble du Conseil ;
- M. Dominique Ferrero. Le Conseil a considéré que M. Ferrero n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du groupe Natixis. Le Conseil a pris en compte les déclarations de M. Ferrero selon lesquelles ses fonctions n'ont donné lieu, en 2012, à aucun conflit d'intérêts ;
- M. Jean-Bernard Lévy. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales pouvant exister entre le groupe Thales, dont M. Lévy est devenu le président-directeur général le 20 décembre 2012, et certaines sociétés du groupe VINCI ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy ;
- M. Michael Pragnell a exercé jusqu'en 2007 des fonctions de direction au sein de Syngenta AG, société n'ayant aucune relation d'affaires avec le groupe VINCI ;
- M. Henri Saint Olive. Le Conseil a relevé que la banque Saint Olive, dont M. Saint Olive est le président, est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction, mais il a considéré que ces opérations ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive ;
- Mme Pascale Sourisse. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales pouvant exister entre le groupe Thales, dans lequel Mme Sourisse exerce des fonctions de direction, et certaines sociétés du groupe VINCI ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de Mme Sourisse ;
- Qatari Diar Real Estate Investment Company. Le Conseil a relevé que le groupe Qatari Diar détient moins de 6 % du capital et des droits de vote de VINCI, acquis lors de la cession à VINCI du groupe Cegelec. Par ailleurs, le Conseil a noté que VINCI Construction Grands Projets, une filiale à 100 % de VINCI, et Qatari Diar sont associés au sein d'une société de droit qatari dénommée Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), dont l'activité consiste à développer des activités de construction au Qatar et au Moyen-Orient, dont Qatari Diar détient la majorité (51 %). M. Abdul Hamid Janahi est le représentant permanent de Qatari Diar au Conseil de VINCI depuis le 29 novembre 2012. Le Conseil a estimé que les éléments cités ci-dessus ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Abdul Hamid Janahi pour les besoins de sa participation au Conseil de VINCI.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a considéré en conséquence que 9 administrateurs sur 13, soit plus de la moitié, doivent être qualifiés d'indépendants.

Le Conseil a également examiné la situation de Mme Yannick Assouad et Mme Graziella Gavezotti, dont la nomination en tant qu'administrateur sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013, et a considéré qu'elles remplissent tous les critères permettant de les considérer comme indépendantes.

À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, compte tenu de l'expiration des mandats de MM. David et Faure, si ces deux personnes sont nommées en qualité d'administrateurs, 9 administrateurs sur 13 pourront être qualifiés d'indépendants.

3.2 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport et à la connaissance du président :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêts à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2012.

3.3 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté en mai 2003 un règlement intérieur dont la dernière modification est entrée en vigueur le 6 mai 2010, lors de la décision du Conseil de réunir les mandats de président et de directeur général. Ce règlement précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à ses comités et comporte des règles déontologiques exposant le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit expressément que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre :

- les opérations stratégiques de la Société et plus généralement du Groupe ;
- les projets d'investissements stratégiques et toutes opérations, notamment d'acquisition ou de cession, d'un montant supérieur à 200 millions d'euros ;
- ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société et toute opération dont il pourrait être saisi à l'initiative de son comité de la Stratégie et des Investissements.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit également que les administrateurs sont informés de manière permanente de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société, ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société. Ils peuvent formuler des demandes d'information portant sur des sujets spécifiques et ils peuvent rencontrer, si nécessaire, les principaux dirigeants de l'entreprise, y compris hors de la présence des mandataires sociaux, dès lors que le président en a été préalablement informé.

Le règlement intérieur définit enfin précisément les pouvoirs et prérogatives du vice-président administrateur référent, lesquels incluent le droit de convoquer le Conseil à tout moment sans ordre du jour particulier, de faire inscrire tout point à l'ordre du jour, de réunir les membres du Conseil ou de rencontrer les membres du comité Exécutif hors la présence du président-directeur général.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2012

En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois et le taux moyen de participation a atteint 90 %. Il a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil, dont le secrétariat est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi, notamment, au titre des comptes et de la gestion courante :

- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2012 ;
- examiné le budget 2013 ;
- arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 avril 2012, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires, et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- pris connaissance des travaux du comité d'Audit et du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière, les plans et l'endettement du Groupe ;
- décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012 ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- augmenté le plafond du programme d'émission obligataire Euro Medium Term Notes ;
- approuvé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties ;
- renouvelé une délégation donnant pouvoir au président-directeur général pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, il a :

- modifié la composition du comité des Rémunérations suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Dominique Bazy ;
- pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé le renouvellement du mandat d'un administrateur et la nomination d'un nouvel administrateur ;
- fixé le montant à comptabiliser de la dotation au titre de la deuxième année d'application du plan d'incitation à long terme de M. Huillard ;
- fixé la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2011 ;
- arrêté le programme prévisionnel des travaux du Conseil pour 2013 ;
- proposé la mise en place d'un plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'un plan d'attribution d'actions de performance au bénéfice de dirigeants et collaborateurs du Groupe ;
- statué sur le pourcentage d'attribution définitive d'actions de performance et d'options de souscription d'actions du plan 2010 au vu des conditions de performance constatées ;
- examiné le calcul des conditions de performance des plans d'incitation à long terme (plans d'actions de performance, d'options et PILT du président-directeur général) au regard du projet d'acquisition du groupe ANA au Portugal.

En matière d'épargne salariale, il a :

- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour les périodes du 2 mai au 31 août 2012, du 3 septembre au 31 décembre 2012, du 2 janvier au 30 avril 2013 ;
- examiné un projet de mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international et accordé des délégations de pouvoir pour procéder à une augmentation de capital ;
- examiné le projet de mise en place d'un fonds investi en obligations dans le cadre du plan d'épargne France.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :

- pris connaissance des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- examiné le projet d'acquisition de la société aéroportuaire ANA au Portugal et divers autres projets de croissance externe, examiné et mis au point ses réponses aux questions écrites posées par les actionnaires ;
- approuvé des garanties ;
- examiné la politique du Groupe en matière de sécurité ;
- approuvé la cession des titres de Cegelec Entreprise par VINCI à VINCI Energies et examiné l'augmentation de capital de VINCI Energies ;
- examiné l'activité du Groupe en Ukraine.

Une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Kiev, en Ukraine, en octobre 2012, et une visite des chantiers du Groupe dans ce pays (en particulier, celui de l'arche de confinement de la centrale nucléaire de Tchernobyl) a été organisée à cette occasion.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Le comité d'Audit

Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en ce qui concerne le contrôle interne, évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne des filiales, examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ; (b) en ce qui concerne les risques, passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, examiner le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et émettre une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;
- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application.

Pour l'accomplissement de sa mission, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le comité d'Audit peut se faire assister par des conseils extérieurs aux frais de la Société.

Composition

Le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Ce comité est composé depuis le 14 mai 2009 de M. Henri Saint Olive (président), de MM. Robert Castaigne, Michael Pragnell et de Mme Pascale Sourisse.

Tous ces administrateurs sont considérés par le Conseil comme des administrateurs indépendants. Par leur expérience professionnelle et/ou leur formation, les membres du comité d'Audit disposent des compétences nécessaires en matière financière ou comptable ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant dans le « Rapport de gestion », en page 127 du Rapport annuel 2012.

Le secrétariat du comité est assuré par le directeur général adjoint et directeur financier.

Activité en 2012

Le comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2012, avec un taux de participation de 100 %. Une réunion du comité d'Audit se tient au moins deux jours avant le Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Les travaux du comité d'Audit ont notamment porté sur les domaines suivants :

- processus d'élaboration de l'information comptable et financière : examen des comptes arrêtés durant l'exercice, recalages budgétaires, situations de trésorerie et endettement financier du Groupe, politique financière du Groupe et opérations financières en cours ;
- efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques : examen post-mortem d'affaires difficiles réalisées dans les trois pôles du contracting, des résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation LSF 2012, de la présentation de VINCI Finance International, du chapitre « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion », point sur les litiges en cours, point sur les procédures en place en matière d'éthique ;
- contrôle légal des comptes annuels et consolidés : échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leur travaux, respect des obligations légales et réglementaires en matière d'information comptable et financière, situation fiscale du Groupe, évolution des normes IFRS ;
- indépendance des commissaires aux comptes : examen de la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes, honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes, information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission ;
- proposition de renouvellement pour six ans des commissaires aux comptes dont le mandat arrive à échéance en 2013.

De plus, le comité a examiné les prestations accomplies dans le cadre de la mission d'assistance conclue avec YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est associé unique.

Dans ce cadre ont notamment été auditionnés le directeur général adjoint et directeur financier, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de la trésorerie et des financements, le directeur de l'audit, le directeur juridique et les commissaires aux comptes, ces derniers ayant, lors de leur présentation, souligné les points essentiels et les options comptables retenues.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe, ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- d'examiner le plan à trois ans du Groupe ;
- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Du 2 mai 2011 au 29 novembre 2012, ce comité avait pour membres permanents M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Élisabeth Boyer, M. Jean-Pierre Lamoure et M. Yousuf Ahmad Al Hammadi (représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company). Depuis le 29 novembre 2012, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Élisabeth Boyer et MM. Jean-Pierre Lamoure et Abdul Hamid Janahi (nouveau représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company). Tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer le peuvent. Un dossier leur est adressé systématiquement avant la réunion.

Le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2012

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni cinq fois en 2012, avec un taux moyen de participation de ses membres de 80 %. Il est à noter que le taux de participation volontaire des administrateurs non membres de ce comité aux travaux de celui-ci a atteint 49 % en 2012 (contre 42 % en 2011).

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- des projets de prise de participation ou d'acquisition dans des sociétés situées à l'étranger, notamment en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie, et en particulier l'acquisition de la société aéroportuaire ANA au Portugal, de la société EVT en Allemagne et de Carmacks au Canada ;
- des projets de partenariats public-privé ou de concessions d'infrastructures, notamment dans les domaines ferroviaire, autoroutier, aéroportuaire et des infrastructures sportives en France et à l'étranger.

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Il a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les mandataires sociaux, ainsi que les éventuels membres du Conseil salariés ;

- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 12 avril 2012, il était composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Dominique Bazy et François David. Depuis le 12 avril 2012, il est composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Robert Castaigne et François David. Tous les membres du comité sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le directeur des ressources humaines et du développement durable assiste aux réunions du comité. Le président-directeur général y assiste sauf lorsque le comité examine des questions le concernant personnellement. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2012

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2012, avec un taux de participation de 85 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil, s'agissant notamment :

- de la détermination de la part variable pour 2011 de la rémunération de M. Huillard;
- du calcul de la dotation annuelle au titre du programme d'incitation à long terme de M. Huillard;
- des plans d'attribution d'options de souscription et d'actions de performance pour 2012 et 2013;
- des résultats du plan d'actionnariat salarié international;
- des conditions de performance pour les plans d'incitation à long terme en proposant d'exclure le groupe ANA du périmètre servant au calcul du ROCE en cas de réalisation de cette opération;
- du renouvellement des résolutions permettant les augmentations de capital réservées aux salariés;
- des rapports d'activité de M. Yves-Thibault de Silguy (l'un pour son activité de vice-président administrateur référent, l'autre dans le cadre de la convention d'assistance conclue avec YTSEuropaconsultants).

Le président-directeur général a assisté à plusieurs réunions du comité et participé à ses travaux (à l'exception des points le concernant, tels que l'évaluation de la direction Générale).

Le comité des Nominations et de la Gouvernance

Attributions

Ce comité :

- veille au respect des règles de gouvernance;
- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil;
- débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 6 mai 2010, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et de MM. Patrick Faure et Dominique Ferrero. Deux membres sur trois sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction Générale. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2012

Le comité s'est réuni quatre fois en 2012 et le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité a notamment :

- examiné les mandats d'administrateur venant à échéance en 2012 et en 2013;
- recherché des administrateurs par l'intermédiaire d'un consultant externe;
- examiné le taux de féminisation du Conseil et la mise en œuvre des obligations légales relatives à la féminisation des conseils;
- procédé à l'évaluation de la direction Générale;
- examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil;
- examiné le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise;
- examiné l'évaluation de cadres dirigeants du Groupe;
- examiné les résultats d'« Executive Review » mené en 2012.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

Le Conseil d'administration, considérant lors de sa séance du 7 février 2012, sur proposition du comité des Nominations et de la Gouvernance, que la dernière évaluation formalisée du Conseil réalisée avec l'aide d'un consultant extérieur avait eu lieu fin 2010 et que le Conseil avait évoqué cette évaluation en mars, en juillet et en octobre 2011 suite à la réunion des présidents de comités le 20 septembre 2011, au cours de laquelle il avait conclu que l'ensemble des axes d'amélioration identifiés avaient été mis en œuvre, a estimé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à un nouvel exercice d'évaluation dans l'immédiat.

Lors de sa réunion du 5 février 2013, le Conseil a décidé qu'il serait procédé à une évaluation externe au cours du deuxième semestre 2013.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

4.1 Rémunérations et avantages accordés au dirigeant mandataire social

La rémunération du dirigeant mandataire social est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

M. Xavier Huillard

Le Conseil a confirmé le 6 mai 2010 les décisions prises le 3 mars 2010 relatives aux modalités de rémunération et avantages divers dont bénéficie M. Huillard depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, et ce pendant la durée de ce mandat. Au cours des réunions du 12 avril 2012 et du 5 février 2013, le Conseil a fixé les modalités de rémunération comme suit :

- une rémunération fixe de 900 000 euros en base annuelle, valable pour toute la durée du mandat de Xavier Huillard, étant précisé que cette rémunération n'a pris effet qu'au 1^{er} janvier 2011, à la demande de celui-ci ;
- une rémunération variable pouvant varier dans une fourchette de 0 à 1 440 000 euros en fonction des performances réalisées, soit une fourchette de 0 à 160 % de la rémunération fixe, composée d'une partie économique calculée par l'application de trois critères quantitatifs (résultat net par action, ROPA et free cash-flow) et d'une partie managériale liée à la satisfaction de critères qualitatifs définis par le Conseil. Le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs est lié au mécanisme intrinsèque de la formule de calcul, selon laquelle toute amélioration de la partie quantitative nécessite une progression des performances d'une année sur l'autre ;
- un programme d'incitation à long terme (PILT) ayant pour objet la constitution d'un capital dont l'acquisition, au terme du mandat, sera progressive, variable et fonction de conditions particulières de performance, et dont le bénéfice ne sera acquis que pour autant que l'intéressé achève son mandat (sauf cas particuliers). Ce programme consiste à accorder à l'intéressé, au titre de chacune des quatre années de son mandat, une somme correspondant (a) à 16 600 fois la valeur de l'action VINCI pour autant que le ROCE excède 6 % (9 % pour les dotations constatées à partir de l'exercice 2012) et (b) à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI constatée sur une période d'un an pour autant que la performance de l'action VINCI par rapport à celle d'un panel d'au moins dix sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures soit au moins égale à + 5 %. En cas de performance moindre, le montant de la dotation annuelle au titre du (a) sera réduit et sera égal à zéro si le ROCE est inférieur à 5 % (8 % pour les dotations constatées à partir de l'exercice 2012) et celle au titre du (b) sera réduite et sera égale à zéro si la performance relative de l'action VINCI est inférieure à - 5 % par rapport à celle du panel. À partir de 2013, le périmètre servant au calcul du ROCE sera retraité en excluant le groupe ANA ;
- M. Huillard est assimilé à un cadre dirigeant afin de pouvoir bénéficier du régime de retraite collectif sur-complémentaire institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA et mentionné au paragraphe D.3.2 du « Rapport de gestion », page 133, ainsi que des régimes de prévoyance collectifs du Groupe. Cet engagement en matière de retraite complémentaire a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010 et la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite ;
- M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur (lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013). Cet engagement est plafonné à 24 mois de rémunération et assorti de conditions de performance s'inspirant des mêmes critères que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable. L'indemnité sera de 24 mois en cas de performance moyenne au moins égale à 130 % de l'objectif et nulle si la performance moyenne est égale ou inférieure à 70 % de l'objectif. Cet engagement a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010.

M. Huillard n'a pas bénéficié du plan d'incitation reposant sur l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2012.

4.2 Rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent

La rémunération du vice-président administrateur référent est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

M. Yves-Thibault de Silguy

M. de Silguy bénéficie, dans le cadre de son mandat de vice-président administrateur référent, de jetons de présence calculés comme indiqué au paragraphe 4.3.

Enfin, le 3 mars 2010, la Société a conclu avec la société YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestations de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites au paragraphe A.2 page 180, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes et d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Cette convention s'est renouvelée par tacite reconduction en 2011 et 2012 pour une durée d'un an.

Le Conseil d'administration a décidé le 5 février 2013 de soumettre le renouvellement tacite de cette convention à la procédure d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, il est rappelé que M. de Silguy bénéficiait d'un engagement de retraite complémentaire et a fait valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2010. L'engagement de VINCI au titre de cette retraite représentait au 31 décembre 2012 un montant de 8 000 169 euros.

4.3 Jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 mai 2010 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 920 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

La répartition des jetons de présence, telle que fixée par le Conseil d'administration au cours de ses réunions des 27 février 2008 et 3 mars 2010, est la suivante (montants exprimés en base annuelle) :

- le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société;
- le vice-président administrateur référent du Conseil perçoit un jeton de 140 000 euros, dont 30 000 euros ont un caractère variable en fonction de sa présence aux réunions du Conseil;
- chaque administrateur perçoit 40 000 euros, dont 20 000 euros ont un caractère variable en fonction de la présence aux réunions du Conseil;
- le président de chaque comité perçoit 25 000 euros, les membres du comité d'Audit perçoivent 15 000 euros et les membres des autres comités perçoivent 10 000 euros en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

5. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts, reproduit ci-après :

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R. 225-77, 2^e, et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

6. Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le « Rapport de gestion », en page 174 du Rapport annuel 2012.

B. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Introduction

1.1 Définitions/référentiel

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de travail constitué sous son égide dans un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Ce document constitue le référentiel appliqué par VINCI.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les objectifs du Groupe, notamment ceux concernant sa situation financière et sa réputation.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques auxquels sont exposées les filiales du Groupe. Les contrôles à mettre en place pour traiter ces risques relèvent du contrôle interne. La gestion des risques comprend ainsi un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques des métiers du Groupe, permettant de maintenir les risques à un niveau acceptable.

Le dispositif de gestion des risques de VINCI est un outil de management pour chaque société du Groupe, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne comprend un ensemble de moyens, procédures, comportements et actions adaptés aux caractéristiques des métiers du Groupe, qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Toutefois, ces dispositifs, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre à VINCI Holding, le Groupe veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses composantes. Le périmètre d'application couvre les entités intégrées globalement, dont la liste des principales entités est donnée dans le chapitre J de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 268.

En ce qui concerne le cas spécifique de la société cotée de droit belge CFE – dont VINCI détient 46,84 % du capital – et de ses filiales, les dispositions en vigueur sont adaptées aux particularités de la loi belge, qui attribue la responsabilité de la gestion des risques et du contrôle interne au Conseil d'administration des sociétés cotées en Bourse.

2. Environnement et organisation

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs besoins. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre total est estimé à environ 3 500 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chaque branche (concessions et contracting), pôle et division, ainsi qu'au sein de VINCI Immobilier.

En conséquence, le Groupe a mis en place des délégations de pouvoirs et de responsabilités appropriées aux acteurs opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de la hiérarchie. Les délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphes 4.4 et 4.5) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment informer sa hiérarchie des difficultés significatives rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, les partenaires financiers, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls, dans

le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;

- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée ;
- santé et sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs des filiales du Groupe.

Le **Conseil d'administration** de VINCI est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction Générale, de fixer les orientations stratégiques du Groupe et de veiller à sa bonne marche. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte dans son rapport de gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, en 2003, et de comités spécialisés : Audit, Stratégie et Investissements, Rémunérations, Nominations et Gouvernance. Il a confié au **comité d'Audit** les missions de suivi définies par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne relative à l'audit légal. Les principales actions menées en 2012 dans ce cadre figurent dans la partie A du « Rapport du président », page 179 ; elles s'inscrivent dans les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'Audit (daté de juillet 2010).

Le **comité Exécutif**, composé de 13 membres à la date du présent rapport (voir page 14), est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration du suivi de la mise en œuvre de ses politiques (gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.).

Le **holding** dispose d'un effectif limité (213 personnes au 31 décembre 2012), compte tenu de l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe, ainsi que des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

Un **référént éthique** veille, en liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles, à la bonne compréhension de la *Charte éthique et comportements* au sein du Groupe. Il peut être consulté directement et en toute confidentialité par tous les collaborateurs qui rencontreraient des difficultés ou s'interrogeraient sur la délimitation ou l'application de ces règles.

Le rôle de la **direction de l'Audit** du holding est triple.

- En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale, elle a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré, permanent et adaptable, permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles des filiales. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale ou présentant des risques techniques ou financiers particuliers.
- En matière de contrôle interne : outre la rédaction et la diffusion de procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne auprès des filiales du Groupe.
- En matière d'audit, elle mène des missions en propre, en complément des missions réalisées par les équipes des pôles, ainsi que celles effectuées par le personnel des directions fonctionnelles du holding selon leur domaine d'expertise.

Les **pôles** exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1 ; à ce titre, ils mettent en place et supervisent les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne adaptés à leur métier.

3. Gestion des risques

Les risques sont définis comme les obstacles pouvant empêcher l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Ces objectifs sont d'ordre stratégique (engagements), opérationnel, financier et de conformité aux lois et règlements.

La démarche du Groupe consiste à appliquer la politique définie par le comité Exécutif, qui vise à la fois à satisfaire les exigences légales et à assurer un suivi plus homogène, systématique et formalisé des risques encourus. Cette démarche associe, sans alourdir les modes de fonctionnement, les responsables opérationnels. Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des rendez-vous fixés par les procédures existantes en matière de prises d'engagements et de suivi des opérations.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe, établie en 2009, est mise à jour périodiquement selon les étapes suivantes, conformément aux recommandations de l'AMF :

- recensement des principaux risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs de la Société ;
- évaluation selon une échelle qualitative de la criticité du risque en prenant en compte l'impact, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise des risques élémentaires.

La mise en œuvre de cette procédure permet d'identifier, d'évaluer et de sélectionner les risques majeurs auxquels sont exposées les différentes composantes du Groupe : holding, concessions, contracting et immobilier. Ces risques sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion », page 120.

Les cartographies permettent d'associer à chaque type de risque les procédures à appliquer, ainsi que leur évaluation par les indicateurs utilisés pour le pilotage.

Établies à partir des cartographies propres à chaque branche (concessions, contracting), des grilles de risques permettent, lors des comités des Risques, une présentation et une évaluation homogène des événements les plus significatifs susceptibles d'affecter le projet examiné.

4. Contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique portant sur les règles applicables ;
- une information aux collaborateurs des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux.

Une diffusion de documentation ainsi que des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées, afin de prévenir les infractions ou fraudes.

Comme indiqué dans le chapitre « Développement durable », page 18, un accent particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Les présidents des sociétés têtes de pôle de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction), le président de VINCI Autoroutes, le directeur général de VINCI Concessions et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont aussi tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :

- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- prise d'engagements et, en particulier, prise d'affaires significatives par leur taille, leur complexité ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontée d'informations au holding en matière comptable et financière ou relatives à des événements significatifs pour le Groupe, en matière de sécurité, litiges, contentieux, polices et sinistres d'assurance.

Ces directives générales obligent notamment au respect des procédures Groupe en matière de prise d'affaires ou d'investissement, procédures qui définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles :

- dans le cadre de délégations consenties à leurs collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ;
- aux responsables exerçant un mandat social dans une société relevant de leur secteur d'activité.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des engagements sont en vigueur.

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur taille, de la particularité de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, qu'il soit d'ordre technique, juridique, financier ou autre. Les seuils entraînant un passage automatique et préalable à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus, quelle que soit la part du Groupe dans l'affaire et quel que soit le mode d'attribution du contrat (appel d'offres, gré à gré ou autre) ;
- toutes les opérations de promotion immobilière, de partenariat public-privé (PPP) et de concession, ainsi que les engagements de longue durée, y compris les opérations de financement liées, tant en France qu'à l'étranger.

D'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques, déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte. En tant que de besoin, un comité des Risques est convoqué.

Le comité des Risques comprend généralement les membres suivants :

- le président-directeur général de VINCI et/ou le directeur général adjoint en charge du contracting ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l'audit interne ;
- les représentants opérationnels de l'entité qui présente l'affaire ;
- les représentants fonctionnels de cette entité ou du pôle concerné (service juridique, assurances, financier, etc.).

La composition du comité des Risques est adaptée en fonction de son objet : examen des opérations immobilières, des acquisitions de société, des contrats de travaux, de concession et de PPP.

Le comité des Risques de VINCI, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 251 fois en 2012 pour examiner 308 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et qui sont adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire sont en place dans les pôles VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction et pour chacune des activités de concession (autoroutes, parkings, etc.). Ils permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et un suivi de l'endettement financier net consolidé du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière à partir de données détaillées communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants est établie par les dirigeants des principales entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget initial de l'année N + 1 à la fin de l'année N, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. Des comités de gestion sont organisés deux fois par an pour examiner, en présence du président-directeur général de VINCI et du directeur général adjoint, directeur financier du Groupe, les performances de chacun des pôles et leurs données financières.

Enfin, les pôles participent au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale, tels que décrits dans le chapitre « Développement durable », page 18, avec un accent particulier mis sur la sécurité.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Afin d'en assurer la production, elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et des données prévisionnelles ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe en veillant à leur conformité aux normes comptables en vigueur et la correcte traduction comptable des opérations significatives ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, Vision, qui intègre le processus de consolidation et regroupe les différents reportings de VINCI.

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe le calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels, et en assure la diffusion auprès des pôles.

Les règles et méthodes comptables du Groupe sont accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse commenté des données consolidées communiquées. Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues par le Groupe et les directeurs financiers des pôles.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment notamment, qu'à leur connaissance, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre l'exercice de leur mission et que les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes, et non corrigées à la date d'établissement de ces lettres, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impacts significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

5.1 Les travaux effectués antérieurement à 2012 (rappel)

VINCI a initié dès 2003 une série d'actions destinées à renforcer la qualité de la gestion des risques et du contrôle interne du Groupe, sans remettre en cause les principes et caractéristiques de son organisation managériale décentralisée.

Évaluation du contrôle interne

Les enquêtes annuelles d'auto-évaluation visant à apprécier la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière ont porté sur un nombre croissant d'entités du Groupe, passant de 193 entités en 2005 à 370 en 2011.

Systèmes d'information

Des campagnes d'évaluation du fonctionnement des systèmes d'information ont été menées en 2006, 2008 (13 entités situées en France métropolitaine, formant un échantillon représentatif), ainsi qu'en 2009 (33 filiales basées hors France métropolitaine).

En 2011, un groupe de travail assisté d'un consultant extérieur a, sur la base d'une enquête menée dans les différentes composantes de VINCI, établi un rapport concernant l'adéquation des systèmes d'information des différents pôles aux objectifs du Groupe.

La *Charte éthique et comportements*, diffusée suivant la chaîne hiérarchique, a été mise à disposition de l'ensemble du personnel sur l'intranet Groupe le 1^{er} février 2011.

En 2011, conformément aux objectifs fixés, le Groupe a mis en œuvre le projet Fast Close visant à arrêter et publier les comptes annuels début février, soit un gain d'environ un mois sur le calendrier antérieur.

5.2 Les travaux effectués en 2012

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe a porté en 2012 sur 472 entités juridiques (dont 110 à l'international), représentant 83 % de l'activité consolidée du Groupe. Le questionnaire comportait 58 questions. Outre les thèmes récurrents liés à l'environnement de contrôle interne et à l'information financière et comptable, le thème de l'année a porté sur les achats et la sous-traitance. Cette enquête a été conduite en utilisant un logiciel spécifique permettant également aux entités de gérer leurs plans d'action. La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité Exécutif de VINCI, puis au comité d'Audit en décembre. Comme en 2011, un questionnaire spécifique a été adressé au président-directeur général pour les sujets relevant de sa fonction.

Dans le domaine des systèmes d'information, le comité Exécutif de VINCI, considérant qu'une meilleure fluidité des échanges au sein du Groupe était un élément essentiel pour l'atteinte de ses objectifs, a lancé des développements qui ont été réalisés en 2012 dans les domaines suivants :

- interopérabilité des réseaux du Groupe ;
- refonte de l'intranet VINCI en une *version 2.0* basée sur l'approche collaborative.

La procédure Fast Close a été appliquée à la production des comptes semestriels publiés fin juillet.

Chaque composante du Groupe a établi un rapport récapitulatif des actions spécifiques menées en 2012. Ces rapports, qui mentionnent en particulier les audits et revues effectués, n'ont pas signalé de dysfonctionnement significatif.

En complément, la direction de l'Audit de VINCI a mené des audits dans chacun des pôles VINCI Concessions, Eurovia, VINCI Energies, VINCI Construction.

Ces contrôles n'ont pas révélé de dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et les comptes du Groupe.

5.3 Travaux à effectuer en 2013 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, au niveau tant du holding que des pôles.

En complément à la campagne annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne, une campagne d'auto-évaluation des systèmes d'information a été engagée début 2013.

Par ailleurs, le programme d'interopérabilité des réseaux de messagerie lancé en 2012 se poursuit.

Parmi les axes prioritaires d'amélioration figurent également :

- la poursuite du déploiement à l'intérieur de chaque pôle des outils de gestion communs ;
- la poursuite de l'intégration des entités acquises.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Patrick-Hubert Petit

Deloitte & Associés

Alain Pons

Mansour Belhiba

Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent au cours de l'exercice 2012.

Ce rapport, établi par le vice-président en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité des Rémunérations et au comité des Nominations et de la Gouvernance avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 5 février 2013.

1. Attributions du vice-président administrateur référent

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société www.vinci.com :

« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.

Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.

Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des mandataires sociaux.

Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissement et de désinvestissement et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la Société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.

Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité, ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises. »

2. Activités du vice-président administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2012, le vice-président administrateur référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (neuf réunions). Il a présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance (quatre réunions) et du comité de la Stratégie et des Investissements (cinq réunions).

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant très régulièrement le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité, les autres membres du comité Exécutif, le directeur des budgets et de la consolidation, certains autres cadres du Groupe et les commissaires aux comptes.

Il a participé à la convention des cadres du Groupe en juin 2012 et visité de nombreux chantiers en France et à l'étranger.

Il a pris connaissance des dossiers préparés pour les réunions du comité d'Audit ainsi que des documents de reporting préparés régulièrement par la direction Financière.

Le temps consacré par le vice-président administrateur référent à ces réunions en 2012 correspond à environ 36 jours de travail à plein temps.

Le vice-président administrateur référent a eu des contacts fréquents avec chacun des administrateurs, qu'il a tous rencontrés individuellement au cours de l'année 2012.

Il a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission au comité des Rémunérations.

Il a convoqué et présidé une réunion des administrateurs, hors la présence du président-directeur général, à l'effet d'évaluer la direction Générale.

Il a procédé à l'audition de candidats au poste d'administrateur, en vue de leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires, avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

Enfin, le vice-président administrateur référent a présenté son rapport relatif à l'exercice 2011 devant l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président administrateur référent a considéré que les organes de gouvernance fonctionnaient normalement. Les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration lui ont été transmis pour avis avant l'envoi des convocations aux administrateurs et il n'a pas demandé l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration conformément à l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil.

Comptes consolidés

Sommaire des comptes consolidés

Chiffres clés	197
Compte de résultat consolidé de la période	197
État du résultat global consolidé de la période	198
Bilan consolidé	198
Tableau des flux de trésorerie consolidés	200
Variation des capitaux propres consolidés	201

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	202
1. Principes généraux	202
2. Méthodes de consolidation	203
3. Règles et méthodes d'évaluation	204
B. Acquisitions d'entreprises	213
1. Acquisition de GA Groupe	213
2. Autres acquisitions	214
C. Informations sectorielles	214
1. Chiffre d'affaires	215
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	216
3. Répartition des données de la branche concessions	218
4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique	219
D. Notes relatives au compte de résultat	220
5. Résultat opérationnel	220
6. Charges et produits financiers	221
7. Impôts sur les bénéfices	222
8. Résultat par action	223
E. Notes relatives au bilan	224
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	224
10. Goodwill	225
11. Autres immobilisations incorporelles	226
12. Immobilisations corporelles	227
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	227
14. Immeubles de placement	228
15. Participations dans les sociétés mises en équivalence	229
16. Autres actifs financiers non courants	230
17. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)	232
18. Capitaux propres	232
19. Paiements en actions	235
20. Provisions non courantes	238
21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	242
22. Informations relatives à l'endettement financier net	245
23. Informations relatives à la gestion des risques financiers	251
24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	257

F.	Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP	259
	25. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l’actif incorporel	259
	26. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte	261
	27. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	262
G.	Autres notes	263
	28. Transactions avec les parties liées	263
	29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	264
	30. Honoraires des commissaires aux comptes	265
H.	Note sur les litiges	265
I.	Événements postérieurs à la clôture	267
	31. Affectation du résultat 2012	267
	32. Autres événements postérieurs à la clôture	267
J.	Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012	268
	Sociétés contrôlées	268
	Sociétés mises en équivalence	273

États financiers

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires (*)	38 633,6	36 955,9
Chiffre d'affaires réalisé en France (*)	24 324,2	23 561,8
% du chiffre d'affaires (*)	63,0 %	63,8 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger (*)	14 309,4	13 394,1
% du chiffre d'affaires (*)	37,0 %	36,2 %
Résultat opérationnel sur activité	3 670,7	3 659,9
% du chiffre d'affaires (*)	9,5 %	9,9 %
Résultat opérationnel	3 651,0	3 601,0
Résultat net part du Groupe	1 916,7	1 904,3
Résultat net dilué par action (en euros)	3,54	3,48
Dividende par action (en euros)	1,77	1,77
Capacité d'autofinancement	5 418,5	5 366,2
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(742,1)	(668,0)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 139,6)	(1 135,4)
Cash-flow libre (après investissements)	1 983,0	2 134,2
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	14 069,8	13 615,3
Endettement financier net	(12 526,8)	(12 589,6)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires (*)	1-2-3	38 633,6	36 955,9
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		549,6	690,2
Chiffre d'affaires total		39 183,2	37 646,1
Produits des activités annexes	5	234,4	205,0
Charges opérationnelles	5	(35 746,9)	(34 191,2)
Résultat opérationnel sur activité	2-5	3 670,7	3 659,9
Paiements en actions (IFRS 2)	19	(94,3)	(101,4)
Pertes de valeur des goodwill	5-10-13	(7,5)	(8,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-15	82,1	50,5
Résultat opérationnel	5	3 651,0	3 601,0
Coût de l'endettement financier brut		(726,8)	(741,9)
Produits financiers des placements de trésorerie		89,1	95,2
Coût de l'endettement financier net	6	(637,7)	(646,6)
Autres produits financiers	6	111,6	99,2
Autres charges financières	6	(130,4)	(74,0)
Impôts sur les bénéfices	7	(969,2)	(983,6)
Résultat net des activités poursuivies		2 025,2	1 996,0
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)			
Résultat net		2 025,2	1 996,0
Résultat net - part des intérêts minoritaires		108,5	91,7
Résultat net - part du Groupe		1 916,7	1 904,3
Résultat net par action des activités poursuivies - part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,57	3,52
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,54	3,48
Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,57	3,52
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,54	3,48

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	1 916,7	108,5	2 025,2	1 904,3	91,7	1 996,0
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(47,7)	(0,7)	(48,4)	(110,9)	0,4	(110,6)
dont :						
Actifs financiers disponibles à la vente	17,6		17,6	(19,9)	(0,0)	(19,9)
Couverture de flux de trésorerie ^(*)	(65,3)	(0,7)	(66,0)	(91,1)	0,4	(90,7)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(180,3)	(12,6)	(193,0)	(255,2)	(16,8)	(272,0)
Écarts de conversion	34,3	3,9	38,2	(6,1)	(1,0)	(7,1)
Impôt ^(**)	76,4	3,9	80,4	117,0	3,8	120,8
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(117,4)	(5,5)	(122,9)	(255,3)	(13,6)	(268,9)
dont :						
Sociétés contrôlées	0,6	1,1	1,7	(80,2)	(0,5)	(80,7)
Sociétés mises en équivalence	(118,0)	(6,6)	(124,6)	(175,1)	(13,1)	(188,2)
Résultat global	1 799,3	103,0	1 902,3	1 649,0	78,1	1 727,1

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) + 80,4 millions d'euros d'effets impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers (+ 120,8 millions d'euros en 2011), dont - 6,0 millions d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (+ 6,8 millions d'euros en 2011) et + 86,4 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (+ 114 millions d'euros en 2011).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	23 499,9	23 921,5
Goodwill	10-13	6 609,3	6 263,8
Autres immobilisations incorporelles	11	437,4	374,8
Immobilisations corporelles	12	4 746,2	4 399,1
Immeubles de placement	14	10,5	48,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15	810,3	748,6
Autres actifs financiers non courants	16	1 715,4	1 267,6
Impôts différés actifs	7	202,7	179,1
Total actifs non courants		38 031,6	37 202,5
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	21	1 015,5	1 004,1
Clients et autres débiteurs	21	10 978,6	10 222,0
Autres actifs courants d'exploitation	21	4 505,5	4 131,3
Autres actifs courants hors exploitation		35,2	46,3
Actifs d'impôt exigible	7	87,1	70,4
Autres actifs financiers courants		421,1	356,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	22	179,2	169,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	22	6 336,9	7 372,4
Total actifs courants		23 559,1	23 372,7
Total actifs		61 590,7	60 575,2

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social	18.1	1 443,4	1 413,2
Primes liées au capital	18.1	7 487,9	7 182,4
Titres autodétenus	18.2	(1 661,8)	(1 097,5)
Autres instruments de capitaux propres		490,6	490,6
Réserves consolidées		4 269,2	3 493,9
Réserves de conversion		57,2	22,7
Résultat net – part du Groupe		1 916,7	1 904,3
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	18.4	(668,8)	(519,8)
Capitaux propres – part du Groupe		13 334,4	12 889,9
Intérêts minoritaires	18.6	735,4	725,4
Total capitaux propres		14 069,8	13 615,3
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	1 796,5	1 535,4
Emprunts obligataires	22	9 615,3	7 819,8
Autres emprunts et dettes financières	22	6 938,5	9 605,2
Autres passifs non courants		131,5	95,6
Impôts différés passifs	7	2 080,4	2 166,9
Total passifs non courants		20 562,3	21 223,0
Passifs courants			
Provisions courantes	21	3 507,7	3 484,1
Fournisseurs	21	7 603,6	7 625,0
Autres passifs courants d'exploitation	21	11 306,3	10 381,5
Autres passifs courants hors exploitation		539,9	567,8
Passifs d'impôt exigible	7	361,3	232,6
Dettes financières courantes	22	3 640,0	3 445,8
Total passifs courants		26 958,7	25 736,9
Total passifs et capitaux propres		61 590,7	60 575,2

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		2 025,2	1 996,0
Dotations nettes aux amortissements	5.2	1 877,0	1 810,7
Dotations (reprises) nettes aux provisions		106,1	67,7
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(1,3)	10,9
Résultat sur cessions		(24,0)	(20,5)
Variation de juste valeur des instruments financiers		(1,4)	(1,4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(99,0)	(66,4)
Coûts d'emprunt immobilisés		(71,3)	(60,9)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	637,7	646,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	969,2	983,6
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2	5 418,5	5 366,2
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	21.1	(37,4)	93,4
Impôts payés		(978,6)	(936,2)
Intérêts financiers nets payés		(595,0)	(643,4)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		57,2	57,7
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	3 864,7	3 937,6
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>(870,6)</i>	<i>(757,7)</i>
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>128,5</i>	<i>89,7</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	2	(742,1)	(668,0)
Cash-flow opérationnel	2	3 122,6	3 269,5
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		<i>(1 123,5)</i>	<i>(1 106,4)</i>
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>		<i>(16,1)</i>	<i>(29,0)</i>
Investissements de développement (concessions et PPP)	2	(1 139,6)	(1 135,4)
Cash-flow libre (après investissements)	2	1 983,0	2 134,2
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		<i>(611,8)</i>	<i>(196,8)</i>
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		<i>7,4</i>	<i>39,7</i>
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		<i>6,3</i>	<i>(15,1)</i>
Investissements financiers nets		(598,0)	(172,2)
Autres		(49,5)	(95,9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 529,2)	(2 071,5)
Augmentation et réduction de capital		335,7	393,5
Opérations sur actions propres		(646,9)	(623,5)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		(1,3)	0,6
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle) ^(*)		(96,3)	(34,9)
Dividendes payés			
- aux actionnaires de VINCI SA ^(**)		(978,8)	(946,8)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(77,8)	(89,0)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		1 624,3	1 627,0
Remboursements d'emprunts long terme		(2 539,2)	(1 723,7)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		300,9	933,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(2 079,5)	(463,4)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(744,0)	1 402,7
Trésorerie nette à l'ouverture		6 514,1	5 071,1
Autres variations ^(***)		(24,3)	40,3
Trésorerie nette à la clôture	22.2	5 745,8	6 514,1
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(300,9)	(933,4)
(Émission) remboursement des emprunts		914,9	96,7
Autres variations ^(***)		217,1	(136,2)
Variation de l'endettement net		62,8	470,1
Endettement net en début de période		(12 589,6)	(13 059,7)
Endettement net en fin de période	22	(12 526,8)	(12 589,6)

(*) Correspondant principalement à l'acquisition des minoritaires (19,83 %) d'Entrepose Contracting pour 102,4 millions d'euros suite à l'opération d'offre publique d'achat simplifiée.

(**) Intégrant le coupon du prêt subordonné à durée indéterminée pour - 31,3 millions d'euros.

(***) Autres variations intégrant l'impact du changement de méthode de consolidation de la société grecque Gefyra.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres part du Groupe											
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2011	1 381,6	6 820,6	(552,2)	490,6	2 629,8	1 775,9	28,5	(270,7)	12 304,0	720,6	13 024,7
Résultat net de la période						1 904,3			1 904,3	91,7	1 996,0
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							(7,7)	(72,5)	(80,2)	(0,5)	(80,7)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							1,5	(176,7)	(175,1)	(13,1)	(188,2)
Résultat global de la période						1 904,3	(6,1)	(249,1)	1 649,0	78,1	1 727,1
Augmentation de capital	31,6	361,8							393,5	0,6	394,1
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			(545,2)		(78,3)				(623,5)		(623,5)
Affectation de résultat et dividendes distribués					829,1	(1 775,9)			(946,8)	(89,0)	(1 035,8)
Paiements en actions (IFRS 2)					69,1				69,1	0,5	69,6
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(25,4)		0,2		(25,2)	(1,1)	(26,3)
Variations de périmètre					(0,1)		0,1			10,4	10,4
Divers					69,7			0,1	69,7	5,3	75,0
Capitaux propres 31/12/2011	1 413,2	7 182,4	(1 097,5)	490,6	3 493,9	1 904,3	22,7	(519,8)	12 889,9	725,4	13 615,3
Résultat net de la période						1 916,7			1 916,7	108,5	2 025,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							31,8	(31,2)	0,6	1,1	1,7
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							2,5	(120,4)	(118,0)	(6,6)	(124,6)
Résultat global de la période						1 916,7	34,3	(151,6)	1 799,3	103,0	1 902,3
Augmentation de capital	30,2	305,5							335,7		335,7
Diminution de capital										(1,4)	(1,4)
Opérations sur actions propres			(564,3)		(82,5)				(646,9)		(646,9)
Affectation de résultat et dividendes distribués					925,6	(1 904,3)			(978,8)	(77,8)	(1 056,6)
Paiements en actions (IFRS 2)					65,2				65,2	0,4	65,6
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle ^(*)					(92,0)		0,1		(91,9)	(24,3)	(116,1)
Variations de périmètre					(2,7)		0,2	2,5		8,5	8,5
Divers					(38,2)		(0,1)	0,1	(38,2)	1,5	(36,7)
Capitaux propres 31/12/2012	1 443,4	7 487,9	(1 661,8)	490,6	4 269,2	1 916,7	57,2	(668,8)	13 334,4	735,4	14 069,8

(*) Correspondant principalement à l'acquisition des minoritaires d'Entrepose Contracting pour - 79,7 millions d'euros pour la part groupe suite à l'opération d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire de la cote.

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2012 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 (voir note A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012).

Les informations relatives à l'exercice 2010, présentées dans le document de référence 2011 D.12-0108 déposé à l'AMF le 27 février 2012, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 février 2013 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IAS 19 amendée « Avantages du personnel » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

VINCI mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés seront supprimées (voir note A.3.27.1 Provisions pour retraite) ;
- le calcul du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sera désormais fondé sur le même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les nouvelles dispositions apportées par la révision d'IAS 19 seront appliquées de façon rétrospective par le Groupe. Les principaux impacts sur les bilans consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2012 et au 31 décembre 2012 ont été estimés comme suit (ils correspondent à la reconnaissance des gains et pertes actuariels et coûts des services passés antérieurement non comptabilisés) :

- une hausse des provisions pour engagements de retraite de 163 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 et de 325 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- une diminution des actifs reconnus au bilan de 49 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 et de 69 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- une diminution des capitaux propres consolidés, hors effet d'impôts, de 212 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 et de 394 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Une analyse détaillée des impacts de la norme amendée sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2012 est en cours.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, groupe de construction belge coté à la Bourse de Bruxelles, détenu à 46,84 % par VINCI, qui exerce un contrôle de fait au regard notamment de la dispersion de l'actionnariat de la société.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupements ou de sociétés en participation, dans les métiers du contracting et de VINCI Immobilier.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi que les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour la détermination du contrôle sur une entité, VINCI réalise également une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers, qui, en cas d'exercice, pourraient conduire le Groupe à obtenir ou à perdre le contrôle de l'entité concernée.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2012			31/12/2011		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 995	1 224	771	1 907	1 197	710
Mise en équivalence	355	58	297	339	66	273
Total	2 350	1 282	1 068	2 246	1 263	983

Les principaux mouvements de la période concernent l'acquisition des groupes Carmacks en Alberta, au Canada (6 sociétés), et NAPC en Inde (1 société) par Eurovia au cours du 1^{er} semestre de l'exercice et de GA Gruppe en Allemagne (14 sociétés plus la création d'un holding) par VINCI Energies au cours du 2^e semestre.

Par ailleurs, la société Gefyra, concessionnaire du pont de Rion-Antirion en Grèce, qui était consolidée selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 1^{er} octobre 2012, est, depuis cette date, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, suite à un changement de la capacité du Groupe à y exercer un contrôle exclusif.

La hausse du nombre de sociétés consolidées résulte principalement de la refonte de l'organisation opérationnelle entreprise par VINCI Energies au cours de l'exercice. Celle-ci s'est traduite par la création de 41 sociétés et la fusion de 8 autres au sein de son pôle VINCI Energies France. Les autres acquisitions de la période concernent principalement VINCI Concessions (4 sociétés), VINCI Energies (17 sociétés), VINCI Construction (11 sociétés) et Eurovia (4 sociétés).

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas d'un résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme a été appliquée de façon prospective. Elle a donc été sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé à la clôture de l'exercice.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs en cours de cession, ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise économique et financière en Europe, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers.

3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.19 Paiements en actions.

3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.20.1 Provisions pour engagements de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 Contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique pour VINCI uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 « Contrats de construction ». Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 Contrats de construction, présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 Contrats de concession, présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires, ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de l'actif incorporel s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment les concessions des réseaux autoroutiers en France, certains ouvrages de franchissement, et à la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.

- **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalant au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de la présenter sur une ligne séparée « paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.6.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.6.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

À l'international, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président-directeur général, des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de certaines filiales étrangères réparties dans 14 pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires. Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté dans la note annexe dédiée.

3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements », qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.20.2 Prêts et créances au coût amorti).

3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêt pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés

par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. Au cas particulier des sociétés d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota, la méthode utilisée est la méthode linéaire.

3.12 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des marques, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Au cas particulier des terrains de carrières, ceux-ci sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la consommation des avantages économiques.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.20 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

3.20.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.23 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

3.24 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.26 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'instruments de capitaux propres.

3.27 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3.27.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la Société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque la Société adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.27.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.28 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir précédemment). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « autres charges financières ».

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.29 Emprunts obligataires et autres dettes financières (courants et non courants)

3.29.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique « dettes financières courantes ».

3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- l'« efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « autres actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « autres actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en « résultat ». La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.29.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.30 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Acquisitions d'entreprises

1. Acquisition de GA Gruppe

Le 7 septembre 2012, après l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence, VINCI Energies a finalisé auprès du groupe suisse Alpiq la prise de contrôle de sa division Energieversorgungstechnik (EVT). L'acquisition a porté sur 100 % des titres de la société mère du groupe EVT.

EVT, désormais renommé GA Gruppe, est un ensemble d'entreprises proposant une offre complète de services d'ingénierie, études, construction et maintenance pour des opérateurs de réseaux de transport ou de distribution d'électricité, des opérateurs d'infrastructures de télécommunications et des groupes industriels. GA Gruppe est implanté principalement en Allemagne et, au travers de filiales locales, en Europe centrale.

Le prix d'acquisition a été réglé en numéraire pour un montant de 211 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées au 7 septembre 2012 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Détermination provisoire des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels à la date d'acquisition

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis au 7 septembre 2012	Justes valeurs
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles	1,5
Immobilisations corporelles	61,7
Actifs financiers non courants	0,1
Impôts différés actifs	7,1
Total actifs non courants	70,4
Actifs courants	
Stocks et travaux en cours	5,3
Clients et autres créances d'exploitation	207,5
Autres actifs courants	0,6
Actifs d'impôt	5,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	14,2
Total actifs courants	233,2
Passifs non courants	
Intérêts minoritaires	2,8
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel	44,8
Impôts différés passifs	0,6
Total passifs non courants	48,3
Passifs courants	
Provisions courantes	6,5
Fournisseurs	54,1
Autres passifs courants	103,4
Passifs d'impôt	10,8
Dettes financières courantes	48,8
Total passifs courants	223,5
Actifs nets acquis	31,8
Prix d'acquisition	210,8
Goodwill provisoire	179,0

Le goodwill provisoire correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de GA Gruppe. Il a été affecté aux unités génératrices de trésorerie « VINCI Energies Allemagne » et « VINCI Energies République tchèque » pour des montants de respectivement 152 millions d'euros et 27 millions d'euros.

Contribution de GA Groupe au résultat 2012 de VINCI

(en millions d'euros)

7/09/2012 - 31/12/2012

Chiffre d'affaires consolidé	195,3
Résultat opérationnel sur activité	10,0
Résultat net de la période	7,3

Sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 519 millions d'euros, 9,1 millions d'euros et 6,6 millions d'euros.

2. Autres acquisitions

Eurovia a acquis, en janvier 2012, 100 % du capital de NAPC, entreprise de construction routière, de terrassement et de génie civil, basée à Chennai en Inde, pour un montant de 76 millions d'euros. L'allocation provisoire du prix d'acquisition effectuée sur la base d'une juste valeur des actifs acquis, des passifs et passifs éventuels assumés identifiés s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 52,9 millions d'euros.

En mars 2012, Eurovia a acquis 100 % du capital du groupe Carmacks, pour un montant de 145 millions d'euros. Ce groupe, basé en Alberta au Canada, intervient dans la construction ainsi que dans la maintenance d'infrastructures routières, au travers de contrats de longue durée. L'allocation provisoire du prix d'acquisition de ce regroupement a conduit à comptabiliser un goodwill de 21,0 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, Entrepose Contracting a pris le contrôle de Geostock, groupe spécialisé dans le stockage souterrain. Cette prise de contrôle s'est réalisée par étapes. En effet, Entrepose Contracting qui exerçait une influence notable sur Geostock avec 25 % du capital a acquis, en juin 2012, 25 % complémentaires lui procurant alors un contrôle conjoint. En novembre 2012, Entrepose Contracting a acquis 40 % complémentaires, portant sa participation à 90 % du capital, en lui donnant à cette même date le contrôle exclusif de Geostock. L'allocation provisoire du prix d'acquisition total de 57,7 millions d'euros, réglé en numéraire, a conduit à comptabiliser un goodwill de 23,1 millions d'euros.

Par l'intermédiaire d'une offre publique d'achat simplifiée finalisée le 30 juin 2012, le Groupe a par ailleurs procédé au rachat des minoritaires du groupe Entrepose Contracting, désormais détenu à 100 %. L'opération, d'un montant versé en numéraire de 102 millions d'euros, a été comptabilisée en tant que transaction entre actionnaires dans les états financiers consolidés du Groupe.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux branches principales, concessions et contracting, auxquelles s'ajoute l'activité de VINCI Immobilier. Les branches concessions et contracting sont elles-mêmes divisées en pôles :

Branche concessions :

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Concessions : VINCI Park, VINCI Airports, VINCI Stadium, autres infrastructures et équipements publics.

Branche contracting :

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols, génie civil spécialisé.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation
Cessions	5 354,0	5 296,7	1,1 %
VINCI Autoroutes	4 439,3	4 409,0	0,7 %
VINCI Concessions	914,7	887,6	3,1 %
Contracting	33 090,2	31 495,2	5,1 %
VINCI Energies	9 016,6	8 666,5	4,0 %
Eurovia	8 746,8	8 721,6	0,3 %
VINCI Construction	15 326,8	14 107,2	8,6 %
VINCI Immobilier	810,9	698,1	16,2 %
Éliminations intra-groupe	(621,5)	(534,1)	16,4 %
Chiffre d'affaires^(*)	38 633,6	36 955,9	4,5 %
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	549,6	690,2	-20,4 %
Chiffre d'affaires total	39 183,2	37 646,1	4,1 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2012	%	Exercice 2011	%
France	24 324,2	63,0 %	23 561,8	63,8 %
Royaume-Uni	2 257,3	5,8 %	2 070,7	5,6 %
Allemagne	2 374,2	6,1 %	2 100,8	5,7 %
Europe centrale et orientale ^(*)	2 001,0	5,2 %	2 489,6	6,7 %
Benelux	1 614,4	4,2 %	1 570,0	4,2 %
Autres pays d'Europe	1 100,6	2,8 %	1 079,3	2,9 %
Europe^(**)	33 671,7	87,2 %	32 872,1	88,9 %
dont Union européenne	32 936,5	85,3 %	32 294,0	87,4 %
Amérique du Nord	1 332,9	3,5 %	891,1	2,4 %
Afrique	1 695,0	4,4 %	1 709,7	4,6 %
Asie-Pacifique	1 434,7	3,7 %	1 089,9	2,9 %
Amérique latine	499,3	1,3 %	393,1	1,1 %
International hors Europe	4 961,9	12,8 %	4 083,8	11,1 %
Chiffre d'affaires^(***)	38 633,6	100,0 %	36 955,9	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	549,6		690,2	
Chiffre d'affaires total	39 183,2		37 646,1	

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 28 722 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 28 087 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 14 309 millions d'euros sur l'exercice 2012, en augmentation de 6,8 % par rapport à l'exercice 2011. Il représente 37 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (36,2 % en 2011).

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles. Les données de la colonne « Holdings et autres activités » comprennent VINCI Immobilier.

Exercice 2012

(en millions d'euros)	Concessions			Contracting				Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires^(*)	4 439,3	914,7	5 354,0	9 016,6	8 746,8	15 326,8	33 090,2	810,9	(621,5)	38 633,6
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	778,2	74,1	852,2						(302,6) ^(**)	549,6
Chiffre d'affaires total	5 217,5	988,8	6 206,2	9 016,6	8 746,8	15 326,8	33 090,2	810,9	(924,2)	39 183,2
Résultat opérationnel sur activité	2 019,4	139,1	2 158,5	502,0	276,5	625,0	1 403,5	108,7		3 670,7
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,5 %	15,2 %	40,3 %	5,6 %	3,2 %	4,1 %	4,2 %			9,5 %
Résultat opérationnel	2 015,4	136,8	2 152,1	476,4	275,4	644,2	1 396,0	102,9		3 651,0
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,4 %	15,0 %	40,2 %	5,3 %	3,1 %	4,2 %	4,2 %			9,5 %
Tableau de flux de trésorerie										
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 087,2	284,8	3 371,9	531,7	467,0	876,3	1 875,0	171,6		5 418,5
% du chiffre d'affaires ^(*)	69,5 %	31,1 %	63,0 %	5,9 %	5,3 %	5,7 %	5,7 %			14,0 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 096,3	109,7	1 206,0	87,0	256,2	322,9	666,0	5,0		1 877,0
dont dotations nettes aux provisions	29,7	48,5	78,3	5,4	6,1	31,4	42,9	(15,0)		106,1
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(27,5)	(26,7)	(54,1)	(86,4)	(219,3)	(404,4)	(710,1)	22,1		(742,1)
Cash-flow opérationnel	1 744,3	222,2	1 966,5	316,5	(1,0)	437,1	752,6	403,5		3 122,6
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 046,0)	(79,1)	(1 125,1)	2,4		(16,8)	(14,5)			(1 139,6)
Cash-flow libre (après investissements)	698,3	143,1	841,4	318,9	(1,0)	420,3	738,2	403,5		1 983,0
Bilan										
Capitaux engagés	23 193,2	1 896,4	25 089,6	2 259,7	1 449,4	(274,4)	3 434,7	158,7		28 683,0
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	15,3	102,8	118,1	8,7	107,5	556,9	673,1	19,0		810,3
Excédent (endettement) financier net	(16 616,7)	(1 440,9)	(18 057,5)	(47,4)	(135,9)	2 278,1	2 094,8	3 435,9		(12 526,8)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2011

(en millions d'euros)	Concessions			Contracting				Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	Construction	VINCI Total			
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires^(*)	4 409,0	887,6	5 296,7	8 666,5	8 721,6	14 107,2	31 495,2	698,1	(534,1)	36 955,9
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	978,9	101,7	1 080,6						(390,4) ^(**)	690,2
Chiffre d'affaires total	5 388,0	989,3	6 377,3	8 666,5	8 721,6	14 107,2	31 495,2	698,1	(924,5)	37 646,1
Résultat opérationnel sur activité	2 018,2	130,5	2 148,7	482,7	322,2	630,4	1 435,3	76,0		3 659,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,8 %	14,7 %	40,6 %	5,6 %	3,7 %	4,5 %	4,6 %			9,9 %
Résultat opérationnel	2 015,1	105,7	2 120,8	459,1	308,8	643,7	1 411,7	68,5		3 601,0
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,7 %	11,9 %	40,0 %	5,3 %	3,5 %	4,6 %	4,5 %			9,7 %
Tableau de flux de trésorerie										
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 058,0	308,0	3 366,0	507,9	524,3	847,7	1 879,9	120,3		5 366,2
% du chiffre d'affaires ^(*)	69,4 %	34,7 %	63,5 %	5,9 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %			14,5 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 063,0	108,4	1 171,4	82,1	249,1	301,9	633,1	6,2		1 810,7
dont dotations nettes aux provisions	6,6	71,2	77,8	(6,0)	(12,8)	16,7	(2,1)	(8,0)		67,7
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26,0)	(29,8)	(55,8)	(88,4)	(194,3)	(334,1)	(616,8)	4,5		(668,0)
Cash-flow opérationnel	1 687,8	187,2	1 875,0	257,4	220,2	678,9	1 156,5	238,0		3 269,5
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 017,3)	(91,2)	(1 108,5)	(3,1)		(23,7)	(26,8)			(1 135,4)
Cash-flow libre (après investissements)	670,5	95,9	766,4	254,3	220,2	655,2	1 129,7	238,0		2 134,2
Bilan										
Capitaux engagés	23 035,9	2 176,0	25 211,9	1 931,8	1 116,7	(467,7)	2 580,9	206,6		27 999,4
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	13,2	106,4	119,7	4,6	132,3	480,7	617,6	11,4		748,6
Excédent (endettement) financier net	(17 157,0)	(1 738,5)	(18 895,4)	530,7	90,1	2 293,3	2 914,1	3 391,8		(12 589,6)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes) (voir note E.21 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes) et de l'impôt exigible.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux engagés – actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		23 499,9	23 921,5
– Impôt différé sur écart d'évaluation ASF		(1 763,1)	(1 847,2)
Goodwill brut		6 681,6	6 342,6
Autres immobilisations incorporelles		437,4	374,8
Immobilisations corporelles		4 746,2	4 399,1
Immeubles de placement		10,5	48,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence		810,3	748,6
Autres actifs financiers non courants		1 715,4	1 267,6
– Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	16	(2,3)	(2,1)
– Dérivés actifs non courants	16	(756,1)	(436,4)
Stocks et travaux en cours		1 015,5	1 004,1
Clients et autres débiteurs		10 978,6	10 222,0
Autres actifs courants d'exploitation		4 505,5	4 131,3
Autres actifs courants hors exploitation		35,2	46,3
Actifs d'impôts exigibles		87,1	70,4
Total capitaux engagés – actifs		52 001,7	50 290,5
Capitaux engagés – passifs			
Provisions courantes		(3 507,7)	(3 484,1)
Fournisseurs		(7 603,6)	(7 625,0)
Autres passifs courants d'exploitation		(11 306,3)	(10 381,5)
Autres passifs courants hors exploitation		(539,9)	(567,8)
Passifs d'impôt exigible		(361,3)	(232,6)
Total capitaux engagés – passifs		(23 318,7)	(22 291,1)
Total capitaux engagés		28 683,0	27 999,4

3. Répartition des données de la branche concessions

Exercice 2012

(en millions d'euros)	dont					Total
	VINCI Autoroutes	ASF/Escota	Cofiroute	VINCI Concessions	dont VINCI Park	
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ^(*)	4 439,3	3 191,3	1 208,2	914,7	614,6	5 354,0
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	778,2	647,5	128,0	74,1	19,1	852,2
Chiffre d'affaires total	5 217,5	3 838,8	1 336,2	988,8	633,8	6 206,2
Résultat opérationnel sur activité	2 019,4	1 392,0	610,9	139,1	113,9	2 158,5
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,5 %	43,6 %	50,6 %	15,2 %	18,5 %	40,3 %
Résultat opérationnel	2 015,4	1 390,3	608,4	136,8	110,7	2 152,1
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,4 %	43,6 %	50,4 %	15,0 %	18,0 %	40,2 %
Tableau de flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 087,2	2 206,7	855,9	284,8	210,1	3 371,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	69,5 %	69,1 %	70,8 %	31,1 %	34,2 %	63,0 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 096,3	837,0	252,1	109,7	75,7	1 206,0
dont dotations nettes aux provisions	29,7	17,6	12,1	48,5	29,5	78,3
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(27,5)	(23,1)	(4,3)	(26,7)	(18,7)	(54,1)
Cash-flow opérationnel	1 744,3	1 266,6	547,2	222,2	121,9	1 966,5
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 046,0)	(861,2)	(182,1)	(79,1)	(45,9)	(1 125,1)
Cash-flow libre (après investissements)	698,3	405,4	365,1	143,1	76,0	841,4
Bilan						
Capitaux engagés	23 193,2	17 269,5	5 237,1	1 896,4	1 243,4	25 089,6
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	15,3	15,3	(0,0)	102,8	40,2	118,1
Excédent (endettement) financier net	(16 616,7)	(11 149,4)	(2 876,9)	(1 440,9)	(730,2)	(18 057,5)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

Exercice 2011

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	dont		VINCI Concessions	dont VINCI Park	Total
		ASF/Escota	Cofiroute			
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires (*)	4 409,0	3 169,9	1 201,9	887,6	599,1	5 296,7
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	978,9	845,5	129,4	101,7	37,0	1 080,6
Chiffre d'affaires total	5 388,0	4 015,5	1 331,3	989,3	636,1	6 377,3
Résultat opérationnel sur activité	2 018,2	1 393,8	608,1	130,5	107,3	2 148,7
% du chiffre d'affaires (*)	45,8 %	44,0 %	50,6 %	14,7 %	17,9 %	40,6 %
Résultat opérationnel	2 015,1	1 392,8	605,9	105,7	107,0	2 120,8
% du chiffre d'affaires (*)	45,7 %	43,9 %	50,4 %	11,9 %	17,9 %	40,0 %
Tableau de flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 058,0	2 185,4	848,0	308,0	200,9	3 366,0
% du chiffre d'affaires (*)	69,4 %	68,9 %	70,6 %	34,7 %	33,5 %	63,5 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 063,0	809,8	246,4	108,4	74,9	1 171,4
dont dotations nettes aux provisions	6,6	5,3	1,4	71,2	20,5	77,8
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26,0)	(19,4)	(2,2)	(29,8)	(22,8)	(55,8)
Cash-flow opérationnel	1 687,8	1 204,3	557,6	187,2	113,5	1 875,0
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 017,3)	(841,2)	(172,1)	(91,2)	(49,1)	(1 108,5)
Cash-flow libre (après investissements)	670,5	363,1	385,5	95,9	64,3	766,4
Bilan						
Capitaux engagés	23 035,9	17 052,5	5 314,8	2 176,0	1 252,0	25 211,9
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	13,2	13,2		106,4	41,5	119,7
Excédent (endettement) financier net	(17 157,0)	(11 315,7)	(2 959,9)	(1 738,5)	(772,1)	(18 895,4)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe centrale et orientale (*)	Benelux	Autres pays d'Europe	Total Europe	Amérique du Nord	Afrique	Asie-Pacifique	Amérique latine	Total
31 décembre 2012												
Capitaux engagés	26 166,2	263,6	265,4	103,8	923,4	362,8	28 085,1	556,0	(35,1)	2,9	74,0	28 683,0
31 décembre 2011												
Capitaux engagés	25 769,1	78,3	206,2	53,4	817,9	654,6	27 579,4	361,3	64,8	(95,4)	89,4	27 999,4

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

Les capitaux engagés au 31 décembre 2012 dans les pays de la zone euro s'élevaient à 27 577 millions d'euros, dont 96 % en France.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires^(*)	38 633,6	36 955,9
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	549,6	690,2
Chiffre d'affaires total	39 183,2	37 646,1
Produits des activités annexes	234,4	205,0
Achats consommés	(9 432,5)	(9 258,0)
Services extérieurs	(5 103,9)	(4 843,9)
Personnel intérimaire	(993,5)	(946,6)
Sous-traitance et charges de construction des sociétés concessionnaires	(8 013,9)	(7 468,3)
Impôts et taxes	(1 052,4)	(1 009,2)
Charges de personnel	(9 272,0)	(8 754,2)
Autres produits et charges opérationnels	38,8	49,7
Amortissements	(1 877,0)	(1 810,7)
Dotations nettes aux provisions	(40,4)	(150,0)
Charges opérationnelles	(35 746,9)	(34 191,2)
Résultat opérationnel sur activité	3 670,7	3 659,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,5 %	9,9 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(94,3)	(101,4)
Pertes de valeur des goodwill	(7,5)	(8,0)
Résultats des sociétés mises en équivalence	82,1	50,5
Résultat opérationnel	3 651,0	3 601,0
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,5 %	9,7 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

5.1 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	24,8	24,0
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	11,3	29,2
Autres	2,7	(3,5)
Total	38,8	49,7

5.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(998,4)	(971,8)
Immobilisations incorporelles	(41,5)	(38,9)
Immobilisations corporelles	(835,1)	(795,9)
Immeubles de placement	(1,9)	(4,1)
Amortissements	(1 877,0)	(1 810,7)

6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(767,6)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	88,8		
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	42,1 (*)		(244,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(1,0)		
Prêts et créances		(0,3)	
Actifs disponibles à la vente		16,4	17,6
Résultat de change		(6,2)	
Coûts d'actualisation		(91,3)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		71,3	
Provisions et divers		(8,8)	
Total résultat financier	(637,7)	(18,8)	(226,6)

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(745,3)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	95,1		
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	7,4 (*)		(346,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(3,8)		
Prêts et créances		(28,4)	
Actifs disponibles à la vente		37,9	(19,9)
Résultat de change		(4,6)	
Coûts d'actualisation		(47,3)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		60,9	
Provisions et divers		6,7	
Total résultat financier	(646,6)	25,2	(366,1)

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 637,7 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 646,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une diminution de 8,9 millions d'euros liée essentiellement à la baisse du coût des dettes financières long terme (+ 13,0 millions d'euros) qui s'explique par :

- un encours moyen en recul d'environ 174 millions d'euros du fait des décalages entre les remboursements des dettes et les opérations de refinancement (voir note E.22.1 Détail des dettes financières à long terme) ;
- une amélioration du taux moyen liée à la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et variables capés ;
- les taux des nouvelles émissions obligataires effectuées en 2011 et 2012, globalement inférieurs aux taux moyen des dettes remboursées sur la période.

La rémunération de la trésorerie nette est en repli, l'augmentation de l'encours moyen d'environ 100 millions d'euros n'ayant pas permis de compenser la baisse des taux sur la période.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction qui s'élèvent à 71,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 70,1 millions d'euros pour le groupe ASF), contre 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 59,4 millions d'euros pour le groupe ASF).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation relatifs aux actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 91,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (47,3 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites pour 42,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (41,4 millions d'euros au 31 décembre 2011) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 33,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (6,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	111,0	69,7
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	317,0	248,4
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(313,9)	(249,4)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(72,6)	(59,9)
<i>dont variations de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(16,0)</i>	<i>(11,6)</i>
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,6	(1,3)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	42,1	7,4

7. Impôts sur les bénéfices

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	(1 105,1)	(1 146,8)
Impôts différés	135,9	163,2
dont différences temporelles	113,5	160,2
dont déficits et crédits d'impôt	22,4	3,0
Total	(969,2)	(983,6)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de – 874,3 millions d'euros pour les filiales françaises (– 873,2 millions d'euros en 2011), dont – 170,1 millions d'euros chez Cofiroute (– 173,9 millions d'euros en 2011) et – 675,5 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 168 filiales françaises (– 660,7 millions d'euros en 2011).
- une charge d'impôt de – 94,9 millions d'euros pour les filiales étrangères (– 110,4 millions d'euros en 2011).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif ressort à 33,3 % sur l'exercice 2012, contre 33,6 % en 2011.

Le taux effectif d'impôt pour 2012 est inférieur au taux d'impôt théorique en vigueur en France (36,1 % en tenant compte de la contribution exceptionnelle de 5 %), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	2 912,4	2 929,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	36,10 %	36,10 %
Impôt théorique attendu	(1 051,4)	(1 057,4)
Pertes de valeur des goodwill	(2,7)	(1,8)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	8,0	7,2
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(12,2)	(3,0)
Différentiel de taux sur résultat étranger	54,7	90,7
Différences permanentes et autres	34,3	(19,3)
Impôt effectivement constaté	(969,2)	(983,6)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	33,3 %	33,6 %

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	Variations			31/12/2011
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	281,0	18,1	0,1	(9,6)	272,5
Engagements de retraite	226,9	8,4	0,1	6,2	212,2
Différences temporelles sur provisions	422,3	53,7	0,6	2,4	365,6
Mise à la juste valeur des instruments financiers	155,3	(5,3)	30,6	(2,7)	132,7
Location-financements	20,5	(2,4)	0,1	(1,1)	23,9
Autres	312,1	3,9	(3,4)	(7,4)	319,0
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(907,9)			(68,5)	(839,4)
Total	510,3	76,3	28,1	(80,7)	486,5
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs (*)	(2 557,6)	96,7	(1,7)	(26,5)	(2 626,1)
Location-financements	(28,5)	1,7	(0,1)	(0,1)	(30,0)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(15,8)	4,9	(8,4)	0,3	(12,6)
Autres	(386,4)	(31,6)	(9,6)	(7,6)	(337,5)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	907,9			68,5	839,4
Total	(2 080,4)	71,8	(19,9)	34,6	(2 166,9)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	(1 570,1)	148,1	8,3	(46,1)	(1 680,4)
Écrêtement	(307,6)	(12,2)	1,2	10,8	(307,4)
Impôts différés nets	(1 877,8)	135,9	9,5	(35,3)	(1 987,8)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration : 1 763,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés actifs non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 307,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (307,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

Exercice 2012	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
Total actions		572 222 439	
Actions autodétenues		(35 420 639)	
Résultat net par action avant dilution	1 916,7	536 801 800	3,57
Options de souscription		1 577 775	
Options d'achat d'actions			
Plan d'épargne Groupe		441 409	
Actions de performance		2 945 869	
Résultat net dilué par action	1 916,7	541 766 853	3,54

Exercice 2011	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
Total actions		560 976 818	
Actions autodétenues		(19 891 150)	
Résultat net par action avant dilution	1 904,3	541 085 668	3,52
Options de souscription		3 044 270	
Options d'achat d'actions		1 695	
Plan d'épargne Groupe		345 942	
Actions de performance		2 184 725	
Résultat net dilué par action	1 904,3	546 662 300	3,48

E. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Park	Autres infrastructures	Total concessions	Autres concessions	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2011	27 088,0	1 131,8	870,1	29 090,0	4,0	29 094,0
Acquisitions de la période ^(*)	1 036,3	28,7	62,5	1 127,5		1 127,5
Sorties de la période	(1,1)	(4,3)	(0,1)	(5,5)		(5,5)
Écarts de conversion		1,8	5,6	7,4		7,4
Autres mouvements	196,8	2,5	(117,3)	82,0		82,0
	28 319,9	1 160,6	820,8	30 301,3	4,0	30 305,3
Subventions reçues	(13,3)		(21,4)	(34,8)		(34,8)
Au 31/12/2011	28 306,6	1 160,6	799,4	30 266,6	4,0	30 270,5
Acquisitions de la période ^(*)	848,0	19,7	55,0	922,7		922,7
Sorties de la période	(1,8)	(21,6)	(3,3)	(26,7)		(26,7)
Écarts de conversion		1,7	(3,8)	(2,1)		(2,1)
Autres mouvements	13,4	(38,9)	(422,1)	(447,6)		(447,6)
	29 166,2	1 121,5	425,1	30 712,8	4,0	30 716,8
Subventions reçues	(2,1)		(20,3)	(22,4)		(22,4)
Au 31/12/2012	29 164,1	1 121,5	404,8	30 690,4	4,0	30 694,3
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2011	(4 511,3)	(545,4)	(262,5)	(5 319,2)	(3,1)	(5 322,3)
Amortissements de la période	(916,4)	(36,0)	(30,6)	(982,9)	(0,2)	(983,1)
Pertes de valeur		(3,0)	(46,0)	(49,0)		(49,0)
Reprises de pertes de valeur		5,0		5,0		5,0
Sorties de la période	0,1	4,2	0,1	4,4		4,4
Écarts de conversion		(0,6)	(2,3)	(2,9)		(2,9)
Autres mouvements	(51,5)	(1,5)	51,9	(1,2)		(1,2)
Au 31/12/2011	(5 479,1)	(577,2)	(289,5)	(6 345,8)	(3,3)	(6 349,1)
Amortissements de la période	(946,6)	(33,9)	(29,7)	(1 010,2)	(0,2)	(1 010,4)
Pertes de valeur		(7,9)	(12,1)	(20,1)		(20,1)
Reprises de pertes de valeur		2,3		2,3		2,3
Sorties de la période	1,1	17,6	0,5	19,2		19,2
Écarts de conversion		(0,6)	1,5	0,8	(0,0)	0,8
Autres mouvements	(0,0)	16,0	146,8	162,7		162,7
Au 31/12/2012	(6 424,5)	(583,9)	(182,5)	(7 191,0)	(3,4)	(7 194,4)
Valeur nette						
Au 01/01/2011	22 576,7	586,5	607,6	23 770,8	0,8	23 771,6
Au 31/12/2011	22 827,5	583,4	509,9	23 920,8	0,7	23 921,5
Au 31/12/2012	22 739,5	537,6	222,3	23 499,4	0,5	23 499,9

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 852 millions d'euros (1 067 millions d'euros en 2011). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 647,5 millions d'euros (845,5 millions d'euros en 2011) et par Cofiroute pour un montant de 127,7 millions d'euros (127,3 millions d'euros en 2011).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 178,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2 095,8 millions d'euros au 31 décembre 2011). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (2 147,7 millions d'euros, dont 1 477 millions d'euros pour ASF, 573 millions d'euros pour Escota et 97,8 millions d'euros pour Cofiroute).

Les autres mouvements de l'exercice 2012 sont principalement liés au changement de méthode de consolidation de la société grecque Gefyra.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP. Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note F.25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel.

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur nette à l'ouverture	6 263,8	6 103,1
Goodwill constatés dans l'exercice	335,9	75,4
Pertes de valeur	(7,5)	(8,0)
Écarts de conversion	10,2	10,4
Sortie de périmètre		(0,0)
Autres mouvements	6,9	82,9
Valeur nette à la clôture	6 609,3	6 263,8

Les goodwill constatés dans l'exercice ont été comptabilisés sur la base de la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises. Ils concernent principalement les acquisitions de GA Groupe (VINCI Energies) pour 179 millions d'euros, de NAPC (Eurovia) pour 52,9 millions d'euros, de Geostock Holding (Entrepose Contracting) pour 23,1 millions d'euros et de Carmacks Group (Eurovia) pour 20,8 millions d'euros.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
ASF/Escota	1 934,7		1 934,7	1 934,7
Energies France	1 791,3		1 791,3	1 785,2
VINCI Facilities	563,1		563,1	563,0
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
Entrepose Contracting	200,9		200,9	200,9
Soletanche Bachy	170,7		170,7	170,7
Energies Allemagne	332,2		332,2	174,1
Nuvia	139,1		139,1	135,9
Energies Benelux	138,7		138,7	136,3
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	107,6		107,6	107,6
Energies Suisse	107,2		107,2	105,7
Taylor Woodrow Construction UK	93,7		93,7	91,5
Autres goodwill	759,1	(72,3)	686,8	514,9
Total	6 681,6	(72,3)	6 609,3	6 263,8

11. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2011	306,1	425,0	731,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	7,2	19,1	26,3
Autres acquisitions de l'exercice	20,5	33,4	53,9
Sorties de l'exercice	(6,8)	(2,8)	(9,6)
Écarts de conversion	(0,1)	0,3	0,2
Autres mouvements	(15,5)	1,5	(14,0)
Au 31/12/2011	311,3	476,6	787,9
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5,1	64,2 (*)	69,3
Autres acquisitions de l'exercice	19,3	31,6	50,9
Sorties de l'exercice	(11,4)	(33,1)	(44,5)
Écarts de conversion	0,2	2,6	2,9
Autres mouvements	8,5	(5,4)	3,1
Au 31/12/2012	333,0	536,4	869,4
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2011	(259,3)	(117,0)	(376,3)
Amortissements de la période	(28,2)	(10,7)	(38,9)
Pertes de valeur	(0,7)	(2,1)	(2,8)
Reprises de perte de valeur		1,6	1,6
Sorties de l'exercice	6,6	1,9	8,6
Écarts de conversion	0,3	0,4	0,6
Autres mouvements	18,3	(24,1)	(5,8)
Au 31/12/2011	(263,0)	(150,1)	(413,0)
Amortissements de la période	(25,5)	(16,0)	(41,5)
Pertes de valeur	(0,2)	(1,9)	(2,2)
Reprises de perte de valeur	0,1	0,4	0,4
Sorties de l'exercice	11,1	27,8	38,9
Écarts de conversion	(0,2)	(0,4)	(0,7)
Autres mouvements	(3,5)	(10,4)	(13,9)
Au 31/12/2012	(281,3)	(150,7)	(432,0)
Valeur nette			
Au 01/01/2011	46,8	308,0	354,9
Au 31/12/2011	48,3	326,5	374,8
Au 31/12/2012	51,7	385,7	437,4

(*) Dont 63 millions d'euros liés à l'acquisition de Carmacks.

12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2011	3 079,3	844,1	1 194,5	5 716,4	10 834,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2,0	3,1	39,2	177,8	222,0
Autres acquisitions de l'exercice	216,1	20,9	161,7	555,9	954,7
Sorties de l'exercice	(51,0)	(6,0)	(19,3)	(441,6)	(517,9)
Écarts de conversion	0,1	(11,4)	(2,7)	(13,7)	(27,7)
Autres mouvements	(110,2)	0,6	(123,9)	70,3	(163,2)
Au 31/12/2011	3 136,2	851,3	1 249,5	6 065,2	11 302,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,6	12,1	55,7	216,5	284,8
Autres acquisitions de l'exercice	281,9	13,6	147,8	636,2	1 079,4
Sorties de l'exercice	(82,0)	(11,2)	(39,8)	(436,8)	(569,8)
Écarts de conversion	0,1	10,0	4,9	22,5	37,4
Autres mouvements	(7,5)	1,6	(39,7)	76,5	30,8
Au 31/12/2012	3 329,2	877,3	1 378,4	6 580,0	12 164,8
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2011	(1 693,5)	(195,8)	(515,6)	(4 017,9)	(6 422,8)
Amortissements de la période	(165,7)	(19,5)	(50,0)	(562,5)	(797,6)
Pertes de valeur	(0,8)	(3,4)	(3,2)	(8,7)	(16,0)
Reprises de pertes de valeur	0,1	2,9	1,7	7,6	12,2
Sorties de l'exercice	47,2	4,7	9,0	367,7	428,7
Écarts de conversion	(0,0)	1,9	1,2	8,0	11,0
Autres mouvements	(1,2)	(23,1)	(4,4)	(89,8)	(118,6)
Au 31/12/2011	(1 813,9)	(232,3)	(561,3)	(4 295,6)	(6 903,1)
Amortissements de la période	(165,4)	(17,1)	(55,2)	(600,1)	(837,7)
Pertes de valeur	(0,3)	(0,9)	(10,0)	(8,3)	(19,5)
Reprises de pertes de valeur	0,8	1,7	2,4	9,4	14,4
Sorties de l'exercice	77,9	4,0	21,3	401,9	505,1
Écarts de conversion	(0,0)	(1,7)	(1,8)	(15,0)	(18,6)
Autres mouvements	0,5	2,0	(43,8)	(118,0)	(159,3)
Au 31/12/2012	(1 900,3)	(244,4)	(648,3)	(4 625,7)	(7 418,6)
Valeur nette					
Au 01/01/2011	1 385,7	648,3	678,9	1 698,5	4 411,5
Au 31/12/2011	1 322,3	619,0	688,2	1 769,6	4 399,1
Au 31/12/2012	1 428,9	632,9	730,1	1 954,3	4 746,2

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 521,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (387,1 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les immobilisations en location-financement s'élèvent à 129,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (133,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note E.22.1 Détail des dettes financières à long terme.

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2012.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel, et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant – jusqu'à la cinquième année – un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2012	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années N + 1 à N + 5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2012	2011
				31/12/2012	31/12/2011		
Groupe ASF	1 934,7	(*)	(*)	9,1 %	9,7 %		
VINCI Energies France	1 791,3	2,4 %	1,0 %	12,1 %	12,2 %		
VINCI Facilities	563,1	0,9 %	1,0 %	11,7 %	11,8 %		
VINCI Park	343,3	(*)	(*)	9,0 %	9,1 %		
VINCI Energies Allemagne	332,2	3,0 %	1,0 %	10,0 %	9,6 %		
Entrepose Contracting	200,9	6,8 %	1,0 %	11,2 %	11,6 %		
Soletanche Bachy	170,7	2,7 %	1,5 %	10,6 %	11,4 %		
Autres goodwill	1 273,2	- 3 % à 5 %	1 % à 5 %	8,5 % à 16,7 %	7,5 % à 31,4 %	(7,5)	(8,0)
Total	6 609,3					(7,5)	(8,0)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats, en retenant un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 0,9 % pour le groupe ASF (ce taux est calculé en intégrant l'arrêt de la concession d'Escota en 2028). Le taux de croissance moyen sur la période commune aux concessions d'ASF et d'Escota est de 2,1 %, et globalement de 3 % pour VINCI Park.

Les tests effectués au 31 décembre 2012 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 7,5 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,50 %	- 0,50 %	0,50 %	- 0,50 %
Groupe ASF	(832,1)	887,8	(*)	(*)
VINCI Energies France	(122,9)	134,4	93,3	(85,3)
VINCI Facilities	(25,0)	27,5	19,6	(17,8)
VINCI Park	(150,6)	185,8	(*)	(*)
VINCI Energies Allemagne	(48,4)	54,0	40,1	(35,9)
Entrepose Contracting	(22,5)	24,9	21,6	(19,6)
Soletanche Bachy	(92,1)	102,8	76,3	(68,3)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Au 31 décembre 2012, une variation de 50 points de base des hypothèses retenues n'aurait pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Sensibilité aux flux

(en millions d'euros)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels	
	5,0 %	- 5,0 %
Groupe ASF	922,7	(922,7)
VINCI Energies France	148,3	(148,3)
VINCI Facilities	27,3	(27,3)
VINCI Park	107,7	(105,3)
VINCI Energies Allemagne	46,9	(46,9)
Entrepose Contracting	23,8	(23,8)
Soletanche Bachy	90,3	(90,3)

Au 31 décembre 2012, une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus ou moins 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

En 2012, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 15,4 millions d'euros (46,3 millions d'euros en 2011).

14. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2012, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 26,7 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 10,5 millions d'euros (48 millions d'euros au 31 décembre 2011). La diminution de la valeur comptable s'explique principalement par la cession d'un immeuble situé rue Balzac à Paris.

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 1,7 million d'euros de produits locatifs et 0,7 million d'euros de charges opérationnelles directes.

15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

15.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur des titres en début d'exercice	748,6	713,5
dont contracting	617,6	589,9
dont concessions	119,7	119,0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	25,8	25,9
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	82,1	50,5
dont contracting	79,5	68,9
dont concessions	3,5	(17,2)
Dividendes distribués	(57,2)	(57,7)
Variations de périmètre et écarts de conversion	13,4	10,0
Variations nettes de juste valeur sur instruments financiers (après impôt)	(129,1)	(189,4)
Reclassements (*)	126,7	195,9
Valeur des titres en fin d'exercice	810,3	748,6
dont contracting	673,1	617,6
dont concessions	118,1	119,7

(*) Reclassements correspondant à la quote-part de titres mis en équivalence présentant une situation nette négative portés pour l'essentiel en autres provisions non courantes (voir note E.20.2 Autres provisions non courantes).

Les variations nettes de juste valeur sur instruments financiers concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de taux d'intérêt sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

15.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

La valeur comptable des participations de VINCI dans les sociétés mises en équivalence se répartit par pôle de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Concessions	118,1	119,7
dont VINCI Autoroutes	15,3	13,2
dont VINCI Concessions	102,8	106,4
Contracting	673,1	617,6
dont VINCI Energies	8,7	4,6
dont Eurovia	107,5	132,3
dont VINCI Construction	556,9	480,7
VINCI Immobilier	19,0	11,4
Participations dans des sociétés mises en équivalence	810,3	748,6

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Concessions	Contracting et immobilier	Total	Concessions	Contracting et immobilier	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	543,5	1 708,2	2 251,7	502,0	1 670,6	2 172,6
Résultat opérationnel	114,4	127,3	241,7	75,6	134,7	210,3
Résultat net	3,5	78,6	82,1	(17,2)	67,6	50,5
Bilan						
Actifs non courants	2 818,0	1 805,3	4 623,3	2 118,6	1 485,6	3 604,2
Actifs courants	652,4	1 090,5	1 742,9	544,4	1 051,4	1 595,8
Capitaux propres	310,8	(629,6)	(318,8)	197,5	(609,5)	(412,0)
Passifs non courants	(2 976,8)	(1 192,1)	(4 168,9)	(2 141,5)	(918,3)	(3 059,8)
Passifs courants	(804,5)	(1 074,0)	(1 878,5)	(719,1)	(1 009,0)	(1 728,1)
Endettement financier net	(2 705,2)	(174,7) (*)	(2 879,9)	(1 994,1)	(516,6)	(2 510,8)

(*) Complément d'information inséré le 26 avril 2013 : Pour l'année 2012, contrairement à ce qui est indiqué, l'endettement financier net des sociétés mises en équivalence des activités contracting et immobilier est de 651,1 millions d'euros et non pas de 174,7 millions d'euros. L'endettement financier net total des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 est donc de 3 356,3 millions d'euros au lieu de 2 879,9 millions d'euros.

Les actifs non courants comprennent notamment les immobilisations du domaine concédé des sociétés concessionnaires et les créances financières des projets en partenariat public-privé.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.27 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012.

15.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence

Engagements d'investissement pris par les sociétés

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Concessions	Contracting	Total	Concessions	Contracting	Total
Engagements d'investissement (en quote-part du Groupe)	2 148,3	17,5	2 165,8	2 439,7	84,3	2 524,0

La baisse des engagements d'investissement pris par les sociétés mises en équivalence (en quote-part Groupe) concerne principalement la société LISEA (projet de LGV SEA entre Tours et Bordeaux) à hauteur de 294,2 millions d'euros.

Engagements de mises de fonds pris par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de mises de fonds pris par le Groupe (capital et/ou dette subordonnée)	389,3	527,8

Ces engagements portent principalement sur les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA pour 112,8 millions d'euros. La variation de l'exercice s'explique par la mise en place par LISEA de sûretés réelles pour 135,3 millions d'euros en lieu et place de l'engagement de mises de fonds initial.

Sûretés réelles

Des sûretés réelles ont été données par VINCI ou VINCI Concessions pour les sociétés de projet de la branche concessions sous forme de nantissement de titres. Le montant des titres nantis (en valeur nette comptable consolidée) s'élève à 47,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 et concerne principalement les sociétés de projet SMTPC pour 28,9 millions d'euros et Olympia Odos pour 9,0 millions d'euros.

15.4 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	1 112,5	917,9
Créances clients	411,3	266,8
Achats	33,2	88,4
Dettes fournisseurs	58,6	53,0

16. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs disponibles à la vente	322,1	306,1
Prêts et créances au coût amorti	637,2	525,1
dont créances financières (PPP)	183,8	182,2
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(*)	756,1	436,4
Autres actifs financiers non courants	1 715,4	1 267,6

(*) Voir note E.23 Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Les actifs disponibles à la vente comprennent des titres de participation cotés pour 198,9 millions d'euros (dont 191,0 millions d'euros représentant la participation de 3,3 % dans ADP) et des titres de participation non cotés pour 123,2 millions d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent des créances rattachées à des participations, dont les avances d'actionnaires dans les sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé pour 183 millions d'euros (138 millions d'euros au 31 décembre 2011) ainsi que les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 183,8 millions d'euros.

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note E.22 Informations relatives à l'endettement financier net).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 33,7 millions d'euros.

Les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti			Total
	Titres de participation évalués à la juste valeur	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
Au 01/01/2011	202,3	114,6	117,9		248,6	683,4
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		1,5			(0,0)	1,5
Autres acquisitions de la période	0,3	28,4	48,0	0,2	133,4	210,3
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	(19,9)				(0,0)	(19,9)
Pertes de valeur	(0,0)	(1,9)			(1,8)	(3,8)
Sorties de la période	(0,2)	(1,0)	(19,2)	(0,4)	(20,7)	(41,5)
Écarts de conversion	0,2	(0,1)	0,7	(0,0)	0,5	1,3
Autres mouvements	(0,0)	(18,0)	34,9	2,3	(19,3)	(0,1)
Au 31/12/2011	182,7	123,4	182,2	2,1	340,7	831,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		2,5			0,9	3,4
Autres acquisitions de la période		26,0	47,0	1,0	110,2	184,2
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	17,6					17,6
Pertes de valeur	(0,0)	(6,3)			(5,0)	(11,3)
Sorties de la période	(0,4)	(0,7)	(33,1)	(0,9)	(33,8)	(69,0)
Écarts de conversion	0,2		(0,3)		0,8	0,8
Autres mouvements	(1,2)	(21,6)	(12,1)	(0,0)	37,4	2,5
Au 31/12/2012	198,9	123,2	183,8	2,3	451,2	959,3

Les mouvements de la période des actifs disponibles à la vente proviennent principalement de la hausse de la valeur des titres ADP pour 17,6 millions d'euros.

L'augmentation en 2012 des créances financières (PPP) de 47 millions d'euros concerne pour l'essentiel la piscine Édouard-Herriot (Bordeaux) chez VINCI Construction France pour 16,2 millions d'euros et des projets de VINCI plc au Royaume-Uni pour 9,2 millions d'euros.

L'augmentation des autres prêts et créances concerne notamment des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé pour 42,0 millions d'euros.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F.26 Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte.

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	183,8	31,9	151,9
Prêts et créances collatéralisés	2,3	2,3	
Autres prêts et créances	451,2	253,6	197,6
Prêts et créances au coût amorti	637,2	287,8	349,5

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	182,2	19,8	162,5
Prêts et créances collatéralisés	2,1		2,1
Autres prêts et créances	340,7	216,0	124,7
Prêts et créances au coût amorti	525,1	235,8	289,3

17. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)

17.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si, pour un contrat donné, ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(768,4)	(763,7)
Contrats de construction en cours, actifs	2 129,9	2 149,1
Contrats de construction en cours, passifs	(2 927,7)	(2 281,2)
Contrats de construction en cours, nets	(797,9)	(132,1)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	48 545,5	45 133,3
Moins factures émises	(49 343,4)	(45 265,5)
Contrats de construction en cours, nets	(797,9)	(132,1)

17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs. Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leur cotraitant ou de leur sous-traitant (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 401,7	640,7	4 552,2	640,2
Retenue de garantie	3 007,2	484,6	2 919,6	664,8
Soumission	159,4	0,6	150,1	0,1
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 514,7	479,8	1 484,6	380,8
Total	9 082,9	1 605,8	9 106,5	1 685,9

Lorsque des événements tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique, selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle, en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

18. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 2 mai 2011 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 12 avril 2012, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximal d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 60 euros. Au cours de cette période, 17 705 000 titres ont été achetés au cours moyen de 36,53 euros, pour un montant total de 646,7 millions d'euros (hors frais d'acquisition liés pour 0,2 million d'euros).

Les actions autodétenues (voir note E.18.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et d'abondement des plans d'actionnariat salarié à l'international.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2012, plus de 58 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Détenant ensemble 9,94 % du capital de la Société, ils en sont collectivement les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

18.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2012 est composé de 577 347 352 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre d'actions en début de période	565 276 672	552 620 447
Augmentations de capital	12 070 680	12 656 225
Nombre d'actions en fin de période	577 347 352	565 276 672
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	577 347 352	565 276 672
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	41 102 058	25 021 501
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionariat salarié</i>	<i>5 026 096</i>	<i>7 106 098</i>

Les mouvements du capital en 2011 et 2012 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 1^{er} janvier 2011				552 620 447	1 381 551 118
Plan d'épargne du Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
Situation au 31 décembre 2011				565 276 672	1 413 191 680
Plan d'épargne du Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
Situation au 31 décembre 2012				577 347 352	1 443 368 380

En février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

18.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre d'actions en début de période	25 021 501	11 360 406
Achats d'actions	17 705 000	15 244 984
Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat	(1 000)	(111 233)
Attribution aux salariés des actions de performance 2007		(1 100)
Attribution aux salariés des actions de performance 2008		(1 150)
Attribution aux salariés des actions de performance 2009		(1 470 406)
Attribution aux salariés des actions de performance 2010	(1 607 900)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2011	(1 800)	
Livraison abondement Castor International	(13 743)	
Nombre d'actions en fin de période	41 102 058	25 021 501

Au 31 décembre 2012, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 41 102 058 actions, pour un montant de 1 661,8 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

36 075 962 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe et 5 026 096 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionariat salarié à l'international.

18.3 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Réserves libres d'impôt sur les sociétés	17 926,6	18 315,9
Réserves distribuables	17 926,6	18 315,9

La réserve légale de VINCI SA s'élève à 141,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

18.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture		16,9	16,9	36,8		36,8
Variations de juste valeur de la période		17,6	(0,0)	17,6	(19,9)	(19,9)
Pertes de valeur constatées en résultat						
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession						
Variations de périmètre et divers				(0,0)		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(I)	34,5	(0,0)	34,5	(0,0)	16,9
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture		(773,5)	(33,3)	(806,9)	(427,4)	(16,9)
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence		(180,3)	(12,6)	(193,0)	(255,2)	(16,8)
Autres variations de juste valeur de la période		(81,3)	(0,7)	(82,0)	(102,6)	0,4
Éléments de juste valeur constatés en résultat		16,0	16,0	11,6		11,6
Variations de périmètre et divers		1,5	0,3	1,7	0,1	0,1
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(II)	(1 017,7)	(46,4)	(1 064,1)	(773,5)	(33,3)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		<i>(627,6)</i>	<i>(46,4)</i>	<i>(674,0)</i>	<i>(445,5)</i>	<i>(31,7)</i>
Réserve brute totale avant effet d'impôt	(I + II)	(983,2)	(46,4)	(1 029,6)	(756,6)	(33,3)
Effet d'impôt associé		314,4	15,0	329,4	236,8	9,4
Réserve nette d'impôt		(668,8)	(31,4)	(700,2)	(519,8)	(23,9)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie (- 1 064,1 millions d'euros) s'explique principalement par les opérations de couverture relatives au risque de taux pour - 1 052,7 millions d'euros, dont :

- - 378,7 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, principalement VINCI Autoroutes ;
- - 674,0 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, pour l'essentiel des sociétés de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou en concession.

Ces opérations sont décrites en note E.23.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

18.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA au titre des exercices 2012 et 2011 s'analysent de la façon suivante :

	2012	2011
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,55	0,55
Solde du dividende	1,22	1,22
Dividende net global	1,77	1,77
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	294,9	297,9
Solde du dividende	657,0 ^(*)	651,8
<i>Montant versé en numéraire</i>	<i>657,0</i>	<i>651,8</i>
Dividende net global	951,9	949,7

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 26 janvier 2013, soit 538 507 032 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2011 le 24 mai 2012 et à celui d'un acompte sur dividende 2012 le 15 novembre 2012.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2012 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 avril 2013 (voir note I.31 Affectation du résultat 2012).

18.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2012, les intérêts minoritaires de Cofiroute (16,67 % du capital) s'élèvent à 346,2 millions d'euros (344,3 millions d'euros au 31 décembre 2011) et ceux de CFE (53,16 % du capital) à 251,7 millions d'euros (233,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

19. Paiements en actions

19.1 Options d'achat et de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription et des options d'achat existantes au 31 décembre 2012 ont évolué comme suit :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début de période	21 813 275	34,60	23 010 679	32,36
Options attribuées pendant la période	2 457 980		1 592 493	
Options levées	(3 014 216)		(2 683 125)	
Options annulées	(6 756 939) (*)		(106 772)	
Options en circulation en fin de période	14 500 100	35,93	21 813 275	34,60
dont options exerçables	6 418 682		12 307 437	

(*) Dont 3 543 554 options de souscription ainsi que 3 213 385 options d'achat non exercées afférentes au plan 2006, qui venait à échéance le 16 mai 2012 et dont le prix de souscription était de 40,32 euros.

Informations sur les options exercées en 2012 et restant à lever au 31 décembre 2012

Plans de souscription et d'achat d'options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées en 2012	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2012
VINCI 2002 n° 1	15,59	633 138	
VINCI 2002 n° 2	12,96	563 329	
VINCI 2003	15,04	144 867	437 319
VINCI 2004	20,18	501 173	1 427 672
VINCI 2005	24,20	931 109	
VINCI 2006 n° 1	35,58	237 850	834 100
VINCI 2006 n° 2	40,32	1 000	
VINCI 2009	38,37	750	3 719 591
VINCI 2010	36,70		4 074 560
VINCI 2011	43,70		1 567 043
VINCI 2012	39,04		2 439 815
Total plans de souscription	35,93 (*)	3 013 216	14 500 100
VINCI 2006 n° 2	40,32	1 000	
Total plans d'achat	40,32 (*)	1 000	
Total	35,93 (*)	3 014 216	14 500 100

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2012.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours durant l'exercice 2012

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010	Plan octroyé le 15/09/2009
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	36,37	44,87	35,44	37,43
Prix d'exercice (en euros)	39,04	43,70	36,70	38,37
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (en années)	7	7	7	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980	1 592 493	4 234 595	3 865 000
Options annulées	(18 165)	(25 450)	(160 035)	(144 659)
Nombre d'options après annulation	2 439 815	1 567 043	4 074 560	3 719 591
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302	266	1 735	1 582

Le Conseil d'administration du 12 avril 2012 a procédé à l'attribution, à 302 collaborateurs, de 2 457 980 options de souscription d'actions avec effet au 12 avril 2012. L'acquisition définitive des options est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître au cours de la période de référence une moyenne annuelle des ROCE 2012 et 2013 égale ou supérieure à 7 % pour que la totalité des options de souscription attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'indice serait compris entre 6 % et 7 %, le nombre d'options de souscription définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune option n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 6 %.

Les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Informations sur la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions en cours durant l'exercice 2012

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010	Plan octroyé le 15/09/2009
Volatilité de l'action VINCI (*)	27,65 %	26,93 %	34,22 %	32,91 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %	7,24 %	8,01 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %	2,62 %	1,59 %	2,38 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26 %	4,05 %	4,99 %	4,21 %
Juste valeur de l'option (en euros)	4,02	7,66	4,43	5,65

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion ».

(**) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 17 millions d'euros a été comptabilisée en 2012 au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2012, mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009), contre 16 millions d'euros en 2011 (plans de mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009).

19.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	3 783 659	3 235 383
Actions attribuées	2 202 580	2 139 059
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 609 700)	(1 470 406)
Actions annulées	(126 839)	(120 377)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	4 249 700	3 783 659

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010
Nombre de bénéficiaires	1 881	1 782	1 813
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	12/04/2014	02/05/2013	09/07/2012
Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	12/04/2016	02/05/2015	09/07/2014
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	2 202 580	2 139 059	1 726 138
Actions annulées	(14 190)	(75 949)	(118 238)
Actions acquises par les bénéficiaires		(1 800)	(1 607 900)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	2 188 390	2 061 310	

Le Conseil d'administration de VINCI du 12 avril 2012 a procédé à l'attribution, à 1 881 collaborateurs, de 2 202 580 actions de performance avec effet au 12 avril 2012. L'acquisition définitive des actions est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître au cours de la période de référence une moyenne annuelle des ROCE 2012 et 2013 égale ou supérieure à 7 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires (portée à 9 % pour les membres du comité Exécutif à la date du 12 avril 2012). Dans le cas où l'indice serait compris entre 6 % et 7 % (8 % et 9 % pour les bénéficiaires membres du comité Exécutif), le nombre d'actions de performance définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 6 % (8 % pour les membres du comité Exécutif).

Les actions de performance ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2012	Plan 2011	Plan 2010
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	36,37	44,87	35,44
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,00	36,90	28,30
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution (en %)	77,00 %	82,25 %	79,85 %
Maturité à l'origine (en années) – période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	0,36 %	1,81 %	0,97 %

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 69,3 millions d'euros a été comptabilisée en 2012 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2012, mai 2011, juillet 2010), contre 62,7 millions d'euros en 2011 (plans de mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009).

19.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du troisième trimestre 2012 et a été réduite à 5 % pour le plan du premier trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, celui-ci étant plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Le plafond a été réduit à 2 500 euros à compter du plan du premier trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2002-2012, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président-directeur général le 5 mars 2012, des plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 14 pays sont concernés : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans, permettant de concilier l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires avec une proposition de valeur homogène pour chacun des pays, sont les suivantes :

- acquisition d'actions VINCI sans décote (par augmentation de capital réservée ou par achat sur le marché) ;
- période de souscription : quatre semaines s'achevant le 13 avril 2012 (neuf périodes successives entre mars et novembre 2012 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans - lorsque cela s'avère possible - ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

L'abondement qui sera versé en actions correspond à l'avantage consenti par le Groupe aux salariés étrangers ayant souscrit aux plans. Cet avantage est comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits, en l'occurrence trois ans.

Plan d'épargne Groupe France	2012		
	1 ^{er} trimestre 2013 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2013)	3 ^e trimestre 2012 (1 ^{er} septembre - 14 décembre 2012)	2 ^e trimestre 2012 (1 ^{er} mai - 31 août 2012)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	6,61 %	7,16 %	7,30 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,55		
Montant dividende à payer (solde)			1,22
Prix de souscription (en euros)	32,45	29,71	32,40
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	34,59	34,47	36,83
Volatilité historique du titre VINCI	34,42 %	35,18 %	34,14 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 233 759	849 537	795 160
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 740 314	1 100 150	1 017 804
Plan d'épargne Groupe France	2011		
	1 ^{er} trimestre 2012 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2012)	3 ^e trimestre 2011 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2011)	2 ^e trimestre 2011 (1 ^{er} mai - 31 août 2011)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	7,80 %	8,41 %	8,36 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,55		
Montant dividende à payer (solde)			1,15
Prix de souscription (en euros)	29,42	38,23	38,91
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	34,87	43,52	43,11
Volatilité historique du titre VINCI	34,57 %	31,73 %	31,87 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 910 617	654 454	630 949
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 725 589	839 664	801 305
Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2012		
Cours de souscription (en euros)			38,73
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)			34,835
Taux de distribution du dividende espéré			5,53 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)			29,64

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée au 31 décembre 2012 au titre des plans d'épargne salariale s'élève à 11,6 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

20. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite	20.1	821,7	750,8
Autres provisions non courantes	20.2	974,8	784,6
Total des provisions non courantes à plus d'un an		1 796,5	1 535,4

20.1 Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2012 à 877,7 millions d'euros (dont 821,7 millions d'euros à plus d'un an), contre 805,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 750,8 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (56 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 55 millions d'euros au 31 décembre 2011) est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- Les engagements portés par VINCI ou ses filiales faisant l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de départ à la retraite, de régimes de retraites complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou d'autres régimes à prestations définies fermés dont les bénéficiaires sont des retraités, et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes donnent lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, principalement, les engagements repris dans deux contrats souscrits auprès de Cardif/BNP Paribas, dont bénéficient certains dirigeants du Groupe.

- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe, dont un régime dit de « promesses directes ». D'autres régimes à prestations définies (le régime du Fürsorge pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999. Il s'y ajoute des engagements au titre des primes de jubilé et des préretraites (ATZ).

- Pour les filiales autrichiennes et néerlandaises, les engagements portent pour l'essentiel sur des régimes d'indemnités de fin de carrière et/ou des primes de jubilé.

- Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK, Faceo UK), le groupe CFE en Belgique et Etavis en Suisse.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement des filiales situées dans la zone euro (France, Allemagne et Belgique), au Royaume-Uni et en Suisse. Ils sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5 %	5,0 %	4,4 %	5,1 %	1,8 %	2,6 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,2 %	1,8 % - 2,6 % (*)	2,5 % - 3,4 %	1,5 %	1,5 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 4,0 %	0,0 % - 4,0 %	2,6 % - 4,0 %	2,7 % - 4,5 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 %	2,0 % - 2,2 %	2,5 % - 3,6 %	3,4 % - 3,8 %	0,0 %	0,0 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés par plan	1-22 ans	1-20 ans	5-16 ans	7-13 ans	8-11 ans	9-11 ans

(*) Taux CPI : 1,8 % ; taux RPI : 2,6 %.

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur), dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalant à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method*, qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2012. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, la valeur comptable au 31 décembre 2012 est retenue.

La répartition des actifs de couverture par catégorie d'actif est la suivante :

	31/12/2012				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	23 %	32 %	27 %	3 %	24 %
Immobilier	2 %	18 %	4 %	1 %	6 %
Obligations	52 %	43 %	64 %	3 %	49 %
Monétaire	13 %	2 %	2 %	0 %	8 %
Autres	11 %	6 %	4 %	93 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de rendement moyen attendu	5,1 %	3,7 %	3,3 %	4,0 %	4,5 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	523,5	201,1	135,1	44,8	904,5
Actifs de couverture (en %)	58 %	22 %	15 %	5 %	100 %

	31/12/2011				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	22 %	30 %	28 %	3 %	24 %
Immobilier	2 %	19 %	4 %	0 %	6 %
Obligations	52 %	43 %	66 %	77 %	53 %
Monétaire	14 %	1 %	2 %	0 %	8 %
Autres	11 %	8 %	0 %	19 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de rendement moyen attendu	6,1 %	4,2 %	3,8 %	4,3 %	5,2 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	464,5	181,2	111,7	40,0	797,5
Actifs de couverture (en %)	58 %	23 %	14 %	5 %	100 %

Pour le Royaume-Uni, qui constitue la contribution la plus importante, les rendements théoriques attendus sur les actifs de couverture sont les suivants :

Rendement des actifs financiers	Actions	Immobilier	Obligations	Monétaire	Autres	Total
Au 31/12/2012	6,0 %	6,2 %	4,2 %	4,9 %	5,6 %	5,1 %
Au 31/12/2011	6,9 %	6,9 %	5,2 %	5,6 %	7,0 %	6,1 %

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(774,6)	(1 330,2)	(2 104,8)	(625,0)	(1 140,9)	(1 765,9)
Juste valeur des actifs financiers	135,1	769,5	904,5	111,5	686,0	797,5
Surplus (ou déficit)	(639,5)	(560,7)	(1 200,2)	(513,6)	(454,8)	(968,4)
Provisions reconnues au bilan	(471,7)	(405,9)	(877,7)	(434,7)	(371,2)	(805,8)
Actifs reconnus au bilan	30,9	39,5	70,4	24,9	24,0	48,9
Éléments non reconnus au bilan	198,8	194,3	393,0	103,8	107,7	211,4
dont écarts actuariels	163,8	195,1	358,9	65,4	108,1	173,5
dont coût des services passés	35,0	0,1	35,1	38,3	0,1	38,5
dont actifs non reconnus au bilan		(1,0)	(1,0)		(0,5)	(0,5)

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À l'ouverture de l'exercice	1 765,9	1 708,1
dont engagements couverts par des actifs de couverture	1 021,7	959,0
Droits supplémentaires acquis	50,7	50,7
Actualisation de l'année	84,7	78,9
Prestations servies sur l'exercice	(83,4)	(76,3)
Écarts actuariels	211,8	(24,4)
Coût des services passés	2,9	
Acquisition d'entreprises	44,7	3,1
Liquidation des droits et réductions de régimes	(0,8)	(4,1)
Effet de l'évolution des taux de change	13,6	21,9
Variations de périmètre et autres	13,8	7,9
À la clôture de l'exercice	2 104,8	1 765,9
dont engagements couverts par des actifs de couverture	1 192,0	1 021,7
Actifs de couverture		
À l'ouverture de l'exercice	797,5	735,9
Rendement attendu des fonds	42,0	37,5
Écarts actuariels	22,3	(9,5)
Cotisations versées aux fonds	51,5	36,9
Prestations servies sur l'exercice	(37,7)	(32,7)
Acquisition d'entreprises	4,6	0,2
Liquidation des droits et réductions de régimes		(0,3)
Effet de l'évolution des taux de change	11,9	18,8
Variations de périmètre et autres	12,4	10,6
À la clôture de l'exercice	904,5	797,5
Montants non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	211,4	240,9
Nouveaux éléments	189,5	(14,9)
Effet des changements d'hypothèses	214,3	(10,9)
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	(2,5)	(13,5)
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	(22,3)	9,5
Amortissement de la période	(9,2)	(8,6)
Change et autres variations	1,3	(6,2)
Réductions de régimes	(0,0)	0,2
À la clôture de l'exercice	393,0	211,4
dont écarts actuariels	358,9	173,5
dont coût des services passés	35,1	38,5
dont actifs non reconnus	(1,0)	(0,5)
Écarts actuariels/engagements (en %)	17,1 %	9,8 %

La hausse des écarts actuariels en 2012 résulte principalement de la baisse des taux d'actualisation en zone euro, en Suisse et au Royaume-Uni, partiellement compensée par la bonne performance des actifs de couverture.

Les mouvements de la période inscrits en « acquisition d'entreprises » sont principalement liés aux engagements du groupe allemand GA Gruppe, acquis par VINCI Energies au cours du second semestre 2012.

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et de l'effet des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	(2 104,8)	(1 765,9)	(1 708,1)	(1 390,0)	(1 185,6)
Juste valeur des actifs financiers	904,5	797,5	735,9	590,5	507,5
Surplus (ou déficit)	(1 200,2)	(968,4)	(972,2)	(799,5)	(678,1)
Ajustements liés à l'expérience					
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	(2,5)	(13,5)	(14,5)	10,4	(9,6)
En pourcentage des engagements de retraite	0,1 %	0,8 %	0,8 %	- 0,7 %	0,8 %
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	(22,3)	9,5	(6,2)	(22,3)	95,0
En pourcentage des actifs de couverture	- 2,5 %	1,2 %	- 0,8 %	- 3,8 %	18,7 %

VINCI estime à 125 millions d'euros les versements prévus en 2013 au titre des engagements de retraite, dont 95 millions d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités et 30 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2012	2011
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(50,7)	(50,7)
Actualisation des droits acquis	(84,7)	(78,9)
Rendement attendu des fonds	42,0	37,5
Amortissement des écarts actuariels	(7,4)	(6,8)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	(1,8)	(1,8)
Coût des services passés - droits acquis	(0,5)	0,4
Autres	(3,8)	0,1
Total	(106,9)	(100,2)

La sensibilité au taux d'actualisation de la charge 2013 est la suivante :

(en millions d'euros)	0,50 %	- 0,50 %
Taux d'actualisation	(3,6)	3,2

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part de ces cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Par ailleurs, les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 466,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 440,1 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ces montants comprennent notamment les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment en France.

20.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2011	442,9	260,5	(172,9)	(21,6)	117,6	(26,0)	1,0	601,6
Autres avantages au personnel	146,2	19,0	(28,5)	(0,6)	(3,8)	(0,1)	(0,2)	131,9
Risques financiers	252,0	3,8	(10,3)	(0,2)	183,9		(0,0)	429,3
Autres risques	463,6	178,0	(122,2)	(11,1)	35,0		1,1	544,4
Actualisation provisions non courantes	(6,3)		0,6	0,2	(13,3)		(0,4)	(19,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(253,9)				4,3	(52,2)	(0,0)	(301,8)
31/12/2011	601,6	200,8	(160,4)	(11,8)	206,2	(52,2)	0,5	784,6
Autres avantages au personnel	131,9	18,5	(23,4)	(0,7)	10,0	0,5	0,2	136,9
Risques financiers	429,3	10,3	(0,9)	(0,7)	126,2			564,2
Autres risques	544,4	152,1	(156,2)	(35,8)	5,2		0,3	510,0
Actualisation provisions non courantes	(19,2)	0,3	3,2	2,3	(1,0)		(0,3)	(14,9)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(301,8)				10,6	69,7		(221,4)
31/12/2012	784,6	181,2	(177,3)	(35,0)	151,0	70,2	0,1	974,8

Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent les médailles du travail, les primes de jubilé et les couvertures de frais médicaux. Au 31 décembre 2012, ces provisions s'élèvent à 136,9 millions d'euros, dont 41,2 millions d'euros au titre des couvertures de frais médicaux. Celles-ci ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé compris entre 0 % et 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 5,9 millions d'euros de l'engagement.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5 %	5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,2 %
Taux de revalorisation des salaires	2,0 % - 3,0 %	1,8 % - 2,1 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 % - 6,0 %	0,0 % - 6,0 %

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent notamment la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence, qui résultent notamment des variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture de taux (couverture du flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H « Note sur les litiges ». Elles s'élèvent à 510,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 (544,4 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 303,6 millions d'euros pour la part à plus d'un an (257,6 millions au 31 décembre 2011).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 8,9 millions au 31 décembre 2012.

21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

21.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations ^(*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 015,5	1 004,1	(50,8)	62,2
Clients et autres débiteurs	10 978,6	10 222,0	294,5	462,0
Autres actifs courants d'exploitation	4 505,5	4 131,3	343,1	31,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	16 499,6	15 357,5	586,9	555,2
Fournisseurs	(7 603,6)	(7 625,0)	188,9	(167,4)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 306,3)	(10 381,5)	(700,5)	(224,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(18 909,9)	(18 006,6)	(511,6)	(391,7)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(2 410,3)	(2 649,1)	75,2	163,6
Provisions courantes	(3 507,7)	(3 484,1)	(37,9)	14,2
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(221,4)</i>	<i>(301,8)</i>	<i>69,7</i>	<i>10,7</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(5 918,0)	(6 133,2)	37,4	177,8

(*) Principalement écarts de conversion et mouvements de périmètre.

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Échéance					
		< 1 an					
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 015,5	497,9	87,3	93,2	333,1	4,1	
Clients et autres débiteurs	10 978,6	9 281,3	712,3	566,5	408,3	10,1	
Autres actifs courants d'exploitation	4 505,5	3 511,6	230,1	411,6	342,9	9,3	
Stocks et créances d'exploitation	(I)	16 499,6	13 290,8	1 029,7	1 071,3	1 084,4	23,5
Fournisseurs	(7 603,6)	(6 590,7)	(470,0)	(313,0)	(219,8)	(10,2)	
Autres passifs courants d'exploitation	(11 306,3)	(9 192,5)	(571,9)	(693,9)	(762,7)	(85,3)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(II)	(18 909,9)	(15 783,2)	(1 041,9)	(1 006,9)	(982,4)	(95,4)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	(I + II)	(2 410,3)	(2 492,4)	(12,3)	64,4	101,9	(72,0)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Échéance					
		< 1 an					
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 004,1	522,1	78,1	121,8	281,7	0,5	
Clients et autres débiteurs	10 222,0	8 433,7	789,9	501,3	488,0	9,3	
Autres actifs courants d'exploitation	4 131,3	3 186,5	251,4	276,4	388,9	28,1	
Stocks et créances d'exploitation	(I)	15 357,5	12 142,3	1 119,4	899,5	1 158,5	37,8
Fournisseurs	(7 625,0)	(6 431,4)	(501,4)	(340,5)	(341,5)	(10,4)	
Autres passifs courants d'exploitation	(10 381,5)	(8 063,7)	(595,2)	(664,1)	(965,2)	(93,3)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(II)	(18 006,6)	(14 495,1)	(1 096,5)	(1 004,6)	(1 306,7)	(103,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	(I + II)	(2 649,1)	(2 352,8)	22,8	(105,1)	(148,2)	(65,8)

21.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients facturées	6 373,6	6 315,1
Provisions - créances clients	(410,4)	(377,9)
Créances clients nettes	5 963,2	5 937,2

Au 31 décembre 2012, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 267,8 millions d'euros (180,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). Elles sont provisionnées à hauteur de 28,4 millions d'euros (26,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 280,9 millions d'euros (349,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) et sont provisionnées à hauteur de 152,0 millions d'euros (194,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

21.3 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2011	2 823,0	1 220,5	(930,0)	(181,7)	256,4	25,0	21,8	3 235,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	565,1	94,7	(88,4)	(10,8)	0,3		0,4	561,3
Service après-vente	417,1	158,6	(120,5)	(14,4)	(3,4)		(0,7)	436,7
Pertes à terminaison et risques chantiers	790,9	532,5	(420,3)	(35,8)	46,3		0,8	914,4
Litiges	448,8	190,5	(114,8)	(35,4)	22,3		(1,3)	510,2
Restructuration	64,9	17,7	(37,0)	(7,7)	(4,6)		(0,1)	33,3
Autres risques courants	723,0	284,4	(218,3)	(28,5)	(0,2)		(0,6)	759,7
Actualisation provisions courantes	(28,7)	(8,8)	1,4	0,5	2,1		0,3	(33,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	253,9				(4,3)	52,2		301,8
31/12/2011	3 235,0	1 269,6	(997,8)	(132,2)	58,4	52,2	(1,1)	3 484,1
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	561,3	124,9	(76,8)	(16,3)	(5,3)		(0,3)	587,5
Service après-vente	436,7	150,8	(109,4)	(35,9)	5,8		2,8	450,8
Pertes à terminaison et risques chantiers	914,4	731,3	(692,4)	(35,0)	(4,3)		4,3	918,3
Litiges	510,2	284,4	(172,2)	(40,9)	13,7		0,9	596,0
Restructuration	33,3	30,7	(24,1)	(3,4)	(1,1)		0,1	35,4
Autres risques courants	759,7	304,6	(298,8)	(49,9)	13,6		1,9	731,0
Actualisation provisions courantes	(33,3)	(4,0)	5,3	1,6	(2,0)		(0,2)	(32,8)
Reclassement part à moins d'un an non courant	301,8				(10,6)	(69,7)	(0,0)	221,4
31/12/2012	3 484,1	1 622,6	(1 368,4)	(179,8)	9,7	(69,7)	9,4	3 507,7

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation, et concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel le groupe ASF, pour 347,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (333 millions d'euros au 31 décembre 2011), et Cofiroute, pour 205,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (193,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

22. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 12 526,8 millions d'euros, en diminution de 62,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par rubrique comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2012				31/12/2011					
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Emprunts obligataires		22.1	(9 615,3)	(1)	(300,1)	(3)	(9 915,4)	(7 819,8)	(1)	(204,4)	(3)	(8 024,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières		22.1	(6 524,5)	(2)	(1 519,7)	(3)	(8 044,2)	(9 256,6)	(2)	(1 509,4)	(3)	(10 765,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements		22.1	(70,4)	(2)	(40,8)	(3)	(111,1)	(87,3)	(2)	(59,5)	(3)	(146,8)
Dettes financières long terme (**)			(16 210,1)		(1 860,6)		(18 070,7)	(17 163,7)		(1 773,2)		(18 936,9)
Passifs évalués au coût amorti												
Billet de trésorerie		22.2.4			(849,5)	(3)	(849,5)			(525,3)	(3)	(525,3)
Autres dettes financières courantes					(10,7)	(3)	(10,7)			(45,4)	(3)	(45,4)
Découvertures bancaires		22.2.2			(591,1)	(3)	(591,1)			(858,3)	(3)	(858,3)
Comptes courants financiers passifs					(81,8)	(3)	(81,8)			(48,8)	(3)	(48,8)
I - Dettes financières brutes			(16 210,1)		(3 393,6)		(19 603,8)	(17 163,7)		(3 250,9)		(20 414,6)
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>(740,0)</i>				<i>(740,0)</i>	<i>(426,1)</i>				<i>(426,1)</i>
<i>dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI (***)</i>			<i>(19,8)</i>		<i>(1,5)</i>		<i>(21,3)</i>	<i>(37,3)</i>		<i>(4,6)</i>		<i>(41,9)</i>
Prêts et créances												
Prêts et créances financières collatéralisés			2,3	(6)	5,2	(8)	7,4	2,1	(6)	1,9	(8)	4,0
Comptes courants financiers actifs					64,6	(4)	64,6			47,5	(4)	47,5
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)												
Actifs financiers de gestion de trésorerie		22.2.2			114,5	(4)	114,5			122,1	(4)	122,1
Équivalents de trésorerie		22.2.2			4 462,5	(5)	4 462,5			5 237,3	(5)	5 237,3
Disponibilités		22.2.2			1 874,4	(5)	1 874,4			2 135,1	(5)	2 135,1
II - Actifs financiers			2,3		6 521,2		6 523,5	2,1		7 543,8		7 546,0
Instruments dérivés passifs		23	(343,7)	(2)	(246,4)	(3)	(590,0)	(261,4)	(2)	(194,9)	(3)	(456,3)
Instruments dérivés actifs		23	756,1	(7)	387,4	(9)	1 143,5	436,4	(7)	298,9	(9)	735,4
III - Instruments dérivés			412,4		141,1		553,5	175,0		104,0		279,0
Endettement financier net (I + II + III)			(15 795,5)		3 268,7		(12 526,8)	(16 986,5)		4 396,9		(12 589,6)
<i>La répartition par branche de l'endettement financier net est la suivante :</i>												
<i>Concessions</i>			<i>(17 079,7)</i>		<i>(977,8)</i>		<i>(18 057,5)</i>	<i>(18 017,0)</i>		<i>(878,5)</i>		<i>(18 895,4)</i>
<i>Contracting</i>			<i>(2 505,3)</i>		<i>4 600,2</i>		<i>2 094,8</i>	<i>(1 882,9)</i>		<i>4 797,0</i>		<i>2 914,1</i>
<i>Holdings et immobilier</i>			<i>3 789,6</i>		<i>(353,6)</i>		<i>3 435,9</i>	<i>2 913,3</i>		<i>478,4</i>		<i>3 391,8</i>

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

(***) À la suite de la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires (non courants)	(1)	(9 615,3)	(7 819,8)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(6 938,5)	(9 605,2)
Dettes financières courantes	(3)	(3 640,0)	(3 445,8)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	179,2	169,6
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	6 336,9	7 372,4
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2,3	2,1
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	756,1	436,4
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	5,2	1,9
Instruments dérivés actifs courants	(9)	387,4	298,9
Endettement financier net		(12 526,8)	(12 589,6)

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelle que soit leur maturité.

22.1 Détail des dettes financières à long terme

Par branche, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2012 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(7 487,8)	(102,5)	(2 325,1)	(9 915,4)	(7 111,2)	(0,0)	(913,0)	(8 024,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(7 812,1)	(241,8)	9,6 (*)	(8 044,2)	(9 713,1)	(317,5)	(735,3)	(10 765,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements	(3,5)	(107,7)	(0,0)	(111,1)	(2,5)	(144,3)		(146,8)
Dettes financières à long terme	(15 303,3)	(452,0)	(2 315,4)	(18 070,7)	(16 826,8)	(461,8)	(1 648,4)	(18 936,9)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiqué VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières long terme s'élèvent à 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en diminution de 866,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011 (18,9 milliards d'euros).

En 2012, le Groupe a réalisé les émissions obligataires suivantes :

- VINCI SA, dans le cadre de son programme EMTN :
 - assimilation de 250 millions d'euros, le 4 janvier 2012, sur l'émission obligataire de 750 millions d'euros de décembre 2011 pour une durée de cinq ans ;
 - placement privé de 100 millions d'euros, le 4 janvier 2012, pour une durée de cinq ans ;
 - nouvelle émission de 100 millions de francs suisses (82,1 millions d'euros), le 5 janvier 2012, pour une durée de dix ans ;
 - placement privé de 75 millions d'euros, le 11 janvier 2012, pour une durée de sept ans ;
 - nouvelle émission de 750 millions d'euros, le 30 mars 2012, pour une durée de huit ans.
- ASF, dans le cadre de son programme EMTN :
 - placement privé de 50 millions d'euros, le 25 juin 2012, pour une durée de onze ans ;
 - placement privé de 50 millions d'euros, le 2 juillet 2012, pour une durée de douze ans ;
 - placement privé de 70 millions d'euros, le 18 décembre 2012, pour une durée de dix ans et un mois.
- Compagnie d'Entreprises CFE : émission d'un emprunt obligataire auprès des particuliers de 100 millions d'euros, le 21 juin 2012, pour une durée de six ans.

Par ailleurs, le Groupe a procédé aux remboursements par anticipation des emprunts suivants :

- en janvier 2012, remboursement par VINCI SA du solde de 750 millions d'euros du prêt d'acquisition d'ASF ;
- en juin 2012, remboursement par ASF Holding de son crédit syndiqué de 1,1 milliard d'euros ;
- en octobre 2012, remboursement par ASF et Escota d'emprunts souscrits auprès de la CNA, à un taux de 5,80 %, pour un montant total de 405,9 millions d'euros.

La mise en place des nouveaux financements a compensé partiellement les remboursements par anticipation et contractuels de l'année.

Le détail des principales dettes financières des concessions et des holdings est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				6 672,9	7 487,8	202,2	6 508,8	7 111,2
Cofiroute				2 229,4	2 397,6	62,8	2 229,5	2 359,8
dont :								
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500,0	536,7	6,8	500,0	536,1
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600,0	637,9	21,2	600,0	640,5
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100,0	1 189,6	33,5	1 100,0	1 149,7
ASF et Escota				4 443,5	5 090,1	139,4	4 279,3	4 751,4
dont :								
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 860,9	43,9	1 575,0	1 805,7
ASF émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 099,4	56,2	969,6	1 070,8
ASF émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	762,0	19,3	650,0	717,9
ASF émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500,0	530,2	5,4	500,0	507,8
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				7 668,1	7 812,1	133,5	9 546,0	9 713,1
Cofiroute				1 091,5	1 103,3	8,6	1 103,2	1 111,1
ASF et Escota				5 281,1	5 442,2	124,3	5 699,4	5 899,1
Emprunts CNA				2 924,2	3 052,5	93,0	3 323,3	3 463,6
dont :								
ASF et Escota CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	octobre 2012				405,9	410,7
ASF et Escota CNA 1998/2001	EUR	5,9 %	mars 2013	397,7	416,5	18,0	397,7	420,0
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450,0	458,1	12,2	450,0	455,3
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	382,5	401,0	4,2	382,5	405,7
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	412,1	421,7	7,0	405,2	413,3
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	556,1	25,7	532,0	555,7
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	799,1	25,8	750,0	803,0
Emprunts CNA/BEI				1 018,9	1 047,1	27,0	1 018,9	1 047,6
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	412,6	431,4	18,8	412,6	431,4
Emprunts BEI				482,1	472,8	3,4	500,0	489,7
Autres emprunts							1,4	2,4
Lignes de crédit				855,8	848,5	0,8	855,8	853,9
dont ASF Term Loan	EUR	E1M	décembre 2013	755,8	755,6		755,8	755,5
Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI	EUR				21,3			41,9
Arcour				600,0	573,8		600,0	572,3
dont Arcour 2008	EUR	E1M	jusqu'en mars 2018	400,0	397,2		400,0	396,7
ASF Holding							1 080,0	1 079,0
Prêt syndiqué décembre 2006 ^(*)	EUR	E1M	jusqu'en déc. 2013				1 080,0	1 079,0
VINCI Park				560,7	558,3	0,1	606,3	603,5
dont emprunt juin 2006	EUR	E1M/E3M	jusqu'en juin 2026	378,1	376,5		397,9	396,1
Autres concessions				134,8	134,5	0,5	457,2	448,0
dont Gefyra BEI 2001 ^(**)	EUR	BEI	jusqu'en juin 2029				317,0	307,8
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements				3,5	3,5		2,5	2,5
Dettes financières à long terme				14 344,5	15 303,3	335,7	16 057,4	16 826,8

(*) Remboursé par anticipation en juin 2012.

(**) Changement de méthode de consolidation le 1^{er} octobre 2012 : d'intégration globale à mise en équivalence.

Holdings et immobilier

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				2 168,8	2 325,1	67,8	914,5	913,0
VINCI SA				2 168,8	2 325,1	67,8	914,5	913,0
dont :								
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000,0	1091,0	42,7	750,0	751,6
Emprunt mars 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750,0	801,7	19,2		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					(9,6)	1,8	750,0	735,3
VINCI SA					(9,6)	1,8	750,0	735,3
Prêt d'acquisition ASF novembre 2005	EUR	E1M	novembre 2012				750,0	750,0
Dettes financières à long terme				2 168,8	2 315,4	69,7	1 664,5	1 648,4

22.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'un montant de 11,5 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 5,0 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.22.2.2 Trésorerie nette gérée) et 6,5 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.22.2.3 Lignes de crédit revolving).

22.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2012, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012								
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires									
Capital	(9 915,4)	(8 941,7)		(24,8)		(1,3)	(1 765,0)	(7 150,6)	
Flux d'intérêts		(3 383,1)	(156,4)	(123,6)	(157,4)	(435,8)	(1 276,2)	(1 233,6)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières									
Capital	(8 044,2)	(7 905,2)	(429,6)	(86,7)	(866,0)	(852,2)	(2 533,8)	(3 136,9)	
Flux d'intérêts		(1 113,5)	(94,6)	(72,1)	(88,7)	(222,9)	(435,7)	(199,5)	
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements									
Capital	(111,1)	(110,7)	(10,6)	(10,3)	(19,5)	(29,0)	(31,9)	(9,3)	
Flux d'intérêts		(11,3)	(1,2)	(1,1)	(2,0)	(2,7)	(2,9)	(1,5)	
Sous-total : dettes financières à long terme	(18 070,7)	(21 465,4)	(692,4)	(318,7)	(1 133,6)	(1 543,9)	(6 045,4)	(11 731,3)	
Billets de trésorerie	(849,5)	(849,5)	(849,5)						
Autres dettes financières courantes	(10,7)	(10,7)	(10,7)						
Découverts bancaires	(591,1)	(591,1)	(591,1)						
Comptes courants financiers passifs	(81,8)	(81,8)	(81,8)						
I - Dettes financières	(19 603,8)	(22 998,4)	(2 225,5)	(318,7)	(1 133,6)	(1 543,9)	(6 045,4)	(11 731,3)	
II - Actifs financiers	6 523,5	dont 6 474,9 millions d'euros à moins de trois mois ^(*)							
Instruments dérivés passifs	(590,0)	(644,3)	(18,4)	(47,1)	(51,7)	(117,2)	(270,0)	(139,9)	
Instruments dérivés actifs	1 143,5	1 491,1	56,8	69,6	65,2	190,8	550,5	558,2	
III - Instruments financiers dérivés	553,5	846,8	38,4	22,5	13,5	73,6	280,4	418,4	
Endettement financier net (I + II + III)	(12 526,8)								
Dettes fournisseurs	(7 603,6)	(7 603,6)	(6 590,7)	(470,0)	(313,0)	(87,9)	(131,9)	(10,2)	

(*) Principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 4 462,5 millions d'euros, des disponibilités pour 1 874,4 millions d'euros et d'actifs de gestion de trésorerie inférieurs à trois mois pour 73,4 millions d'euros (voir note E.22.2.2 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2012, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 6,1 ans (6,3 ans au 31 décembre 2011). Elle est de 6,2 ans pour les filiales concessionnaires, de 5,5 ans pour les holdings (y compris immobilier) et de 4,5 ans pour le contracting.

22.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

	31/12/2012			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	280,8	609,3	3 572,4	4 462,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	165,8	137,1	1 687,9	1 990,8
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	115,0	472,2	1 884,5	2 471,8
Disponibilités	110,3	1 429,1	335,0	1 874,4
Découverts bancaires	(7,1)	(516,7)	(67,3)	(591,1)
Trésorerie nette	384,0	1 521,7	3 840,0	5 745,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	46,6	61,8	6,2	114,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	10,5	2,6	5,2	18,3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	2,4	52,6		55,1
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	33,6	6,6	1,0	41,2
Billets de trésorerie émis			(849,5)	(849,5)
Autres dettes financières courantes	(2,8)	(7,5)	(0,4)	(10,7)
Solde des comptes courants de trésorerie	208,4	3 130,5	(3 356,1)	(17,2)
Trésorerie nette gérée	636,2	4 706,5	(359,7)	4 983,0

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2011			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	268,9	879,6	4 088,8	5 237,3
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	39,6	166,4	580,9	786,9
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	229,3	713,2	3 507,9	4 450,4
Disponibilités	153,1	1 584,7	397,2	2 135,1
Découverts bancaires	(11,9)	(774,2)	(72,2)	(858,3)
Trésorerie nette	410,0	1 690,1	4 413,9	6 514,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	61,7	46,9	13,6	122,1
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	15,8	14,4	12,0	42,3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	3,3	25,8	0,1	29,2
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	42,5	6,7	1,4	50,6
Billets de trésorerie émis			(525,3)	(525,3)
Autres dettes financières courantes	(2,7)	(42,4)	(0,3)	(45,4)
Solde des comptes courants de trésorerie	(555,4)	3 226,4	(2 672,3)	(1,3)
Trésorerie nette gérée	(86,4)	4 921,0	1 229,6	6 064,3

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital et fait l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

Au 31 décembre 2012, cette trésorerie nette représente au niveau du holding VINCI un encours de 3,3 milliards d'euros. Ils proviennent essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash-pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie de certaines filiales étrangères, dispose au 31 décembre 2012 d'un encours de placement de 0,5 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placement utilisés.

Les placements des autres filiales du Groupe sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices émises par le Groupe et des instructions données par VINCI, qui définissent notamment les supports de placement et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2012, ils représentent un encours de 1,9 milliard d'euros, dont 0,4 milliard d'euros pour les concessions et 1,5 milliard d'euros pour le contracting.

Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

22.2.3 Lignes de crédit revolver

VINCI SA dispose d'une ligne de crédit syndiqué confirmée de 4 milliards d'euros à échéance juin 2016, assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. Le 6 juillet 2012, la première demande d'extension de crédit syndiqué a été acceptée par la plupart des banques de la syndication. La ligne de crédit a ainsi été prolongée de juin 2016 à juin 2017 pour un montant de 3,5 milliards d'euros.

Cofiroute dispose depuis février 2011 d'une ligne bancaire confirmée Club Deal d'un montant de 500 millions d'euros à échéance février 2016.

ASF a refinancé, le 20 juillet 2012, sa ligne de crédit revolver syndiqué de 2 milliards d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2013 pour un montant de 1,8 milliard d'euros et une maturité de cinq ans. La nouvelle ligne est assortie des mêmes covenants financiers que la précédente (voir note E.22.2.5 Covenants financiers).

Au 31 décembre 2012, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2012	Autorisations au 31/12/2012	Échéance		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
VINCI : crédit syndiqué		4 000		4 000	
ASF : crédit syndiqué		1 785		1 785	
Cofiroute : crédit syndiqué		500		500	
Contracting : lignes syndiquées et bilatérales	35	227	82	145	
Total	35	6 512	82	6 430	

22.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2012 d'un programme de billets de trésorerie de 1,5 milliard d'euros pour VINCI SA et d'un programme de billets de trésorerie de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's.

Au 31 décembre 2012, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 849,5 millions d'euros.

22.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrat de financement	Montant autorisé	Montant utilisé	Ratio (*)	Seuil	Niveau atteint au 31/12/2012
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	3 943,2	3 943,2	EFN consolidé/Ebitda consolidé	< ou = 7	5,0
				Ebitda consolidé/frais financiers consolidés	> 2,2	4,9
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé (**)/Cafice consolidée	< ou = 7	5,0
				Cafice consolidée/frais financiers consolidés	> ou = 2,2	4,9
	Ligne de crédit syndiqué	1 785,0		EFN consolidé (**)/Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	5,0
				Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/ frais financiers consolidés	> ou = 2,2	4,9
VINCI Park	Prêt amortissable	378,1	378,1	EFN (**)/Cafice	< 7	3,3
	Prêt (tranches 1 et 2) amortissable	147,1	147,1	Cafice/frais financiers nets	> 2,2	8,8
				EFN (**)/Cafice	< 7	3,3
				Cafice/frais financiers nets	> 3	8,8

(*) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

(***) Tous dérivés exclus.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2012.

22.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2

23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient à l'entité opérationnelle concernée. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Park, VINCI Finance International), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2012 Juste valeur ^(*)	31/12/2011 Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	848,3	491,6
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3	(314,7)	(245,0)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4	38,1	42,1
Dérivés de taux		571,7	288,6
Dérivés de change : couverture de juste valeur	23.3.1	(7,2)	8,6
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		(0,4)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1	(10,0)	(7,6)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1	(1,4)	(0,1)
Dérivés de change		(18,5)	0,5
Autres dérivés		0,3	(10,1)
Total des instruments dérivés		553,5	279,0

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus, qui s'élèvent à 108 millions d'euros au 31 décembre 2012 et à 72 millions d'euros au 31 décembre 2011.

23.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash-pooling Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent, selon les cas, être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2012 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	10 657,7	74 %	5,25 %	614,1	4 %	5,07 %	3 095,0	22 %	0,71 %	14 366,9	4,27 %
Contracting	350,1	78 %	4,47 %		0 %	0,00 %	97,8	22 %	2,30 %	447,9	3,99 %
Holdings	2 059,8	95 %	3,73 %		0 %	0,00 %	99,8	5 %	2,18 %	2 159,7	3,66 %
Total au 31/12/2012	13 067,7	77 %	4,99 %	614,1	4 %	5,07 %	3 292,7	19 %	0,80 %	16 974,4	4,18 %
Total au 31/12/2011	12 265,0	67 %	5,16 %	608,2	3 %	5,35 %	5 317,4	29 %	1,75 %	18 190,6	4,17 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	9 017,9	63 %	4,93 %	2 059,1	14 %	2,74 %	3 289,9	23 %	1,35 %	14 366,9	3,79 %
Contracting	334,2	75 %	4,60 %	3,0	1 %	1,26 %	110,7	25 %	1,88 %	447,9	3,91 %
Holdings	298,4	14 %	3,64 %		0 %	0,00 %	1 861,2	86 %	2,29 %	2 159,7	2,48 %
Total au 31/12/2012	9 650,5	57 %	4,87 %	2 062,1	12 %	2,74 %	5 261,8	31 %	1,69 %	16 974,4	3,63 %
Total au 31/12/2011	10 176,6	56 %	4,89 %	2 809,6	15 %	3,26 %	5 204,4	29 %	2,41 %	18 190,6	3,93 %

23.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat, compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du compte de résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses, dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2012 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2012			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(18,7)	18,7		
Actifs à taux variable après couverture comptable	12,5	(12,5)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(0,5)	0,6		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			106,4	(110,2)
Total	(6,7)	6,8	106,4	(110,2)

23.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,6	2,7	1 314,0	4 239,3	5 558,7

(en millions d'euros)	31/12/2011					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,6	2,6	155,0	4 276,7	4 437,0

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

23.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couverture de flux de trésorerie ».

Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2016. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de ces swaps est de 779 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	35,8	107,6	623,5	793,5	1 560,5	(248,9)	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	213,3	3,0	56,4		272,8	(7,9)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	249,2	110,6	680,0	793,5	1 833,3	(256,7)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (*)			779,0		779,0	(57,9)	
Total	249,2	110,6	1 459,0	793,5	2 612,3	(314,7)	

(*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2012 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2012				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable (*)	(57,9)	(57,9)			

(*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2012, au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2012				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(239,3)	(40,7)	(39,9)	(110,7)	(48,0)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(139,4)	(42,5)	(42,3)	(61,4)	6,8
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(378,7)	(83,2)	(82,2)	(172,1)	(41,2)

Au 31 décembre 2011, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2011					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	567,6	35,7	520,1	905,3	2 028,6	(197,0)	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	8,2	216,9	94,3	38,4	357,8	(11,8)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	575,9	252,6	614,4	943,6	2 386,5	(208,8)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (*)			1 199,0		1 199,0	(36,3)	
Total	575,9	252,6	1 813,4	943,6	3 585,5	(245,0)	

(*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2011 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2011				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable^(*)	(36,3)	(12,3)	(23,9)		

(*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

23.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste Valeur
Swap de taux intérêt	868,2	288,1	66,3		1 222,6	38,1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	1 350,0	130,0			1 480,0	
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	2 218,2	418,1	66,3		2 702,6	38,1

(en millions d'euros)	31/12/2011					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste Valeur
Swap de taux intérêt	1 539,6	16,1	380,0	0,9	1 936,6	41,7
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	655,5	1 350,0	130,0		2 135,5	0,4
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	2 195,1	1 366,1	510,0	0,9	4 072,1	42,1

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

23.2 Risque actions

Au 31 décembre 2012, VINCI détient 3,3 % du capital d'ADP. Cette participation est classée en actifs financiers disponibles à la vente. Sur la base du cours de Bourse des actions ADP au 31 décembre 2012 (voir note E.16 Autres actifs financiers non courants), une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours n'aurait pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 41 102 058 actions VINCI (soit 7,1 % du capital) acquises au prix moyen de 40,43 euros. Une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse des actions autodétenues n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note E.20.1 Provisions pour engagements de retraite.

23.3 Risque de change

23.3.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste Valeur
Swap de devises (Cross Currency Swap)			161,7	226,0	387,7	(7,2)
Dérivés de change : couverture de juste valeur			161,7	226,0	387,7	(7,2)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	14,3	59,6	157,1	18,4	249,4	(9,5)
Change à terme	58,3				58,3	(0,5)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	72,6	59,6	157,1	18,4	307,7	(10,0)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	13,5	24,5	1,4		39,4	(0,5)
Change à terme	19,4	31,9			51,3	(0,9)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	32,9	56,4	1,4		90,7	(1,4)
Total des instruments dérivés de change	105,5	116,0	320,2	244,4	786,0	(18,5)

(en millions d'euros)	31/12/2011					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste Valeur
Swap de devises (Cross Currency Swap)				305,6	305,6	8,6
Dérivés de change : couverture de juste valeur				305,6	305,6	8,6
Swap de devises (Cross Currency Swap)	3,8	5,0	0,3		9,1	(0,1)
Change à terme	17,4	0,9			18,3	(0,3)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	21,2	5,9	0,3		27,4	(0,4)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	52,3	35,3	78,1		165,7	(7,7)
Change à terme	26,3				26,3	0,1
Dérivés de change : couverture d'investissement net	78,6	35,3	78,1		192,0	(7,6)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	42,8		1,3		44,2	0,8
Change à terme	15,9	9,0			24,9	(0,9)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	58,8	9,0	1,3		69,1	(0,1)
Total des instruments dérivés de change	158,6	50,2	79,8	305,6	594,2	0,5

23.3.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
Euro	17 593,6	97,4 %	18 505,9	97,7 %
Franc suisse	257,3	1,4 %	169,3	0,9 %
Yen	124,3	0,7 %	140,7	0,7 %
Dollar américain	29,6	0,2 %	27,3	0,1 %
Livre Sterling	13,3	0,1 %	32,9	0,2 %
Autres devises	52,4	0,3 %	60,9	0,3 %
Total des dettes à long terme	18 070,7	100,0 %	18 936,9	100,0 %

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

Les dettes en devises portées par des filiales dont la monnaie de fonctionnement est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change.

23.3.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI sont réalisées à hauteur de 74 % dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes et pour une large part en euros et en dollars lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (Cross Currency Swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

23.3.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	31/12/2012			
Devises	USD (dollar américain)	CHF (franc suisse)	CLP (peso chilien)	UAH (hryvnia ukrainienne)
Cours de clôture	1,319	1,207	631,729	10,583
Exposition	183	63	(55)	(37)
Couverture	(122)	(43)		
Position nette	61	20	(55)	(37)

Une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les comptes de 6,8 millions d'euros avant impôts.

23.4 Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité. Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociations d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France, dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne).

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2012, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 37 %.

23.5 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ 35 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'étranger et dans les pays en voie de développement, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédit documentaire...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.21.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2012	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur					
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
	Titres de participation cotés				198,6			198,6	198,6			198,6
	Titres de participation non cotés				123,4			123,4			123,4	123,4
	Prêts et créances financières					635,0		635,0		635,0		635,0
	I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾				322,1	635,0		957,0	198,6	635,0	123,4	957,0
	II – Instruments dérivés actifs	276,5	867,0					1 143,5		1 143,5		1 143,5
	III – Créances clients					14 992,7		14 992,7		14 992,7		14 992,7
	Prêts et créances financières collatéralisés						7,4	7,4		7,4		7,4
	Actifs financiers de gestion de trésorerie			114,5				114,5	18,3	96,3		114,5
	Comptes courants financiers actifs			64,6				64,6	64,6			64,6
	Équivalent de trésorerie			4 462,5				4 462,5	1 990,8	2 471,8 ⁽³⁾		4 462,5
	Disponibilités			1 874,4				1 874,4	1 874,4			1 874,4
	IV – Actifs financiers courants			6 516,1		7,4		6 523,5	3 948,0	2 575,4		6 523,5
	Total actif	276,5	867,0	6 516,1	322,1	15 635,1		23 616,8	4 146,7	19 346,7	123,4	23 616,8
	Emprunts obligataires						(9 915,4)	(9 915,4)	(10 058,0)	(632,0)		(10 690,0)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(8 044,2)	(8 044,2)	(2 919,8) ⁽⁴⁾	(10 851,5)		(13 771,2)
	Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(111,1)	(111,1)		(111,1)		(111,1)
	V – Dettes financières à long terme						(18 070,7)	(18 070,7)	(12 977,8)	(11 594,6)		(24 572,4)
	VI – Instruments dérivés passifs	(239,8)	(350,2)					(590,0)		(590,0)		(590,0)
	VII – Dettes fournisseurs						(7 603,6)	(7 603,6)		(7 603,6)		(7 603,6)
	Autres dettes financières courantes						(860,2)	(860,2)		(860,2)		(860,2)
	Comptes courants financiers passifs						(81,8)	(81,8)	(81,8)			(81,8)
	Découverts bancaires						(591,1)	(591,1)	(591,1)			(591,1)
	VIII – Passifs financiers courants						(1 533,1)	(1 533,1)	(672,9)	(860,2)		(1 533,1)
	Total passif	(239,8)	(350,2)				(27 207,3)	(27 797,4)	(13 650,7)	(20 648,4)		(34 299,1)
	Total	36,7	516,8	6 516,1	322,1	15 635,1	(27 207,3)	(4 180,6)	(9 504,0)	(1 301,7)	123,4	(10 682,2)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.16 Autres actifs financiers non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, billets de trésorerie, dépôts à terme et bons de caisse.

(4) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2012.

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				182,7			182,7	182,7			182,7
Titres de participation non cotés				123,4			123,4			123,4	123,4
Prêts et créances financières					522,9		522,9		522,9		522,9
I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾				306,1	522,9		829,0	182,7	522,9	123,4	829,0
II – Instruments dérivés actifs	227,0	508,4					735,4		735,4		735,4
III – Créances clients					13 875,8		13 875,8		13 875,8		13 875,8
Prêts et créances financières collatéralisés					4,0		4,0		4,0		4,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie			122,1				122,1	42,3	79,8		122,1
Comptes courants financiers actifs			47,5				47,5	47,5			47,5
Équivalent de trésorerie			5 237,3				5 237,3	786,9	4 450,4 ⁽³⁾		5 237,3
Disponibilités			2 135,1				2 135,1	2 135,1			2 135,1
IV – Actifs financiers courants			7 542,0		4,0		7 546,0	3 011,7	4 534,3		7 546,0
Total actif	227,0	508,4	7 542,0	306,1	14 402,8		22 986,2	3 194,4	19 668,4	123,4	22 986,2
Emprunts obligataires						(8 024,2)	(8 024,2)	(7 459,8)	(437,6)		(7 897,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(10 765,9)	(10 765,9)	(3 173,3) ⁽⁴⁾	(8 152,1)		(11 325,4)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(146,8)	(146,8)		(146,8)		(146,8)
V – Dettes financières à long terme						(18 936,9)	(18 936,9)	(10 633,1)	(8 736,5)		(19 369,6)
VI – Instruments dérivés passifs	(185,0)	(271,3)					(456,3)		(456,3)		(456,3)
VII – Dettes fournisseurs						(7 625,0)	(7 625,0)		(7 625,0)		(7 625,0)
Autres dettes financières courantes						(570,6)	(570,6)		(570,6)		(570,6)
Comptes courants financiers passifs						(48,8)	(48,8)	(48,8)			(48,8)
Découverts bancaires						(858,3)	(858,3)	(858,3)			(858,3)
VIII – Passifs financiers courants						(1 477,7)	(1 477,7)	(907,1)	(570,6)		(1 477,7)
Total passif	(185,0)	(271,3)				(28 039,6)	(28 495,9)	(11 540,2)	(17 388,4)		(28 928,6)
Total	42,0	237,0	7 542,0	306,1	14 402,8	(28 039,6)	(5 509,7)	(8 345,8)	2 279,9	123,4	(5 942,4)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.16 Autres actifs financiers non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, billets de trésorerie, dépôts à terme et bons de caisse.

(4) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

25. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel

25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession exploités par les filiales contrôlées relevant du modèle incorporel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)						
Groupe ASF						
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France dont 21 km en projet	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel.
Escota 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel.
Cofiroute						
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2031	Actif incorporel.
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086	Actif incorporel.
Autres concessions						
Arcour (A19) 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070	Actif incorporel.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Parkings						
VINCI Park 356 726 places dans 164 villes dans le cadre de 366 contrats de concession en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale fixés dans le cadre des contrats.	Usagers.	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant.	Néant.	26 ans (durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de concession).	Actif incorporel et/ou créances financières.
Aéroports						
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065	Actif incorporel.
Cambodia Airports (SCA) Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Stades						
Consortium Stade de France	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.

25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ASF/Escota	1 869,9	2 429,5
Cofiroute	837,8	906,4
VINCI Park	52,6	64,4
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	388,5	350,4
Autres	135,3	24,9
Total	3 284,1	3 775,6

Les obligations contractuelles d'investissement d'ASF/Escota concernent notamment le dédoublement de l'A9 près de Montpellier et le Paquet vert autoroutier.

Pour Cofiroute, ces engagements comprennent le Paquet vert autoroutier et les investissements prévus dans le cadre du contrat de plan 2011-2014.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600,0
VINCI Park (*)	2006	2026	385,2
Autres sociétés concessionnaires			109,7

(*) Dont nantissement des titres de filiales pour garantir un prêt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

26. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte

26.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Les caractéristiques des principaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les filiales contrôlées et relevant du modèle de la créance financière et/ou mixte sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
Parkings						
Park Azur Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueurs de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Stades						
Stade du Mans (en France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.

26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe sont engagées le cas échéant à réaliser des investissements.

Au 31 décembre 2012, aucune obligation d'investissement, de renouvellement ou de financement n'a été prise par ces sociétés concessionnaires.

S'agissant des sociétés de projet en partenariat public-privé, celles-ci reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leurs investissements.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Parking des loueurs de Nice	2008	2036	37,5

27. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

27.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

Les caractéristiques des principaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)						
A4 Horselberg A-Modell (45 km ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2007 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Actif incorporel.
A5 Malsch-Offenburg A-Modell (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
A9 Sixlane A-Modell (46,5 km ; Allemagne)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2031	Créance financière.
SMTPC Tunnel routier urbain pour véhicules légers à Marseille (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.
Tunnel Prado Sud (TPS) Tunnel routier urbain pour véhicules légers à Marseille (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2055	Actif incorporel.
Coentunnel Doublement d'un tunnel routier et des autoroutes adjacentes à Amsterdam (Pays-Bas)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
Lusoponte Ponts sur le Tage à Lisbonne, pont du 25 Avril et pont Vasco-de-Gama (Portugal)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation.	Usagers.	Subvention d'investissement et compensation de rééquilibrage financier de la concession versée chaque année.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2030	Actif incorporel.
Gefyra Pont à péage dans le golfe de Corinthe entre Rion et Antirion (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix soumise à validation du concédant.	Usagers.	Subvention pour la construction payée par le concédant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Granvia (voie express R1) (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg (43,3 km ; Russie)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage au 1 ^{er} janvier (hors augmentations décidées par le concédant).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Infrastructures ferroviaires						
Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage de juillet 2009.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
Rhôneexpress Liaison ferroviaire express entre la gare de Lyon Part-Dieu et l'aéroport Saint-Exupéry (France)	Augmentations tarifaires encadrées par le contrat ; redevance versée par le concédant.	Usagers, concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

GSM-Rail Réseau de télécommunication sur le réseau ferré (France)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Créance financière.
Liefkenshoek Tunnel Liaison ferroviaire souterraine de 16,2 km dans le port d'Anvers (Belgique)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'équipement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2050	Créance financière.
Stades						
Stade Bordeaux Atlantique (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont « naming »).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2045	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
Nice Eco Stadium (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont « naming »).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
Société Dunkerque Arena (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont « naming »).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

27.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.15.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence.

G. Autres notes

28. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

28.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2011 et 2012 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations	10 809,7	10 398,8
Charges sociales patronales	5 468,2	5 056,5
Avantages postérieurs à l'emploi	1 961,3	1 845,5
Indemnités de fin de contrat de travail	1 150,0	
Paievements en actions (*)	6 488,2	5 969,6
Jetons de présence	956,8	999,6

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note E.19 Paiements en actions.

La part variable relative à l'année 2012 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2012, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 49 383 milliers d'euros (37 339 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

28.2 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.15.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence.

Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,5 %. VINCI Construction Grands Projets et Qatari Diar détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), consolidée par mise en équivalence. Cette société, dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international, a réalisé une activité de 246 millions d'euros en 2012.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrage dans lesquels Qatari Diar est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

29.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Locations simples	1 163,0	983,5
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	158,7	170,9
Redevances fixes VINCI Park	179,3	166,5

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F. « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 163 millions d'euros au 31 décembre 2012 (983,5 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 764,3 millions d'euros de contrats immobiliers (626,1 millions d'euros au 31 décembre 2011), 342,7 millions d'euros de contrats mobiliers (300 millions d'euros au 31 décembre 2011) et 56 millions d'euros de droits de forage (exploitation de carrières) (57,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier et Eurovia.

Les engagements au titre des redevances fixes VINCI Park correspondent aux loyers versés aux concédants sur la durée des contrats.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Locations simples	1 163,0	339,2	617,9	205,9
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	158,7	133,2	19,5	6,0
Redevances fixes VINCI Park	179,3	30,8	60,1	88,5

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

29.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sûretés réelles	74,7	102,9
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées ^(*)	64,5	56,2
Autres engagements donnés (reçus)	147,5	335,5

(*) Quote-part du Groupe sur un montant d'engagements total de 139,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 et de 123,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement des hypothèques sur actifs en Pologne chez Eurovia.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.15.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence ;
- en note E.17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note E.20.1 Provisions pour engagements de retraite ;
- en note F.25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2012	%	2011	%	2012	%	2011	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,6	83 %	8,5	84 %	8,1	90 %	8,8	93 %
VINCI SA	0,4	4 %	0,4	4 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	7,2	79 %	8,1	80 %	7,7	86 %	8,4	89 %
Prestations et diligences directement liées	1,3	15 %	1,5	15 %	0,7	7 %	0,5	5 %
VINCI SA	0,4	4 %	0,4	4 %	0,3	3 %	0,2	2 %
Filiales intégrées globalement	0,9	10 %	1,1	10 %	0,4	4 %	0,3	3 %
Sous-total audit	8,9	98 %	10,0	98 %	8,8	97 %	9,3	98 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,1	2 %	0,2	2 %	0,2	3 %	0,2	2 %
Autres	0,1	1 %	0,0	0 %	0,0	0 %	0,0	0 %
Sous-total autres prestations	0,2	2 %	0,2	2 %	0,2	3 %	0,2	2 %
Total	9,1	100 %	10,2	100 %	9,0	100 %	9,5	100 %

H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. En mars 2011, le juge de la mise en état a fait injonction à la Région Île-de-France de préciser et de diviser sa demande en autant de sous-dossiers que de marchés et, par ordonnance du 31 mai 2012, il a décidé de fractionner le débat afin de traiter, dans un premier temps, des fins de non-recevoir soulevées par les défendeurs et, dans un deuxième temps, des questions de fond en renvoyant les parties à une audience de mise en état. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente, ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence^(*) et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Au 31 décembre 2012, le Groupe continue de traiter ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 %, ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater Central). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts.

(*) Devenu Autorité de la concurrence.

Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County, tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County doit à présent rendre un jugement dont l'objet sera de formaliser ce verdict. Ce jugement pourra faire l'objet d'un appel devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe, qui a pris acte de ce verdict, estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le Département de la Seine-Maritime a saisi en mars 2010 le tribunal administratif de Rouen d'une demande ayant pour objet la condamnation d'Eurovia Haute-Normandie à verser une somme de 70,7 millions d'euros correspondant au montant de marchés conclus en 1988, 1993 et 1998, dont il demande au tribunal de constater la nullité en raison de pratiques anticoncurrentielles ayant précédé leur passation. Par ordonnance du 21 juin 2012, le président de la section du contentieux du Conseil d'État a renvoyé cette affaire devant le tribunal administratif d'Orléans. Cette démarche du Département de la Seine-Maritime fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Rouen du 14 décembre 2009 confirmant un jugement du tribunal correctionnel de Rouen du 11 septembre 2008, qui avait condamné les entreprises à indemniser le préjudice matériel du Département à hauteur de 4,9 millions d'euros. Ces décisions étaient elles-mêmes consécutives à une décision du Conseil de la concurrence^(*) du 15 décembre 2005 condamnant six entreprises, dont Eurovia Haute-Normandie, à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1998 dans le cadre de marchés de fourniture et de mise en œuvre d'enrobés bitumineux, et confirmée par un appel de la cour d'appel de Paris du 30 janvier 2007. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la concurrence^(*) le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises, n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, la RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon la RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Les constructeurs contestent formellement le bien-fondé de ces demandes ainsi que l'ampleur des réclamations, qui portent sur un total de 2,9 milliards de couronnes tchèques (quote-part Eurovia CS : 2,2 milliards de couronnes tchèques, soit environ 87 millions d'euros). Le Groupe a décidé de traiter ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

Les litiges ayant pris fin au cours de l'exercice 2012 sont les suivants :

- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, la VTB Bank France a assigné CBC en vue d'obtenir sa condamnation à régler une somme de 24 millions d'euros à titre de dommages et intérêts sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. Cette demande a été rejetée par le tribunal de commerce de Paris par jugement du 13 mars 2009. Cette décision a été confirmée par la cour d'appel de Paris le 15 mars 2012. La banque VTB Bank France, qui avait formé un pourvoi en cassation contre cette décision, s'en est désistée le 16 octobre 2012. Le Groupe estime que cette affaire n'aura donc aucune incidence sur sa situation financière.

- Après la décision du Conseil constitutionnel du 11 février 2011 ayant déclaré inconstitutionnelle la loi du 11 décembre 1996 (ayant pour objet la validation de la concession du Stade de France), il n'existe plus de situation contentieuse en relation avec cette décision concernant le Stade de France, exploité par la société Consortium Stade de France (dont le Groupe détient 66,6 %).

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

^(*) Devenu Autorité de la concurrence.

I. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2012

Le Conseil d'administration a arrêté, le 5 février 2013, les états financiers consolidés au 31 décembre 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,77 euro par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2012 (0,55 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action.

32. Autres événements postérieurs à la clôture

32.1 Émission obligatoire d'ASF dans le cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, en janvier 2013, une émission obligatoire à 10 ans d'un montant total de 700 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,875 % l'an.

32.2 VINCI désigné pour l'acquisition d'ANA, concessionnaire des aéroports portugais

VINCI Concessions a été choisi le 27 décembre 2012 par le gouvernement portugais pour l'acquisition d'ANA, groupe concessionnaire pour une durée de cinquante ans des dix aéroports du Portugal sur le continent (Lisbonne, Porto, Faro, Beja), aux Açores (Ponta Delgada, Horta, Flores et Santa Maria) et à Madère (Funchal et Porto Santo).

ANA constitue un ensemble de plates-formes de grande qualité, avec 30 millions de passagers accueillis en 2011, une activité largement tournée vers l'international et une croissance du trafic supérieure à 4 % en moyenne au cours des dix dernières années. Un quart du trafic entre l'Europe et le Brésil est concentré sur le hub de Lisbonne, lequel bénéficie également du fort développement vers les destinations lusophones d'Afrique (Angola et Mozambique). Outre la gestion des aéroports, les activités d'ANA comprennent des activités commerciales, des services d'assistance au sol (ground handling) et la sécurité.

Avec l'acquisition d'ANA, VINCI Airports, filiale de VINCI Concessions, deviendra un acteur international significatif du secteur, avec 23 aéroports gérés au Portugal, en France et au Cambodge, 40 millions de passagers accueillis chaque année, un hub européen à Lisbonne de plus de 15 millions de passagers, un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 millions d'euros et un Ebitda de plus de 270 millions d'euros.

L'opération, dont la finalisation est prévue au cours du second trimestre 2013, sera préalablement soumise à l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence.

J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012

Sociétés contrôlées

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Openly (opérateur du périphérique nord de Lyon)	IG	100,00	IG	100,00
Cofiroute	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	83,33	IG	83,33
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions				
Stades				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports				
Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong - SCA (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO - aéroport du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI - aéroport de Grenoble	IG	99,00	IG	99,00
SEACA - aéroport de Chambéry	IG	99,00	IG	99,00
SEACFA - aéroport de Clermont-Ferrand	IG	99,00	IG	99,00
SEAQC - aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	99,00	IG	99,00
Park Azur (Parking des loueurs de l'aéroport de Nice)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park				
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de la Défense)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Canada	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Deutschland GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Russie	IG	100,00	IG	100,00
Meteor Parking Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Autres et holdings				
Lucitea (éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie (*)	IG	100,00		
Cegelec Nord Tertiaire (*)	IG	100,00		
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Mangin Egly Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine-Alsace (*)	IG	100,00		
Enfrasys	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Réseaux Centre-Est (*)	IG	100,00		

(*) Évolution liée à la réorganisation juridique et opérationnelle du périmètre Cegelec au sein de VINCI Energies.

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cegelec Loire-Auvergne (*)	IG	100,00		
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est (*)	IG	100,00		
Cegelec Infra Tertiaire Sud-Est (*)	IG	100,00		
Cegelec Toulouse(*)	IG	100,00		
Cegelec Pau (*)	IG	100,00		
Cegelec Bordeaux (*)	IG	100,00		
Cegelec IBDL (*)	IG	100,00		
Cegelec Loire-Océan (*)	IG	100,00		
Cegelec Infra Bretagne (*)	IG	100,00		
Cegelec Portes de Bretagne (*)	IG	100,00		
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Cegelec Haute-Normandie(*)	IG	100,00		
Cegelec Basse-Normandie(*)	IG	100,00		
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systèmes Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris (ex-CLR) (*)	IG	100,00		
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France (*)	IG	100,00		
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est (*)	IG	100,00		
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (Nîmes)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Elexa	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
VINCI Energies GSS				
Cegelec GSS – Energy (*)	IG	100,00		
Cegelec GSS – CEM (*)	IG	100,00		
Cegelec GSS – CNDT (*)	IG	100,00		
Cegelec GSS – Oil & Gas (*)	IG	100,00		
Cegelec AS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS – Mobility (*)	IG	100,00		
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS – Cigma CSM (*)	IG	100,00		
VINCI Energies International				
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren Skane AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
Controlmatic (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Deutschland GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
NK Networks & Services (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
BEA Technische Dienste Lausitz (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau Brandschutzanlagen (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

(*) Évolution liée à la réorganisation juridique et opérationnelle du périmètre Cegelec au sein de VINCI Energies.

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
G+H Fassadentechnik (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Gruppe (Allemagne)	IG	100,00		
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	91,74	IG	89,48
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kriegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV Netherlands (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities				
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard (*)	IG	100,00		
Faceo Sécurité Prévention	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM	IG	100,00	IG	100,00
Faceo Belgium	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM UK	IG	100,00	IG	100,00
Bauunternehmung Ehrenfels GmbH	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühlager und Industriebau	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH	IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia				
Eurovia France				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	55,00	IG	55,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00

(*) Évolution liée à la réorganisation juridique et opérationnelle du périmètre Cegelec au sein de VINCI Energies.

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia International				
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36
Granvia Construction s.r.o. (Slovaquie)	IG	100,00	IG	100,00
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie)	IG	82,99	IG	82,99
Carmacks Entreprise (Canada)	IG	100,00		
NAPC Ltd (Inde)	IG	100,00		
Probisa Chile (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
SKBB – SAND + KIES Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Eurovia autres activités				
Eurovia Beton	IG	100,00	IG	100,00
Signature Industrie	IG	100,00	IG	65,00
Européenne de Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	65,00
SAR – Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	65,00
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction				
VINCI Construction France				
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie-Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment et Génie Civil de Lyon	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP (*)			IG	100,00
Sobeia Environnement (**)			IG	100,00
Chantiers Modernes Construction (*)	IG	100,00		
Sogea Île-de-France Hydraulique (**)	IG	100,00		
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industries en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	46,84	IG	46,84
BPC, Amart, Nizet, Van Wellen, CLE, CLI, Engema, BPI, Vanderhoydonck, CFE Polska, CFE Hungary, VMA	IG	46,84	IG	46,84
CFE Nederland	IG	46,84	IG	46,84
Sogea-Satom				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction filiales Dom-Tom				
SBTPC (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Freyssinet	IG	100,00	IG	100,00
Agra Foundations	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet UK	IG	100,00	IG	100,00
March Construction Ltd	IG	55,00		
MCCF	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECo (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armée	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Contracting	IG	100,00	IG	80,31
Spiecapag	IG	100,00	IG	80,31
Geocean	IG	100,00	IG	80,31
Entrepose Services	IG	100,00	IG	80,31
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	80,31

(*) Transfert d'activité de Chantiers Modernes BTP à Chantiers Modernes Construction.

(**) Transfert d'activité de Sobeia Environnement à Sogea Île-de-France Hydraulique.

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cofor	IG	95,01	IG	76,30
Geostock	IG	90,00	ME	20,08
Filiales Europe centrale				
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

Sociétés mises en équivalence

ME : mise en équivalence

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Transjamaican Highway Ltd	ME	12,59	ME	12,59
VINCI Concessions				
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)				
Aegan Motorway (autoroute Maliakos-Kleidi, Grèce)	ME	13,75	ME	13,75
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	ME	57,45	IG	57,45
Olympia Odos (autoroute Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona, Grèce)	ME	29,90	ME	29,90
Coentunnel (Pays-Bas)	ME	27,60	ME	27,60
Granvia (Slovaquie)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	ME	33,29	ME	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	ME	58,51	ME	58,51
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération, Canada)	ME	18,80	ME	18,80
MRDC Operations Corporation (Canada)	ME	25,00	ME	25,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage, Portugal)	ME	37,27	ME	37,27
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint-Petersbourg, Russie)	ME	38,75	ME	38,75
Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00		
Island Roads Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00		
Infrastructures ferroviaires				
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek - Belgique)	ME	36,71	ME	36,71
Synerail (France)	ME	30,00	ME	30,00
Rhônexpress (France)	ME	35,20	ME	35,20
LISEA (France)	ME	33,40	ME	33,40
Stades				
Nice Eco Stadium (France)	ME	50,00	ME	50,00
Stade Bordeaux Atlantique (France)	ME	50,00	ME	50,00
Stade Dunkerque Arena (France)	ME	50,00		
VINCI Airports				
SEARD - aéroports de Rennes et Dinard	ME	49,00	ME	49,00

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Park				
LAZ Parking (États-Unis)	ME	50,00	ME	50,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
Cegelec GSS (Global Systems & Services)				
Miradoux	ME	51,00	ME	51,00
VINCI Energies et Cegelec International				
PMS	ME	33,30	ME	25,00
Eurovia				
Eurovia France				
Carrières Roy	ME	50,00	ME	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	ME	30,00	ME	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	ME	40,00	ME	40,00
Eurovia International				
South West Highways (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Bremanger Quarry (Norvège)	ME	23,00	ME	23,00
VINCI Construction				
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
Dredging Environmental and Marine Engineering (DEME)	ME	23,42	ME	23,42
Rent A Port	ME	21,08	ME	21,08
Soletanche Freyssinet				
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	ME	49,00	ME	49,00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note A.3.1, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière en Europe, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :
 - les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A.3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la Société pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
 - les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A.3.18 et E.13 de l'« Annexe aux comptes consolidés ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2013
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Alain Pons

Mansour Belhiba

Comptes sociaux

Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat	277
Bilan	278
Tableau des flux de trésorerie	279

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice	280
1. Opérations sur le portefeuille titres	280
2. Actions propres	280
3. Opérations de financement	280
B. Règles et méthodes comptables	280
1. Immobilisations incorporelles	280
2. Immobilisations corporelles	280
3. Titres de participation	281
4. Créances clients et comptes rattachés	281
5. Créances et dettes en devises	281
6. Valeurs mobilières de placement	281
7. Instruments financiers	281
8. Actions autodétenues	281
9. Engagements de retraite	282
10. Autres provisions	282
11. Impôt sur les sociétés	282
C. Notes relatives au bilan	282
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	282
2. Immobilisations financières	283
3. Actions propres	283
4. Charges à répartir	284
5. Capitaux propres	284
6. Autres fonds propres	285
7. Provisions	285
8. (Excédent)/Endettement financier net	285
9. Valeur de marché des produits dérivés	286
10. État des créances et des dettes	286
11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan	287
12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	287
D. Notes relatives au compte de résultat	288
13. Résultat financier	288
14. Résultat exceptionnel	288
15. Impôt sur les bénéfices	288
16. Entreprises liées	288
17. Engagements donnés hors bilan	289
18. Rémunérations et effectifs	289
E. Événements postérieurs à la clôture	290
Affectation du résultat 2012	290
F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2012	290
Résultats financiers des cinq derniers exercices	291

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires		11,8	12,7
Reprises sur provisions et transferts de charges		5,5	8,4
Autres produits d'exploitation		103,6	95,5
Produits d'exploitation		120,9	116,6
Autres achats et charges externes		(61,4)	(59,4)
Impôts et taxes		(3,5)	(2,9)
Salaires et charges sociales		(34,8)	(29,8)
Dotations aux amortissements		(7,8)	(7,5)
Dotations aux provisions		(1,4)	(1,6)
Autres charges d'exploitation		(1,0)	(1,0)
Charges d'exploitation		(109,9)	(102,3)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun			(0,1)
Résultat d'exploitation		11,1	14,2
Produits de participations		323,7	3 005,8
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		21,4	37,7
Autres intérêts et produits assimilés		164,3	153,0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		9,9	13,4
Différences positives de change		1,3	3,2
Reprises sur provisions et transferts de charges		192,8	179,6
Produits financiers		713,4	3 392,8
Charges liées à des participations			
Intérêts et charges assimilés		(171,2)	(127,7)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(82,3)	(90,3)
Différences négatives de change		(1,2)	(2,6)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(162,1)	(329,6)
Charges financières		(416,8)	(550,2)
Résultat financier	13	296,6	2 842,6
Résultat courant		307,7	2 856,8
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		1 446,4	3 826,6
Reprises sur provisions et transferts de charges		29,2	17,9
Produits exceptionnels		1 475,6	3 844,5
Sur opérations de gestion		(4,3)	(0,4)
Sur opérations en capital		(1 442,1)	(3 822,9)
Dotations aux amortissements et provisions		(173,7)	(0,1)
Charges exceptionnelles		(1 620,1)	(3 823,5)
Résultat exceptionnel	14	(144,5)	21,0
Impôt sur les bénéfices	15	92,7	119,7
Résultat net		255,9	2 997,5

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	1	1,6	1,5
Immobilisations corporelles	1	4,8	23,1
Immobilisations financières	2	21 281,9	21 519,8
Actions propres	3	1 276,2	584,3
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	27,1	26,6
Total de l'actif immobilisé		22 591,5	22 155,3
Clients et comptes rattachés		120,4	84,1
Autres créances		139,7	128,8
Actions propres	3	198,3	260,2
Autres valeurs mobilières de placement	8	1 656,0	623,1
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8	664,0	1 182,2
Disponibilités	8	1 667,9	1 905,4
Charges constatées d'avance	10	0,8	0,2
Total de l'actif circulant		4 447,1	4 184,0
Écarts de conversion actif		1,3	3,9
Total de l'actif		27 039,9	26 343,2

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital	5	1 443,4	1 413,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5	7 591,3	7 285,8
Réserve légale		141,3	138,2
Autres réserves		45,8	45,8
Report à nouveau		10 328,6	8 284,0
Résultat de l'exercice		255,9	2 997,5
Acomptes sur dividendes		(294,9)	(297,1)
Capitaux propres	5	19 511,3	19 867,2
Autres fonds propres	6	500,0	500,0
Provisions pour risques	7	175,0	162,0
Dettes financières	8	6 643,6	5 408,7
Autres dettes		210,4	404,7
Produits constatés d'avance	10	(0,4)	0,3
Total des dettes		6 853,6	5 813,7
Écarts de conversion passif			0,4
Total du passif		27 039,9	26 343,2

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	18,2	17,7
Opérations financières et exceptionnelles	353,1	3 087,2
Impôts	74,2	125,4
Capacité d'autofinancement	445,5	3 230,3
Variation nette du besoin en fonds de roulement	61,9	(24,1)
Total (I)	507,4	3 206,2
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(3,5)	(1,5)
Cessions d'immobilisations	25,4	8,0
Investissements d'exploitation nets	21,9	6,5
Investissements financiers	(1 088,4)	(1 802,7)
Cessions de titres	1 420,4	
Investissements financiers nets	332,0	(1 802,7)
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(954,1)	(347,7)
Total (II)	(600,2)	(2 143,9)
Opérations de financement		
Augmentations de capital	335,7	393,5
Augmentation des autres fonds propres		
Dividendes distribués	(652,6)	(618,4)
Acomptes sur dividendes	(294,9)	(297,1)
Total (III)	(611,8)	(522,0)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	(704,6)	540,3
Excédent/(Endettement) financier net au 1^{er} janvier	230,3	(310,0)
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	(474,3)	230,3

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations sur le portefeuille titres

VINCI SA a lancé en mai 2012 une offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Entrepose Contracting non encore détenues par le Groupe (19,83 % du capital), au prix de 100 euros par action. À l'issue de cette OPA, le groupe VINCI détenait 97,37 % du capital de la société et a procédé à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire sur les actions non apportées à l'offre. Au 30 juin 2012, le Groupe détenait ainsi 100 % des actions d'Entrepose Contracting pour un investissement complémentaire de 102,4 millions d'euros. Fin novembre 2012, VINCI SA a procédé au reclassement de la totalité de ses actions Entrepose Contracting auprès de VINCI Construction Participations.

Par ailleurs, VINCI SA a cédé sa participation dans Cegelec au deuxième trimestre 2012 à VINCI Energies pour une valeur de 1 292 millions d'euros. Cette cession a été rémunérée par une augmentation de capital de VINCI Energies à hauteur de 736 millions d'euros et en numéraire pour le solde.

Enfin, VINCI SA a augmenté le capital de sa filiale VINCI Finance International d'un montant de 250 millions d'euros.

2. Actions propres

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a acquis, au cours de l'exercice 2012, 17 705 000 titres pour une valeur de 646,7 millions d'euros, à un prix moyen de 36,53 euros.

La valeur brute au bilan des actions autodétenues est passée de 1 097,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 1 661,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

3. Opérations de financement

Dans le cadre de son programme EMTN, VINCI SA a réalisé, au cours du premier semestre 2012, plusieurs émissions obligataires pour un montant total de 1 257 millions d'euros :

- En janvier 2012 :
 - un complément de 250 millions d'euros sur l'émission de décembre 2011 à échéance février 2017 assortie d'un coupon de 4,125 % ;
 - une émission à 10 ans de 100 millions de francs suisses (82 millions d'euros) ;
 - deux placements privés pour un total de 175 millions d'euros (100 millions d'euros à 5 ans et 75 millions d'euros à 7 ans).
- En mars 2012, une émission de 750 millions d'euros à 8 ans assortie d'un coupon de 3,375 %.

Parallèlement, VINCI SA a remboursé par anticipation, en janvier 2012, le solde de 750 millions d'euros du crédit mis en place en 2006 pour l'acquisition d'ASF.

Enfin, en août 2012, VINCI SA a mis en place une ligne de crédit de 1 milliard d'euros au bénéfice d'ASF Holding.

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ont été préparés conformément aux règles applicables en France.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour améliorer la lisibilité des comptes, VINCI présente les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération sur la même ligne du compte de résultat selon le caractère de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou charge d'impôt.

1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « Concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La Société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flow des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans la rubrique « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et sont éventuellement dépréciées lorsque ceux-ci sont supérieurs à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intra-groupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. Les titres destinés à être annulés ne sont, en revanche, pas dépréciés.

Dans le cas où des plans font l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable. Les charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) sont comptabilisés en « résultat financier ».

9. Engagements de retraite

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraites complémentaires) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédit projetées) sur la base d'évaluations externes effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements correspondants sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés bénéficiaires du régime.

10. Autres provisions

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation.

11. Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôt sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Concessions, brevets, licences	7,4	0,9	(0,4)	7,9
Total immobilisations incorporelles	7,4	0,9	(0,4)	7,9
Terrains	8,8	0,2	(6,2)	2,8
Constructions	27,1		(24,4)	2,7
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	22,6	0,5	(16,5)	6,6
Total immobilisations corporelles	58,6	0,7	(47,1)	12,2

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour l'essentiel pour les besoins de l'exploitation de VINCI ou de ses filiales. Certains immeubles font toutefois l'objet de baux locatifs avec des tiers.

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a cédé un immeuble situé rue Balzac, à Paris.

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Concessions, brevets, licences	5,8	0,8	(0,2)	6,4
Total immobilisations incorporelles	5,8	0,8	(0,2)	6,4
Terrains				
Constructions	20,4	1,4	(19,9)	1,9
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles	15,1	0,8	(10,4)	5,5
Total immobilisations corporelles	35,5	2,2	(30,3)	7,4

2. Immobilisations financières

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Apports	31/12/2012
Titres de participation	19 639,1	1 088,5	(1 414,5)		19 313,1
Créances rattachées à des participations	1 927,6	652,0	(400,0)		2 179,6
Autres titres immobilisés	4,6				4,6
Autres immobilisations financières	9,5		(0,2)		9,3
Total	21 580,8	1 740,5	(1 814,7)		21 506,6

Les principaux mouvements de titres de participation effectués dans l'exercice sont décrits dans la note A.1 « Faits marquants de l'exercice – Opérations sur le portefeuille titres ».

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Titres de participation	48,6	173,5	(9,6)	212,5
Créances rattachées à des participations	5,1	0,1		5,2
Autres titres immobilisés	4,4			4,4
Autres immobilisations financières	2,8			2,8
Total	60,9	173,6	(9,6)	224,9

Les dotations de l'exercice aux provisions pour dépréciation des titres de participation concernent pour l'essentiel les titres VINCI Autoroutes.

3. Actions propres

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2011/2012 et 2012/2013.

Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2011		Augmentations : rachats		Diminution : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2012	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	41,80	748,9	36,44	619,6			47,37	82,8	40,2	1 451,3
Actions rachetées en vue de leur annulation										
Sous-total autodétention directe		748,9		619,6				82,8		1 451,3
Compte de liquidité										
Sous-total immobilisations financières		748,9		619,6				82,8		1 451,3
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	49,05	348,5	38,69	27,1	50,70	(82,4)	47,37	(82,8)	41,88	210,4
Sous-total actif circulant		348,5		27,1		(82,4)		(82,8)		210,4
Total opérations au comptant sur actions VINCI		1 097,5		646,7		(82,4)				1 661,8
Primes d'options d'achat d'actions VINCI										
Total opérations de produits dérivés sur actions VINCI										

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a acquis 17 705 000 actions sur le marché pour un total de 646,7 millions d'euros, soit à un prix moyen de 36,53 euros par action. Les frais de négociation associés à ces rachats se sont élevés à 185,9 milliers d'euros.

En 2012, 1 624 443 actions autodétenues ont été utilisées comme suit :

- 1 607 900 actions ont été définitivement attribuées le 9 juillet 2012 aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 9 juillet 2010. Ces attributions d'actions ont généré une charge de 81,7 millions d'euros, couverte par une reprise de même montant des provisions dotées à ce titre en 2010 et 2011.
- 1 000 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'options d'achat exercées pour un montant global de 40 milliers d'euros, soit un prix moyen de 40,32 euros.
- 15 543 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'autres opérations d'actionnariat salarié.

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Actions propres (classées en actif immobilisé)	164,6	57,2	(46,7)	175,1
Actions propres (classées en actif circulant)	88,4	12,6	(88,8)	12,2
Total	253,0	69,8	(135,5)	187,3

En 2012, les provisions pour dépréciation des actions propres constituées antérieurement ont fait l'objet d'une reprise nette de 65,7 millions d'euros. Cette évolution fait suite, d'une part, à l'attribution le 9 juillet 2012 de 1 607 900 actions aux bénéficiaires du plan d'actions de performance décidé en 2010 et, d'autre part, à la hausse du cours de l'action VINCI (cours de Bourse moyen de 35,37 euros en décembre 2012 contre 32,62 euros en décembre 2011).

Nombre d'actions

	31/12/2011	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	31/12/2012
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	17 915 403	17 005 000		1 155 559	36 075 962
Actions rachetées en vue de leur annulation					
Sous-total autodétention directe	17 915 403	17 005 000		1 155 559	36 075 962
Compte de liquidité					
Sous-total immobilisations financières					36 075 962
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	7 106 098	700 000	(1 624 443)	(1 155 559)	5 026 096
Sous-total actif circulant	7 106 098	700 000	(1 624 443)	(1 155 559)	5 026 096
Total opérations au comptant sur actions VINCI	25 021 501	17 705 000	(1 624 443)		41 102 058
Primes d'options d'achat d'actions VINCI					
Total opérations de produits dérivés sur actions VINCI					

Au 31 décembre 2012, VINCI détenait directement 41 102 058 de ses propres actions (soit 7,12 % du capital) pour un montant global de 1 661,8 millions d'euros. 5 026 096 actions (210,5 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'actions de performance et des opérations d'actionnariat salarié, le solde, soit 36 075 962 actions (1 451,3 millions d'euros), correspondant à des actions destinées à être soit apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédées.

4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	31/12/2011	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	31/12/2012
Charges à répartir	26,6	7,4	(6,9)	27,1

L'accroissement des charges à répartir sur l'exercice à hauteur de 7,4 millions d'euros provient des frais d'émission et primes de remboursement enregistrés au titre des nouveaux financements obtenus dans l'exercice (voir note A.3 Faits marquants de l'exercice – Opérations de financement).

Les charges à répartir au 31 décembre 2012 comprennent également le solde des frais et primes de remboursement de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée de 500 millions d'euros émis en 2006.

5. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	1 413,2	7 285,8	8 170,8	2 997,5	19 867,2
Affectation du résultat de l'exercice 2011 et dividendes distribués			2 344,9	(2 997,5)	(652,6)
Acompte sur dividendes 2012			(294,9)		(294,9)
Augmentations de capital	30,2	305,5			335,7
Réduction du capital par annulation d'actions					
Autres affectations					
Résultat de l'exercice 2012				255,9	255,9
Provisions réglementées					
Capitaux propres au 31/12/2012	1 443,4	7 591,3	10 220,8	255,9	19 511,3

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2012 s'élève à 1 443,4 millions d'euros. Il est composé de 577 347 352 actions de 2,50 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (335,7 millions d'euros) résultent des souscriptions au plan d'épargne Groupe pour 275,1 millions d'euros et des levées d'options de souscription pour un total de 60,6 millions d'euros.

Les dividendes distribués en 2012 se sont élevés à 947,5 millions d'euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2011, pour 652,6 millions d'euros (1,22 euro par action) et à l'acompte sur le dividende 2012 pour 294,9 millions d'euros (0,55 euro par action).

Il est rappelé que VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2012.

Les créations d'actions de la période se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	9 057 464	22,6	252,5	275,1
Exercices d'options de souscription d'actions	3 013 216	7,6	53,0	60,6
Total	12 070 680	30,2	305,5	335,7

6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 % (31,3 millions d'euros), payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

7. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises		31/12/2012
			Utilisations	Sans objet	
Engagements de retraite et assimilés	30,7	1,4	(2,0)		30,1
Risques sur filiales	3,6	0,3		(0,2)	3,7
Autres provisions	127,7	109,2	(76,9)	(18,8)	141,2
Total	162,0	110,9	(78,9)	(19,0)	175,0

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés concernent exclusivement les bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5 %	5,0 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,2 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	3,2 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 %	2,0 % - 2,2 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	1-14 ans	1-14 ans

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 2 mai 2011 et du 12 avril 2012. Des provisions ont été dotées à ce titre en 2012 pour respectivement 44,4 millions d'euros et 29,8 millions d'euros, en tenant compte de la probabilité au 31 décembre 2012 d'attribution définitive de ces actions.

8. (Excédent)/Endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Emprunts obligataires	2 173,5	914,5
Emprunts auprès d'établissements de crédit		750,0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	72,1	5,5
Dettes financières à long terme	2 245,6	1 670,0
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	9,5	3,8
Autres emprunts et dettes financières divers	849,5	549,9
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	3 538,9	3 184,9
Dettes financières à court terme	4 397,9	3 738,6
Total dettes financières	6 643,5	5 408,6
Créances rattachées à des participations et prêts	(2 176,2)	(1 923,0)
OPCVM contrat de liquidité	(5,1)	(5,1)
Valeurs mobilières de placement	(1 656,0)	(623,2)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(664,0)	(1 182,2)
Disponibilités	(1 667,9)	(1 905,4)
Trésorerie court terme	(3 993,0)	(3 715,9)
(Excédent)/Endettement financier net	474,3	(230,3)

La position financière nette de VINCI est passée d'un excédent financier net de 230,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 à un endettement financier net de 474,3 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une variation négative de 704,6 millions d'euros sur l'exercice.

L'accroissement des dettes financières à long terme résulte des trois émissions obligataires réalisées en 2012 pour un montant total de 1 082 millions d'euros, auquel s'ajoutent les deux placements privés, pour un total de 175 millions d'euros, réalisés en janvier 2012.

Par ailleurs, l'encours résiduel à hauteur de 750 millions d'euros du prêt syndiqué d'un montant initial de 3 milliards d'euros, consenti en 2006 par un pool bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF, a été totalement remboursé en 2012.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à 3 mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière. Par ailleurs, VINCI a également recours à ces instruments pour assurer les besoins de couverture de ses filiales.

Au 31 décembre 2012, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de marché	Notionnel
Instruments de taux		
- Swaps de taux	117,5	3 019,0
- Options de taux (cap, collar, floor)		500,0
Instruments de change		
- Achats à terme		
- Swaps de change	4,7	243,8
Autres instruments de couverture		

10. État des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	2 179,8	17,2	2 162,6
Prêts et autres immobilisations financières	1,4	0,7	0,7
Actif immobilisé	2 181,2	17,9	2 163,3
Créances clients et comptes rattachés	121,5	121,5	
Autres débiteurs	207,9	206,9	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	664,0	664,0	
Charges constatées d'avance	0,8	0,8	
Actif circulant	994,2	993,2	
Total	3 175,4	1 011,1	2 163,3

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Clients	1,2			1,2
Autres débiteurs	79,0		(9,8)	69,2
Total	80,2		(9,8)	70,4

Dettes au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	2 245,6	72,1	1 265,7	907,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9,5	9,5		
Emprunts et dettes financières divers	849,6	849,6		
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 538,9	3 538,9		
Dettes financières	6 643,6	4 470,1	1 265,7	907,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17,1	17,1		
Dettes fiscales et sociales	119,5	119,5		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,3		
Autres dettes	73,6	73,6		
Produits constatés d'avance	(0,4)	(0,4)		
Autres dettes	210,1	210,1		
Total	6 853,7	4 680,2	1 265,7	907,8

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

Échéancier dettes fournisseurs au 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Inférieur à 30 jours	0,3	0,4
Entre 30 et 60 jours	1,9	1,1
Total	2,2	1,5

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	72,1	5,5
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,4
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,7	13,0
Impôt sur les sociétés	0,6	0,8
Autres dettes fiscales et sociales	6,3	6,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5,7	3,9

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	12,3	1,7
Autres immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	102,5	78,8
Autres	2,9	2,9
Valeurs mobilières de placement		0,1
Disponibilités	33,5	4,0

D. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Produits perçus des participations	323,7	3 005,8
Frais financiers nets	(65,1)	(5,6)
Résultat de change		0,6
Provisions financières et divers	38,0	(158,2)
Résultat financier	296,6	2 842,6

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Les frais financiers nets ont augmenté en 2012, passant d'une charge de 5,6 millions d'euros en 2011 à une charge de 65,1 millions d'euros en 2012, sous l'effet de l'augmentation de l'encours moyen de l'endettement financier net et de la hausse du coût de la dette liée aux nouvelles émissions obligataires réalisées fin 2011 et début 2012.

Le poste « Provisions financières et divers » comprend principalement, en 2012 comme en 2011, les résultats associés aux opérations réalisées sur les actions autodétenues.

14. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Résultat sur opérations en capital		
– Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1,8)	
– Cessions/apports de titres	6,0	3,7
Résultat sur opérations de gestion	(4,3)	(0,4)
Provisions exceptionnelles	(144,4)	17,8
Résultat exceptionnel	(144,5)	21,0

Le poste « Provisions exceptionnelles » comprend en 2012 des provisions pour dépréciation de titres décrites en note C.2 « Immobilisations financières ».

15. Impôt sur les bénéfices

La ligne « Impôt sur les bénéfices » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net d'impôt de 92,7 millions d'euros en 2012 (119,7 millions d'euros en 2011).

Au titre de l'exercice 2012, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élèvent à 754,1 millions d'euros en 2012 (668,8 millions d'euros en 2011). De son côté, la charge d'impôt due par le groupe fiscal VINCI s'établit à 661,2 millions d'euros en 2012 (535,9 millions d'euros en 2011).

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2012 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	19 100,6
Créances rattachées à des participations	2 174,6
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	112,1
Autres débiteurs	104,3
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	664,0

(en millions d'euros)

Passif	
Emprunts et dettes financières divers	
Autres dettes liées à des participations	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 538,9
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,1
Autres dettes	62,7

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2012 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Produits	
Produits financiers	
Comptes courants de trésorerie	9,0
Prêts aux filiales	21,3
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	323,6
Autres	89,1
Charges	
Charges financières	
Comptes courants de trésorerie	35,8

17. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Avals, cautions et garanties	642,3	705,6
Engagements de retraite	22,8	17,3
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	32,2	32,4
Total	697,3	755,2

La ligne « Avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI, pour le compte de certaines de ses filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements en matière de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière des personnels de VINCI et les engagements de retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées y compris les charges sociales relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2012, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	6 828,8	330,0
Jetons de présence		784,2

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2012, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	18 089,3	8 000,2

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et d'achat, ainsi que de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectifs moyens de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 189 personnes en 2011 (dont 142 ingénieurs et cadres) à 213 personnes (dont 166 ingénieurs et cadres) en 2012. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 9 salariés mis à la disposition de VINCI par des filiales ou des prestataires en 2012, contre 14 en 2011 (dont 5 ingénieurs et cadres en 2012, contre 10 ingénieurs et cadres en 2011).

Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2 914 heures de formation ont été acquises en 2012 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2012 est de 14 554 heures (12 447 heures au 31 décembre 2011). En 2012, 11 641 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

E. Événements postérieurs à la clôture

Affectation du résultat 2012

Le Conseil d'administration a arrêté, le 5 février 2013, les états financiers au 31 décembre 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,77 euro par action au titre de cet exercice, ce qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2012 (0,55 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action, soit un montant de l'ordre de 657 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende au 26 janvier 2013.

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2012

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves/ reports à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés par entité										
1 – Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
Eurovia	366 400	229 036	100,00 %	1 034 160	1 034 160	257 225			177 323	
Ornem	12 000	(3 466)	100,00 %	24 462	8 534				(7)	
SNEL	2 622	3 769	99,98 %	2 742	2 742				1	
GECOM	20 000	4 806	100,00 %	19 998	19 998	76 212			92 790	
VINCI Assurances	38	16	99,44 %	38	38			9 424	1 767	845
VINCI Concessions	4 306 926	2 228 979	100,00 %	6 535 932	6 535 932	643 813			3 449	46 146
VINCI Construction	148 806	135 629	100,00 %	963 265	963 265				259 982	220 048
VINCI Energies	123 063	1 172 882	99,34 %	1 041 348	1 041 348			349 381	144 460	36 981
VINCI Immobilier	39 600	37 108	100,00 %	111 398	111 398			7 801	21 467	
b – Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	3 588 700	110 630	100,00 %	3 588 700	3 588 700				103 459	
SCA Cambodge	16 674	72 086	70,00 %	12 901	12 901	6 469		75 659	24 640	6 688
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Autoroutes	7 705 533	3 915 314	46,71 %	5 902 284	5 731 712			7 275	(1 516 692)	5 999
b – Valeurs étrangères										
B – Renseignements non détaillés par entité										
1 – Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Filiales françaises (non détaillé)				43 189	37 939					
b – Filiales étrangères (non détaillé)				2 022						
2 – Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Dans des sociétés françaises (non détaillé)				1 708	96					
b – Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				1 725						

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture. Art. C. Com. R. 123-197-2°: regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
I – Capital en fin d'exercice					
a – Capital social (en milliers d'euros)	1 240 406,2	1 302 393,9	1 381 551,1	1 413 191,7	1 443 368,4
b – Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	496 162 480	520 957 550	552 620 447	565 276 672	577 347 352
c – Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations					
II – Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	23 876,3	8 540,0	8 999,7	12 656,7	11 782,8
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 126 831,3	170 099,4	1 556 936,2	3 011 046,9	280 592,8
c – Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(241 471,4)	(45 061,7)	(101 137,6)	(119 676,9)	(92 681,7)
d – Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(98 782,4)	1 640 865,1	1 848 790,3	2 997 454,0	255 882,4
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	770 293,1	849 927,3	900 050,5	958 849,5	953 157,4 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III – Résultat par action (en euros) ⁽⁵⁾					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	2,8	0,4	3,0	5,5	0,7
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,2)	3,1	3,3	5,3	0,4
c – Dividende net attribué à chaque action	1,62	1,62	1,67	1,77	1,77
IV – Personnel					
a – Effectif moyen de l'exercice	178	158	164	189	213
b – Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	24 966,3	13 712,1	16 175,5	18 561,8	21 733,9
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 277,1	7 965,9	7 143,3	8 168,6	9 542,3

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende au 26 janvier 2013.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 avril 2013.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2013
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Alain Pons

Mansour Belhiba

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Cession à VINCI Energies de Cegelec Entreprise

Personne concernée : Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI et représentant permanent de VINCI, administrateur de VINCI Energies.

Le 27 avril 2012, VINCI a cédé à VINCI Energies sa participation dans Cegelec Entreprise, soit 1 958 256 061 actions représentant la totalité du capital social de cette société. Cette opération a été réalisée pour un prix de 1 292 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 12 avril 2012 et a été conclue le 27 avril 2012.

Conventions et engagements depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, qui a fait l'objet d'une autorisation de votre Conseil d'administration.

Convention entre VINCI et la société YTSEuropaconsultants

Personne concernée : Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI et gérant de la société YTSEuropaconsultants.

La Société a conclu en date du 3 mars 2010, avec la Société YTSEuropaconsultants, société à responsabilité limitée à associé unique, une convention de mission d'assistance aux termes de laquelle M. de Silguy assiste le président-directeur général dans ses missions de représentation du groupe VINCI vis-à-vis notamment des représentants des autorités publiques françaises ou étrangères, des grands clients ou actionnaires actuels ou potentiels français ou étrangers et des actionnaires individuels, à l'occasion de rencontres périodiques organisées à cet effet par la Société.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 3 mars 2010 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010. Elle stipule une rémunération forfaitaire et non révisable de 27 500 euros hors taxes par mois. Cette convention, d'une durée de douze mois à compter de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires, contient une clause de tacite reconduction annuelle.

Cette convention fait l'objet d'un examen annuel par le comité d'Audit qui s'assure de la cohérence de la rémunération versée avec la réalité des prestations effectuées. Sur avis du comité d'Audit, le Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2011, lors de sa réunion du 7 février 2012, a estimé ne pas devoir y mettre fin.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé une charge annuelle de 330 000 euros hors taxes au cours des exercices 2011 et 2012.

Le Conseil d'administration du 5 février 2013, considérant que les prestations de M. de Silguy sont utiles au Groupe et que la rémunération prévue par la convention est par ailleurs cohérente avec ces prestations, a autorisé formellement la tacite reconduction de cette convention en 2013 et confirmé, en tant que de besoin, que les renouvellements tacites en 2011 et 2012 s'étaient opérés avec son autorisation préalable tacite.

Par ailleurs, en application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la reconduction tacite de la convention avec VINCI Deutschland GmbH mentionnée ci-après n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration pour certains exercices.

Convention avec VINCI Deutschland GmbH

Personne concernée: Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI et président du Conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH.

VINCI a conclu le 22 décembre 2003 avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH une convention par laquelle il prend l'engagement d'assurer la solvabilité et l'équilibre de la situation financière de cette filiale à partir du 1^{er} janvier 2004 pour une durée de deux ans renouvelable tacitement par périodes successives de deux ans, sous réserve d'un préavis de résiliation d'un an. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier 2013 pour deux ans.

Au titre de cet engagement, aucun versement n'a été effectué en 2011 et en 2012 par VINCI à VINCI Deutschland GmbH.

Le Conseil d'administration du 5 février 2013 a ratifié les tacites reconductions de cette convention intervenues jusqu'à la date du Conseil et a autorisé la tacite reconduction à intervenir de cette convention.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec VINCI Deutschland GmbH

VINCI a conclu le 28 juin 2002 avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH un contrat aux termes duquel cette filiale place directement auprès de VINCI, à partir du 1^{er} juillet 2002, les fonds correspondant aux engagements de retraites complémentaires qu'elle consent à ses salariés.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé 175 332,78 euros de charges d'intérêts en 2012.

Refinancement du prêt consenti par VINCI à Arcour

Pour les besoins du financement de certains coûts du projet de conception et construction de la section Artenay-Courtenay de l'autoroute A19, VINCI a mis à disposition d'Arcour, aux termes d'un contrat de prêt conclu le 31 janvier 2005, (i) un prêt d'un montant maximum en principal de 550 millions d'euros comportant une tranche A d'un montant maximum en principal de 500 millions d'euros et une tranche B d'un montant maximum en principal de 50 millions d'euros et (ii) un crédit revolving d'un montant maximum en principal de 40 millions d'euros.

Le 14 mars 2008, Arcour a finalisé avec certains établissements financiers le refinancement du prêt VINCI.

Arcour a ainsi conclu un contrat de financement d'un montant de 625 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et d'un groupe d'établissements bancaires arrangeurs constitué de BBVA, Calyon, Fortis, ING et the Royal Bank of Scotland. Le financement consenti par la BEI revêt la forme d'un prêt amortissable de 200 millions d'euros d'une maturité de 37 ans, assorti d'une période de différé d'amortissement de 10 ans. Celui consenti par le groupe des banques commerciales est un prêt de 425 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans, remboursable à échéance.

Dans le cadre de cette opération, VINCI a consenti, en garantie des obligations d'Arcour vis-à-vis des parties financières au titre des documents conclus pour les besoins du refinancement, un nantissement de comptes d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions que VINCI détient ou viendra à détenir dans Arcour.

Par ailleurs, VINCI a conclu une convention d'engagement des associés, aux termes de laquelle VINCI s'est notamment engagé à faire des apports en capital ou à consentir des prêts d'actionnaires à Arcour.

Le 25 mars 2009, les associés, Arcour et l'agent intercréanciers ont modifié la convention d'engagement des associés afin notamment de prévoir l'augmentation des engagements d'associé conditionnels construction de l'ensemble des associés (portés à 43 millions d'euros), au prorata de la participation de chaque associé au capital d'Arcour, et l'allongement de leur période de disponibilité jusqu'au 31 décembre 2013. Les engagements d'associé conditionnels construction de VINCI ont donc été portés d'un montant initial de 1 250 000 euros à un montant de 2 150 000 euros.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé 144 489,20 euros de produits d'intérêts en 2012.

Pacte d'actionnaires avec ASF Holding

Le 18 décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès d'ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec sa filiale ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports au sein d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF,
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota définies dans les conventions de crédit syndiqué bancaire de respectivement 3,5 milliards d'euros d'ASF et 1,2 milliard d'euros d'ASF Holding, signées le 18 décembre 2006.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;
- à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote. Cet engagement prendra fin lorsque ASF Holding aura augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Les parties s'engagent enfin au cas où, à l'occasion d'une cession, un tiers acquerrait une minorité de blocage dans ASF, à faire adhérer au préalable ce tiers au pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaires devait demeurer en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque resterait due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué. Le crédit syndiqué ayant été remboursé de façon anticipée le 29 juin 2012, le pacte d'actionnaires a pris fin de droit à cette date.

Aucun versement n'a été effectué en 2012 par VINCI au titre de ces engagements.

Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique

Le contrat de concession pour la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux a été signé le 16 juin 2011 par la société concessionnaire LISEA et Réseau ferré de France (RFF). Les actionnaires de la société concessionnaire LISEA sont VINCI Concessions et VINCI, CDC Infrastructure (groupe Caisse des Dépôts), Sojas (structure d'investissement dédiée) et des fonds d'investissement infrastructure gérés et conseillés par AXA Private Equity. Longue de 340 km (dont 40 km de raccordements vers le réseau ferré classique), le projet de ligne à grande vitesse représente un investissement total de 7,8 milliards d'euros.

La contribution de LISEA au plan de financement de la concession s'élève à 3,8 milliards d'euros et comprend :

- 772 millions d'euros d'apport en fonds propres des actionnaires de LISEA pour un montant préfinancé par les banques commerciales et la Banque Européenne d'Investissement,
- 1 060 millions d'euros de dette bancaire garantie par l'État,
- 612 millions d'euros de dette bancaire non garantie,
- 757 millions d'euros apportés par le fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts garantis par RFF,
- 400 millions d'euros de crédit de la Banque Européenne d'Investissement garanti par l'État,
- 200 millions d'euros de crédit de la Banque Européenne d'Investissement non garanti.

Ces engagements ont été formalisés par la signature par VINCI et VINCI Concessions des documents de financement et de sûreté suivants :

- une convention d'apport en fonds propres des associés ayant pour objet notamment de préciser (i) les engagements des associés de souscrire et de libérer le capital social du concessionnaire, (ii) les engagements des associés de mettre à disposition du concessionnaire les prêts subordonnés et, le cas échéant, les prêts subordonnés complémentaires, (iii) les engagements des associés de verser l'intégralité des fonds propres constituant la dette junior en cas de survenance de certains cas de défaut au titre de la convention sur les termes communs et (iv) les conditions de conservation de la participation des associés dans le capital du concessionnaire pendant la durée de l'opération ;
- un accord intercréanciers conclu notamment entre VINCI et les autres associés, aux termes duquel les parties à cette convention ont notamment convenu d'organiser (i) les termes et conditions de la subordination de la dette junior à la dette prioritaire résultant principalement des crédits et des contrats de couverture, (ii) la subordination des associés en tant que garants en cas de mise en jeu des garanties CRFP consenties par les associés dans le cadre des crédits relais fonds propres, (iii) les droits des créanciers au titre de la dette prioritaire résultant principalement des crédits et des contrats de couverture (décisions, mise en œuvre des sûretés, droits protégés de certains créanciers...) et (iv) les conditions des paiements autorisés aux associés ;
- un acte de nantissement de comptes titres ainsi que la déclaration de gage de nantissement de compte titres conclu par les associés, le concessionnaire et les parties financières qui y sont listées en qualité de bénéficiaires, soit notamment les prêteurs et les banques de couverture, aux termes duquel VINCI affecte en nantissement l'intégralité des titres qu'il détient dans le capital social et les droits de vote du concessionnaire, en garantie des obligations du concessionnaire vis-à-vis des parties financières au titre des crédits (et généralement des conventions de crédit), de la convention sur les termes communs, des conventions d'émission des garanties et des contrats de couverture et généralement de tous les documents de financement (tels que définis à la convention sur les termes communs) ;
- un acte de nantissement de créances actionnaires subordonnées aux termes duquel VINCI et les autres associés affectent en nantissement les créances détenues à l'encontre du concessionnaire au titre de la dette junior en garantie des obligations du concessionnaire vis-à-vis des parties financières (telles que définies à la convention sur les termes communs) au titre des crédits et généralement des conventions de crédits, de la convention sur les termes communs, des conventions d'émission des garanties et des contrats de couverture et généralement de tous les documents de financements, conclu par les associés, éventuellement le concessionnaire (en qualité de débiteur) et les parties financières qui y sont listées en qualité de bénéficiaires.

Enfin, un pacte d'associés a été conclu entre les associés de la société LISEA SAS, celui-ci ayant pour objet principal de préciser les modalités de gouvernance de la société concessionnaire.

Ces conventions ont été conclues le 16 juin 2011, à l'exception de la signature du pacte d'associés qui a eu lieu le 14 juin 2011.

Aucune opération n'a été comptabilisée en 2012 par VINCI au titre de ces conventions.

Conventions concernant le financement de la société Prado Sud

Prado Sud, société concessionnaire du tunnel Prado Sud à Marseille détenue par VINCI, VINCI Concessions et Eiffage, a conclu le 2 octobre 2008 un contrat de financement d'un montant total de 189 millions d'euros, dont 152 millions d'euros de dette senior d'une échéance de 10 ans, dans le cadre d'un « club deal ».

Dans le cadre de cette opération, VINCI a consenti, en garantie des obligations de Prado Sud vis-à-vis des parties financières au titre des documents conclus pour les besoins du financement, un acte de nantissement de comptes d'instruments financiers portant sur l'intégralité des titres que VINCI détient ou détiendra dans le capital et les droits de vote de Prado Sud, ainsi qu'un acte de nantissement de créances subordonnées aux termes duquel VINCI et les autres actionnaires affectent en nantissement les créances détenues à l'encontre de la société Prado Sud au titre de la convention d'engagement des actionnaires visée ci-dessous.

Dans le cadre du financement du projet, VINCI a conclu le 2 octobre 2008 avec la société Prado Sud, les autres actionnaires, VINCI Concessions et Eiffage, et les prêteurs, une convention d'engagements des actionnaires aux termes de laquelle VINCI s'est notamment engagé à faire des apports en capital ou à consentir des prêts d'actionnaires à Prado Sud.

VINCI a également signé le 2 octobre 2008 avec la société Prado Sud, les autres actionnaires, VINCI Concessions et Eiffage, les prêteurs, les banques de couverture et la banque teneuse de comptes une convention intercréanciers et de subordination avec les banques de couverture et les prêteurs aux termes de laquelle les parties sont notamment convenues d'organiser les conditions de la subordination de la dette junior à la dette résultant des crédits et des contrats de couverture.

Suite notamment au report par le concédant d'une durée de 15 mois de la date de démarrage des travaux, de la date de mise en service du tunnel et de la date de fin de concession, la société Prado Sud et ses actionnaires ont renégocié avec les prêteurs et les banques de couverture les contrats de financement du projet afin de permettre la poursuite de la réalisation de celui-ci. Dans ces circonstances, VINCI a notamment conclu en date du 14 octobre 2010, les contrats suivants :

- un avenant à la convention d'engagement des actionnaires dont l'objet est de préciser et déterminer les modalités de la prise en charge par les actionnaires des surcoûts liés au décalage du calendrier initial d'études et de réalisation des travaux et aux termes duquel l'engagement de VINCI à ce titre pourrait s'élever à un montant maximum de 679 125,20 euros ;
- un avenant à la convention intercréanciers et de subordination reflétant les modifications apportées aux contrats de financement.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé 32 966,89 euros de produits d'intérêts en 2012.

Stade du Mans

Le Mans Stadium, société concessionnaire du Stade du Mans détenue par VINCI et VINCI Concessions, a conclu le 6 octobre 2008 un contrat de financement d'un montant total de 102 millions d'euros.

Le financement comprend notamment une dette senior sans recours sur l'actionnaire de 39 millions d'euros d'une échéance maximale de 33 ans et un apport en fonds propres de 11 millions d'euros des actionnaires de la société concessionnaire.

Dans le cadre de cette opération, VINCI a consenti, en garantie des obligations du Mans Stadium vis-à-vis des parties financières au titre des documents conclus pour les besoins du financement, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des titres que VINCI détient ou viendra à détenir dans le capital et les droits de vote de la société Le Mans Stadium.

VINCI a également conclu une convention d'apports des actionnaires aux termes de laquelle VINCI s'est notamment engagé à faire des apports en capital ou à consentir des prêts d'actionnaires à la société Le Mans Stadium.

Par ailleurs, VINCI a signé une convention de subordination avec les banques de couverture et les prêteurs aux termes de laquelle les parties sont notamment convenues d'organiser les conditions de la subordination de la dette junior à la dette résultant des crédits et des contrats de couverture.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé 27 802,65 euros de produits d'intérêts en 2012.

Section autoroutière de l'A5 en Allemagne entre Malsch et Offenburg

Le 31 mars 2009, Via Solutions Südwest, société concessionnaire de la section autoroutière A-Modell A5 située entre Malsch et Offenburg, dans le sud-ouest de l'Allemagne, qui est détenue par VINCI à hauteur de 3 % et VINCI Concessions pour 47 %, ainsi que Meridiam Infrastructure et Kirchhoff, a finalisé le financement de l'autoroute A5, pour laquelle la société avait été officiellement désignée concessionnaire par l'État allemand.

Ce financement comprend principalement des apports de 142,5 millions d'euros de fonds propres, quasi fonds propres et mezzanine souscrits par les actionnaires, et une dette senior d'un montant total de 400 millions d'euros, dont 200 millions d'euros consentis par un groupement de quatre banques commerciales (BBVA, Santander, KBC et NIBC) et 200 millions d'euros par la Banque Européenne d'Investissement.

Dans le cadre de cette opération, VINCI :

- a) s'est porté donneur d'ordre aux côtés de VINCI Concessions d'une garantie bancaire à première demande d'un montant cumulé de 47 187 104 euros garantissant l'apport des prêts d'associés ; et
- b) s'est porté donneur d'ordre aux côtés de VINCI Concessions d'une garantie bancaire à première demande d'un montant maximum de 1 912 896 euros assurant le paiement de fonds propres à injecter par VINCI Concessions et par VINCI avant le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, VINCI :

- a consenti au profit des parties financières un nantissement de droit allemand portant sur l'intégralité de ses droits et intérêts, actuels et futurs, dans la société concessionnaire, et ce en garantie notamment des obligations de la société concessionnaire au titre des documents de financement relatifs au projet ; et
- a consenti au profit des parties financières un nantissement de droit allemand portant sur l'intégralité de ses créances, actuelles et futures, à l'encontre de la société concessionnaire, et ce en garantie notamment des obligations de la société concessionnaire au titre des documents de financement relatifs au projet.

Enfin, VINCI est partie à un accord de subordination aux termes duquel VINCI accepte notamment que ses droits et créances à l'encontre de la société concessionnaire soient subordonnés aux droits et créances des parties financières.

Aucune opération n'a été comptabilisée en 2012 par VINCI au titre de ces conventions.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2013
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Patrick-Hubert Petit

Deloitte & Associés

Alain Pons

Mansour Belhiba

Responsables du document de référence

1. Déclaration du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 110 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 275 et 292 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observations pour l'exercice 2012. En 2011 (pages 261 et 280 du document de référence 2011, déposé à l'AMF le 27 février 2012), les rapports des contrôleurs légaux ne contenaient pas d'observations. En 2010 (pages 270 et 289 du document de référence 2010, déposé à l'AMF le 23 mars 2011), les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contenaient une observation sur le changement de méthode effectué. »

Xavier Huillard, président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG SA

Membre de KPMG International
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
(Patrick-Hubert Petit)

Début du premier mandat : 10 mai 2007.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Alain Pons et Mansour Belhiba)

Début du premier mandat : 30 mai 2001.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires suppléants

Philippe Mathis

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense

Début du premier mandat : 10 mai 2007.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 30 mai 2001.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).

Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).

Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).

Patrick Richard, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 38 83).

4. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2010, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux et afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 179-270, 271-289 et 291-292 du document de référence 2010 déposé à l'AMF le 23 mars 2011 sous le numéro D.11-0169 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2011, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux et afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 178-261, 262-280 et 282-283 du document de référence 2011 déposé à l'AMF le 27 février 2012 sous le numéro D.12-0108.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison (+ 33 1 47 16 38 83) et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 Document de référence

1. Personnes responsables	298
2. Contrôleurs légaux des comptes	298
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	rabat, 197
3.2 Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risques	120-126, 243-256
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	17
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	169
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	169
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	169
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	169
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	42-49, 56-64, 74-79, 86-90, 98-105, 106, 111-112, 213-214
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	111-112, 116, 200, 213-214, 216-219, 224-227, 229-230
5.2.2 Principaux investissements en cours	259-265
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	49, 259-265
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	1, 16-17, 32-107
6.2 Principaux marchés	1, 32-39, 51-53, 61, 66-71, 81-83, 93-95, 106, 112-114, 215-219
6.3 Événements exceptionnels	118
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Positionnement concurrentiel	1, 39, 61, 71, 83, 95
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	170
7.2 Liste des filiales importantes	34, 170-173, 216-219, 264, 268-274, 290
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	81, 227-228, 246-248, 264-265
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	19-20, 23-24, 29, 124-125, 150-159, 166-168, 177-178
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	rabat, 111-117, 197-223, 291
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	111-115, 220
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	111-114, 204-206, 215-219
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	12, 16-17, 120-126
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	116-117, 169-176, 197-201, 232-258, 278, 284-287
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	116, 200, 279
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	112, 116-117, 197-200, 245-258, 278-279, 285-287
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	123, 134-137, 169-176, 232-238, 245-258, 278, 284-287
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	112, 115-117, 174-176, 245-263

11. Recherche et développement, brevets et licences	29
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	56, 118-119
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	12, 16-17, 49, 56, 65, 79, 91, 105, 106, 118-119, 267, 290
13. Prévisions ou estimations du bénéficiaire	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	13-15, 127-131, 179-187
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	179-182
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	132-137, 142-143, 186-187, 263, 289
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	133, 186-187, 238-241, 263, 264-265, 289-290
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	13, 127-131, 180-182
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	13, 127-131, 179-186
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	179-194
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	rabat, 1, 22, 27, 28, 66, 69, 93, 138-150, 289
17.2 Participations et stock-options	127-137, 142-143, 186-187, 205, 220, 235-238, 263, 289
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	28, 134-137, 142-143, 172, 205, 220, 235-238, 263, 289
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	30, 172
18.2 Existence de droits de vote différents	172
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	30, 172-173
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	118, 170-171, 203-204, 263-264, 267-274, 288-290
20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	197, 298
20.2 Informations financières pro forma	NA
20.3 États financiers	197-201, 277-279
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	275, 292, 298
20.5 Date des dernières informations financières	NA
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	30, 118, 200-201, 234, 267, 279, 284, 291
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	265-266
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	56, 118-119, 267
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	134-137, 169-176, 201, 206-207, 232-238, 284, 291
21.2 Acte constitutif et statuts	144-145, 169-170, 174-176, 179-180, 182, 187, 206, 207, 298
22. Contrats importants	17, 34-49, 56-64, 74-79, 86-90, 98-106, 112-114, 117-118, 232, 259-265, 267
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	298
24. Documents accessibles au public	298
25. Informations sur les participations	170, 268-274, 290

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le n° D. 13-0085 le 27 février 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Luc Benevello – Xavier Boymond – Jérôme Cabanel – Philippe Castaño – CHABANNE & Partenaires architectes//RSI-Studio – Augusto Da Silva/Graphix Images – Raphaël Dautigny – Bruno Delessard/ Challenges-REA – Thibault Desplats – Cyrille Dupont – Andrew Elliott – Dirk Eusterbrock/Graphix Images – Jean-Yves Govin Sorel – Jean-Yves Guillaume/Brest métropole océane – D. Hayduk/CAPA Pictures – Axel Heise – Pascal Le Doaré – Francis Mainard – Thierry Marzloff – Meynier Design pour VINCI Autoroutes – Alain Montaufier – Natwork.be – Richard Nourry – Stéphane Olivier – Véronique Paul – Claude Pauquet/Agence Vu – Paul Raftery – Christophe Recoura – RFF/CAPA/Jean-Baptiste Vetter (TOMA) – Ian Teh/Agence Vu – Cécile Tréal – Francis Vigouroux – Photothèques VINCI et filiales, DR.

Conception et réalisation :  PUBLICCORP. - 11712 – **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement.



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02

www.vinci.com